

Éducation & formations

numéro 103
avril 2022

**Admission Post-Bac :
le portail APB reflète des
problématiques d'affectation
dans l'enseignement supérieur**

Numéro coordonné
par le SiES et le Céreq

Éducation & formations

numéro 103
avril 2022

**Admission Post-Bac :
le portail APB reflet des
problématiques d'affectation
dans l'enseignement supérieur**

Numéro coordonné
par le SIES et le Céreq

Cet ouvrage est co-édité par :

**le ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports**

Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance
61-65 rue Dutot
75 732 Paris Cedex 15

**le ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation**

Sous-direction des systèmes d'information
et des études statistiques
1 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

Directrices de la publication

Fabienne Rosenwald
Pierrette Schuhl

Rédacteurs en chef

Cosima Bluntz
Philippe Lemistre

Conception graphique

Délégation à la communication
du ministère de l'éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports ;
Anthony Fruchart (DEPP)

Réalisation graphique

NDBD

Impression

Dejalink

ISSN 0294-0868 / e-ISSN 1777-558

ISBN 978-2-11-162568-6 / e-ISBN 978-2-11-162569-3

Dépôt légal : avril 2022

La revue *Éducation & formations* comprend des articles publiés, après avis d'un comité d'experts, sur la base de soumissions spontanées, ou de sollicitations adressées aux auteurs. La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), et la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), assurant la direction de publication de la revue, rappellent que les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes et pas les institutions auxquelles ils appartiennent, *a fortiori* ni la DEPP ni le SIES.

PRÉFACE

Ce volume d'*Éducation & formations* co-publié par la DEPP et le SIES est constitué de contributions portant sur l'enseignement supérieur. Il initie une volonté des deux services statistiques ministériels de développer et promouvoir la recherche, et sa publication ouverte, sur le système éducatif français selon toutes ses composantes, sans s'arrêter aux frontières administratives, notamment celle entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, de ce système éducatif.

Ce volume, organisées autour de deux angles, comporte tout d'abord un dossier thématique sur les problématiques d'affectation dans l'enseignement supérieur, composé d'un ensemble d'articles issus d'un groupe de recherche piloté conjointement par le CEREQ et le SIES, consacré à l'orientation. Pour cela, le groupe de recherche a exploité les données issues de la plateforme Admission Post Post-Bac (APB), qui organisait l'accès aux formations d'enseignement supérieur avant l'adoption de la loi ORE en 2018 et la mise en place de Parcoursup. Le lecteur se reportera à l'article des coordinateurs P. Lemistre et C. Bluntz qui introduit ce dossier thématique et offre une présentation de ces différentes contributions.

Il comporte ensuite deux articles élaborés à partir de recherches conduites dans le cadre d'un appel à projet conjoint DEPP-SIES, relatif à la mobilité sociale caractérisant les filières sélectives. Ces articles sont brièvement présentés ci-dessous.

Le premier, écrit par Julien Grenet *et alii*, questionne les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles et leur évolution depuis le milieu des années 2000. Leur constat, étayé par des données détaillées sur l'ensemble des filières, est sans appel. Malgré les dispositifs d'« ouverture » qui ont été mis en place par certaines grandes écoles pour diversifier le profil de leurs étudiants, elles sont restées presque entièrement fermées aux élèves issus de milieux sociaux défavorisés et leur base de recrutement n'a guère évolué au cours des quinze dernières années. Les auteurs considèrent que ce constat d'échec invite à repenser les leviers qui pourraient être mobilisés pour élargir le recrutement des filières sélectives.

Le second article, de Marco Oberti *et alii*, analyse les dynamiques de recrutement et les inégalités sociales observables à l'entrée de trois filières qui figurent parmi les plus prestigieuses dans le domaine des sciences humaines et sociales : l'IEP de Paris, l'université Paris-Dauphine et les licences sélectives de l'université Paris 1 (dénominations en vigueur sur la période étudiée). La forte ségrégation sociale qui ressort d'une analyse quantitative de ces trois filières est assortie d'une analyse plus fine distinguant élite intellectuelle ou culturelle et élite économique, et prenant en compte l'origine territoriale des candidats et des admis à ces trois filières. Cet article témoigne au final de l'ampleur des inégalités sociales et territoriales de ces filières, que les programmes récents d'ouverture sociale ne sont parvenus que très partiellement à réduire.

Sommaire

n° 103, avril 2022

7

Admission Post-Bac : le portail APB reflet des problématiques d'affectation dans l'enseignement supérieur

Cosima Bluntz et Philippe Lemistre

27

Quelles inégalités d'accès à l'enseignement supérieur selon l'origine géographique ?

Arnaud Dupray et Mélanie Vignale

44

L'espace concurrentiel de l'enseignement supérieur universitaire francilien : hiérarchisation des vœux et des formations dans APB 2016

Leïla Frouillou

60

S'orienter en licence d'humanités. Les filières d'arts, lettres, langues et sciences humaines sont-elles réellement un choix de second rang ?

Mathieu Rossignol-Brunet

82

L'orientation des bacheliers scientifiques saisie à travers la base APB : quelle place pour les licences universitaires ?

Marianne Blanchard et Philippe Lemistre

104

L'obtention de son premier vœu sur APB est-elle un gage de réussite en première année de Licence ?

Cosima Bluntz et Pierre Boulet

120

Sélectionner en licence : un moyen de garantir la réussite ?
Le cas des licences d'arts d'une université francilienne

Nadine Théophile

136

Reconfiguration du champ des formations en sciences humaines
en Île-de-France : le poids de la sélection

Mathieu Rossignol-Brunet, Élise Tenre, Pauline Barraud de Lagerie,
Marco Oberti et Yannick Savina

156

Grandes écoles : des politiques d'« ouverture sociale » en échec

Cécile Bonneau, Pauline Charousset, Julien Grenet et Georgia Thebault



Admission Post-Bac: le portail APB reflet des problématiques d'affectation dans l'enseignement supérieur

Cosima Bluntz
MESRI/SIES, Paris, France

Philippe Lemistre
Céreq et CERTOP/Université Toulouse Jean-Jaurès, CNRS, Toulouse, France
Auteur de correspondance: philippe.lemistre@univ-tlse2.fr

Cet article introduit les six suivants issus d'une collaboration entre le Céreq et le SIES pour l'exploitation des données APB'stat 2016. Un rappel de la procédure d'admission post-bac (APB) est proposé, avant de mettre en évidence les enjeux de ces investigations, depuis que APB a été remplacée par Parcoursup. APB y est d'abord présentée dans le cadre de l'expansion scolaire dont les caractéristiques sont rappelées, puis une première exploitation de la base 2016 décrit les affectations à l'issue de la procédure. Ces constats sont ensuite resitués dans le cadre des questions d'inégalités liées aux choix d'orientation. Après un rapide rappel des liens entre expansion scolaire et démocratisation ségrégative, un bilan est proposé à partir d'une cote sociale en 7 niveaux. Cet article se conclut par une remise en perspective des enjeux des comparaisons à venir entre APB et Parcoursup au vu de ce rapide cadrage et en lien avec la présentation des 6 articles qui suit.

RAPPEL Les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes et pas les institutions auxquelles ils appartiennent, ni a fortiori la DEPP.

INTRODUCTION

Ce numéro d'*Éducation & Formations* regroupe six contributions portant sur APB, issues d'une collaboration entre le SIES et le Céreq pour l'exploitation de la base de données APB'stat de 2016 provenant de l'application d'admission dans l'enseignement supérieur, ainsi que des données locales APB d'une université pour cette même année. Elles ont été produites au sein de l'un des quatre sous-groupes du groupe de travail sur l'enseignement supérieur du Céreq, le GTES¹.

Admission Post-Bac (APB) était le portail national d'admission dans l'enseignement supérieur de 2009 jusqu'à 2017. À partir de 2018, les candidats souhaitant s'inscrire dans l'enseignement supérieur utilisent la nouvelle plateforme Parcoursup. La procédure APB a été abandonnée notamment en raison des problèmes liés au tirage au sort dans certaines filières en tension. Toutefois, le tirage au sort n'a concerné qu'une population relativement restreinte, soit au total moins de 3 %² de non sélectionnés par rapport à l'ensemble des bacheliers affectés.

Que sait-on réellement des inégalités d'affectation liées à la procédure APB lorsque celle-ci a été abandonnée et encore aujourd'hui? En fait peu de choses, ceci pour la simple raison que les études exploitant les données issues de la plateforme APB sont rares (Frouillou, 2017). En effet, ces données ont été peu diffusées et donc ont été peu disponibles pour les chercheurs pour des raisons liées à l'historique de la constitution de la plateforme, sur lesquelles nous reviendrons. C'est en 2014 que le service statistique du MESRI va commencer à collecter et mettre en forme ces données. Elles ont été mises à disposition des chercheurs dans un groupe d'exploitation à partir de 2017, soit la dernière année d'APB au profit de la nouvelle plateforme Parcoursup (2018), dont les vertus en termes d'inégalités notamment, ne seront peut-être pas supérieures à celles d'APB (Frouillou *et al.*, 2019). Encore faudrait-il disposer de réels éléments de comparaison pour l'ensemble des filières afin d'en débattre. Il est encore un peu tôt pour cela, puisque le SIES a proposé un premier appel à manifestation d'intérêt en novembre 2019 pour des projets de recherche sur les données Parcoursup à l'issue duquel trois équipes de recherche ont été retenues, même si quelques études sur données locales ont pu être effectuées.

Au-delà du faible nombre d'études réalisées par les chercheurs, l'intérêt de produire des recherches à partir des données APB'stat à l'heure de Parcoursup est lié aux spécificités de cette première plateforme nationale où les vœux étaient ordonnés. Il est important de préciser qu'il s'agit uniquement d'un intérêt du point de vue de la recherche, puisque l'ordonnement des vœux dans APB est davantage révélateur des préférences réelles des individus que la formulation de dix vœux non ordonnés dans Parcoursup. En effet, l'abandon du classement des vœux dans Parcoursup avait notamment pour objectif de ne

1. Ce numéro est une des cinq productions du GTES pour la période 2016–2019. Les quatre autres sont éditées dans deux collections du Céreq dont un ouvrage de synthèse (Calmand et Lemistre, 2019; Collet et Macaire, 2019; Canals et Landrier, 2019; Lemistre *et al.*, 2021). Le groupe de travail sur l'enseignement supérieur (GTES) du Céreq est un réseau d'échanges et de production sur les parcours de formation et d'insertion des inscrits de l'enseignement supérieur créé par le Céreq en 1993. Il réunit actuellement, des chercheurs et enseignants-chercheurs, des représentants de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE), des observatoires universitaires et régionaux, des membres de services du MESRI (DGESIP et SIES), de l'agence ERASMUS France, de l'Institut national pour la jeunesse et l'éducation populaire (INJEP) et du Céreq.

2. Par exemple, sur plus de 500 000 postulants, il s'agit d'environ 13 000 étudiants de licence pour APB 2016, parmi environ 50 000 qui ont fait l'objet d'un tirage au sort, qui n'ont pas obtenu leur premier vœu (Bluntz et Boulet dans ce numéro).

pas figer les choix dès le début de la procédure, ceci en générant un processus itératif de choix successifs plus favorables aux postulants, même si les points de vue divergent sur les vertus de ce changement³, en particulier sur le fait que ce processus d'itération rallonge la durée pour recevoir une proposition.

En introduction de ce numéro, il nous semble nécessaire pour les lectrices et lecteurs de clarifier la procédure et son contexte. Ainsi, la procédure APB et son historique seront d'abord rapidement rappelés⁴. Ensuite, tant l'émergence d'APB que le contexte de sa remise en cause seront explicités, ceci en regard des évolutions du nombre de bacheliers par filière et du caractère propédeutique de chaque baccalauréat. Des statistiques de cadrage seront données à partir de la base sur les vœux et affectations par grande filière sur une population homogène et spécifique: les bacheliers 2016 ayant validé un vœu et n'y ayant pas renoncé *in fine*. Des statistiques complémentaires seront produites sur les inégalités afin d'introduire un résumé des éléments de débat autour de ces procédures d'affectation, en partie repris dans les contributions. Ces dernières seront ensuite présentées.

APB: UNE PREMIÈRE PROCÉDURE D'AFFECTATION NATIONALE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

APB est issue de la plateforme « Admission prépa » créée en 2003 afin de réguler les candidatures en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), elle-même issue d'une plateforme locale administrée par l'INP-Toulouse dès 1992 pour gérer le concours d'entrée des Instituts nationaux Polytechniques (INP). *« L'extension du dispositif aux formations dites « non sélectives », dans un contexte de pression démographique, a toutefois impliqué de bricoler des solutions techniques ajustées chaque année. En effet, l'algorithme utilisé pour les CPGE permettait d'apparier une liste de vœux hiérarchisés des candidats avec un classement des candidats par les formations. Ce classement n'existant pas dans le cas des filières non sélectives, il a fallu, dès lors que le nombre de demandes dépassait le nombre de places, le créer artificiellement à partir d'une série de priorités: d'abord le fait d'avoir respecté la procédure en inscrivant le nombre minimal de vœux requis, puis le fait d'être bachelier de l'académie, puis le fait qu'il s'agisse d'un premier vœu. Lorsque ces priorités ne suffisaient pas, un tirage au sort départageait les candidats »* (Frouillou et al., 2019, p. 211).

D'une année sur l'autre, APB a donc connu des modifications, l'une des principales a été l'obligation pour les bacheliers généraux de candidater à au moins une licence dite « à capacités suffisantes », les « pastilles vertes », permettant d'affecter ces bacheliers sur un dernier vœu. Ceci pour aboutir à une ultime version en 2016 dont les grands principes sont rappelés en **encadré 1**.

3. Voir Bodin et Orange (2019) pour une illustration pour les bacheliers professionnels et Frouillou et al. (2019) pour une argumentation comparative dont un extrait est repris ici (p. 214) les évolutions entre les deux dispositifs « pourraient être interprétées à première vue comme un retrait de l'État central au profit des administrations, des établissements et des professionnels. Or, c'est tout au contraire à un renforcement du pouvoir de l'administration centrale que l'on assiste. Celui-ci est aujourd'hui en mesure de mieux contrôler à distance la transition des bacheliers vers l'enseignement supérieur en déléguant aux échelons locaux la tâche délicate d'opérations de sélection qui risquent sérieusement d'accroître les inégalités d'accès et de déclencher des protestations dont l'écho national sera néanmoins plus faible du fait de la multiplication d'algorithmes locaux opaques. »

4. La description est en grande partie reprise d'un document de travail de Mathieu Rossignol que nous remercions pour sa mise à disposition.

ENCADRÉ 1 La procédure APB

Dans un premier temps, les candidats émettent leurs vœux entre les mois de janvier et de mars de leur année de terminale (pour les candidats néo-bacheliers), vœux qu'ils doivent par la suite valider. En fonction des candidatures effectuées, le dossier à fournir peut varier : ainsi, dans les formations sélectives de type CPGE, une lettre de motivation est bien souvent demandée. À la différence de l'actuelle plateforme Parcoursup, les vœux sur APB sont classés par le candidat par « ordre de préférence » : le vœu 1 est ainsi censé refléter la formation que le candidat souhaite le plus rejoindre, le second vœu celle qu'il aimerait rejoindre si jamais il ne peut aller dans la formation de son vœu 1, et ainsi de suite. Ce dernier a alors jusqu'à la fin du mois de mai pour éventuellement réagencer les vœux qu'il avait faits, mais ne peut en ajouter de nouveau à ceux qu'il avait validés à la fin du mois de mars.

Les candidats reçoivent ensuite une proposition d'admission lors de trois phases d'admission au maximum lors de la procédure dite normale. Ces phases d'admission ont lieu au début du mois de juin, à la fin du mois de juin et à la mi-juillet (une fois les résultats définitifs du baccalauréat connus).

Durant chacune de ces phases, le candidat reçoit une proposition d'admission de la part de l'établissement qu'il a le mieux classé parmi ceux qui l'ont accepté. Quatre choix de réponses s'offrent alors à lui :

1. « Oui définitif ». La phase de procédure normale du candidat est terminée, le candidat rejoindra l'établissement à qui il a fait cette réponse.
2. « Oui, mais ». Le candidat accepte la proposition qui lui a été faite, mais il attend de recevoir une éventuelle proposition de la part d'un établissement qu'il a mieux classé dans la hiérarchie de ses vœux, et pour lequel il est en attente.
3. « Non, mais ». Le candidat n'accepte pas la proposition qui lui a été faite et attend de recevoir une meilleure proposition, à nouveau de la part d'un établissement mieux classé dans l'ordre de ses vœux.
4. « Démission ». Le candidat se retire de la procédure normale et ne rejoint aucune formation. Les réponses des candidats lors des différentes phases sont alors prises en compte par le logiciel et, par le jeu de désistements puis des résultats du baccalauréat, des places se libèrent ou non pour les autres candidats.

L'agencement des vœux revêt une importance primordiale, puisqu'à l'issue de chaque phase, le candidat ne reçoit qu'une seule et unique proposition d'admission, celle de l'établissement qu'il avait le mieux classé. Prenons le cas d'un lycéen ayant postulé dans 3 formations ordonnées comme telles :

1. Une CPGE B/L.

2. Une licence d'histoire.

3. Un IUT information-communication. À l'issue de la première phase d'admission, notre candidat reçoit une réponse positive de la licence d'histoire. Son vœu en IUT est alors automatiquement écarté, libérant la place pour un autre candidat : c'est ainsi au moment de l'agencement des vœux que le candidat fait son choix, et non une fois la proposition d'admission reçue (il ne saura d'ailleurs pas s'il avait été accepté ou non en IUT). S'il est sur liste d'attente en CPGE, il peut alors répondre concernant son vœu en licence d'histoire :

1. « Oui définitif » : la procédure s'arrête, le candidat ira l'an prochain en licence d'histoire sous réserve d'obtenir son baccalauréat.
2. « Oui, mais » : le candidat accepte cette proposition d'admission, mais espère obtenir une réponse favorable de la CPGE lors de la seconde ou de la troisième phase suite au désistement de certains candidats.
3. « Non, mais » : le candidat refuse la proposition d'admission qui lui est faite en licence d'histoire, ce qui ne lui permet pas pour autant de recevoir une proposition d'admission en IUT, et en espérant être admis par la suite en CPGE.
4. « Démission ».

Le candidat peut ensuite éventuellement passer par une procédure complémentaire si la proposition d'admission reçue ne le satisfait pas ou s'il n'a reçu aucune proposition d'admission. Néanmoins, l'offre de formation disponible est beaucoup plus limitée, puisque restent les formations ayant des places vacantes à l'issue de la procédure dite « normale ». Cette procédure complémentaire s'étend alors jusqu'à la fin du mois de septembre.

Si la remise en cause d'APB procède de plusieurs arguments (Lemêtre et Orange, 2017 ; Frouillou et al., 2019), le principal est le tirage au sort mis en place dans les filières dites « en tension », c'est-à-dire pour lesquelles la demande était supérieure à la capacité d'accueil, même si, rappelons-le, il concernait une relative minorité des candidats APB, pour les non sélectionnés. Le caractère aléatoire du refus d'affectation, notamment de bons candidats, a conduit à des recours juridiques croissants et *in fine*, à une mise en demeure de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), participant de la mise en œuvre un peu précipitée de la plateforme Parcoursup en janvier 2018, avant même son adoption par le parlement le 8 mars 2018 par la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, dite loi ORE⁵.

DE L'EXPANSION SCOLAIRE AUX ORIENTATIONS POST-BAC 2016

L'expansion scolaire, cadre d'émergence et de la mise en œuvre d'APB

Si la procédure APB a été envisagée puis généralisée, c'est en grande partie car l'expansion scolaire, tant en ce qui concerne les filières que le nombre de bacheliers puis d'étudiants, nécessitait de mettre en place un dispositif d'orientation afin que le plus grand nombre puisse faire des choix. C'est « l'orientation active » qui contribuera à la création d'APB, plébiscitée en France par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités de 2007 (LRU)⁶ et critiquée par d'autres (Pistolesi, 2015). Dans ce contexte, le recours à APB procédait d'une option politique, celui du « libre choix scolaire » où chacun devait pouvoir candidater dans tous les établissements de l'enseignement supérieur tout en étant le principal acteur de son choix, moyennant une mise à disposition des informations nécessaires à sa formulation.

Dix ans plus tard, c'est cette même expansion scolaire, ou plutôt sa poursuite, qui conduira à la remise en cause d'APB. Le tirage au sort, dernier recours au début d'APB, va en effet devenir de plus en plus fréquent. La raison est simple : il s'applique aux filières en tension, soit non sélectives, mais limitées en nombre de places pour des raisons matérielles. Or, plus il y a de candidats à la poursuite d'études post-bac, plus les places se raréfient et donc plus le nombre de filières en tension augmente, ce qui a été le cas de nombreuses licences sur toute la période de mise en œuvre d'APB.

L'expansion scolaire a eu pour corollaire l'accès ouvert vers l'enseignement supérieur à des bacheliers de plus en plus nombreux et avec des profils de plus en plus variés, à des filières elles-mêmes en expansion, y compris pour le baccalauréat professionnel, peu pensé comme propédeutique au départ (Maillard, 2015).

L'expansion scolaire est quasi continue en France depuis la Seconde Guerre mondiale. Après-guerre, la politique de massification scolaire s'est construite progressivement autour du principe d'égalité des chances et a été justifiée en partie par des objectifs économiques. La dimension économique devient ensuite plus prégnante à partir des années 1980. Il s'agit, par la hausse des niveaux d'éducation, de lutter contre l'élévation du taux de chômage et d'assurer la compétitivité économique internationale de la France. Cette politique a été relayée dans un cadre européen, successivement par le processus de Bologne (initié en 1998)

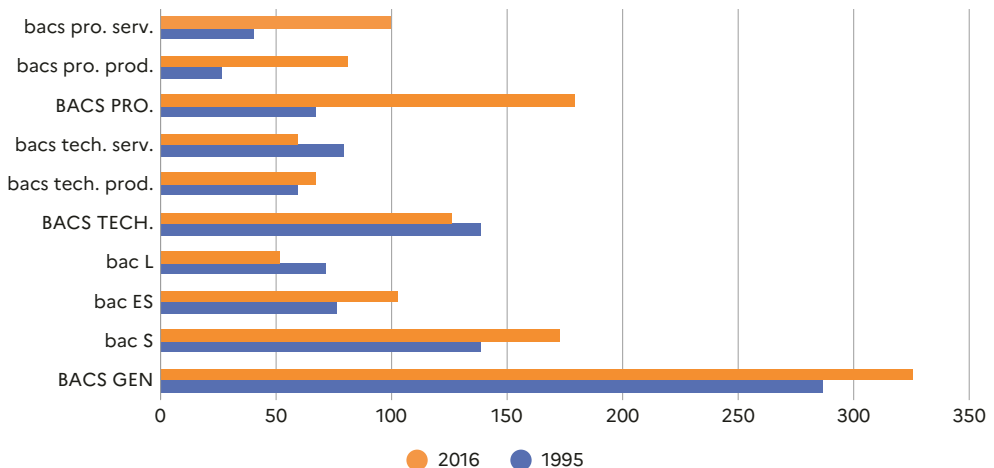
5. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036683777/>.

6. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000001886967.

et la stratégie de Lisbonne (2000). Elle a été construite à partir d'objectifs quantitatifs et de cibles bien identifiées en France : le niveau baccalauréat pour 80 % d'une classe d'âge dans la loi sur l'éducation de 1989, un diplôme de l'enseignement supérieur pour 50 % d'une classe d'âge dans la loi pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005. Ce dernier objectif a dernièrement été réévalué à 60 % dans le rapport sur la Stratégie nationale de l'Enseignement supérieur (Béjean et Monthubert, 2015). Une spécificité de ces politiques françaises d'expansion scolaire a été et est toujours de favoriser la professionnalisation des diplômés par la création de diplômes professionnels ou l'augmentation des effectifs accueillis dans les filières déjà existantes (Lemistre, 2015). Une autre spécificité est une expansion par à-coups à différents niveaux d'études selon les périodes. Celle qui a le plus affecté l'orientation post-bac est évidemment celle des bacheliers.

L'évolution en vingt ans de 1995 à 2016 des effectifs d'admis au baccalauréat illustre cet aspect. Ainsi, le baccalauréat professionnel créé en 1985 est obtenu par 67 096 jeunes en 1995 et 179 841 en 2016 (↘ Figure 1 et ↘ Tableau 1). Dans le même temps, les effectifs de bacheliers généraux augmentent d'environ 40 000 individus, soit près de trois fois moins que le nombre de bacheliers professionnels. La croissance des effectifs en baccalauréat professionnel, particulièrement forte pour le domaine des services, se fait en partie au détriment de la voie technologique qui perd des effectifs dans ce domaine. Toutefois, cette désaffection relative s'explique aussi par la croissance des effectifs dans la voie générale la plus proche du domaine des services, la série économique et sociale. Il n'en demeure pas moins que même si la proportion d'admis a particulièrement augmenté pour les bacheliers ES (+34 %), la plus forte progression en effectif parmi les bacheliers généraux est observée pour les bacheliers S, alors que dans le même temps les effectifs diminuent pour le baccalauréat littéraire.

↘ **Figure 1** Effectifs d'admis pour les différents baccalauréats 1995 et 2016 (en milliers d'élèves)



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Source : MESRI - Données extraites de la publication *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France* n° 10.

Ces évolutions traduisent, certes des transformations, mais surtout, en dépit des mesures mises en œuvre depuis deux décennies, un maintien des hiérarchies entre les filières, au profit du bac S (Convert, 2003). La hiérarchie des baccalauréats placerait aujourd'hui en son sommet le bac S, puis le bac ES, suivi du bac L, sans doute proche des baccalauréats technologiques. En bas de la hiérarchie se situerait le baccalauréat professionnel, et au sein des bacs technologiques et professionnels, le domaine production demeurerait supérieur à celui des services. Cette classification conforme à une représentation commune, et quasi intuitive pour nombre d'observateurs, repose sur des constats quant aux opportunités de poursuite d'études et à l'insertion pour chaque grand type de baccalauréat (Dauty *et al.*, 2006).

Ces évolutions en effectifs éclairent les affectations post-bac. Nous en donnerons ici une illustration pour la base mobilisée par les auteurs de ce numéro et une population restreinte aux bacheliers 2016⁷.

Ainsi, 68 % des bacheliers admis en 2016 ont validé un vœu sur la plateforme APB et n'y ont pas renoncé par la suite. Les 32 % restants ont pu quitter le système éducatif, dont une part importante des bacheliers professionnels, ou opter pour une formation hors procédure APB, encore nombreuses en 2016 (cf. supra). Ainsi, en regard des 68 % d'affectés APB, le taux d'inscription dans l'enseignement supérieur de l'ensemble des nouveaux bacheliers 2016 est de 75 % (Kabla-Langlois, 2020), soit 7 points d'écart. Plus des deux tiers de ces affectés sont des bacheliers généraux (66 %, ↘ **Tableau 1**) qui ne représentent qu'un peu plus de la moitié des admis aux différents baccalauréats en 2016 (52 %, ↘ **Tableau 1**). En revanche, les bacheliers technologiques représentent environ 20 % de l'ensemble des bacheliers admis au bac en 2016 et affectés via APB la même année. Pour autant, plus d'un quart d'entre eux ne sont pas passés par la procédure APB (les candidats APB bacheliers technologiques représentent 73 % des admis au bac 2016, ↘ **Tableau 1**). Ce sont plus des deux tiers pour les bacheliers professionnels, ce qui traduit tout de même le fait que la vocation propédeutique du diplôme s'affirme, avec près d'un jeune sur trois qui intègre l'enseignement supérieur parmi les admis 2016 par la seule voie APB. Cette proportion est de plus d'un tiers (36 %) en regard du taux d'inscription dans le supérieur de l'ensemble des nouveaux bacheliers 2016 (Kabla-Langlois, 2020).

Parmi les bacheliers généraux, deux affectés dans le supérieur au terme de la procédure APB sur 10 sont des bacheliers ES. Ils sont les seconds en nombre parmi les affectés 2016. Avec les bacheliers S, ils représentent plus de la moitié des affectés via APB (56 %). Une autre spécificité de la série ES est son attractivité croissante. En effet, de 1995 à 2016, le nombre d'admis au bac ES a augmenté de 34 % contre 25 % pour les bacs S. Sur la même période, le nombre de bacheliers a augmenté de 29 %, grâce aux bacheliers professionnels. Parmi l'ensemble des bacheliers, la proportion de bacheliers ES a donc légèrement augmenté (0,7 point) et celle des bacs S a diminué (-0,9 point). La part de l'ensemble des bacs généraux a néanmoins diminué de 6,7 points. C'est principalement la perte de 29 % de ces effectifs d'admis de 1995 à 2016 de la filière littéraire L qui explique la diminution

7. Le nombre total de candidats inscrits dans APB 2016 et ayant validé au moins un vœu s'élève à 762 600, dont 585 700 inscrits au bac en 2016. Parmi ces derniers, 533 600 candidats ont été admis au bac (Inan, 2016a, 2016b). Si l'on ne retient que les jeunes en terminale en 2016, qui sont allés au bout de la procédure (oui définitif en procédure normale ou complémentaire, n'ont pas renoncé à ce vœu ensuite), on aboutit à 432 540 bacheliers de 2016 qui étaient en terminale en 2016, dont 285 665 bacheliers généraux, 91 297 bacheliers technologiques, 55 041 bacheliers professionnels. À noter, que parmi les jeunes de l'échantillon certains n'intégreront pas la filière acceptée en toute fin de procédure, une réorientation vers une filière hors APB étant possible et même un changement à l'inscription, par exemple dans certaines universités dans des filières qui ne sont pas en tension. Seul l'appariement avec les bases SISE permet d'affirmer la réalité des affectations (voir la contribution de Bluntz et Boulet dans ce numéro).

pour les bacs généraux. Pour les bacs technologiques, leur part relative a aussi reculé sur la période 1995–2016 avec une spécificité pour les filières. En effet, la filière production a vu ses effectifs d'admis augmenter de 13 %, alors que la filière service en perdait un quart. La principale raison est la désaffectation pour la série gestion (STMG: Sciences et technologies du management et de la gestion) qui a sans doute alimenté en partie les effectifs en ES.

Les affectations 2016 par type de baccalauréat et par grandes filières de l'enseignement supérieur

Si l'on s'intéresse aux seuls bacheliers APB affectés au sens précédent, les affectations par type de baccalauréat révèlent les choix très différenciés associés à chacun de ces types vers les filières de l'enseignement supérieur [► Tableau 2](#).

L'université (hors IUT) constitue le principal débouché des bacheliers généraux qui passent par la procédure APB, y compris pour les bacheliers S dont elle accueille plus de la moitié d'entre eux (55 %). L'ensemble des résultats illustre la hiérarchie des bacs, cette fois selon la sélectivité des filières, hiérarchie au sommet de laquelle se situe le bac S.

Dans ce domaine, la majorité des bacheliers S affectés à l'université (55 %) est inférieure à celle des autres bacheliers généraux avec les deux tiers des bacheliers ES (66 %) et plus de 80 % des bacheliers L (82 %). De plus, parmi les 55 % de bacheliers S à l'université, 23 % entrent en PACES⁸. La faible sélection à l'entrée de la PACES et la forte sélectivité du concours de 1^{re} année conduit néanmoins à un taux de réorientation nettement plus élevé que pour les CPGE. Ainsi, pour les bacheliers S de 2014, deux tiers des entrants en PACES ont bifurqué vers une autre filière en 2016. Si on ajoute aux PACES les classes préparatoires aux grandes écoles (17 %) et les écoles d'ingénieur post-bac (8 %), c'est près de 50 % des bacheliers S (48 %) qui s'orientent vers des filières sélectives CPGE, STS Section de Technicien Supérieur, IUT Institut Universitaire de Technologie) ou de sélection (PACES) (Fauvet et al., 2015).

► **Tableau 1** Évolution des effectifs de bacheliers 1995-2016

	Variation 2016/1995	2016				Affectés/ Admis
	Admis	Admis		Affectés APB		
	%	Effectif	%	Effectif	%	
Bac général dont	+14	327 078	52	285 476	66	87
S	+25	173 217	27	156 704	36	90
ES	+34	102 887	16	85 192	20	83
L	-29	50 974	8	43 769	10	86
Bac technologique dont	-8	126 578	20	92 131	21	73
Production	+13	66 905	11	47 039	11	70
Services	-24	59 673	9	44 795	10	75
Bac professionnel dont	+168	179 841	28	54 933	13	31
Production	+208	80 766	13	23 793	6	29
Services	+142	99 075	16	31 248	7	32
Total	+29	633 497	100	432 540	100	68

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Champ : Bacheliers en terminale en 2016 ayant validé un vœu auquel ils n'ont pas renoncé.

Sources : (1) Admis – Données extraites de la publication *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France* n°10 – avril 2017. (2) APB/stat 2016, MESRI-SIES.

8. Première Année Commune aux Études de Santé.

Par ailleurs, une filière cible des bacheliers S, soit la filière scientifique à l'université, compte moins d'un quart des affectés (19 %). C'est le résultat d'une relative désaffectation pour les filières scientifiques à l'université. Très marqué entre 1995 et 2000, le phénomène s'est poursuivi dans les années 2000 : ainsi, alors que 24 % des bacheliers S du panel bacheliers 1996 de la Depp (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'éducation nationale) s'étaient orientés vers une licence de sciences à l'université (hors santé), ceux du panel 2008 n'étaient plus que 11 % (Lemaire, 2012). Néanmoins, après avoir connu une baisse marquée dans la seconde moitié des années 1990 (passant de près de 15 % de l'ensemble des étudiants au début de la période à 12 % au début des années 2000), puis plus lente jusqu'au début de la décennie suivante (11 % en 2012), la part que représentent les étudiants en sciences à l'université (hors santé et hors IUT) a légèrement crû au cours des dernières années, pour atteindre 12 % en 2016⁹.

Sciences et santé n'en absorbent pas moins 76 % des jeunes détenteurs d'un bac S entrant à l'université. On retrouve cette logique disciplinaire pour les deux autres séries de la voie générale.

On l'a vu, les bacheliers ES s'orientent davantage vers l'université que les bacs S, principalement en droit, économie, gestion et en sciences humaines et sociales. Toujours par rapport aux bacheliers S, ils sont en proportion deux fois plus nombreux à être affectés en BTS. Quant aux admis titulaires d'un bac L, plus de 80 % sont affectés à l'université (82 %), avec deux tiers en sciences humaines et sociales (dont LLA : lettres, langues, arts). Alors qu'un bachelier L sur vingt est affecté en BTS, soit la même proportion que pour les bacs S, l'affectation en DUT est marginale (2 % par rapport à plus de 12 % pour S ou ES). Ceci pour deux raisons, la première est la plus grande diversité de spécialités de BTS proposées et aussi le fait de pouvoir poursuivre en BTS dans le même lycée que celui où le bac a été obtenu.

↘ **Tableau 2 Affectation des bacheliers dans les différentes filières selon le type de baccalauréat et la série (en %)**

Baccalauréat Série et domaine de spécialité	Général			Technologique		Professionnel		Tous
	S	ES	L	Serv.	Prod.	Serv.	Prod.	
STS	4,9	9,9	4,8	47,1	44,1	57,7	78,8	22,4
IUT	12,1	12,7	2	14,8	16,7	1,6	1,1	10,6
Licences dont	55,1	66,4	82,1	33,4	30,2	38,2	16,6	51,8
LIC. Droit, économie, gestion	6,2	35,1	16	15,5	2,3	12,3	3,3	13,7
LIC. Sc. humaines et sociales	6,7	24,1	64,6	13,6	12,2	20,3	7,7	18,3
LIC. Sciences hors PACES	19,6	6,4	1,2	4	12,7	4,1	5,4	10,9
LIC. PACES	22,6	0,7	0,2	0,3	3	1,5	0,2	8,8
Écoles d'ingénieurs	7,9	0	0	0	1,5	0	0	3
Classes préparatoires	17,3	7,1	8,3	2,6	3,1	0,2	0,2	9,1
Autres formations	2,7	3,8	2,7	2,1	4,4	2,3	3,3	3,1
Toutes formations	100	100	100	100	100	100	100	100

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Champ : Bacheliers en terminale en 2016 ayant validé un vœu auquel ils n'ont pas renoncé.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

9. Sources : calculs effectués à partir des données disponibles dans Les Repères et références statistiques des éditions 1997, 2008 et 2017.

Sans surprise, les bacheliers technologiques alimentent principalement les BTS (plus de 44 % des admis et plus de 14 % pour les DUT). Quelle que soit la filière, environ un tiers des bacheliers technologiques rejoignent néanmoins l'université (hors IUT). Pour les bacheliers professionnels, la situation est plus contrastée. La filière STS est majoritaire, que la spécialité du baccalauréat soit du domaine de la production ou des services (près de 80 % des jeunes du domaine production et 60 % pour les services). Tout de même, plus de 15 % des bacheliers du domaine production sont affectés à l'université. Pour les bacheliers professionnels « services », près de quatre sur dix sont affectés à l'université, dans les filières *ad hoc* de sciences humaines et sociales. Quant aux bacheliers professionnels « production », la logique disciplinaire ne prime pas, puisque la filière la plus souvent obtenue est sciences humaines et sociales. On peut voir ici la trace de l'orientation par défaut ou d'une orientation de secours, si l'inscription dans une formation hors APB ne se réalisait pas. Il est important de noter néanmoins que si l'orientation des bacheliers professionnels à l'université est souvent présentée comme problématique et non adaptée compte tenu d'une réussite limitée en licence, il n'en demeure pas moins que de plus en plus de bacheliers professionnels réussissent, ou retirent un avantage relatif pour leur parcours de leur passage par l'université (Lemètre et Orange, 2017), d'une part. D'autre part, même dans des filières *a priori* non adéquates à leur spécialité professionnelle du secondaire, vers lesquelles leur orientation est fortement déconseillée, ils peuvent non seulement réussir, mais aussi faire preuve d'une détermination forte, par exemple en STAPS (Danner *et al.*, 2021).

Si l'on examine les affectations cette fois non pas par type de bac, mais par filière de l'enseignement supérieur, tout d'abord, deux filières absorbent à elles seules près des trois quarts des affectés à l'issue de la procédure APB. Il s'agit des STS (22 %) et de l'université (52 %). Les IUT et les classes préparatoires concernent chacun un bachelier sur dix. La conséquence de ces effectifs relatifs par rapport aux investigations précédentes par type de bac est qu'une filière peut recruter majoritairement certains types de bacheliers, alors qu'une majorité s'oriente vers d'autres filières. Par exemple, comme on l'a vu précédemment, l'IUT n'est pas la filière de formation vers laquelle se dirige la grande majorité des bacheliers S, pour autant le bac S est le plus représenté parmi les étudiants affectés en IUT (41 %), suivi par le bac ES (24 %) ↘ **Tableau 3**. Deux tiers des effectifs des IUT sont donc issus de bacs généraux. La raison est simple : les meilleures filières (ou supposées) de l'enseignement supérieur attirent les bons lycéens, non seulement issus de la voie technologique, mais aussi ceux issus de la voie générale. On comprend mieux que les bacheliers technologiques affectés en IUT soient choisis parmi les plus performants au bac pour pouvoir suivre au mieux une formation où dominent des bacheliers formés aux disciplines générales. Les abandons plus nombreux des bacheliers technologiques en IUT, malgré cette sur-sélection, témoignent du caractère général de cette formation universitaire. À l'inverse, les places en STS sont pourvues par plus de 80 % des bacheliers technologiques et professionnels répartis équitablement entre les deux types de bacs et les domaines production et services. Les constats effectués confirment que les logiques de recrutement en STS sont distinctes de celles en IUT (Orange, 2013).

Plus encore que pour les DUT, le caractère général des licences est aussi souligné par la place prépondérante des bacheliers généraux. Toutefois, si 95 % des bacheliers 2016 qui entrent en PACES sont munis d'un bac général et pour la quasi-totalité d'entre eux d'un bac S, on observe l'inverse pour ceux qui intègrent les autres cursus de l'université : un étudiant sur quatre pour les sciences humaines et un sur cinq pour les autres licences est issu d'un bac technologique ou professionnel. De même, pour les CPGE, 7 % des affectés sont issus de bacs technologiques. Il est clair que toutes les CPGE ne sont pas concernées par un afflux

de bacheliers technologiques, mais la multiplication de ces dernières et l'augmentation des effectifs en classes préparatoires technologiques, destinées à ces bacheliers, a permis manifestement de leur donner une place non négligeable.

INÉGALITÉS: ÉLÉMENTS DE CADRAGE POUR LES INÉGALITÉS SOCIALES

On ne peut comprendre les enjeux liés aux procédures d'affectation qu'en les restituant dans le cadre des questions d'inégalités liées aux choix d'orientation. Cette problématique est bien antérieure à APB. Nous en donnerons ici un cadre d'interprétation et surtout un état des lieux original pour la population APB 2016 retenue ici.

Expansion scolaire et démocratisation ségrégative

L'évolution de la nature des inégalités est directement à mettre en relation à nouveau avec l'expansion scolaire et sa nature en France (cf. supra). La création de diplômes, de filières et de spécialités évoquée plus haut va en effet de pair avec une sélectivité accrue des publics. Ainsi, la multiplication des titres brouillerait les cartes sans jamais être amenée à les redistribuer, un phénomène qui participe à la reproduction sociale en « jouant des erreurs de perception que favorise la floraison anarchique des filières et des titres à la fois relativement insubstituables et subtilement hiérarchisés » (Bourdieu, 1979, p. 174). C'est la « démocratisation ségrégative » (Merle, 2012). Cette notion met en évidence ce que peut masquer la démocratisation quantitative, supposée uniforme, au sens d'une augmentation généralisée des niveaux d'éducation qui, en réalité, masque des logiques internes à chaque niveau. Pour chacun de ces niveaux se renforcent des différenciations en termes de filières et de spécialités qui cantonnent les jeunes d'origine sociale modeste dans certains segments de l'enseignement secondaire ou supérieur.

Toutefois, pour permettre cette hausse des niveaux d'éducation, les parcours se modifient, ainsi que le rôle des diplômes au sein de ces parcours, particulièrement des diplômes professionnels devenus propédeutiques. Pour les baccalauréats technologiques, les STS

↳ **Tableau 3** Distribution des bacheliers dans les différentes filières (en %)

Baccalauréat Série et domaine de spécialité	Général			Technologique		Professionnel		Tous
	S	ES	L	Serv.	Prod.	Serv.	Prod.	
STS	7,9	8,7	2,2	21,8	21,4	18,6	19,4	100
IUT	41,3	23,6	1,9	14,4	17,1	1,1	0,6	100
Licences dont	38,6	25,3	16	6,7	6,3	5,3	1,8	100
LIC. Droit, économie, gestion	16,4	50,4	11,8	11,7	1,9	6,5	1,3	100
LIC. Sc. humaines et sociales	13,3	25,9	35,6	7,7	7,3	8	2,3	100
LIC. Sciences hors PACES	65,3	11,6	1,2	3,8	12,7	2,7	2,7	100
LIC. PACES	92,8	1,6	0,3	0,4	3,6	1,2	0,1	100
Écoles d'ingénieurs	94,3	0,3	0	0	5,3	0	0	100
Classes préparatoires	68,6	15,3	9,2	2,9	3,7	0,1	0,1	100
Autres formations	31,9	24,6	8,9	7,3	15,8	5,5	5,9	100
Toutes formations	36,2	19,7	10,1	10,4	10,9	7,2	5,5	100

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Champ : Bacheliers en terminale en 2016 ayant validé un vœu auquel ils n'ont pas renoncé.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

s'inscrivent dans la continuité de leur parcours, de même que les IUT. Si les premiers vont assez bien assurer cette continuité, notamment car ils sont dispensés au sein des mêmes établissements (lycées technologiques), ce ne sera rapidement pas le cas des seconds. Bien qu'il y ait d'autres filières d'excellence (les CPGE notamment), l'IUT demeure un débouché privilégié par rapport à nombre de formations générales universitaires de premier cycle non sélectif (cf. supra). Ainsi, les bacheliers généraux vont-ils devenir majoritaires parmi les sortants d'IUT, comme ils le sont déjà à l'entrée. La sélectivité en IUT conduit les bons étudiants sélectionnés à souhaiter poursuivre leurs études, puisqu'ils sont relativement performants. Un diplôme qui n'était pas destiné à la poursuite d'études le devient alors contre la volonté de l'institution, dans un premier temps du moins¹⁰. L'entrée en IUT n'est donc pas souvent une stratégie avec pour horizon le seul niveau bac + 2. Autre exemple, cette fois du secondaire, plus récent et déjà évoqué : un tiers des bacheliers professionnels poursuit des études, pour la population retenue d'APB 2016 (cf. supra).

En cela, l'expansion scolaire semble vertueuse, car dans le cadre de la démocratisation ségrégative les filières sont très marquées socialement. Ainsi, la seconde massification de l'enseignement secondaire a eu pour conséquence de faire apparaître la poursuite des études post-bac comme univers probable pour les classes populaires (Beaud, 2002; Hugrée, 2010). Pour autant, la France n'est pas parmi les pays les plus vertueux en matière de reproduction sociale. Par exemple, un jeune sur trois dans la tranche d'âge des 18–23 ans était fille ou fils d'ouvrier en 2013. Or, pour l'année universitaire 2013/2014, les enfants d'ouvriers représentent environ un étudiant sur dix parmi l'ensemble des étudiants en licence (12,6 %), et bien moins encore pour les masters (7,7 %)¹¹. Si le déterminisme social demeure fort, davantage de jeunes des classes populaires accèdent à l'enseignement supérieur. Ce sont principalement les performances scolaires qui permettent à certains jeunes de bénéficier d'une ascension sociale dans le système éducatif. Performances scolaires et reproduction sociale participent à l'élitisme républicain à la française (Baudelot et Establet, 2009). Il faut néanmoins garder à l'esprit, d'une part, que les performances scolaires demeurent en partie liées à l'origine sociale (Bourdieu et Passeron, 1964). D'autre part, la sélectivité des filières est le ferment de la démocratisation ségrégative qui trouve ses sources dans le capital culturel des classes supérieures, mieux adaptées au fonctionnement du système éducatif et mieux informées sur ce dernier. L'origine sociale conduit alors à former des aspirations à la poursuite d'études différenciées. Le concept d'aspiration est actuellement fortement réapproprié par la sociologie, y compris dans le cadre de la sociologie de Pierre Bourdieu (Allouch, 2016). Les aspirations ne sont pas alors envisagées comme des décisions individuelles, mais comme des faits sociaux qu'il faut rapporter à leur condition sociale de production (Orange, 2013). Dans cette perspective, le processus de socialisation conduit les jeunes à former des vœux dans le système éducatif largement conformes aux représentations de leur milieu social, contribuant à créer « l'illusion biographique » (Bourdieu, 1986). Tous les éléments précédents conduisent à des choix d'orientation, reflets de la démocratisation ségrégative, un peu corrigée par la méritocratie. Pour certains, APB participe de la poursuite de la démocratisation ségrégative, voire la renforce. Ainsi la gestion des affectations en flux tendu impliquant pour le candidat d'opérer son choix avant même de connaître le résultat des admissions, conduirait les élèves disposant de moins de ressources scolaires et sociales à respecter l'ordre des risques plutôt que l'ordre des préférences (Bodin et Orange, 2013).

¹⁰. Plus de 60 % des détenteurs de DUT poursuivent leurs études, avant même la création des licences professionnelles en 1999, et plus de 80 % pour les sortants de 2010 dont 50 % jusqu'au niveau bac + 5 (Source enquête DUT 2012).

¹¹. Source MENESR (Moisan, 2014).

De fait, certains élèves positionnaient en premier vœu non pas la formation préférée ou la plus difficile d'accès, mais la formation où ils estimaient qu'ils avaient le plus de probabilités d'être acceptés, illustrant un processus de formation de l'illusion biographique (Orange, 2013).

Sans entrer dans ces débats à ce stade, nous proposons un bref état des lieux de la démocratisation ségrégative par grandes filières, en préalable aux contributions de cet ouvrage pour l'orientation post-bac via la plateforme APB 2016. Les différences en termes d'origine sociale selon le type de baccalauréat sont évidemment très fortes pour l'ensemble des bacheliers au-delà des seuls candidats APB. Par exemple, pour l'ensemble des bacheliers de 2016, 77 % des enfants de père cadre ont obtenu un bac général, 14 % un bac technologique et 9 % un bac professionnel. Pour les enfants d'ouvriers, 34 % ont obtenu un bac général, 22 % un bac technologique et 44 % un bac professionnel (MEN-MESRI-DEPP, Ocean).

Inégalités sociales en amont et à l'issue de la procédure d'affectation

Nous proposons une lecture par type de baccalauréat sur notre population spécifique, où sont juxtaposés deux éléments. Il s'agit tout d'abord des proportions pour chaque bac des origines sociales issues d'une cote sociale originale qui combine professions et catégories socioprofessionnelles du père et de la mère, tout en prenant en compte les autres éventuels référents légaux (voir Blanchard et Lemistre dans ce numéro pour le détail). Ensuite pour chaque origine sociale et baccalauréat, la performance au bac est mesurée par le fait d'avoir obtenu une mention « bien » ou « très bien ».

Au sein des bacs généraux, la série scientifique se singularise par une proportion relative d'origine sociale « très favorisée » élevée puisque concernant plus d'un bachelier sur cinq (22 %, ↘ **Tableau 4**), alors que l'on est plus proche d'un sur dix pour les bacheliers L (12 %). Le bac S est également discriminant socialement pour la performance au bac, avec plus d'un jeune sur deux « très favorisé » ayant obtenu la mention bien ou très bien, contre deux sur dix pour les « très défavorisés » (21 %, ↘ **Figure 2**). Les écarts de performance au bac restent élevés pour les autres bacs généraux (ES et L). Ces derniers délivrent par ailleurs moins de mentions « Bien » et « Très bien » avec un peu plus de trois jeunes sur dix qui les obtiennent, contre quatre sur dix pour les bacheliers S.

↘ **Tableau 4** Type de baccalauréat et origine sociale (en %)

Baccalauréat dont mention B - TB	Général						Technologique			Professionnel			Tous			
	S		ES		L		Serv.	Prod.		Serv.	Prod.					
Origine sociale																
Très Favorisée (1)	22	55	15	42	12	45	5	18	7	27	2	22	3	25	14	47
Favorisée	10	46	8	35	7	37	4	15	6	23	2	24	3	22	7	38
Assez favorisée	26	41	24	31	22	32	17	14	20	21	10	24	13	21	22	32
Moyenne Supérieure	11	31	12	25	12	25	12	13	15	19	9	23	13	21	12	25
Moyenne	11	31	14	24	14	23	15	14	16	18	13	23	16	19	13	24
Défavorisée	12	26	16	21	20	20	24	12	21	16	28	20	26	17	18	20
Très défavorisée	8	21	11	17	14	16	23	10	16	13	37	15	25	14	15	15
Tous	100	39	100	28	100	27	100	13	100	18	100	20	100	18	100	28
Effectifs	156 704		85 192		43 769		44 795		47 039		31 248		23 793		432 540	
%	36,2		19,7		10,1		10,4		10,9		7,2		5,5		100	

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : Parmi les bacheliers S, 22 % sont d'origine sociale très favorisée. 55 % de ces jeunes bacheliers S très favorisés socialement ont obtenu une mention bien ou très bien.

Champ : Bacheliers en terminale en 2016 ayant validé un vœu auquel ils n'ont pas renoncé.

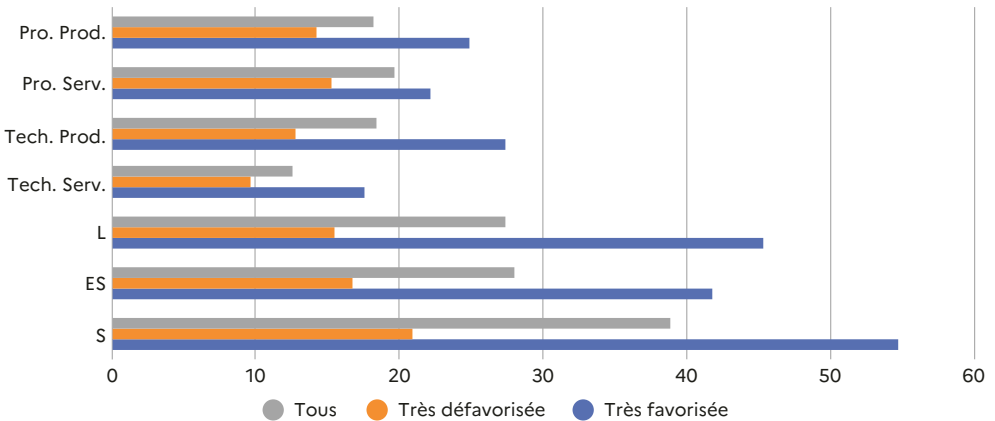
Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

Pour les baccalauréats technologiques et professionnels, la répartition sociale est à l'inverse des bacs généraux : avec une prédominance des classes moyennes et défavorisées pour les baccalauréats technologiques et des classes défavorisées pour les baccalauréats professionnels. Aux extrêmes, on compte 4 % de jeunes d'origine sociale très favorisée et favorisée pour les bacs pros du domaine des services, contre 32 % pour les bacs S et respectivement 37 % et 8 % de très défavorisés. La démocratisation ségrégative vers les différents types de bacs est donc manifeste.

Par ailleurs, la performance au bac est également très discriminée socialement, particulièrement pour les bacheliers généraux. La proportion de détenteurs de mentions « Bien » et « Très bien » est de fait très supérieure parmi les très favorisés par rapport aux très défavorisés, ceci en accord avec une perspective bourdieusienne, liant étroitement performances scolaires et origine sociale. Il est important de noter que celle-ci trouve son origine dans les parcours antérieurs au bac, eux-mêmes très marqués socialement. Ainsi le raisonnement appliqué ici pour les parcours du baccalauréat vers les différentes filières de l'enseignement supérieur et plus particulièrement l'université, est transposable au parcours du secondaire qui a mené au baccalauréat (Brinbaum *et al.*, 2018). Par exemple, les bacheliers professionnels qui sont issus de 3^e prépa pro sont nettement moins dotés socialement que ceux issus de 3^e générale (Lemistre, 2019b).

Les affectations post-bac portent donc la trace de ce tri social en partie méritocratique par type de bac, comme en témoignent les répartitions dans les filières ► **Tableau 2**. Les différenciations sociales seront encore renforcées par type de bac, les plus dotés socialement choisissant davantage les filières les plus sélectives, y compris à performances comparables¹².

► **Figure 2** Pourcentages de mention B-TB par type et série du bac selon l'origine sociale (aux extrêmes)



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Champ : Individus en terminale en 2016 ayant validé un vœu.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

¹². Voir Lemistre (2019a) pour quelques éléments descriptifs par type de bac et Blanchard et Lemistre dans ce numéro pour une investigation pour le bac S.

DES CONTRIBUTIONS CIBLÉES POUR MIEUX COMPRENDRE LES INCIDENCES DE LA PROCÉDURE APB

Le très rapide examen des affectations *via* APB 2016 à un niveau agrégé des filières, rend compte de tendances générales, mais masque des disparités internes et des logiques d'affectation déterminées par nombre de critères qui de plus s'entremêlent. L'objectif de ce numéro est donc de donner à voir quelques facettes de cette complexité à travers des études ciblées pour des niveaux d'agrégation plus ou moins détaillés des filières. Dans ce domaine, la base APB'stat est une source précieuse, car exhaustive, donc concernant un nombre suffisamment important d'individus pour désagréger les données, détailler ou croiser les déterminants, tant des choix d'orientation que des affectations qui en résultent. Concernant ces déterminants, nous nous sommes focalisés sur l'origine sociale et le type de baccalauréat dans ce préambule, le genre et les contraintes territoriales en sont d'autres qui feront l'objet d'examen spécifiques et souvent joints en privilégiant l'approche territoriale pour Arnaud Dupray et Mélanie Vignale dans le premier article; le suivant proposant une approche originale de Leïla Frouillou sur la particularité de l'enseignement supérieur en Île-de-France.

La deuxième partie des articles présentés dans cet ouvrage s'intéresse plus particulièrement à l'orientation en université vers les domaines de spécialité en arts, lettres, langues et sciences humaines (ALLSH) de l'ensemble des bacheliers pour Mathieu Rossignol-Brunet, une orientation pas nécessairement par défaut, mais avec un fort déterminisme social. Le constat est similaire pour l'affectation des bacheliers scientifiques pour Marianne Blanchard et Philippe Lemistre.

Enfin, la fin de l'ouvrage permet de passer l'étape de l'orientation pour s'intéresser à la réussite en première année de licence pour Cosima Bluntz et Pierre Boulet. Un focus de Nadine Théophile sur les licences d'arts sélectives d'une université complète ce panorama.

L'influence de l'origine géographique et du territoire sur l'orientation à l'entrée dans l'enseignement supérieur

Le territoire n'est pas uniforme à l'entrée dans l'enseignement supérieur et nombre de formations sont regroupées dans les grandes agglomérations (Bluntz, 2018). Si les formations effectuées dans les lycées, comme les BTS et les CPGE, sont bien réparties sur l'ensemble du territoire, les universités ou les écoles publiques ou privées de management ou d'ingénieurs se retrouvent majoritairement dans les très grandes villes. Ainsi, le premier article de Arnaud Dupray et Mélanie Vignale s'intéresse aux rapports différents à la mobilité des jeunes et de leur famille à l'entrée dans l'enseignement supérieur selon leur localisation, conçue en termes d'éloignement par rapport à une offre de formation qui peut être à la fois plus ou moins étendue et plus ou moins sélective. Les auteurs font l'hypothèse que les choix d'orientation à l'entrée dans le supérieur dépendent aussi du lieu de résidence des bacheliers et de leur degré de proximité géographique avec des établissements d'enseignement supérieur. Sans surprise, les premiers résultats montrent qu'être issu d'un milieu social favorisé facilite la mobilité d'étude. Cependant, à conditions identiques en termes d'origine sociale et de réussite au baccalauréat, les jeunes éloignés des grands pôles urbains formulent des vœux d'orientation sur APB moins ambitieux que leurs homologues des grandes villes, ceci pouvant s'expliquer à la fois par des mécanismes d'autocensure et de méconnaissance du système éducatif et des aides à la mobilité. Cette étude montre aussi

que les établissements de l'enseignement supérieur, *via* la procédure APB, ne confirment pas cette tendance, puisqu'au contraire, les jeunes les plus à l'écart des grandes agglomérations sont plus souvent acceptés sur leur vœu 1, en particulier les résidents des villes isolées et des petits et moyens pôles et ce, même lorsqu'il s'agit de vœux hors académie dans des filières en tension.

L'article suivant de Leïla Frouillou s'intéresse aux spécificités de la région Île-de-France qui concentre une offre de formation importante avec relativement peu de problèmes de déplacements et de nombreux candidats à l'entrée dans l'enseignement supérieur, créant ainsi une concurrence entre formations comme nulle part ailleurs sur le territoire. Cette étude commence par décrire le profil des candidats à l'enseignement supérieur en Île-de-France, ainsi que l'offre de formation régionale. On peut voir que si les candidats résidant en Île-de-France constituent 19,5 % des candidats de la base APB 2016, les formations de cette région représentent 33 % des vœux, ce qui témoigne de la densité et de l'attractivité des formations franciliennes. Les bacheliers franciliens font aussi plus de vœux, qui sont plus diversifiés que l'ensemble des candidats. Pour l'auteure, il existe une hiérarchisation scolaire et sociale des filières correspondant à des stratégies d'orientation distinctes, reflétée par la moyenne du rang des vœux et la part de premiers vœux. Ainsi, la PACES est constituée à plus de 90 % de premiers vœux, alors qu'à l'opposé la spécialité AES (Administration économique et sociale) ne représente que 38 % des vœux 1. En Île-de-France, cette hiérarchisation disciplinaire se double d'une hiérarchisation entre universités. En reprenant l'exemple de la spécialité AES, on distingue alors les établissements les plus attractifs comme Paris 1, l'UVSQ (Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines), Nanterre et l'UPEC (Université Paris-Est Créteil) où plus de 40 % des candidats admis l'ont été sur leur premier vœu et les autres comme Paris 13 où les admis sur vœu 1 représentent seulement 22 % des candidats.

L'entrée à l'université : entre orientation par défaut et forte attractivité selon le profil scolaire

Les données APB 2016 présentées montrent que plus de la moitié des candidats à l'entrée dans l'enseignement supérieur sont affectés à l'université, pour certains d'entre eux il s'agit d'un premier choix de poursuite d'études ; pour d'autres, il va s'agir d'un choix de secours ou d'une orientation par défaut. En particulier, comme le souligne Mathieu Rossignol-Brunet, les licences d'arts, lettres, langues et sciences humaines sont souvent présentées comme des choix par défaut, car elles ont absorbé la massification de l'enseignement supérieur observée entre 1985 et 1995. Avec l'éclairage des données APB 2016, l'auteur montre que, au final, ces licences sont bien choisies et désirées par la majorité des candidats : pour 7 candidats sur 10, il s'agit du premier vœu. Cependant, les 30 % de candidats dont ce n'était pas le vœu 1, ont plutôt un profil scolaire plus « faible » : bacheliers professionnels ou technologiques avec de moins bons résultats au baccalauréat. Ces étudiants avaient souvent choisi en premier vœu une filière sélective, donc avec une capacité d'accueil restreinte (en particulier un BTS), mais dans le même domaine disciplinaire. L'auteur en conclut, qu'il est plus juste de parler d'orientation « contrariée » que d'orientation « par défaut ».

L'article suivant s'intéresse à l'orientation des bacheliers scientifiques à l'université. Marianne Blanchard et Philippe Lemistre notent que pour les bacheliers S, l'université reste la filière la plus souvent obtenue sur APB (55 %), même si c'est la proportion la plus faible parmi les bacheliers généraux (66 % pour les ES et 82 % pour les L). Cependant, les bacheliers S orientés vers l'université comprennent d'une part, une forte proportion d'élèves dont les performances relatives dans le secondaire sont faibles (mention au bac) et d'autre part, ils

sont plus souvent d'origine sociale «défavorisée». Pour les bacheliers S, l'université apparaît donc comme une voie de secours. Cependant, en combinant origine sociale, genre et performance au bac, les auteurs montrent de fortes disparités de profils des bacheliers S en fonction de la filière (STS-IUT, École d'ingénieur, CPGE et Licence), puis du domaine de spécialité de la licence. Les auteurs concluent que le choix de filière ou de domaine de spécialité de licence des bacheliers S résulte non pas des effets distincts du genre, de l'origine sociale et de la performance scolaire, mais de leur combinaison, non linéaire de surcroît.

Des choix d'orientation dans APB à la réussite en première année à l'université

La licence est la formation la plus demandée et la plus acceptée par les candidats sur la plateforme APB. L'article de Cosima Bluntz et Pierre Boulet s'intéresse à la réussite en première année selon que les candidats aient obtenu leur premier choix de licence sur APB ou non. Ils montrent que, toutes choses égales par ailleurs, la réussite en L1 est d'abord corrélée au niveau scolaire dans le secondaire et à la série du bac obtenu, mais aussi au fait d'avoir eu son premier vœu dans APB. Ainsi, si 44 % des étudiants passent en deuxième année de licence en un an, ils ne sont que 36 % dans ce cas quand cette licence n'était pas le premier vœu dans APB.

Dans le dernier article du dossier thématique, Nadine Théophile aborde le cas particulier des licences d'art sélectives d'une université francilienne. Du fait de la forte sélectivité (dossier de candidature à déposer et capacité d'accueil réduite), les bacheliers généraux et notamment scientifiques sont surreprésentés dans ces licences. La réussite dans ces licences est donc aussi plus élevée que dans les autres licences du même établissement, mais non sélectives. Cependant, l'auteure note que la sélectivité à l'entrée en licence, si elle favorise la réussite, ne gage pas de poursuites en 2^e année plus nombreuses. Ainsi, l'auteure observe de nombreux départs après la 1^{re} année, d'une part parce que l'inscription en licence n'était pas forcément un premier vœu et d'autre part, parce que les étudiants réajustent leur projet professionnel. Si cette étude concerne des licences très sélectives dans une seule université, et produit donc des résultats non généralisables à l'ensemble des licences et des universités, ils n'en sont pas moins originaux et attestés par des témoignages d'étudiants.

Ce dossier thématique permet donc de mieux appréhender les enjeux en cours au moment de la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur et après la mise en place de la nouvelle plateforme Parcoursup à la rentrée 2018. Surtout, ces analyses seront une base de comparaison pour les investigations qui ont débuté sur la base nationale Parcoursup. En effet, la nouvelle plateforme est fortement critiquée, notamment car susceptible de renforcer les inégalités compte tenu de nouvelles modalités d'examen des vœux, ceci malgré des dispositifs destinés à réduire les inégalités qui semble concerner un trop petit nombre de bacheliers (Frouillou *et al.*, 2020).

Par ailleurs, l'enquête de l'Observatoire national de la vie étudiante – Transition du Secondaire au Supérieur (TSS) – auprès d'inscrits en 2018 à l'université (dont IUT) et en CPGE fait état de ressentis assez défavorables des étudiants pour la procédure Parcoursup qui les a conduits dans ces filières (Belghith *et al.*, 2019). Ainsi, 45 % des étudiants ont trouvé la procédure stressante. Un étudiant sur quatre juge la procédure «injuste» ou «tout à fait injuste» (27 %), mais la même proportion la déclare «juste» ou «tout à fait juste». Cependant, ces données subjectives ne disent rien d'une dégradation par rapport à la procédure APB en termes d'inégalités, tout comme les éléments invoqués précédemment qui reposent sur des entretiens avec des utilisateurs et des déductions des caractéristiques des deux procédures (Frouillou *et al.*, 2020).

Ces critiques restent donc à étayer par des travaux quantitatifs sur les affectations au terme de la procédure. Pour les vœux, les procédures sont éloignées et la comparaison sera difficile, notamment car les vœux ne sont pas ordonnés dans Parcoursup. L'enquête TSS invitait néanmoins les étudiants à hiérarchiser *a posteriori* leurs vœux d'affectation. Or, il s'avère que l'origine sociale fait peu varier l'adéquation entre orientation souhaitée et orientation obtenue (53 % des étudiants d'origine favorisée ont obtenu leur premier vœu souhaité contre 50 % des classes moyennes et 51 % des classes populaires – Belghith *et al.*, 2019). Par ailleurs, en retenant la même population pour les bacheliers 2016 (Universités dont IUT et CPGE), il est possible d'obtenir un indicateur, relativement grossier néanmoins¹³, sur l'octroi du premier vœu par les deux procédures ► **Tableau 5**. À nouveau, l'accroissement des inégalités côté Parcoursup n'est pas manifeste. En effet, entre les premiers vœux des bacheliers affectés en 2016 à l'université ou en CPGE et les premiers vœux déclarés *a posteriori* par les étudiants de ces mêmes filières bacheliers en 2018, l'écart n'est pas très important avec 55 % de premiers vœux pour les affectés APB 2016 contre 50 % pour les premiers vœux réalisés des bacheliers 2018. Surtout, à nouveau, en termes d'inégalités, la supériorité de la procédure APB sur celle de Parcoursup n'est pas évidente. En effet, l'obtention des premiers vœux est nettement plus fréquente pour les bacheliers technologiques et professionnels que pour les bacheliers généraux dans Parcoursup par rapport à APB. Comme les jeunes détenteurs de ces baccalauréats sont très majoritairement moins dotés socialement que les bacheliers généraux, Parcoursup pourrait potentiellement être moins inégalitaire qu'APB pour l'obtention du premier vœu. Toutefois, le mode de formulation des vœux a pu modifier les choix des bacheliers et un choix ambitieux qui aurait pu être formulé en vœu 1 dans APB par un jeune d'origine sociale modeste, pourrait ne pas être fait dans Parcoursup, procédure qui impose ou propose davantage une logique tubulaire (bac techno vers DUT, bac pro vers BTS par exemple). Par ailleurs, la procédure Parcoursup a aussi imposé la mise en place de quotas de bacheliers technologiques en IUT et professionnels en BTS avec comme objectif de favoriser l'orientation vers ces filières pour ces bacheliers. De même, la mise en place de quotas de boursiers dans Parcoursup influence les résultats d'orientation obtenus par les bacheliers.

Ces observations, parfois divergentes entre Parcoursup et APB, témoignent de la nécessaire comparaison, cependant difficile, à venir pour des champs et problématiques comparables, par exemple celle explorée dans ce dossier thématique.

► **Tableau 5 Premier vœu APB 2016 en fin de procédure et Parcoursup 2018 à la rentrée dans le supérieur pour les CPGE et l'université (dont IUT) (en %)**

Type de bac	Tous (1)	Général	Technologique	Professionnel
Premier vœu obtenu pour l'affectation APB 2016 (a)	55	62	37	35
1 ^{er} vœu au bac des étudiants primo inscrits en 2018 (b)	50	51	51	41

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : (1) 55 % des bacheliers affectés en CPGE, à l'université ou en IUT ont obtenu leur premier vœu sur APB et 50 % des étudiants des mêmes filières l'année suivant le bac déclarent qu'ils ont obtenu le premier vœu souhaité à l'issue de la procédure Parcoursup.

Champ : Premier vœu pour les seuls étudiants affectés en CPGE ou à l'université (dont IUT). (b) Enquête TSS étudiants, rentrée après le bac 2018 (Belghith *et al.*, 2019, p. 9). Réponse à la question : Considérant l'ensemble des vœux formulés sur Parcoursup avez-vous été admis à au moins l'un de ces vœux, avec item retenu parmi 6 : oui, le premier vœu souhaité (autres items : oui, tous vos vœux, oui le 2^e vœu souhaité, oui le 3^e vœu souhaité, oui, l'un de vos autres vœux, non aucun de vos vœux).

Source : (a) APB'etat 2016, MESRI-SIES.

¹³. Il s'agit en effet dans un cas d'une interrogation rétrospective pour un échantillon aléatoire de 29 173 étudiants avec 4482 questionnaires exploitables (2018) et dans l'autre cas de données administratives *a priori* pour des bacheliers deux ans plus tôt (2016).

Bibliographie

- Allouch A., 2016, De la notion d'aspiration en sociologie, *In* Van Zanten et Rayou, eds. *Dictionnaire de l'éducation*, Paris, PUF.
- Baudelot C., Establet R., 2009, L'élitisme républicain, L'école française à l'épreuve des comparaisons internationales, Paris, Seuil.
- Beaud S., 2002, 80 % au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire, Paris, La Découverte.
- Béjean S., Monthubert B., 2015, Pour une société apprenante : proposition pour une stratégie nationale de l'enseignement supérieur, Rapport STRANES, Paris, MEN.
- Belghith F., Carvalho H., Ferry O., Tenret E., 2019, L'orientation à l'heure de Parcoursup : des stratégies et des jugements socialement différenciés, *OVE infos*, p. 39.
- Bluntz C., 2018, Choix d'orientation en terminale et mobilité géographique, *Note d'information du SIES*, 18.01.
- Bodin R., Orange S., 2013, L'université n'est pas en crise. Les transformations de l'enseignement supérieur : enjeux et idées reçues, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.
- Bodin R., Orange S., 2019, La gestion des risques scolaires. « Avec Parcoursup, je ne serais peut-être pas là », *Sociologie* 10(2), p. 217–224, <https://doi.org/10.3917/socio.102.0217>.
- Bourdieu P., Passeron J.-C., 1964, Les héritiers, Les étudiants et la culture, Paris, Les Éditions de Minuit.
- Bourdieu P., 1979, La distinction, Paris, Les Éditions de Minuit.
- Bourdieu P., 1986, L'illusion biographique, *Actes de la recherche en sciences sociales* 62-63, p. 69–72, https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1986_num_62_1_2317.
- Brinbaum Y., Hugrée C., Poullaouec T., 2018, 50 % à la licence... mais comment ? Les jeunes de familles populaires à l'université en France, *Économie et Statistique* 499, p. 79–105.
- Calmand J., Lemistre P. (dirs.), 2019, Effet des parcours à diplôme donné sur l'insertion professionnelle, Céreq Échanges 11, Marseille, Céreq.
- Canals V., Landrier S. (dirs.), 2019, Reprise d'études à l'université : quels publics, quelles finalités ? Céreq Échanges 14, Marseille, Céreq.
- Collet X., Macaire S. (dirs.), 2019, Vulnérabilités étudiantes : les chemins inattendus de la réussite, Céreq Échanges 12, Marseille, Céreq.
- Convert B., 2003, Des hiérarchies maintenues, Espace des disciplines, morphologie de l'offre scolaire et choix d'orientation en France, 1987–2001, *Actes de la recherche en sciences sociales* 149, p. 61–73, https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_2003_num_149_1_2780.
- Danner M., Erard C., Guégnard C., 2021, Des professionnels en STAPS : du déclin à la conquête de l'université, *In* Lemistre P., et al. (dirs.), *Enseignement supérieur : nouveaux parcours, nouveaux publics*, Céreq Essentiel 2, Marseille, Céreq, p. 63–70.
- Dauty F., Lemistre P., Vincens J., 2006, Sens portée et devenir des nomenclatures de formations, document CPC.
- Fauvet L., Jakubovitch S., Mikol F., 2015, Profil et parcours des étudiants en première année commune aux études de santé, *Note d'Information ESR*, 15.05.
- Frouillou L., 2017, Ségrégations universitaires en Île-de-France : inégalités d'accès et trajectoires étudiantes, Paris, La Documentation Française.
- Frouillou L., Pin C., Van Zanten A., 2019, Le rôle des instruments dans la sélection des bacheliers dans l'enseignement supérieur, La nouvelle gouvernance des affectations par les algorithmes, *Sociologie* 10, p. 209–215. <https://doi.org/10.3917/socio.102.0209>.
- Frouillou L., Pin C., Van Zanten A., 2020, Les plateformes APB et Parcoursup au service de l'égalité des chances ? *L'année Sociologique* 70, p. 337–363. <https://doi.org/10.3917/anso.202.0337>.
- Hugrée C., 2010, L'échappée belle : parcours scolaires et cheminements professionnels des étudiants d'origine populaire diplômés de l'Université (1970–2010), Thèse de doctorat, Université de Nantes.
- Inan C., 2016a, Orientation dans l'enseignement supérieur : vœux formulés pour la rentrée 2016–2017, *Note Flash du SIES*, 16.08.
- Inan C., 2016b, APB 2016 propositions d'admission et réponse des candidats pour l'année scolaire 2016–2017, *Note Flash du SIES*, 16.17.

Kabla-Langlois I. (dir.), 2020, L'états de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation en France, Paris, MESRI (13^e éd.).

Lemaire S., 2012, Les bacheliers S : des poursuites d'étude de plus en plus dispersées, *Les notes d'information MENESR*, 12.10.

Lemêtre C., Orange S., 2017, Les bacheliers professionnels face à Admission Post-Bac (APB): « logique commune » versus « logique formelle » de l'orientation, *Revue française de pédagogie* 198, p. 49–60. <https://doi.org/10.4000/rfp.5264>.

Lemistre P., 2015, La professionnalisation des formations initiales: une solution aux mutations du marché de l'emploi pour les jeunes? *Revue française de pédagogie* 192, p. 61–72, <https://doi.org/10.4000/rfp.4834>.

Lemistre P., 2019a, Affectations post-bac les choix selon le type de bac, les performances et l'origine sociale, In Lemistre P., Merlin F. (dirs), *Parcours d'études et insertion des diplômés du supérieur: le rôle des baccalauréats et des formations Bac + 2*, Paris, Cnesco, p. 13–32.

Lemistre P., 2019b, L'insertion des bacheliers professionnels: de nouvelles ségrégations? In Maillard F., Moreau G. (dirs), *Le bac pro: un baccalauréat comme les autres?* Toulouse, Octarès, p. 220–230.

Lemistre P., Couppié T., Dupray A., Gasquet C. (coord.), 2021, Enseignement supérieur: nouveaux parcours, nouveaux publics. Céreq Essentiel 2, Marseille, Céreq.

Maillard F., 2015, La fabrique des diplômés, Lormont, Le Bord de l'eau.

Merle P., 2012, La ségrégation scolaire, Paris, La Découverte, collection « Repères », Sociologie n° 596.

Moisan C. (dir.), 2014, Repères et références statistiques, Paris, MENESR.

Orange S., 2013, L'autre enseignement supérieur, Les BTS et la gestion des aspirations scolaires, Paris, PUF.

Pistoletti N., 2015, L'orientation active: une aide efficace pour choisir ses études? *Regards croisés sur l'économie* 16, p. 105–116, <https://doi.org/10.3917/rce.016.0105>.

Citation de l'article: Cosima Bluntz, Philippe Lemistre, Admission Post-Bac : le portail APB reflet des problématiques d'affectation dans l'enseignement supérieur, *Revue Éducation & formations*, n°103 (2022)

Quelles inégalités d'accès à l'enseignement supérieur selon l'origine géographique ?

Arnaud Dupray

Céreq et Aix-Marseille univ, CNRS, Lest, France,

<http://orcid.org/0000-0001-7820-8838>

Auteur de correspondance: arnaud.dupray@cereq.fr

Mélanie Vignale

Céreq, Marseille, France

Il s'agit dans cet article d'évaluer (1) si les souhaits d'orientation dans le supérieur des bacheliers, au travers de l'usage de la plateforme Admission Post-Bac, diffèrent selon leur territoire d'origine et (2) si la réponse de l'institution neutralise en partie ces inégalités de souhaits. Le territoire est approché par la catégorie d'aire urbaine de résidence d'origine des bacheliers 2016. Malgré une tendance générale à privilégier la proximité, la nécessité de migrer se vérifie par des distances moyennes plus grandes pour les bacheliers des plus petites communes. Par ailleurs, les vœux de ces derniers sont à la fois moins diversifiés et moins ambitieux et liés aux caractéristiques sociales et économiques des familles. La pénalité liée au fait de vivre dans un territoire périphérique est particulièrement aiguë pour les jeunes d'origine sociale modeste. En revanche, les propositions faites par l'institution scolaire tendraient à neutraliser en partie ces mécanismes en majorant pour ces derniers les réponses favorables au premier vœu émis.

INTRODUCTION

Dans le prolongement du rapport CNESCO (2016) qui pointait le déficit d'équité des conditions de réussite des élèves dans l'enseignement éducatif français, nous examinons ici l'existence éventuelle de disparités de devenir dans l'enseignement supérieur selon la localisation territoriale des jeunes au moment du baccalauréat. La mobilité géographique des jeunes à l'entrée dans le supérieur et notamment hors de l'académie d'origine, a été documentée dans des travaux récents (Bluntz, 2018; Fabre et Pawlowski, 2019), mettant en avant l'influence des ressources sociales et économiques des familles et celle de l'implantation des sites d'enseignement supérieur.

Mais ici, il s'agit, à travers l'analyse des vœux des élèves et des propositions adressées par l'institution scolaire, de s'intéresser non seulement à leurs aspirations telles qu'on peut les appréhender au travers de la nature des vœux formulés sur la plateforme Admission Post-Bac (APB), mais aussi aux propositions et finalement à la validation de l'une d'elles par les élèves. Il s'agira d'élucider s'il existe des variations d'une catégorie de commune de résidence à l'autre d'abord d'un point de vue global, indépendamment des caractéristiques des élèves, puis en tenant compte de leur réussite au bac (Nakhili, 2005), de leur sexe et de la situation socio-économique de leur famille (Mirouse, 2016).

L'importance de la mobilité géographique à l'entrée dans le supérieur atteste que le territoire n'est pas uniforme au regard des établissements d'enseignement supérieur qui le composent. Ces derniers se retrouvent massivement implantés dans les grandes agglomérations: trente villes concentrent les trois quarts des étudiants de métropole (Brutel, 2010). Ainsi, la distance aux «gisements» de formations supérieures est susceptible d'intervenir dans le processus de décision à la fois de poursuite d'études et d'élaboration des vœux d'orientation dans le supérieur. C'est donc bien les conditions du lien entre la localisation de l'élève et ses ambitions scolaires qui sont interrogées ici. Pour ce faire, on avance l'hypothèse qu'à conditions égales par ailleurs, les rapports à la mobilité des jeunes et des familles au seuil de l'enseignement supérieur diffèrent selon leur localisation, conçue en termes d'éloignement par rapport à une offre de formation qui peut être à la fois plus ou moins étendue et plus ou moins sélective.

Cette distance pourrait alors se répercuter sur la nature des vœux émis avec, dans certaines situations, une préférence pour les établissements les plus proches ou une diversification plus grande du type de vœu pour s'accorder au coût de la distance. Les données 2016 issues de la plateforme APB, demeurée opérationnelle de 2009 à 2017, vont nous permettre de creuser ces questions. Jusqu'à présent, cette variété territoriale a surtout été analysée à l'aune de la région (Baron et Perret, 2006; Perret, 2007; Vignale, 2016) mais nous voudrions descendre ici sur un découpage en lien avec la densité des populations.

En première approche, nous utilisons le zonage en aires urbaines (Brutel et Levy, 2011) redéfini en six grandes catégories¹, pour décrire la diversité des situations géographiques.

L'article se divise en trois sections. Dans la première, nous nous penchons sur la distance des souhaits d'orientation – c'est-à-dire des établissements correspondant à ces souhaits –

1. Cette partition distingue l'aire parisienne, regroupe ensuite dans une catégorie les 16 plus grandes aires urbaines (GAU) de province, distinctes d'une 3^e catégorie qui englobe les autres grandes aires urbaines (de taille secondaire), puis on isole les communes multipolaires, les petits et moyen pôles et leurs couronnes dans une cinquième catégorie, séparée de la dernière composée des communes isolées.

et examinons comment cette distance varie selon les caractéristiques des jeunes, notamment selon leur lieu de résidence au moment du Bac. La deuxième section sera l'occasion d'approcher la nature des vœux et de montrer qu'en termes de sélectivité et de notoriété, les jeunes de la « périphérie » s'avèrent moins prompts à formuler de tels vœux. La troisième section se demandera à travers l'examen du jeu des propositions et affectations si les inégalités territoriales constatées dans la nature des souhaits émis est amplifiée par la réponse de l'institution scolaire ou au contraire plus ou moins neutralisée. Enfin, la conclusion synthétisera les principaux enseignements de l'étude.

UNE INJONCTION À LA MOBILITÉ POUR LES BACHELIERS DES TERRITOIRES À L'ÉCART DES GRANDES AIRES URBAINES (GAU)

Une préférence pour la proximité

Si les vœux d'orientation sont élaborés en fonction des résultats scolaires des élèves, des ressources socio-économiques des familles, nous formulons l'hypothèse qu'ils dépendent aussi de la localisation des bacheliers et de leur degré de proximité géographique avec des établissements d'enseignement supérieur.

Faute de ressources éducatives à proximité, les familles les plus éloignées des grands centres urbains font face au dilemme suivant: soit formuler des vœux à longue distance – qu'il s'agisse du premier vœu ou de l'ensemble des vœux, pour trouver l'orientation qui s'accorde à leur souhait; soit restreindre leurs ambitions et réviser leurs objectifs pour qu'ils concordent avec une offre de proximité moins coûteuse. On peut montrer dans un premier temps que pour la plupart des jeunes, il existe une préférence pour une orientation qui limite l'éloignement du domicile (celui de résidence au bac) ➤ **Figure 1.**

Sur la base de l'ensemble des vœux émis dans APB, 28 % correspondent à un souhait d'orientation dans un établissement situé à moins de 50 km du domicile. Cette proportion varie fortement entre catégories d'aire urbaine: 48 % dans l'aire parisienne mais seulement 6,4 % des vœux pour les habitants de communes isolées. Par ailleurs, la distance dépend de la nature de l'orientation choisie. Si 27 % des néo-bacheliers formulent un vœu 1 en dehors de leur académie, c'est le cas de 12 % des vœux en STAPS mais 38 % des vœux en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et 54 % en école d'ingénieurs.

Se former loin de chez soi: quels facteurs de mobilités ?

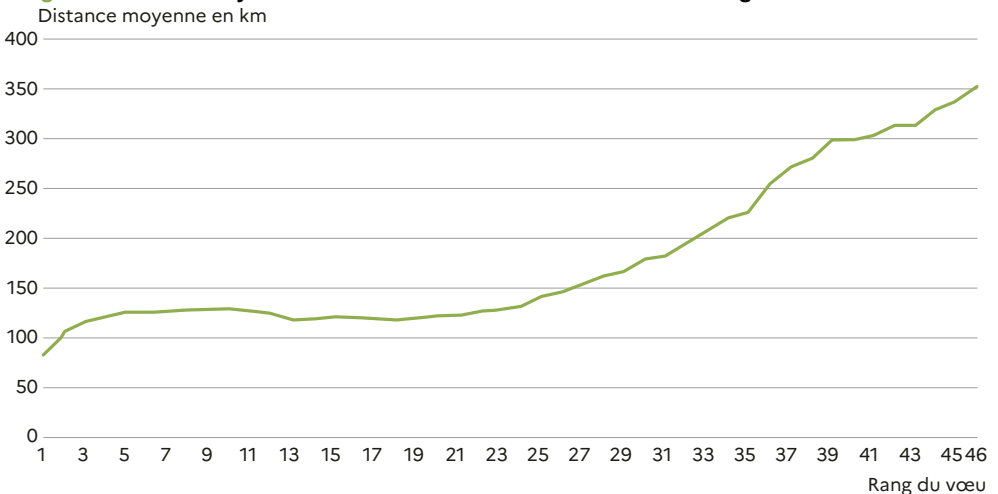
La distance aux établissements demandés varie selon le rang du vœu mais aussi selon le profil des jeunes. En se focalisant sur le premier vœu, il ressort que la distance à l'établissement demandé sera d'autant plus élevée que la filière de bac correspond à la série générale, que la mention obtenue au bac est élevée et que le candidat n'a jamais redoublé, facteurs qui vont de pair avec l'élargissement de l'univers des possibles pour les jeunes qui présentent les meilleurs résultats scolaires ➤ **Figure 2.** L'effet de l'origine sociale est approché à l'aide d'une variable de « position sociale » du premier référent légal. Plus la position sociale du référent légal est élevée, plus les formations demandées sont éloignées. Être issu d'un milieu social favorisé facilite ainsi la mobilité d'étude. En effet, d'une part, le jeune a plus de chances d'être aidé dans son orientation (niveau d'information, familiarité avec le système d'enseignement supérieur), d'autre part, le capital économique et social

parental peut être mobilisé non seulement pour trouver la formation désirée, mais aussi pour subvenir aux coûts de l'installation dans une commune distante. Les formations sélectives (écoles d'ingénieurs, classes préparatoires) moins disséminées sur le territoire que les classes de sections de technicien supérieur (STS) par exemple, sont ainsi les orientations qui s'accompagnent des plus longues distances à couvrir ➤ **Figure 3.**

Outre ces effets du parcours scolaire, de milieu social d'origine et de sélectivité de la filière dans le supérieur, la distance entre adresse au bac et établissement demandé en premier vœu apparaît aussi fortement liée au type d'espace de résidence des candidats. Elle croît avec l'éloignement vis-à-vis des grandes aires urbaines: elle varie de 42 km pour l'aire urbaine parisienne à 134 km pour les bacheliers des communes isolées. Cette relation entre distance aux établissements et lieu de résidence au moment du bac trouve son origine dans la géographie de l'offre d'enseignement supérieur: les grandes aires urbaines en concentrent l'écrasante majorité (90 %) et l'aire urbaine parisienne rassemble 16 % de l'offre de formation supérieure² à elle seule. La couverture territoriale la plus large concerne les BTS, à la fois les plus nombreux et les plus disséminés sur le territoire, avec à l'opposé les CPGE et les écoles d'ingénieurs, concentrées dans les grandes agglomérations. C'est pourquoi la distance moyenne aux établissements demandés en premier vœu est minimale pour les bacheliers demandant un BTS (65 km) et maximale pour ceux visant une école d'ingénieurs (176 km).

Du fait de la cartographie de l'offre, on peut supposer que c'est par contrainte que les bacheliers les plus éloignés des grands pôles (c'est-à-dire résidents des petites et moyennes aires et de leurs couronnes et des communes isolées) demandent des formations distantes. Il est même possible que certains d'entre eux s'autocensurent du fait de cet éloignement, et renoncent à émettre des vœux trop éloignés en raison des coûts entraînés par de telles mobilités (financier, social, psychologique, etc.) ou tout simplement par manque d'information au sujet de ces possibilités (Berlioux et Maillard, 2019).

➤ **Figure 1** Distance moyenne aux établissements demandés selon le rang du vœu



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Champ : Ensemble des candidats (550 000), ensemble des vœux.

Source : APB/stat 2016, MESRI-SIES.

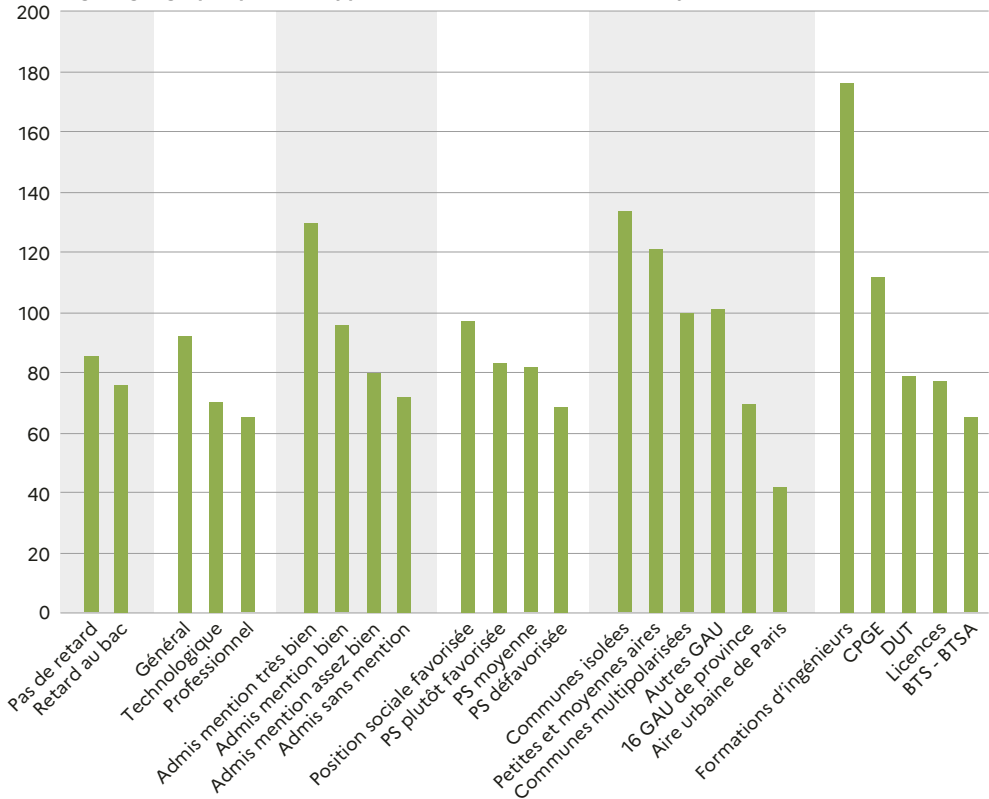
2. Parmi les 8 800 formations proposées dans APB 2016 en France métropolitaine.

Le cas des vœux éloignés du lieu de résidence au baccalauréat

Pour apprécier cet éloignement, on peut qualifier de vœux distants, ceux qui correspondent à des établissements éloignés de plus de 80 km de la commune de résidence au baccalauréat, soit une distance qu'il est rare de couvrir par des navettes quotidiennes domicile-études et donc qui impliquent dans la plupart des cas un changement de lieu de résidence. Par ailleurs, parmi ces vœux à longue distance, on définira des mobilités contraintes lorsque le souhait d'orientation en premier vœu n'existait pas dans un périmètre de moins de 80 km autour du domicile ➤ **Tableau 1**.

Il apparaît ainsi que la proportion de premier vœu à longue distance est bien inversement corrélée avec la densité de la zone de résidence. De 8 % à Paris, on passe à environ 40 % dans les GAU de moindre importance (par rapport aux 17 majeures) et les communes multipolarisées et à près de 60 % dans les communes isolées. De plus, parmi ces vœux éloignés, la part des vœux distants contraints faute d'une offre correspondante à proximité est multipliée par un facteur proche de 7 si on compare l'aire parisienne à la situation des communes isolées. Les écarts sont encore plus sensibles entre communes en considérant l'ensemble des vœux : 36 % des élèves forment l'ensemble de leurs vœux à longue distance dans une commune isolée contre 1 % dans l'aire parisienne.

➤ **Figure 2** Distance au 1^{er} vœu émis selon les caractéristiques scolaires, sociales des bacheliers, leur origine géographique et le type de formation demandée (moyennes en km)

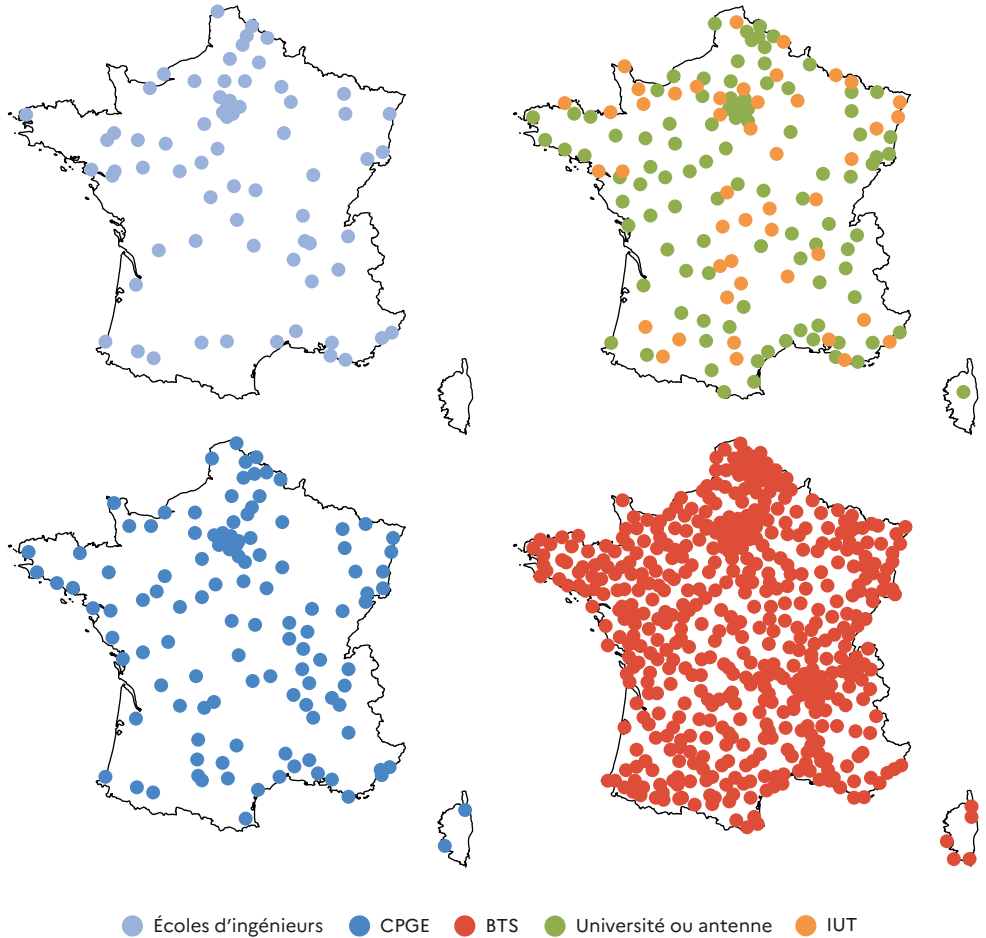


Champ : 1^{ers} vœux des 550 000 candidats (PS : Position sociale).

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

Si l'on se penche de plus près sur la localisation des établissements demandés par les jeunes ayant formulé des vœux distants, il apparaît que pour les bacheliers des zones les plus éloignées des principales aires urbaines, demander un établissement situé à plus de 80 km va plus souvent de pair avec une candidature dans l'établissement le plus proche proposant la formation souhaitée que pour ceux des principales aires urbaines : plus d'un tiers des vœux distants émis dans les communes isolées ou les petites et moyennes aires correspondent à l'établissement le plus proche, contre 6 à 12 % pour les 17 plus grandes aires urbaines.

▼ **Figure 3** Implantation des établissements de formation (localisation à la commune*)



Éducation & formations n° 103 © DEPP

* La présence d'un symbole indique qu'au moins un établissement de ce type de formation est présent dans la commune.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

Les bacheliers de ces dernières, bien que moins souvent amenés à candidater loin de chez eux, parcourent en revanche de plus grandes distances que les autres jeunes lorsqu'ils doivent s'éloigner de leur commune de résidence au bac. Ils postulent en effet préférentiellement dans des établissements situés dans les principales aires urbaines, ces dernières fonctionnant en mode réseau³. Le calcul de l'écart de distance entre l'établissement choisi et l'établissement le plus proche offrant le même type de débouché formatif, pour les vœux formulés à plus de 80 km du lieu de résidence, vient conforter ce constat. Cet écart est en effet plus élevé dans l'aire urbaine parisienne (245 km) ou dans les communes qui font partie des 16 plus grandes métropoles de province (324 km) que dans les communes relevant d'un petit ou moyen pôle (147 km) ou les communes isolées (142 km). Les vœux d'orientation à longue distance couvrent donc un rayon plus large en ce qui concerne les bacheliers des principales métropoles, indiquant sans doute des souhaits d'orientation plus détachés de l'offre locale de la part de jeunes mieux dotés en capitaux économiques et sociaux et possiblement, une plus forte réticence à l'éloignement chez ceux appartenant aux communes les plus à l'écart des grands pôles urbains.

DES AMBITIONS MINORÉES LOIN DES GRANDES AIRES URBAINES : UNE AUTOCENSURE GÉOGRAPHIQUE LIÉE POUR PARTIE À LA DISTANCE À L'OFFRE DE FORMATION

Des vœux plus diversifiés dans les grandes aires urbaines

Au-delà de la question de la distance aux établissements demandés, nous nous intéressons à présent à la nature des formations souhaitées selon la localisation des jeunes bacheliers. Une formation se caractérise par la combinaison d'un type d'établissement et d'une filière (libellé indiquant une spécialité).

↘ **Tableau 1 Vœux 1 distants et éloignement contraint (en %)**

	Part des jeunes dont le 1 ^{er} vœu est situé à plus de 80 km (> =)	... dont cas de vœux distants contraints	... dont établissement le plus proche	Part des jeunes dont tous les vœux sont situés à plus de 80 km
Aire urbaine de Paris	8	9	5,9	1
16 GAU de Province	16	21	11,7	2
Autres GAU	40	50	31,5	18
Communes multipolarisées des GAU	37	42	29,2	16
Petites et moyennes aires	50	55	35,3	27
Communes isolées	58	61	38,5	36
Ensemble	29	45	28,3	12

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Champ : Vœux 1 des candidats (550 000).

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

3. Voir Dupray A., Vignale M., 2018, Mobilités interdépartementales des étudiants du supérieur : des parcours façonnés par les ressources territoriales. In : *Les mobilités résidentielles en France*, Rapport 2018 du CGET, pp. 88-95.

Les principaux types de filières du supérieur demandées sur la plateforme APB se résument à la Licence, le BTS, le BTSA, le DUT, CPGE et école d'ingénieurs⁴. Au regard de l'orientation détaillée: 136 libellés de formations sont identifiés. Dans un premier temps, une approche quantitative de la variété des vœux émis par les candidats consiste à comptabiliser les différents types de formations et d'orientations détaillées (filières) demandées sur l'ensemble des vœux⁵.

Premier constat, les bacheliers de l'aire urbaine parisienne se détachent en termes de nombre et de variété des vœux émis: chaque bachelier de cette aire formule en moyenne 12,4 vœux sur la plateforme, et demande en moyenne 2 types de formations et 4,6 filières distinctes. Cela est également le cas, mais à un moindre degré, pour les bacheliers résidant dans l'une des seize plus grandes aires urbaines de province: ils demandent eux aussi davantage de types et de filières de formation que les bacheliers issus des autres types d'espace ► **Tableau 2**. Les jeunes métropolitains profitent d'une offre plus diversifiée à proximité, qui leur permet d'élargir la palette des formations demandées. En outre, ces résultats sont confirmés dans un modèle qui contrôle le sexe, le retard au bac, la mention, la spécialité, les positions sociales des référents et le lien de parenté au référent légal.

Une prédominance des premiers vœux en BTS pour les bacheliers éloignés des principales aires urbaines

Nous nous focalisons à présent sur les premiers vœux des candidats, afin d'examiner plus en détail leurs spécificités. Quel que soit le type d'espace de résidence, plus de 90 % des vœux se concentrent dans cinq types de formation. Leur classement par ordre décroissant de souhait est le suivant: les licences, les sections de BTS-BTSA, les DUT, les classes préparatoires et les formations d'ingénieurs en admission post-Bac ► **Tableau 3**. Cette hiérarchie vaut pour l'ensemble des types d'espaces de résidence, sauf dans les communes isolées où les premiers vœux en BTS dépassent ceux émis en Licence.

► **Tableau 2** Variété des vœux émis selon le lieu de résidence

	Nombre de vœux formulés	Nombre de types de formations demandées	Nombre de filières demandées
Aire urbaine de Paris	12,4	2,0	4,6
16 GAU de Province	6,5	1,9	3,1
Autres GAU	6,2	1,8	2,9
Communes multipolarisées des GAU	5,9	1,7	2,8
Petites et moyennes aires	5,9	1,7	2,7
Communes isolées	5,9	1,7	2,7

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Champ: Ensemble des vœux des 550 000 candidats.

Source: APB'stat 2016, MESRI-SIES.

4. D'autres types de formations figurent dans APB: années de mise à niveau, années préparatoires ou mentions complémentaires, formations paramédicales et sociales, écoles d'architecture, écoles de commerce, diplômes de comptabilité et de gestion (DCG), diplômes de technicien supérieur, cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles, diplôme des métiers d'arts (DMA), DEUST (Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques) et DU, CPES (Classes préparatoires aux études supérieures), écoles supérieures d'art, autres formations: 12 types de formations qui représentent environ 6 % des premiers vœux.

5. Par exemple un BTS et un IUT comptent pour deux types de formation; un BTS Commerce Vente et un BTS Comptabilité Gestion comptent pour un seul type mais deux filières d'orientation différenciées.

En revanche, des écarts apparaissent dans la distribution des vœux d'un type d'espace à l'autre. Les candidats résidant dans les grandes aires urbaines (Paris ou les plus grandes de province) sont plus nombreux à demander des formations très sélectives telles que les CPGE ou les écoles d'ingénieurs : les CPGE représentent ainsi plus de 11 % des premiers vœux dans l'aire parisienne, contre moitié moins dans les communes isolées et 6,1 % dans les petites et moyennes aires. Inversement, ces deux derniers types d'espaces, globalement moins urbanisés que les autres, sont ceux qui génèrent la plus forte demande de BTS-BTSA – respectivement 37 et 35 % environ contre 26 % dans l'une des seize plus grandes aires urbaines de province et 25 % à Paris.

Moins de candidatures dans les formations « cotées » pour les jeunes éloignés des principales aires urbaines

Une autre manière d'évaluer le lien entre commune d'origine et sélectivité des vœux est de construire un indicateur de réputation ou de sélectivité de l'orientation exprimée en premier vœu : il s'agit de repérer les formations dans lesquelles le ratio offre/demande révèle une forme de tension. Si la filière de formation demandée dans un établissement donné accepte moins de 50 % des candidatures reçues (et si le nombre d'affectations total est supérieur à 50 individus⁶) alors l'établissement-filière souhaité est défini comme une orientation réputée ou cotée. 231 formations sont ainsi identifiées (dont 96 DUT, 46 BTS-BTSA, 27 Licences, 24 CPGE, 12 écoles d'architectures et 11 écoles d'ingénieurs).

Pour les vœux 1, 15,9 % des candidats de la plateforme ont demandé une formation cotée, mais cette appétence pour les formations réputées se distribue différemment selon l'espace de résidence, variant de 25 % pour les bacheliers de l'aire parisienne à 10 % pour ceux habitant dans une commune isolée. Ceci peut à la fois résulter d'une méconnaissance de ces formations, pour les jeunes résidant dans les zones les moins urbanisées (dans la mesure où les formations cotées sont le plus souvent situées dans les grandes aires urbaines), mais aussi d'un mécanisme d'autocensure de la part de ces élèves.

↳ **Tableau 3 Formations demandées en 1^{er} vœu selon le type d'espace de résidence (en %)**

	Licences	BTS-BTSA	DUT	CPGE	Formations d'ingénieurs	Filière cotée
Aire urbaine de Paris	39,2	25,3	13,6	11,2	4,6	25,4
16 GAU de province	39,7	26,4	13,9	9,2	4,2	18,0
Autres GAU	38,0	30,0	14,2	8,2	3,1	11,2
Communes multipolarisées des GAU	35,3	34,2	14,4	6,6	2,9	10,6
Petites et moyennes aires	35,8	34,6	14,2	6,1	2,6	10,8
Communes isolées	34,3	36,9	13,4	5,7	2,5	9,8
Ensemble	38,0	29,0	14,0	9,0	4,0	15,9

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : Les bacheliers de l'aire urbaine de Paris sont 39 % à demander une licence en vœu 1, 25 % à demander un BTS-BTSA, 14 % un DUT, 11 % une CPGE et 5 % une formation d'ingénieurs (la somme des pourcentages en ligne n'égalise pas 100, seules les principales formations demandées sont présentées).

Champ : Vœux 1 des candidats (550 000).

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

6. Ce seuil permet de ne pas capter des formations recrutant très peu d'élèves, pour lesquelles le ratio ne serait pas vraiment significatif.

Pour s'en convaincre, on a modélisé la probabilité de candidater dans un établissement coté en contrôlant le sexe, la série du bac, l'existence d'une mention, l'origine plus ou moins favorisée de chacun des référents légaux, le lien de parenté au référent 1 et le type d'espace de résidence. Les écarts observés en fonction de la catégorie du zonage en aires urbaines restent significativement différenciés avec une chance relative (*Odds Ratio* = 0,35) près de 3 fois inférieure pour les bacheliers résidant dans une commune isolée par rapport à ceux de l'aire parisienne d'émettre leur premier vœu dans une orientation « réputée » au sens de la définition adoptée ci-dessus.

Le poids relatif des contextes géographique, sociodémographique et scolaire

On peut penser que ces différences territoriales de comportement sont, en partie du moins, liées à la répartition de l'offre de formation supérieure : comme vu plus haut ► **Figure 3**, les BTS sont les formations les mieux disséminées sur le territoire, leur conférant une accessibilité relativement meilleure que les autres types de formation. Mais elles résultent aussi du profil des jeunes bacheliers qui diffère d'un type de commune à l'autre. Les bacheliers dont au moins un des parents occupe un emploi de cadre sont plus nombreux dans les grandes aires urbaines ► **Tableau 4**. Dans l'aire parisienne, c'est le cas de 43 % des bacheliers, près de 40 % de ceux qui vivent dans une des grandes aires urbaines de province, contre moins du quart de ceux des communes les plus éloignées. Les séries du bac semblent refléter ces écarts de composition sociale. Les bacheliers des espaces les plus urbains sont un peu plus souvent titulaires d'un bac général et moins souvent d'un bac professionnel. Les mentions au bac les plus élevées sont légèrement plus fréquentes dans les grandes aires urbaines. Plus inattendu, les redoublements avant le bac sont plus répandus dans les grands pôles : cela pourrait être le signe d'une persévérance accrue dans la voie générale dans l'aire parisienne et les grandes aires, non sans lien avec la proximité en nombre et en diversité des établissements d'enseignement supérieur, qui rend moins coûteuse qu'ailleurs une poursuite d'études. Cet indicateur de retard pourrait aussi refléter une hétérogénéité de l'évaluation des élèves avec une indulgence plus systématique dans les notations au sein des lycées des petites villes.

► **Tableau 4** Caractéristiques sociales et scolaires des candidats selon le type d'espace (en %)

	Père et mère cadres	Père ou mère cadre	Retard au bac	Bac Général	Bac Pro	Mention très bien
Aire urbaine de Paris	17	43	24	64	16	9
16 GAU de Province	13	40	22	64	15	10
Autres GAU	8	31	21	60	18	9
Communes multipolarisées des GAU	6	27	18	57	19	8
Petites et moyennes aires	5	23	18	57	21	8
Communes isolées	4	20	17	55	22	7

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Champ : Ensemble des vœux des 550 000 candidats.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

Toutefois, on peut supposer que les décisions des jeunes ne sont pas affectées de manière équivalente et homogène selon les ressources sociales et économiques dont ils disposent. Les premières sont porteuses d'une meilleure information sur la diversité des filières existantes, leur emplacement et aussi éventuellement les conditions d'études. Les secondes rendent possible des déplacements à longue distance pour suivre des études dans la filière d'élection et éventuellement le choix d'un établissement correspondant parmi les plus cotés qui se retrouve plus fréquemment dans les grandes agglomérations. Dans cette perspective, nous avons calculé les écarts relatifs de fréquences empiriques de formuler un vœu 1 dans une formation réputée (respectivement de faire un vœu en CPGE ou école d'ingénieurs) entre communes appartenant à une grande aire urbaine ou éloignées selon l'origine plus ou moins favorisée des parents **↘ Tableau 5.**

Il apparaît alors clairement que quel que soit l'indicateur (formation cotée ou vœu sélectif), l'avantage relatif du bachelier résidant dans une des 17 plus grandes aires urbaines par rapport à celui issu d'une commune isolée, petite ou moyenne aire ou commune multipolarisée, est plus ample lorsque le jeune est d'origine défavorisée que lorsque le jeune est d'origine favorisée. Autrement dit, passer son bac dans une zone géographique éloignée des grands pôles urbains va d'autant plus constituer un obstacle pour candidater dans les établissements les plus cotés que l'on est issu d'un milieu social défavorisé. Par exemple, en ce qui concerne les vœux dans des formations cotées, les bacheliers d'origine défavorisée des plus grandes aires urbaines ont plus de deux fois plus de chances de formuler de tels vœux que ceux des zones périphériques, alors que l'avantage conféré par l'aire urbaine d'appartenance est seulement 63 % plus élevé lorsque le jeune est d'origine favorisée.

↘ Tableau 5 Écarts de probabilités empiriques sur des types de vœux 1 selon l'origine géographique et l'origine sociale

Vœu 1 dans étab.-filière réputé*	Origine favorisée (a)	Origine défavorisée (b)
Aire urbaine de Paris ou 16 GAU de province	27,5 (A1)	16,7 (A2)
Commune multipolarisée des GAU / Petite et moyenne aire / Commune isolée	16,9 (B1)	7,9 (B2)
Écart relatif selon l'aire de la commune: $(A_i - B_i) / B_i * 100$	63,3	111,0
Vœu 1 en école d'ingénieurs ou CPGE**		
Aire urbaine de Paris ou 16 GAU de province	28,9 (C1)	5,4 (C2)
Commune multipolarisée des GAU / Petite et moyenne aire / Commune isolée	22,4 (D1)	3,8 (D2)
Écart relatif selon l'aire de la commune: $(C_i - D_i) / D_i * 100$	28,9	41,8

Éducation & Formations n° 103 © DEPP

Lecture: Les jeunes bacheliers de l'aire urbaine parisienne ou de l'une des 16 principales aires urbaines de province sont 27,5 % à candidater en vœu 1 dans une filière cotée lorsqu'ils sont d'origine favorisée, et 16,7 % à le faire s'ils sont d'origine sociale défavorisée: (a) Origine favorisée: père très favorisé et mère très favorisée ou plutôt favorisée; (b) Origine défavorisée: père défavorisé et mère défavorisée ou moyennement favorisée⁸.

Champ: * Candidats ayant effectué un vœu 1 dans une formation cotée (88 000 individus); ** Candidats ayant effectué un vœu 1 dans une CPGE ou une école d'ingénieurs (68 000 individus).

Source: APB'stat 2016, MESRI-SIES.

7. L'origine très favorisée renvoie, en prenant le cas des pères ou référents légaux 1, pour 90 % à un ascendant occupant un poste de cadre et pour une partie plus minoritaire à un emploi de chef d'entreprise ou de professions intermédiaires. Une origine plutôt favorisée renvoie pour 94 % à une profession intermédiaire.

8. Une origine défavorable, toujours dans le cas des pères, correspond à un emploi d'ouvrier pour 70 % et pour près d'un quart à une situation d'inactivité. L'origine sociale est dite moyennement favorisée dans le cas où l'ascendant est employé (70 %) ou occupe un statut d'artisan ou de commerçant (23 %).

Il est aussi intéressant d'observer que la probabilité empirique de formuler un vœu dans une formation cotée est quasiment équivalente pour des jeunes d'origine favorisée situés dans une commune éloignée des principaux pôles urbains et pour ceux d'origine défavorisée résidant à Paris ou dans une des 16 plus grandes communes de Province et leur couronne (environ 17 %), ce qui laisse à penser qu'en la matière, le rôle de l'origine géographique équivaudrait à celui de l'origine sociale. Il n'en va pas de même pour le fait de souhaiter une orientation en CPGE ou en école d'ingénieurs où l'origine sociale est largement surdéterminante par rapport à la densité de la commune d'origine : les jeunes de milieux favorisés et résidant dans des zones périphériques ont 4 fois plus de chances de formuler un tel vœu que les jeunes de milieux défavorisés résidant dans l'une des 17 plus grandes aires.

LES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'AFFECTATION D'APB : RÉDUCTION OU AMPLIFICATION DES INÉGALITÉS ?

Une fois passée la phase des vœux où des différences s'expriment à la fois dans la nature, l'éloignement, la diversité et la sélectivité des orientations, il s'agit d'examiner si ces inégalités territoriales sont redoublées dans la réponse de l'institution scolaire, c'est-à-dire la phase de proposition et d'affectation des élèves ou si l'affectation s'opère de façon neutre ou bien encore corrige en fonction du territoire la sous-représentation de certaines orientations.

Des taux d'affectations homogènes selon les territoires, mais un léger désavantage pour les bacheliers de l'aire urbaine parisienne

73,5 % des jeunes ayant formulé au moins un vœu sur APB sont affectés en procédure normale ou complémentaire sur l'un de leurs vœux (69 % dès la première phase). Ce taux d'affectation est très homogène en fonction de la catégorie d'aire urbaine de la commune d'origine ↘ **Tableau 6**. Seule l'aire parisienne se distingue par un taux d'affectation des élèves de moins de 71 %. La grande majorité des affectations (80 %) concerne le premier vœu ou le deuxième vœu de l'élève. Cependant, en moyenne, le rang du vœu d'affectation est plus élevé dans l'aire parisienne qu'ailleurs, où il est inférieur à 2.

↘ **Tableau 6** Affectations en procédure normale ou complémentaire

ZAU regroupé de la commune de résidence au bac	Oui définitif (%)	Rang moyen du vœu (a)
Aire urbaine de Paris	70,6	2,7
16 GAU de Province	74,8	2,0
Autres GAU	74,7	1,8
Communes multipolarisées des GAU	73,4	1,8
Petites et moyennes aires	73,2	1,8
Communes isolées	72,8	1,7
Ensemble	73,5	2,0

Éducation & formations n° 103 © DEPP

(a) Pour les affectations en procédure normale seulement (380 000 individus).

Champ : Ensemble des candidats affectés en procédure normale ou complémentaire (405 000 individus).

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

Les bacheliers éloignés des principales aires urbaines obtiennent plus souvent leur vœu 1

Si l'on s'intéresse aux chances pour les bacheliers d'accéder à la formation qu'ils ont classée en vœu 1, on observe là aussi que la distance aux grands pôles urbains n'est pas pénalisante, bien au contraire. L'estimation d'un modèle sur le fait d'obtenir une affectation sur son vœu 1 révèle que cette probabilité est inférieure pour les vœux hors académie et décroît avec la distance à l'établissement demandé. Elle est toujours plus favorable aux résidents des communes éloignées des grands centres urbains comparativement aux bacheliers qui vivent dans l'aire urbaine parisienne, à sexe, origine sociale, série du bac, mention au bac, et type d'établissement d'enseignement supérieur équivalent et compte tenu du fait de formuler ou non un vœu hors académie ↘ **Tableau 7**. Ainsi, alors qu'en moyenne cette probabilité est de 46 %, elle est de 36,8 % dans l'aire parisienne et de près de 50 % dans les petits et moyen pôles. Les bacheliers des communes isolées se retrouvent les plus avantagés.

On pourrait interpréter ce résultat comme la conséquence de la rationalité prudente des souhaits d'orientation parmi les bacheliers éloignés des grands pôles urbains. Si, par exemple, ils sont plus nombreux à privilégier une orientation en BTS par rapport à leurs homologues des grandes villes, compte tenu de la répartition sur le territoire des sections de technicien supérieur (voir supra.), il n'est pas étonnant qu'ils obtiennent un avantage en matière d'affectation, surtout que les STS de « province » dans des pôles petits ou moyens seront peu demandées par les résidents des grandes aires urbaines.

Cependant, lorsqu'on estime le même modèle par type d'établissement demandé dans le vœu 1, successivement en IUT, en STS, en Licence, en CPGE et en écoles d'ingénieurs à accès post-Bac, lesquelles orientations représentent les plus gros volumes, cet avantage relatif des résidents des petits et moyen pôles ou d'une commune isolée ou encore d'une ville multipolarisée, se vérifie toujours avec des ratios (O.R) de 1,4 à 2,5 selon les types de formation, par rapport aux bacheliers de l'aire parisienne. Il n'y a que pour l'accès direct en école d'ingénieurs que ces derniers conservent un avantage.

↘ **Tableau 7 Odds-ratios (§) dérivés d'un modèle logistique de la probabilité d'être affecté sur son vœu 1**

ZAU regroupé de la commune de résidence au bac	Odds-Ratio (%)	I.C à 95 %	
GAU Province vs 1 . Paris	1,24 (§)	1,22	1,27
Grandes AU vs 1 . Paris	1,62	1,59	1,65
Communes multipolarisées des GAU vs 1 . Paris	1,64	1,59	1,69
Petites et moyennes aires vs 1 . Paris	1,70	1,66	1,74
Communes isolées vs 1 . Paris	1,82	1,75	1,88

Éducation & formations n° 103 © DEPP

(§) ou rapports de chances relatifs. Un jeune d'une des 16 GAU de province a 1,24 fois plus de chances qu'un bachelier de l'aire parisienne d'être affecté sur son vœu 1 plutôt que sur un vœu d'ordre supérieur.

Note : Résultats d'une estimation où sont contrôlés le sexe, la série du bac, la mention, l'origine sociale et le type de formation demandée ainsi que l'attribut : vœu hors académie⁹.

Champ : Affectations en procédure normale (380 000 individus).

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

9. Une autre estimation intégrant la distance entre la résidence au bac et l'établissement d'affectation, sur un effectif plus réduit, ne change pas la teneur de ces résultats et amplifie même la valeur des rapports de chances pour les communes les plus à l'écart des grands centres urbains.

Le taux de réponse favorable varie selon le type de formation (voire la filière). Mais quel que soit le type de formation, le taux d'obtention du vœu 1 n'est jamais défavorable aux zones les plus éloignées des principales aires, il est même meilleur pour celles-ci en ce qui concerne les licences, DUT, CPGE, BTS. Le zoom sur les licences en tensions (Droit, STAPS, Psychologie et PACES) montre que les taux d'acceptation des vœux 1 pour ces dernières ne sont pas sensibles à l'espace d'origine – sauf dans le cas de l'aire parisienne, ceci résultant du découpage de cette aire en trois académies et de l'existence de nombreux vœux hors académie de résidence donc non prioritaires. Hormis le cas particulier de l'aire parisienne, la proportion d'affectations hors académie est inversement corrélée à la proximité de la commune de résidence au bac à un grand pôle urbain, reflétant la nécessité des bacheliers éloignés de présenter des vœux à longue distance dans certaines filières faute d'établissement à proximité (cf. supra). Ainsi, par exemple, parmi les vœux 1 en psychologie recevant une réponse favorable, 30,5 % concernent une affectation hors académie pour les bacheliers des communes isolées contre 11,3 % des résidents dans une des 16 plus grandes aires urbaines de province.

Quand on compare le type de formation demandé en vœu 1 et l'orientation d'affectation (qui peut ne pas correspondre au vœu 1) ↘ **Tableau 8**, il ressort que le report sur les licences est plus fort dans les 17 plus grandes aires urbaines et qu'il y a plus de refus en DUT dans l'aire parisienne qu'en province. Les bacheliers de l'aire parisienne semblent de leur côté légèrement avantagés pour les vœux en CPGE et en école d'ingénieurs, les écarts positifs indiquant que ces bacheliers reçoivent davantage de réponses favorables sur des vœux de rang éloigné que ceux des autres catégories d'aire urbaine. C'est ainsi clairement le cas pour les CPGE et les vœux de rang 4 et au-delà en région parisienne.

Pour les vœux hors académie, dont on sait qu'ils concernent des pourcentages plus importants de jeunes résidant dans les communes à l'écart des grands pôles urbains, et même dans les filières en tension comme le droit, la psychologie ou les STAPS, la part des affectations en vœux de rangs 1 et 2 est significativement plus favorable dans les villes isolées et petits et moyens pôles que pour les bacheliers appartenant à une des 17 plus grandes aires urbaines.

↘ **Tableau 8** Écart entre la part des jeunes ayant obtenu l'affectation et la part relative de cette orientation parmi les vœux 1

En points de %	BTS-BTSA	CPGE	DUT	Formations d'ingénieurs	Licences
Paris	-7,0	1,6	-4,8 (a)	0,4	12,8
GAU Province	-7,0	0,6	-2,3	-0,8	12,2
Grandes AU	-6,9	1,1	-1,6	-0,4	10,4
Communes multipolarisées	-7,8	1,0	-1,2	-0,4	10,8
Petites et moyennes aires	-6,7	1,0	-1,3	-0,3	10,1
Communes isolées	-6,4	0,8	-1,0	-0,4	9,7

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : (a) 13,6 % des bacheliers de l'AU de Paris ont demandé un DUT en vœu 1, seuls 8,8 % des jeunes affectés ont obtenu un DUT, soit un différentiel de -4,8 pts.

Note : L'affectation correspond seulement au type « d'établissement ou classe » souhaité indépendamment de la filière, c'est-à-dire toutes filières ou spécialités de formation confondues au sein de ce type « d'établissement ou classe ».

Champ : 1^{ers} vœux des 550 000 candidats.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

Prioriser sur la proximité de la formation : une stratégie pénalisante pour les jeunes éloignés des grandes aires urbaines

Le cas où les élèves les plus éloignés des grands pôles urbains sont vraiment pénalisés, c'est lorsque tous leurs vœux sont situés à moins de 50 km de leur lieu de résidence au bac, autrement dit lorsqu'ils ont fait de la proximité de la formation supérieure un critère systématique de choix. Ce type de stratégie est relativement rare pour ces jeunes : elle concerne environ 6 % des bacheliers des communes isolées et 9 % des jeunes issus des petites et moyennes aires, contre 37 % des bacheliers des principales aires urbaines de province ↘ **Tableau 9**. Dans leur cas, la part des affectations en procédure normale ou complémentaire est alors significativement plus faible que pour les bacheliers des plus grandes aires urbaines. Par exemple, elle est de 58 % pour les résidents dans une ville isolée contre 69 % des habitants d'une des 16 plus grandes aires urbaines de province. Corrélativement, l'écart de taux d'affectation entre les bacheliers n'ayant formulé que des vœux à proximité du lieu de résidence et les autres (dont un au moins des vœux peut être à courte distance mais pas forcément l'ensemble) est plus sensible dans les villes périphériques que dans les grandes aires. À titre d'illustration, leur désavantage est de 9,5 points dans l'aire parisienne contre 16 points pour les bacheliers résidant dans une ville isolée. Ce résultat se comprend comme la conséquence directe de la rareté des infrastructures d'enseignement supérieur dans les espaces peu denses en population et en emplois : faire le choix de la proximité rime souvent avec une restriction du champ des possibles, et ce d'autant plus que l'on se trouve loin des grands pôles urbains. Les jeunes originaires des communes isolées ou des petites et moyennes aires qui ont fait le choix de la proximité n'ont ainsi formulé que 2,3 vœux en moyenne (contre plus de 6 pour les autres bacheliers de ces mêmes espaces).

↘ **Tableau 9** La stratégie de la proximité selon les territoires

	Taux d'affectation (en %)	Écart de taux d'affectation par rapport aux autres bacheliers (en points)	Nombre de vœux émis en moyenne	Part des jeunes ayant fait le choix de la proximité
Paris	66	8	9,4	47,9
GAU Province	69	10	3,6	36,9
Grandes AU	67	9	2,8	18,6
Communes multipolarisées	63	12	2,7	15,1
Petites et moyennes aires	61	14	2,3	8,9
Communes isolées	58	16	2,3	6,4
Ensemble	67	9	5,5	27,9

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : Les bacheliers des communes isolées sont 6,4 % à avoir formulé tous leurs vœux à proximité du lieu de résidence au bac (dans un rayon de 50 km). Parmi ces jeunes, qui ont effectué 2,3 vœux en moyenne, seuls 58 % ont été affectés à une formation en procédure normale ou complémentaire, soit 16 points de moins que les bacheliers de ces mêmes communes qui avaient effectué au moins un vœu à plus de 50 km du domicile.

Champ : Candidats ayant effectué tous leurs vœux dans un rayon de 50 km (153 000 individus).

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

CONCLUSION

Au seuil de l'enseignement supérieur, les inégalités territoriales dans les orientations ressortent essentiellement de caractéristiques sociales et économiques des familles, moins favorisées en moyenne pour celles qui résident à l'écart des grandes aires urbaines.

Compte tenu de la plus grande rareté des infrastructures d'enseignement supérieur dans les territoires peu denses à l'exception de sections de BTS et BTSA, les jeunes bacheliers de ces territoires sont contraints de formuler des vœux à plus longue distance que les autres.

Toutefois, à conditions identiques en termes de dotations initiales et de réussite au baccalauréat, il reste des différences notables dans la part des vœux en direction des filières les plus sélectives ou des établissements-filières les plus réputés. Avoir une origine sociale favorable contribue à desserrer les contraintes en permettant d'envisager une orientation plus sélective ou plus concurrentielle. Ainsi à origines sociales équivalentes, le handicap lié au fait de vivre dans un territoire « périphérique » est plus aigu pour les jeunes d'origine sociale modeste que pour ceux des classes privilégiées.

Des mécanismes d'autocensure et sans doute de déficit d'informations expliquent qu'à conditions identiques, les jeunes éloignés des grands pôles urbains formulent des objectifs d'orientation moins ambitieux que leurs homologues des grandes cités (Berlioux *et al.*, 2019).

Ajoutons qu'il y a tout lieu de penser qu'on sous-estime le phénomène puisqu'on ne mesure pas ici la part de ceux qui renoncent à formuler des vœux sur la plateforme Admission Post-Bac et à poursuivre leurs études compte tenu des difficultés qu'ils auraient à surmonter.

Sur la base de ceux passés par APB, il est rassurant de constater que l'institution scolaire dans ses propositions d'affectation n'entérine pas cette inégalité et au contraire tendrait plutôt à majorer les réponses favorables sur le vœu 1 pour les jeunes les plus à l'écart des grandes agglomérations – typiquement les résidents des villes isolées et des petits et moyens pôles – même lorsqu'il s'agit de vœux hors académie dans des filières en tension¹⁰.

Il y aurait sans doute lieu d'améliorer les opportunités pour les élèves les plus méritants des communes de la « France périphérique » (Guilluy, 2014) en ayant des démarches proactives en matière d'information, de parrainage et de bourses ou pour favoriser l'accès à des prêts étudiants adossés à des garanties de l'État ou des collectivités territoriales. C'est tout le mérite d'associations comme Parcours d'avenir (Berlioux et Maillard, 2019) de s'atteler à leur échelle à l'accompagnement de ces élèves dont les situations territoriales et sociales les privent d'accéder aux gisements de formations offrant les meilleures opportunités en nombre et variété.

10. Hors PACES où les bacheliers de l'aire parisienne sont significativement avantagés.

Bibliographie

Baron M., Perret C., 2006, Bacheliers, étudiants et jeunes diplômés : quels systèmes migratoires régionaux ? *L'Espace Géographique* 35 : p. 44–62, <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2006-1-page-44.htm>

Berlioux S., Maillard E., 2019, Les Invisibles de la République, Paris, Robert Laffont.

Berlioux S., Fourquet J., Peltier J., 2019, Jeunes des villes, jeunes des champs : la lutte des classes n'est pas finie, *In Note de la Fondation Jean Jaurès*, 20 novembre.

Bluntz C., 2018, Choix d'orientation en terminale et mobilité géographique, *Note d'information du SIES*, 18.01.

Brutel C., 2010, Jeunes et territoires, L'attractivité des villes étudiantes et des pôles d'activité, *Insee Première*, n° 1275.

Brutel C., Levy D., 2011, Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010, *Insee Première*, n° 1374.

CNESCO, 2016, Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités sociales et migratoires, *Dossier de synthèse*.

Fabre J., Pawlowski E., 2019, Aller étudier ailleurs après le Baccalauréat : entre effet de la géographie et de l'offre de formation, *Insee Première*, n° 1727.

Guilluy C., 2014, *La France Périphérique*, Paris, Flammarion.

Mirouse B., 2016, Académie de Toulouse : l'orientation post-bac largement influencée par la famille et le lycée, *Insee Analyses Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées* 22.

Nakhili N., 2005, Impact du contexte scolaire dans l'élaboration des choix d'études supérieures des élèves de terminale, *Educ Form* 72 : p. 155–167.

Perret C., 2007, Quitter sa région pour entrer à l'université : quels sont les facteurs explicatifs de la mobilité géographique des bacheliers ? *L'Orientation Scolaire et Professionnelle* 36(3) : 1–34. <https://doi.org/10.4000/josp.1441>.

Vignale M., 2016, Mobilités interrégionales de jeunes diplômés du supérieur : qui forme pour qui ? *Céreq Bref*, n° 347

L'espace concurrentiel de l'enseignement supérieur universitaire francilien : hiérarchisation des vœux et des formations dans APB 2016

Leïla Frouillou

Université Paris Nanterre, Nanterre, France

Auteur de correspondance: leila.frouillou@parisnanterre.fr

La base de données issue du dispositif d'affectation APB 2016 permet de comprendre la hiérarchisation des formations universitaires dans l'espace particulièrement concurrentiel que constitue l'Île-de-France. Pour cela, cet article compare les profils scolaires (type de baccalauréat, mentions) et sociaux (PCS des parents) des candidats à l'entrée des filières en droit, AES, sociologie, mathématiques et géographie dans cette région. On observe des différences non seulement entre filières d'études, mais également entre les formations des différents établissements franciliens. De plus, les écarts socio-scolaires varient selon que l'on compare les candidats aux formations, les candidats des premiers vœux, ou encore les candidats avec une proposition d'affectation en fin de procédure APB. La priorité académique joue un rôle important lorsque les formations sont en tension, avec des demandes bien supérieures aux capacités d'accueil. Les éléments de ce texte constituent ainsi des premières pistes de compréhension des effets complexes des procédures d'affectation dans le supérieur.

RAPPEL Les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes et pas les institutions auxquelles ils appartiennent, ni *a fortiori* la DEPP.

INTRODUCTION

Cette exploitation de la base de données APB 2016 a pour objectif d'interroger l'articulation entre les stratégies des candidats (objectivées à travers l'ordre de leurs vœux) et la hiérarchisation des formations dans l'espace particulièrement concurrentiel que constitue l'Île-de-France. Les éléments qui nourrissent ce texte permettent de contextualiser des enquêtes qualitatives, menées précédemment avec Clément Pin et Agnès van Zanten (Frouillou et al., 2019). L'objet de cet article est ainsi d'objectiver des différences de public qui permettent de situer les formations franciliennes dans un espace social hiérarchisé, sans cependant analyser les trajectoires étudiantes au niveau individuel (construction de la liste de vœux par exemple). Précisons que dans cet article, nous utilisons le terme « filières » pour décrire l'organisation des parcours universitaires (droit, géographie, sociologie), certaines filières comme l'AES étant par définition interdisciplinaires. Le terme « formation » renvoie quant à lui à une filière dans un établissement donné (exemple : la formation de droit de Paris 8 Vincennes-Saint-Denis). On considère que les écarts de recrutement entre les publics des différentes universités franciliennes peuvent être lus comme des indices de processus de ségrégation qui s'appuient sur les dispositifs d'orientation et d'affectation, les politiques de recrutement et de distinction d'offre de formation des universités, et du sens du placement étudiant dans cet espace finement hiérarchisé (Frouillou, 2017). Il s'agit alors de comparer les profils scolaires et sociaux des candidats des formations franciliennes en droit, AES (Administration Économique et Sociale), sociologie, mathématiques et géographie. Ce travail d'objectivation permet de nourrir un questionnement sur les dispositifs d'affectation, dans la perspective des travaux de Julien Grenet sur Affelnet (Benhenda et al., 2014), en comparant le profil des candidats, des candidats sur leur premier vœu et des candidats finalement affectés dans ces formations. Ce travail se place plus largement dans une perspective relationnelle, attentive au rôle que joue l'école, y compris l'enseignement supérieur, dans les mécanismes de reproduction sociale (Bourdieu et Passeron, 1970).

QUELLES VARIABLES POUR COMPARER LES PUBLICS ÉTUDIANTS DES UNIVERSITÉS FRANCILIENNES ?

Le choix de ces critères de comparaison résulte des variables disponibles dans la base et de précédents travaux (Frouillou, 2017) qui soulignent la corrélation imparfaite entre les variables scolaires et sociales décrivant les publics étudiants. La première variable scolaire est le type de baccalauréat, appréhendé selon la partition suivante : les trois séries du baccalauréat général (scientifique, littéraire, économique et social), les séries technologiques, les baccalauréats professionnels, et enfin l'absence de ce diplôme. La série du baccalauréat est cruciale dans l'analyse des différenciations sociales au sein du système scolaire : « la population qui sera *in fine* éligible pour l'accès à l'enseignement supérieur est donc progressivement stratifiée selon le type et la série du baccalauréat ainsi que la mention obtenue. Cette segmentation est à la fois scolaire et sociale » (Duru-Bellat et Kieffer, 2008, p. 137). Par exemple, les élèves « de première génération » (dont les parents ne sont pas titulaires du baccalauréat) s'orientent ou sont plus souvent orientés vers les séries technologiques du baccalauréat (Caille et Lemaire, 2009). Cette variable scolaire est

liée à celle décrivant l'origine sociale des étudiants en croisant les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de leurs deux référents ou parents (voir la définition de cette cote sociale par Blanchard et Lemistre). Le lien entre variables scolaires et sociales est désormais bien documenté dans l'analyse des parcours scolaires : « il n'est pas, on le voit, de distinction proprement scolaire qui ne puisse être rapportée à un ensemble de différences sociales systématiques liées » (Saint-Martin et Bourdieu, 1970, p. 152). Mais il ne s'agit pas d'une simple corrélation. Le fonctionnement du système scolaire primaire et secondaire transforme progressivement la position sociale en capital scolaire. À partir du supérieur, les variables scolaires expliquent ainsi mieux les inégalités de réussite dans les modèles statistiques que les variables décrivant l'origine sociale des étudiants : « en droit, comme en géographie et en sciences de la matière, le milieu social d'origine ne joue aucun rôle sur le parcours dans l'enseignement supérieur. À ce niveau de formation [post-baccalauréat], l'enseignement secondaire a opéré un « filtrage » des élèves, dont le parcours dans l'enseignement supérieur ne dépend plus que des ressources scolaires acquises avant l'entrée à l'Université » (Felouzis, 2000, p. 73). Ce constat statistique ne signifie pas pour autant qu'il faille négliger la PCS des parents des étudiants dans l'analyse des différenciations sociales des formations de l'enseignement supérieur. Cela permet plutôt de souligner qu'en France le parcours scolaire antérieur joue un rôle globalement plus déterminant que l'origine sociale dans l'accès aux études supérieures (Duru-Bellat *et al.*, 2010). Dans cette perspective, on peut considérer plus généralement, en comparant plusieurs générations (enquêtes Formation et Qualification Professionnelle 1970 à 1993), que « le lien se renforce peu à peu entre la hiérarchie scolaire des parents [leur niveau de diplôme] et celles des enfants » (Goux et Maurin, 1995, p. 115).

Cette importance des variables scolaires est particulièrement sensible dans l'étude des trajectoires post-baccalauréat. Dans toutes les filières du supérieur, la note moyenne au baccalauréat est associée à la probabilité de réussite en première année, elle-même influencée par la série du diplôme, avec un net avantage des bacheliers scientifiques, sauf s'ils poursuivent dans le supérieur en lettres (Duru-Bellat, 2002). La série du baccalauréat constitue « un déterminant majeur de la réussite ou de l'échec à l'Université » (Beaupère *et al.*, 2009, p. 1). Finalement, « le titre de bachelier garantit de façon de moins en moins homogène socialement l'entrée dans l'enseignement supérieur, en raison de la diversification du diplôme lui-même, due à l'importance croissante des baccalauréats technologiques et professionnels » (Duru-Bellat et Kieffer, 2008, p. 139). Les taux de réussite à l'université des bacheliers des séries générales sont en effet plus élevés que ceux des bacheliers technologiques et professionnels (Lemaire, 2004). Pour ces derniers, l'entrée à l'Université peut résulter de l'impossibilité de s'inscrire en STS (section de technicien supérieur) ou en IUT (institut universitaire de technologie), ou encore permettre de retarder l'entrée dans la vie active tout en s'ajustant à la norme de l'étudiant (généralisation de la poursuite d'études supérieures) voire d'accéder à un marché matrimonial plus ouvert pour les jeunes filles (Beaud et Pialoux, 2001; Beaud, 2002).

Pour de futurs travaux, il serait intéressant de travailler avec l'âge au baccalauréat, en ce qu'il permet d'objectiver d'éventuels redoublants ou sauts de classe durant la scolarité primaire et secondaire. Cette variable renverrait à la logique cumulative des inégalités scolaires, le redoublement étant un indicateur classique de futures difficultés scolaires pour les élèves. De plus, « toutes choses égales par ailleurs, le seul fait d'avoir un père cadre supérieur, plutôt qu'un père ouvrier augmente de 10,5 % les chances de faire une scolarité primaire sans redoublement » (Duru-Bellat *et al.*, 2010, p. 69). Ainsi, l'obtention – plus ou moins rapide – du baccalauréat résulte d'une différenciation très précoce des trajectoires scolaires dès l'enseignement primaire qui fait jouer la catégorie socioprofessionnelle des

parents et leur niveau de diplôme, mais également la structure et la taille de la famille (Caille et Lemaire, 2009). On peut considérer que les redoublements dans la scolarité primaire ou secondaire peuvent être les indices d'un capital scolaire plus instable que celui d'un élève « à l'heure » au baccalauréat. Plus généralement, le capital scolaire dépend du nombre d'années d'études mais n'est pas forcément sanctionné par l'obtention d'un diplôme: les différents modes de génération du capital culturel (et scolaire) correspondent à des rapports distincts au système scolaire qui s'expriment par des stratégies d'investissement culturel distinctes, parfois extra-scolaires comme dans l'autodidaxie (Bourdieu, 1979).

La profession des parents des étudiants reste malgré tout un élément déterminant. D'une part, elle semble jouer un rôle dans les abandons et les parcours non linéaires (Felouzis, 2000, p. 74). On observe ainsi de façon générale qu'en cas d'échec les étudiants de milieu aisé ont une probabilité plus forte de se réorienter ou de redoubler que les étudiants moins favorisés, pour qui la probabilité d'abandon est plus élevée (Duru-Bellat, 2002). Duru-Bellat montre en outre que cette influence du milieu social dépend de la filière considérée: une origine sociale favorisée à baccalauréat identique est un atout en lettres et en droit, mais ne joue pas significativement en sciences. D'autre part, la variable « origine sociale », approchée par la PCS du parent référent, reste un élément central dans le choix des filières du supérieur: « la dominance de la série et de la mention du bac, et le poids très faible de l'origine sociale sur la réussite, confirment qu'à ce niveau « final » des scolarités, l'origine sociale, en grande partie absorbée par la valeur scolaire accumulée, exerce une influence nette non plus sur la réussite *stricto sensu* mais essentiellement sur les choix » (Duru-Bellat, 2002, p. 91).

Malgré la richesse des variables scolaires (type de bac et mention au bac) et sociales (cote sociale sur les deux référents, et statut de boursier dans le secondaire basé sur les revenus du ménage), ces éléments restent insuffisants pour décrire avec finesse les trajectoires et saisir les placements scolaires cumulatifs qui les construisent (rapport à l'école, composition et trajectoires de la fratrie, histoire migratoire familiale, contexte local scolaire, déménagements, etc.). Comme l'expliquent Bourdieu et Passeron (1970, pp. 195-196): « un usage mécanique de l'analyse multivariée pourrait conduire à nier l'influence de l'origine sociale sur la réussite scolaire, au moins au niveau de l'enseignement supérieur, sous prétexte par exemple que la relation primaire entre l'origine sociale et la réussite disparaît lorsqu'on considère séparément chacune des deux catégories d'étudiants définies par une formation classique ou une formation moderne. Ce serait là ignorer la logique spécifique selon laquelle les avantages et les désavantages sociaux se retraduisent progressivement, au cours des sélections successives, en avantages ou en désavantages scolaires et, plus concrètement, ce serait négliger les caractéristiques proprement scolaires, comme l'établissement, la section en sixième, etc., qui relaient l'influence de l'origine sociale ». Les données APB permettent cependant d'objectiver les écarts entre les formations franciliennes à l'entrée dans le supérieur, témoignant d'une complexe hiérarchisation.

LA COMPLEXE HIÉRARCHISATION DES FORMATIONS UNIVERSITAIRES FRANCILIENNES

Qui sont les candidats franciliens et les candidats vers les formations franciliennes ?

Il convient de rappeler les caractéristiques des candidats qui résident en Île-de-France, même si le bassin de recrutement de certaines formations s'étend au-delà de la région capitale. Parmi ces franciliens, on compte 52,4 % de femmes, 11 % de boursiers du secondaire, environ 30 % d'enfants de cadre. 72 % des candidats franciliens sont en Terminale. On compte au total 74 % de néo-entrants dans le supérieur parmi les résidents d'Île-de-France dans APB 2016, 20 % sont en première année d'études supérieures. La répartition selon les types de baccalauréats est la suivante : 18,3 % de bacheliers professionnels, 11 % de bacheliers technologiques STMG (sciences et technologies du management et de la gestion), 18,4 % de bacheliers économique et social, 9,5 % de littéraires, 30 % de bacheliers scientifiques. Parmi ces bacheliers, on compte 26 % de mentions assez bien, 14 % de mentions bien et 7 % de mentions très bien. La répartition de ces bacheliers selon les trois académies qui composent la région est la suivante : 16 % de bacheliers de Paris, 40 % de Versailles, 31 % de Créteil.

Alors que les candidats résidant en Île-de-France constituent 19,5 % des candidats français dans la base APB 2016, les formations de cette région représentent 33,3 % des vœux. Cela témoigne de la densité et de l'attractivité des formations franciliennes. Le tableau indique que la plupart de ces vœux concerne des formations de Licence (51 %, ➤ [Tableau 1](#)) au centre de l'analyse dans cet article.

Parmi l'ensemble de ces 983 303 vœux à destination des licences franciliennes, 7 % correspondent à des premiers vœux. Ce taux est plus faible qu'en STS et CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) franciliennes, où ils sont respectivement de 12 % et 9 %. En licence, cette moyenne cache d'importantes disparités. Les filières où la part des premiers vœux est la plus importante sont : PACES avec 45,5 %, Sciences sanitaires et sociales avec 25 %, Musicologie avec 20 %, Licence intégrée franco-allemande en droit avec 18 %, Sciences de l'éducation avec 15 %, Gestion avec 14 %, Droit français et étranger avec 14 %, Cinéma avec 13 %, Arts et Arts plastiques avec 12 %, ou encore Histoire de l'art et archéologie avec 11 %.

➤ **Tableau 1** La répartition des vœux selon le type de formation en Île-de-France en 2016

	Effectifs	%
Licence	983 303	51,1
IUT	168 931	8,8
STS	422 052	21,9
CPGE	232 265	12,1
Autres secteurs	116 735	6,1

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : Les STS représentent 422 052 vœux en 2016, soit près de 22 % des vœux des formations franciliennes.

Champ : Formations situées en Île-de-France.

Source : APB/stat 2016, MESRI-SIES.

Ce premier tableau de l'entrée dans le supérieur francilien posé, venons-en à une analyse centrée sur les formations universitaires. Il s'agit de prendre en compte non seulement les hiérarchies disciplinaires, mises en évidence dès les années 1960 en France (Bourdieu et Passeron, 1964; Convert, 2003), mais également de considérer les hiérarchies entre établissements qui marquent la région parisienne (Frouillou, 2014). Faire du droit à Paris 2 Assas ou à Évry correspond ainsi à des placements scolaires distincts, et donc à des publics socialement et scolairement différenciés. Pour compléter les analyses existantes sur cette question des différences de publics entre établissements d'enseignement supérieur, on propose d'observer cinq formations (droit, AES, géographie, sociologie, mathématiques) ainsi que PACES (première année commune aux études de santé), la filière de médecine dont les données ne sont pas transmises à l'échelle précise des établissements (donc des formations) mais qui constitue un objet classique d'études pour l'analyse de la stratification sociale de l'enseignement supérieur.

Des filières universitaires franciliennes socialement et scolairement hiérarchisées

La première étape de ce travail consiste à faire le point sur l'état actuel de la hiérarchie des filières universitaires, objectivée à partir des caractéristiques des publics. En effet, cette hiérarchie se reconfigure avec l'évolution du champ de l'enseignement supérieur. Soulignons d'emblée que cette analyse centrée sur l'université ne peut faire l'économie d'une réflexion sur la place de cette dernière comme espace de régulation de l'enseignement supérieur (Bodin et Millet, 2012): les filières universitaires se comprennent toujours en relation avec les STS et CPGE. Tout en gardant cette perspective relationnelle, il reste intéressant de centrer le regard sur le secteur universitaire dont la complexe stratification est souvent peu mise en évidence.

↘ Tableau 2 Caractéristiques sociales et scolaires des candidats ayant obtenu une proposition définitive par APB en 2016 dans six filières universitaires franciliennes

	AES	Droit	Sociologie	PACES	Mathématiques	Géographie
Effectif des candidats ayant eu une proposition définitive	2 497	8 568	979	7 681	1 444	981
Part des parents très favorisés	8	24	10	27	15	17
Part des parents très défavorisés	25	13	21	11	20	19
Part des mentions très bien au baccalauréat	2	12	3	20	4	6
Part de néo-bacheliers	84	91	76	94	81	72
Part de bacheliers scientifiques	9	17	9	94	72	18
Part de bacheliers technologiques	26	11	26	3	12	16
Part de bacheliers professionnels	11	5	13	1	5	13
Part de boursiers du secondaire	23	14	15	14	16	13
Moyenne du rang de ce vœu pour les candidats	4	2	4	1	4	4
Part de 1 ^{er} vœu dans les propositions définitives	38	60	41	93	38	46
Part de femmes	63	69	72	70	25	47
Part de candidats de nationalité française	88	92	95	93	89	91

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture: En 2016, on compte 2 497 candidats ayant eu une proposition définitive dans une formation d'AES en Île-de-France, et parmi eux 8 % ont des parents très favorisés.

Champ: Candidats ayant eu une proposition définitive dans une formation francilienne.

Source: APB/stat 2016, MESRI-SIES.

Le **tableau 2** est une comparaison des caractéristiques des candidats ayant obtenu une proposition définitive par APB en 2016 pour six filières en Île-de-France, quel que soit l'établissement universitaire dans lequel est faite la proposition. Les publics affectés en PACES et en droit sont sans surprise plus favorisés scolairement qu'en AES, mathématiques et sociologie (20 % de mentions très bien en PACES contre 2 % en AES – 1 % de bacheliers professionnels en PACES contre 13 % en géographie). Ils sont également plus favorisés socialement : 27 % des candidats acceptés en PACES ont des parents très favorisés contre 8 % en AES.

Cette hiérarchisation scolaire et sociale des filières correspond à des stratégies d'orientation distinctes (moyenne du rang des vœux et part de premiers vœux). La PACES occupe une place exceptionnelle avec 93 % de premiers vœux parmi l'ensemble des vœux formulés. En AES, seuls 38 % des candidats qui ont finalement eu une proposition dans cette filière avaient placé ce vœu en premier dans leur liste.

Mais cette hiérarchisation disciplinaire, bien connue – malgré des évolutions – depuis les années 1960, se double d'une hiérarchisation entre les établissements, impliquant de considérer les concurrences entre formations des différentes universités et non plus seulement entre filières d'études.

Comparaison entre les formations: des hiérarchies entre établissements pour une même filière d'études

Pour ce faire, nous objectivons dans un premier temps les caractéristiques des candidats ayant eu une proposition « oui définitif » via APB 2016. Comme le montre le **tableau 3**, si l'AES constitue une discipline relativement défavorisée dans la hiérarchie des filières, cela masque d'importantes différences entre établissements universitaires. Dans la formation de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, on compte ainsi 13,5 % d'étudiants d'origine sociale très favorisée contre seulement 1,4 % à Paris 13 Villetaneuse. Cette formation, comme celle de Paris 8 Saint-Denis, ne compte aucun bachelier avec une mention très bien en 2016, alors qu'ils sont 4,5 % à l'Université Paris-Est Créteil (UPEC). Si le public de cette formation n'est pas particulièrement favorisé, ses caractéristiques scolaires se distinguent des autres formations : seulement 77 % de néo-bacheliers contre près de 95 % pour AES à l'université Paris Nanterre, seulement 5 % de bacheliers professionnels (moins qu'à Paris 1 Panthéon-Sorbonne où ils sont plus de 8 %). La moyenne de rang du vœu est proche entre Paris 1 et l'UPEC. Ces particularités sont en partie liées à une offre de formation spécifique en AES à l'UPEC, comprenant des licences d'administration et échanges internationaux, qui la distingue des cursus plus classiques des autres universités franciliennes. Ainsi, on distingue deux ensembles plus ou moins attractifs parmi les formations d'AES : les formations où plus de 40 % des candidats admis l'ont été sur leur premier vœu (Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Université Versailles-Saint-Quentin, Nanterre, UPEC) des autres (seulement 22 % de premiers vœux pour Paris 13 Villetaneuse).

Une comparaison sur les publics admis en géographie donne une autre image du paysage universitaire francilien ↘ **Tableau 4**. Cette fois l'UPEC se rapproche de Cergy ou Versailles quand Paris 1 Panthéon-Sorbonne voit son public très nettement favorisé par rapport aux autres formations. On compte ainsi 21 % de mentions très bien pour une moyenne régionale inférieure à 6 %. On constate ainsi des écarts très importants entre les formations de Paris 1 (37 % de très favorisés) et de Paris 8 ou Paris 13 (respectivement 3 et 5 %) ou encore Nanterre, Cergy et Créteil (autour de 8 %). La part des bacheliers professionnels atteint près de 40 % à Paris 8 Saint-Denis et Paris 13 Villetaneuse contre seulement 1,5 % à Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Le caractère nettement plus favorisé de certaines formations va de

pair avec le rang du vœu des candidats: à Paris 1 près de 60 % des candidats admis le sont sur leur premier vœu alors qu'ils ne sont que 21 % à Paris 13 Villetaneuse.

Le **tableau 5** porte sur les mathématiques, filière pour laquelle s'opposent cette fois les formations de Paris 13 Villetaneuse et Paris 8 Saint-Denis (avec très peu de candidats) à celle d'Orsay¹ où la part des étudiants très favorisés socialement comme des mentions au baccalauréat (respectivement 27 % et 14 % pour des moyennes régionales à 15 % et 4 %) est particulièrement élevée, y compris par rapport à Paris 6 Jussieu² (respectivement 16 % et 2 %). Les écarts entre les autres formations sont moins importants que pour les filières où on observe des oppositions entre deux groupes de formations. Cette position favorisée de la formation en mathématiques d'Orsay, tout comme le cas de l'UPEC en AES, permet de déconstruire la représentation d'un paysage universitaire francilien opposant mécaniquement les formations parisiennes à celles dites « de banlieue ».

Le **tableau 6** présente le paysage social et scolaire des formations de sociologie franciliennes. Les plus forts écarts opposent Paris 4 Sorbonne³ aux formations de Paris Nanterre et Paris 8 Saint-Denis, cette dernière ayant pour particularité d'avoir un taux très bas de néo-bacheliers (les nombreuses réorientations allant de pair avec une part faible de candidats admis dont il s'agissait du premier vœu).

↘ Tableau 3 Caractéristiques des candidats avec une proposition oui définitive en AES dans les formations franciliennes

	Paris 1 Panthéon- Sorbonne	Paris 2 Assas Melun	UVSQ	Évry	Paris Nanterre	Paris 13 Villetaneuse	Paris 8 Saint-Denis	Paris 12 UPEC	Total
Effectif des candidats ayant eu une proposition définitive	333,0	169,0	213,0	244,0	256,0	211,0	207,0	864,0	2 497,0
Part des parents très favorisés	13,5	8,9	8,5	4,5	10,2	1,4	1,4	9,5	8,1
Part des parents très défavorisés	18,6	20,7	24,4	32,0	19,5	41,2	37,2	21,3	25,0
Part des mentions très bien au baccalauréat	2,6	1,3	1	0,8	0,8	0,0	0,0	4,5	2,2
Part de néo-bacheliers	88,0	87,0	82,6	79,5	94,9	91,5	83,1	77,2	83,5
Part de bacheliers scientifiques	6,9	5,9	3,8	2,9	2,0	1,4	3,9	17,4	8,6
Part de bacheliers technologiques	25,8	26,0	25,4	34,4	22,3	44,1	48,3	14,5	25,8
Part de bacheliers professionnels	8,4	11,8	16,4	18,0	6,3	22,7	21,7	5,2	11,3
Part de boursiers du secondaire	21,3	15,4	18,3	25,4	21,9	32,7	31,4	20,9	22,8
Moyenne du rang de ce vœu pour les candidats	3,6	4,7	4,4	5,9	4,0	6,4	6,4	3,7	4,4
Part de 1 ^{er} vœu dans les propositions définitives	51,1	27,0	43,4	30,4	41,6	21,7	25,0	41,3	38,4
Part de femmes	61,3	59,8	58,7	61,5	62,5	58,3	57,0	68,4	63,0
Part de candidats de nationalité française	85,9	87,6	92	89,3	92,2	85,3	89,9	85,3	87,6

Education & formations n° 103 © DEPP

Lecture: En 2016, on compte 333 candidats ayant eu une proposition définitive dans la formation d'AES de Paris 1 et parmi eux 13,5 % ont des parents très favorisés.

Champ: Candidats ayant eu une proposition définitive dans une formation d'AES francilienne.

Source: APB'stat 2016, MESRI-SIES.

1. Anciennement Université Paris 11 ou Université Paris-Sud, intégrée à l'Université Paris-Saclay en 2020.
2. Devenue Sorbonne Université en 2018 après la fusion avec Paris 4.
3. Devenue Sorbonne Université en 2018 après la fusion avec Paris 6.

En droit ➤ **Tableau 7**, le paysage des formations est particulièrement dense. Notons que la comparaison entre le centre de Melun et celui de Paris pour Paris 2 Assas est frappante: le profil social et scolaire des candidats du centre de Melun se rapproche des candidats admis à l'UPEC (en raison de la priorité académique) mais la part des premiers vœux y est plus élevée, signalant l'attractivité de cette formation de Paris 2 située à Melun. Cet élément montre que la composition des publics n'est pas seulement une question d'établissement (donc d'attractivité et de vœux des candidats), mais aussi de mécanique du système d'affectation qui définit les bacheliers de l'académie comme prioritaires. Notons aussi que Paris 10 Nanterre est très proche des profils sociaux et scolaires des candidats admis dans les formations de droit parisiennes alors qu'elle s'en distingue nettement pour l'AES ou la géographie. L'existence de formations universitaires privées en droit ➤ **Tableau 7** montre que cette orientation constitue un placement pour des candidats (plus que pour des candidates) très favorisés pour lesquels il s'agit moins souvent du premier vœu que pour Paris 1 ou Paris 2 (moyenne de rang du vœu plus élevée qu'à Paris 1 Panthéon-Sorbonne).

➤ **Tableau 4** Caractéristiques des candidats avec une proposition oui définitive en géographie dans les formations franciliennes

	Paris 1	Paris 4	Marne-la-Vallée	UVSQ	Paris 10 Nanterre	Paris 13 Villetaneuse	Paris 8 Saint-Denis	Paris 12 UPEC	Cergy	Total
Effectif des candidats ayant eu une proposition définitive	204,0	211,0	68,0	35,0	60,0	52,0	109,0	147,0	95,0	981,0
Part des parents très favorisés	36,8	20,4	14,7	11,4	8,3	5,8	2,8	8,8	7,4	16,6
Part des parents très défavorisés	6,4	13,3	10,3	8,6	28,3	36,5	38,5	22,4	27,4	19,2
Part des mentions très bien au baccalauréat	21,1	4,5	1,5	0,0	1,7	0,0	0,0	0,7	1,1	5,7
Part de néo-bacheliers	82,8	69,2	66,2	77,1	73,3	61,5	62,4	68,0	81,1	72,2
Part de bacheliers scientifiques	21,1	24,6	30,9	20,0	11,7	11,5	8,3	12,9	10,5	17,7
Part de bacheliers technologiques	4,4	10,9	7,4	14,3	18,3	40,4	32,1	21,1	17,9	16,0
Part de bacheliers professionnels	1,5	11,8	1,5	5,7	16,7	28,8	32,1	17,7	13,7	13,3
Part de boursiers du secondaire	4,9	13,7	5,9	5,7	13,3	21,2	24,8	17	14,7	13,3
Moyenne du rang de ce vœu pour les candidats	2,4	3,9	2,5	2,8	4,6	6,1	6,1	5,5	4,7	3,8
Part de 1 ^{er} vœu dans les propositions définitives	58,3	39,3	57,9	57,1	45,1	20,8	35,5	30,8	37,5	45,7
Part de femmes	49,5	46,0	51,5	42,9	51,7	42,3	43,1	47,6	41,1	46,6
Part de candidats de nationalité française	92,6	86,3	94,1	97,1	85	86,5	90,8	92,5	95,8	90,8

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture: En 2016, on compte 204 candidats ayant eu une proposition définitive dans la formation de géographie de Paris 1 et parmi eux 36,8 % ont des parents très favorisés.

Champ: Candidats ayant eu une proposition définitive dans une formation de géographie francilienne.

Source: APB'stat 2016, MESRI-SIES.

↘ **Tableau 5** Caractéristiques des candidats avec une proposition oui définitive en mathématiques dans les formations franciliennes

	Paris 6	UVSQ	Paris 11 Orsay	Évry	Paris 13 Villetaneuse	Paris 8 Saint-Denis	Paris 12 UPEC	Cergy	Total
Effectif des candidats ayant eu une proposition définitive	355,0	223,0	226,0	102,0	157,0	35,0	80,0	266,0	1444,0
Part des parents très favorisés	16,3	17,9	26,5	12,7	4,5	5,7	15,0	11,3	15,4
Part des parents très défavorisés	15,5	14,8	11,9	23,5	37,6	40,0	23,8	21,1	19,9
Part des mentions très bien au baccalauréat	1,7	2,8	14,0	6,1	0,0	5,9	2,5	1,1	3,9
Part de néo-bacheliers	93,0	83,0	76,1	69,6	71,3	62,9	62,5	85,0	80,9
Part de bacheliers scientifiques	78,6	70,4	82,3	55,9	64,3	51,4	81,3	63,9	71,5
Part de bacheliers technologiques	9,3	18,4	4,0	15,7	7,6	17,1	3,8	22,6	12,5
Part de bacheliers professionnels	3,1	6,7	1,3	5,9	6,4	5,7	0,0	7,9	4,7
Part de boursiers du secondaire	18,0	15,7	8,0	9,8	23,6	22,9	15,0	17,7	16,0
Moyenne du rang de ce vœu pour les candidats	4,2	4,1	4,5	4,4	4,9	4,6	3,7	4,4	4,3
Part de 1 ^{er} vœu dans les propositions définitives	34,6	51,7	35,5	41,7	30,6	32,4	51,3	35,2	38,1
Part de femmes	21,7	24,2	16,8	37,3	36,9	51,4	37,5	18,0	25,0
Part de candidats de nationalité française	88,5	82,5	88,5	93,1	87,3	82,9	93,8	92,9	88,7

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : En 2016, on compte 355 candidats ayant eu une proposition définitive dans la formation de mathématiques de Paris 6 et parmi eux 16,3 % ont des parents très favorisés.

Champ : Candidats ayant eu une proposition définitive dans une formation de mathématiques francilienne.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

↘ **Tableau 6** Caractéristiques des candidats avec une proposition oui définitive en sociologie dans les formations franciliennes

	Paris 4	Marne-la-Vallée	UVSQ	Évry	Paris 10 Nanterre	Paris 8 Saint-Denis	Total
Effectif des candidats ayant eu une proposition définitive	144,0	158,0	94,0	197,0	167,0	219,0	979
Part des parents très favorisés	21,5	9,5	9,6	8,1	8,4	5,9	10,0
Part des parents très défavorisés	9,7	15,8	17,0	12,2	25,1	39,7	21,2
Part des mentions très bien au baccalauréat	3,6	3,8	4,3	1,0	1,9	1,9	2,5
Part de néo-bacheliers	94,4	78,5	79,8	75,6	82,6	56,2	76,1
Part de bacheliers scientifiques	9,7	11,4	5,3	13,7	6,0	8,7	9,5
Part de bacheliers technologiques	11,1	29,7	27,7	31,0	24,0	28,3	25,7
Part de bacheliers professionnels	4,2	7,6	20,2	4,6	18,0	22,8	12,9
Part de boursiers du secondaire	10,4	7,6	14,9	12,2	18,0	23,7	15,0
Moyenne du rang de ce vœu pour les candidats	3,1	3,7	3,3	3,3	4,9	4,7	3,8
Part de 1 ^{er} vœu dans les propositions définitives	44,5	41,1	58,6	54,1	37,2	19,2	41,2
Part de femmes	70,1	69	63,8	73,1	73,7	74,9	71,6
Part de candidats de nationalité française	94,4	97,5	97,9	98,5	94,6	90,9	95,3

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : En 2016, on compte 144 candidats ayant eu une proposition définitive dans la formation de sociologie de Paris 4 et parmi eux 21,5 % ont des parents très favorisés.

Champ : Candidats ayant eu une proposition définitive dans une formation de sociologie francilienne.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

Cette première analyse met ainsi en évidence l'intrication des hiérarchies disciplinaires et d'établissement dans le secteur universitaire francilien. Outre le profil plus ou moins favorisé sur le plan social et scolaire des publics de chaque formation, on note des écarts importants sur le rang moyen du vœu et la part de premiers vœux dans les propositions définitives, qui témoignent d'une attractivité différenciée des formations selon l'université considérée. Mais ces propositions ne sont pas le simple reflet des préférences des candidats, elles résultent de la logique d'affectation d'APB et notamment des priorités académiques qui favorisent les bacheliers de l'académie de la formation visée lorsque cette dernière ne peut accueillir toutes les demandes (Frouillou, 2016).

LA SÉLECTIVITÉ SOCIALE ET SCOLAIRE DU PROCESSUS D'AFFECTION PAR APB

Une sélectivité à l'échelle des filières

Le **tableau 8** permet de saisir l'écart entre la population de candidats à qui la formation a été proposée au final, et celle ayant mis cette formation en premier vœu pour nos six filières. Il s'agit d'une simple différence permettant de visualiser un écart en points sur les variables décrivant le profil social et scolaire des candidats. En droit et en PACES, on compte plus de candidats en vœu 1 que de propositions finales alors que les autres filières recrutent des candidats n'ayant pas placé la formation en premier vœu. Notons qu'en PACES, les rectorats franciliens ont garanti (y compris en 2017) l'affectation de l'ensemble des candidats en premier vœu. Globalement, l'écart entre ces deux populations révèle que les candidats ayant placé la formation considérée en premier vœu ont un profil social plus favorisé que les affectés au final par APB, cet écart étant particulièrement important pour les filières de sociologie et de géographie. En PACES cependant, les candidats ayant placé un vœu en PACES par sécurité (après leur premier vœu) sont plus favorisés que ceux l'ayant mis en vœu 1 (et ayant été acceptés comme tenu du fonctionnement de l'affectation en PACES en Île-de-France).

Les effets différenciés d'APB sur le profil des candidats

Il est intéressant d'observer maintenant l'effet du processus d'affectation sur les différentes formations franciliennes: comment évolue le profil social et scolaire des candidats entre l'ensemble des vœux, les premiers vœux et les affectations finales? La comparaison de ces trois populations pour les formations des filières de droit, AES, géographie, mathématiques et sociologie permet plusieurs constats.

En AES, si globalement on observe que les profils des candidats pour l'ensemble des vœux sont plus défavorisés socialement que ceux des candidats en premier vœu, cela n'est pas vrai pour la formation de Paris 2 Assas localisée à Melun (14 points de plus de parents très défavorisés pour les vœux 1 par rapport à l'ensemble des vœux). On peut faire l'hypothèse que des candidats proposant cette formation dans leur liste de vœux ont candidaté en premier vœu sur les formations parisiennes et que la formation d'Assas constitue leur filet de sécurité. Concernant le processus d'affectation, on constate un écart important pour trois formations concernant la géographie des recrutements: pour Versailles, Évry et Nanterre, la part de candidats extérieurs à l'Île-de-France est beaucoup plus faible parmi les vœux 1 que dans les affectations finales (65 à 80 points d'écart). Cela témoigne de l'importance de la barrière académique dans le processus d'affectation, privilégiant les candidats de l'académie même s'ils n'ont pas mis ce vœu en tête de leur liste.

► **Tableau 7** Caractéristiques des candidats avec une proposition oui définitive en droit dans les formations franciliennes (a)

	Paris 1	Paris 2	Paris 2 Melun	Paris 5 ⁴	UVSQ	Évry	Paris 11 Orsay	Paris 11 Sceaux	Paris Nanterre
Effectif des candidats ayant eu une proposition définitive	1093,0	1019,0	537,0	799,0	474,0	335,0	120,0	419,0	1179,0
Part des parents très favorisés	39,4	38,6	16,0	13,9	28,1	7,5	17,5	28,4	26,9
Part des parents très défavorisés	6,9	6,1	10,8	15,1	6,3	29,0	14,2	6,2	10,5
Part des mentions très bien au baccalauréat	32,5	18,5	8,4	4,2	10,3	3,0	3,3	12,3	11,2
Part de néo-bacheliers	91,1	94,8	92,9	96,2	96,0	74,3	96,7	91,9	91,9
Part de bacheliers scientifiques	20,0	22,1	18,6	14,6	19,0	16,1	20,0	21,0	16,9
Part de bacheliers technologiques	4,2	5,8	8,4	10,4	6,5	23,0	12,5	5,0	8,0
Part de bacheliers technologiques	0,6	1,0	1,1	1,3	1,3	17,9	2,5	0,5	1,2
Part de boursiers du secondaire	9,8	7,4	11,4	19,4	10,5	20,9	11,7	7,2	12,6
Moyenne du rang de ce vœu pour les candidats	1,5	2,0	2,2	2,6	2,3	3,5	3,7	2,4	1,7
Part de 1 ^{er} vœu dans les propositions définitives	80,3	71,6	66,1	34,3	65,6	44,9	43,3	50,8	68,9
Part de femmes	71,0	61,8	73,6	74,2	71,1	63,9	59,2	68	70,7
Part de candidats de nationalité française	89,8	94,6	92,6	89,5	95,6	91,3	90,0	95,5	90,0

	Paris 13 Villetaneuse	Paris 8 Saint-Denis	Paris 12 UPEC	Cergy	Institut catholique	Université catholique Lille Issy-les-Moulineaux	Total
Effectif des candidats ayant eu une proposition définitive	304,0	341,0	908,0	735,0	146,0	159,0	8 568,0
Part des parents très favorisés	1,3	3,5	13,8	13,7	43,8	45,9	23,5
Part des parents très défavorisés	33,6	33,4	18,6	15,8	0,7	5,7	13,1
Part des mentions très bien au baccalauréat	1,7	0,3	5,3	7,0	35,2	11,0	12,1
Part de néo-bacheliers	88,2	88,0	88,2	92,4	78,8	74,2	91,0
Part de bacheliers scientifiques	7,6	7,6	15,7	11,7	16,4	24,5	17,0
Part de bacheliers technologiques	33,2	29,3	18,4	18,9	0,7	2,5	11,5
Part de bacheliers professionnels	28,0	32,8	9,0	9,3	0,0	0,0	5,4
Part de boursiers du secondaire	27,6	28,7	18,0	13,9	2,1	3,1	13,6
Moyenne du rang de ce vœu pour les candidats	5,7	5,6	3,2	2,5	2,3	1,8	2,3
Part de 1 ^{er} vœu dans les propositions définitives	15,9	19,8	40,5	61,1	51,4	73,2	59,6
Part de femmes	60,9	61,3	68,1	69,9	70,5	70,4	68,6
Part de candidats de nationalité française	87,8	87,1	92,4	94,7	97,9	96,2	92,0

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : En 2016, on compte 1093 candidats ayant eu une proposition définitive dans la formation de droit de Paris 1 et parmi eux 39,4 % ont des parents très favorisés.

Champ : Candidats ayant eu une proposition définitive dans une formation de droit francilienne.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

4. Devenue Université de Paris après la fusion avec l'Université Paris 7 en 2019.

Ce fonctionnement d'APB explique également qu'on constate un recrutement plus favorisé en droit pour les formations parisiennes dans les affectations que dans les premiers vœux : des bacheliers peu favorisés des académies de Créteil et Versailles mettent en tête de liste ces formations pour lesquelles ils ne sont pas prioritaires. À Paris 1 Panthéon-Sorbonne, on compte par exemple 39 % d'étudiants très favorisés dans les propositions définitives contre 29 % dans les premiers vœux. Même si Nanterre se rapproche des universités parisiennes en termes de composition socio-scolaire finale, les différences sont plus faibles entre les populations correspondant au vœu 1 et aux propositions finales, témoignant d'un plus faible impact de la procédure d'affectation sur les publics (2 points d'écart contre 10 à Paris 1 Panthéon-Sorbonne et 7 à Paris 2 Assas). On remarque également une différence de 28 points entre les publics candidats à Paris 2 Assas en premier vœu ayant eu leur baccalauréat hors Île-de-France et les affectations définitives dans cette formation. Ces différences concernant l'origine géographique sont encore accentuées lorsqu'on prend en compte l'ensemble des vœux et non plus seulement le premier. Autre élément à noter en droit, si parmi l'ensemble des vœux pour cette formation à Paris 13 Villetaneuse on compte environ 24 % d'étudiants d'origine sociale très favorisée, aucun d'eux n'a mis cette formation en premier vœu. L'écart est également très sensible pour Paris 8 Vincennes Saint-Denis (18 points). On peut faire l'hypothèse de stratégies de contournement de ces formations par ce type d'étudiants, plaçant en premier vœu des filières sélectives ou d'autres formations universitaires.

En sociologie, on constate que Marne-la-Vallée⁵ et Versailles se distinguent des autres formations en ce que leurs candidats en vœu 1 sont plus favorisés socialement que la moyenne de l'ensemble des vœux. Pour les autres formations, on peut faire l'hypothèse que la sociologie est une formation qui n'est pas placée en tête de liste par les étudiants les plus favorisés. À Paris 8 Saint-Denis, l'écart est très important (environ 15 points) entre la part d'étudiants d'origine sociale très défavorisée en vœu 1 et l'ensemble des vœux : les candidats ayant placé cette formation en tête de liste sont plus défavorisés que la moyenne de l'ensemble des vœux. Concernant le processus d'affectation, on observe que les néo-entrants sont bien plus représentés dans les propositions définitives de Nanterre et Versailles que dans les candidats en premier vœu, alors que c'est l'inverse pour la formation d'Évry. On constate également que l'affectation se traduit par une hausse de la part des bacheliers professionnels (par rapport aux premiers vœux) sauf pour la formation de sociologie de Marne-la-Vallée.

En mathématiques, les écarts dans les caractéristiques montrent à nouveau que les premiers vœux sont plus défavorisés socialement et scolairement que l'ensemble des vœux, la formation en mathématiques étant probablement demandée après d'autres placements par les étudiants les plus favorisés (CPGE par exemple). Cet écart est particulièrement prononcé pour les formations de Paris 6 et d'Orsay. Le processus d'affectation montre une importance très forte du statut de néo-entrant dans ces formations avec respectivement 44 points et 51 points d'écart entre la part de néo-entrants affectés et leur part parmi les premiers vœux. Cet écart est également élevé pour Cergy (25 points) alors qu'il joue en sens inverse pour toutes les autres formations en mathématiques franciliennes qui constituent alors des espaces de réorientation.

Enfin, en géographie, on constate que les candidats pour l'ensemble des vœux sont plus souvent très favorisés que ceux ayant mis la formation en premier vœu pour Nanterre, Paris 4 Sorbonne et Paris 8 Saint-Denis alors que ce n'est pas le cas pour les autres formations.

5. Devenue université Gustave Eiffel en 2020.

Les écarts sur autres catégories sociales sont relativement limités. La principale différence entre les profils des vœux 1 et de l'ensemble des vœux tient aux écarts dans l'académie du baccalauréat : à Paris 1 et Paris 4 les bacheliers parisiens sont bien plus présents dans l'ensemble des vœux que pour les vœux 1 qui concernent plus souvent des bacheliers de Créteil et Versailles. De plus, la formation de Paris 8 est souvent demandée par des candidats en réorientation qui ne la placent pas pour autant en premier vœu. Au final, les affectations montrent que cette part de candidats en réorientation est forte à Paris 8, Paris 13 et Créteil. La comparaison entre les profils des affectés et des premiers vœux montre que ces derniers sont moins souvent très défavorisés (notamment à Nanterre où le processus d'affectation fait passer de 10 % de très défavorisés dans les vœux 1 à 28 % parmi les affectés), sauf à Versailles-Saint-Quentin. Dans cette formation, le processus d'affectation semble favoriser les étudiants d'origine sociale moyenne (en éliminant une partie des plus favorisés et des plus défavorisés des vœux 1, ce qui est notamment sensible pour les boursiers avec 8 points de moins dans les affectations que dans les vœux 1). Ce processus est globalement favorable aux bacheliers technologiques et professionnels au détriment des bacheliers ES, notamment à Nanterre, Saint-Denis, Villetaneuse et Créteil (avec des écarts autour d'une vingtaine de points).

↘ **Tableau 8 Différences (en points) entre les publics affectés (proposition oui définitive) et les candidats en premier vœu selon les filières en Île-de-France**

	AES	Droit	Sociologie	PACES	Mathématiques	Géographie
Effectif des candidats ayant eu une proposition définitive	579,0	-2 472,0	349,0	-1 049,0	406,0	286,0
Part des parents très favorisés	-2,1	-2,4	-4,4	1,0	-1,7	-7,0
Part des parents très défavorisés	1,3	1,6	4,1	-1,4	2,5	6,5
Part des mentions très bien au baccalauréat	-1,5	-2,1	-0,5	1,3	-1,1	-2,0
Part de néo-bacheliers	12,5	10,4	-3,4	4,3	16,2	-4,8
Part de candidats en 1 ^{ère} année d'études supérieures	-8,2	-8,2	2,5	-1,6	-15,6	3,6
Part de bacheliers scientifiques	-1,6	-4,6	-2,9	3,2	-2,6	-1
Part de bacheliers technologiques	5,4	4,1	8,0	-0,3	6,2	6,8
Part de bacheliers professionnels	0,3	3,3	4,6	-0,6	2,8	8,4
Part de boursiers du secondaire	6,7	3,5	4,4	0,3	5,2	4,2
Part de femmes	0,0	0,2	3,0	0,0	-1,2	-0,8
Part de candidats de nationalité française	0,0	0,2	3,0	0,0	-1,2	-0,8

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : En 2016, on compte 579 candidats ayant eu une proposition d'affectation de plus que les premiers vœux en AES, les candidats ayant eu une proposition en AES sont moins souvent enfants de parents très favorisés que ceux ayant formulé un premier vœu pour cette formation (-2,1 points d'écart).

Champ : Candidats dans les formations franciliennes.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

CONCLUSION

Les éléments présentés dans cet article permettent de saisir la complexité des effets du processus d'affectation par APB. Selon la position occupée dans l'espace social de l'enseignement supérieur francilien (régional et national), cette procédure d'affectation peut se traduire par une sélection plus ou moins accentuée des candidats selon leurs caractéristiques sociales et scolaires. On constate également un effet important des priorités académiques lorsque les formations sont en tension. Ce point renvoie aux débats qui ont marqué le passage de l'algorithme d'appariement d'APB à la plateforme Parcoursup, mettant en cause à la fois le tirage au sort et la priorité aux premiers vœux en cas de demandes supérieures aux capacités d'accueil des formations universitaires non sélectives dans APB. Enfin, la place des candidats en réorientation est très différente selon les formations et invite à observer de plus près les placements de ces candidats non prioritaires par rapport aux néo-entrants. Une piste intéressante serait d'observer la géographie des vœux, premiers vœux et affectations définitives en 2016 pour les différentes formations, afin de travailler finement sur les circuits de scolarisation (van Zanten, 2015). Enfin, ce travail sur les données d'APB 2016 ouvre des analyses comparatives avec la procédure d'orientation et d'affectation désormais opérée par Parcoursup (depuis la rentrée 2018). La mise en place de Parcoursup correspond à la fin de la hiérarchisation des vœux et à la généralisation du classement des dossiers de candidatures à toutes les formations du supérieur. On peut faire l'hypothèse que les nouvelles règles d'affectation (priorité régionale en Île-de-France et non plus académique, place accrue du dossier scolaire, importance des projets motivés et renforcement de l'orientation active, etc.) se traduiront par des reconfigurations du paysage finement hiérarchisé des formations universitaires franciliennes.

Bibliographie

- Beaud S., 2002, « 80 % au bac »... et après ? les enfants de la démocratisation scolaire, Paris, La Découverte.
- Beaud S., Pialoux M., 2001, Les « bacs pro » à l'université, Récit d'une impasse, *Revue française de pédagogie* 136, p. 87–95.
- Beaupère N., Boudesseul G., Erlich V., 2009., Sortir sans diplôme de l'Université : comprendre les parcours d'étudiants « décrocheurs », Paris, La Documentation Française.
- Benhenda A., Fack G., Grenet J., 2014, L'impact des procédures de sectorisation et d'affectation sur la mixité sociale et scolaire dans les lycées d'Île-de-France, Paris, Institut des Politiques Publiques.
- Bodin R., Millet M., 2012, L'université, un espace de régulation, L'« abandon » dans les 1^{ers} cycles à l'aune de la socialisation universitaire, *Sociologie* 2(3), p. 225–242, <https://doi.org/10.3917/socio.023.0225>.
- Bourdieu P., 1979, La distinction : critique sociale du jugement, Paris, Éditions de Minuit.
- Bourdieu P., Passeron J.-C., 1964, Les héritiers : les étudiants et la culture, Paris, Éditions de Minuit.
- Bourdieu P., Passeron J.-C., 1970, La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement, Paris, Éditions de Minuit.
- Caille J.-P., Lemaire S., 2009, Les bacheliers « de première génération » : des trajectoires scolaires et des parcours dans l'enseignement supérieur « bridés » par de moindres ambitions ? *Dossier de l'Insee : France, portrait social*, p. 171–193.
- Convert B., 2003, Des hiérarchies maintenues. Espace des disciplines, morphologie de l'offre scolaire et choix d'orientation en France, 1987–2001, *Actes de la recherche en sciences sociales* 149, p. 61–73.
- Duru-Bellat M., 2002, Les inégalités sociales à l'école : genèse et mythes, Paris, PUF.
- Duru-Bellat M., Kieffer A., 2008, Du baccalauréat à l'enseignement supérieur en France : déplacement et recomposition des inégalités. *Population* 63(1), p. 123–157, <https://doi.org/10.3917/popu.801.0123>.
- Duru-Bellat M., Kieffer A., Reimer D., 2010, Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur : le rôle des filières et des spécialités. Une comparaison entre l'Allemagne de l'Ouest et la France, *Économie et statistique* 433–434, p. 3–22.
- Felouzis G., 2000, Repenser les inégalités à l'université, Des inégalités sociales aux inégalités locales dans trois disciplines universitaires, *Sociétés contemporaines* 38, p. 67–97.
- Frouillou L., 2014, Les écarts sociaux de recrutement des universités d'Île-de-France : un processus de ségrégation ? *Espaces et sociétés* 159, p. 111–126, <https://doi.org/10.3917/esp.159.0111>.
- Frouillou L., 2016, Admission post-bac : un « libre choix » sous contrainte algorithmique, *Justice Spatiale/Spatial Justice*.
- Frouillou L., 2017, Ségrégations universitaires en Île-de-France : inégalités d'accès et trajectoires étudiantes, Paris, La Documentation Française.
- Frouillou L., Pin C., Van Zanten A., 2019, Le rôle des instruments dans la sélection des bacheliers dans l'enseignement supérieur, La nouvelle gouvernance des affectations par les algorithmes, *Sociologie* 10(2), p. 209 – 215, <https://doi.org/10.3917/socio.102.0209>.
- Goux D., Maurin E., 1995, Origine sociale et destinée scolaire, L'inégalité des chances devant l'enseignement à travers les enquêtes FQP 1970, 1977, 1985 et 1993, *Revue française de sociologie* 36(1), p. 81–121.
- Lemaire S., 2004, Les bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur, *Éducation et formations* 67, p. 33–49.
- Saint-Martin M. de, Bourdieu P., 1970, L'excellence scolaire et les valeurs du système d'enseignement français, *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations* 25(1), p. 147–175.
- van Zanten A., 2015, Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur. *Regards croisés sur l'économie* 16, p. 80–92, <https://doi.org/10.3917/rce.016.0080>.

Citation de l'article : Leïla Frouillou, L'espace concurrentiel de l'enseignement supérieur universitaire francilien : hiérarchisation des vœux et des formations dans APB 2016, *Revue Éducation & formations*, n°103 (2022)

S'orienter en licence d'humanités. Les filières d'arts, lettres, langues et sciences humaines sont-elles réellement un choix de second rang ?

Mathieu Rossignol-Brunet
CERTOP – UMR 5044 – CNRS, Maison de la Recherche,
Université Toulouse-Jean Jaurès, 5, allée Antonio Machado,
F-31058 Toulouse Cedex 9, France
Auteur de correspondance: m.rossignolb@gmail.com

L'idée d'une orientation « par défaut » à l'université reste forte, notamment en ce qui concerne les licences en humanités, parmi les principaux réceptacles de la seconde massification scolaire. À travers l'exploitation de la base APB 2016, nous revenons sur cette orientation par « défaut » en licence d'arts, lettres, langues et sciences humaines pour montrer que celle-ci est loin d'être majoritaire : bien souvent, la licence d'admission constitue un premier choix pour les néo-bacheliers. Ce sont alors d'abord les étudiants disposant d'un moindre niveau scolaire et non issus des séries générales qui sont les plus concernés par une admission dans une formation différente de leur premier vœu. Toutefois, pour une part non négligeable des étudiants, la licence en humanités où ils ont été admis présente des affinités disciplinaires importantes avec la formation dont ils ont été recalés : l'admission en licence d'arts, lettres, langues et sciences humaines leur permet alors d'entamer des études en lien avec leurs centres d'intérêt. Dès lors, il nous semble préférable de parler d'orientation « contrariée » plutôt que d'orientation « par défaut ».

RAPPEL Les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes et pas les institutions auxquelles ils appartiennent, ni *a fortiori* la DEPP.

INTRODUCTION

Suite à la seconde période de massification qu'a connu l'enseignement supérieur entre 1985 et 1995, passant ainsi de 30 % d'une classe d'âge bachelière en 1985 à 60 % en 1994, le système universitaire est le segment de l'enseignement supérieur qui a le plus vu se transformer son public, aidé par le développement des séries technologiques et par la création en 1985 du baccalauréat professionnel dans l'objectif de conduire 80 % d'une classe d'âge au bac. Ce prolongement des études « pour tous » se double alors d'un phénomène de relégation des catégories les plus défavorisées, notamment en termes d'origine sociale, dans les filières les plus déconsidérées d'un point de vue scolaire : c'est ce que Merle nomme la démocratisation ségrégative (Merle, 2000).

Toutefois, si l'université a massivement accueilli ces nouveaux bacheliers, il serait plus approprié de souligner que certaines disciplines universitaires, parmi lesquelles les arts, lettres, langues et sciences humaines (ALLSH), ou encore l'économie-gestion, « ont été les réceptacles privilégiés de cette forte démographie étudiante » (Beaud et Millet, 2018).

Tandis que le nombre de places en université a augmenté, les bacheliers se sont cependant progressivement détournés de l'université, d'abord entre 1987 et 1991, puis de 1994 jusqu'au début des années 2000 (Convert, 2003), déstabilisant ainsi la hiérarchie des filières du supérieur (Beaud, 2008). Entre 2000 et 2012, la proportion des bacheliers généraux s'orientant à l'université (hors institut universitaire de technologie, IUT) a diminué de 8 points (Kabla-Langlois, 2017). De fait, ces derniers se tournant vers les formations sélectives courtes que sont les IUT et les sections de technicien supérieur (STS), les bacheliers technologiques et professionnels souhaitant poursuivre dans l'enseignement supérieur ont été en partie contraints de rejoindre des formations universitaires par manque de places, et ce malgré le développement important des IUT et des STS pour accompagner ces transformations, ainsi que l'instauration dans certaines académies de quotas minimaux de bacheliers professionnels en STS et technologiques en IUT. Par conséquent, et bien que ce phénomène ne concerne pas uniquement les bacheliers technologiques et professionnels, l'université serait ainsi devenue le lieu d'une orientation « par défaut ».

Or cette orientation « par défaut » serait responsable, selon la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche F. Vidal, d'un tiers des « échecs » en licence, termes dont la polysémie a plusieurs fois été démontrée (Bodin et Millet, 2011; Millet, 2012; Bodin et Orange, 2013a), puisqu'il regroupe tout autant des situations d'abandons que de réinscriptions ou encore de réorientations.

Il s'agit donc ici d'observer plus finement cette orientation « par défaut » dans l'enseignement supérieur en mettant en relation les aspirations d'orientation dans le supérieur et les propositions d'admission (PA) reçues par les candidats. Sans s'attarder sur la formulation du premier vœu, qui dépend tout autant des caractéristiques sociales ou encore scolaires de l'élève, nous analyserons ici qui sont celles et ceux qui ne sont pas reçus sur ce premier vœu pour tenter de montrer que les caractéristiques scolaires, bien que fortement discriminantes, n'expliquent à elles seules cette orientation « par défaut », notion qu'il conviendra de nuancer. Une focale sera par ailleurs mise sur les différentes filières d'ALLSH, qui constituent, comme nous l'avons rappelé, l'un des réceptacles de la massification étudiante.

Après avoir décrit la population admise en ALLSH, ainsi que dans chacune des filières de ce secteur disciplinaire, nous regarderons quelle est la correspondance avec le premier vœu d'orientation pour ensuite tenter d'analyser les critères discriminants d'une orientation « par défaut » à l'université en ALLSH. Enfin, le dernier temps de notre travail sera consacré à une analyse plus précise des premiers vœux formulés par les candidats en situation d'orientation « par défaut » afin de mieux caractériser cette dernière ➤ **Encadré 1**.

S'ORIENTER EN ARTS, LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES, BIEN SOUVENT UN PREMIER CHOIX

Les étudiants en ALLSH représentent aujourd'hui près d'un tiers des effectifs universitaires français¹ (Rosenwald, 2018), proportion non négligeable qui, depuis l'arrivée des « enfants de la démocratisation scolaire » (Beaud, 2003), croît régulièrement. Dès lors, ce secteur disciplinaire est l'un de ceux qui, suite à la massification scolaire, a vu sa population se transformer le plus (Mauger et Soulié, 2001; Beaud, 2008) : en haut de la hiérarchie disciplinaire au cours des années 1960 (Bourdieu et Passeron, 1964), les ALLSH représentent désormais un espace, si ce n'est dominé, tout au mieux intermédiaire en termes d'origine sociale des publics accueillis (Convert, 2010; Renisio, 2015).

ENCADRÉ 1 Données et population d'étude

Admission Post-Bac est la plateforme d'accès à l'enseignement supérieur mise en place au niveau national lors de la session 2009 et sur laquelle les candidats hiérarchisent leurs vœux par ordre de préférence. Les candidats reçoivent alors une proposition d'admission (PA) au cours d'une des deux procédures, normale ou complémentaire. Au cours de l'année scolaire 2017–2018, APB a été remplacée par ParcoursSup.

Notre analyse exploite la base « APB Stat » portant sur la session 2016. Afin de mesurer l'origine sociale par les deux parents, une cote sociale en sept modalités allant des admis « très favorisés » aux admis « très défavorisés » a été construite à partir des quatre catégories utilisées par la DEPP pour appréhender l'origine sociale ➤ **Annexe A**.

En plus d'éviter les possibles biais de reconstitution des vœux (Orange, 2012), la base APB présente l'avantage de renseigner sur les préférences des admis à travers l'ordre des vœux formulés. Ainsi, bien qu'il existe des injonctions plus ou moins fortes à rejoindre certaines formations selon le type de baccalauréat, mais aussi selon l'origine sociale ou le genre, la variable du vœu 1 est celle utilisée pour approximer² les préférences d'orientation.

Notre étude porte alors sur les 427 746 néo-bacheliers ayant validé une PA en procédure normale ou complémentaire, bien que nous nous concentrons sur ceux admis en ALLSH (52 702).

Nous faisons le choix de distinguer les filières habituellement regroupées d'arts, lettres, langues et sciences humaines de celles en sciences sociales, dans la mesure où les premières constituent un prolongement des disciplines étudiées au lycée, notamment dans la série littéraire, tandis que les secondes s'apparentent pour nombre d'entre elles (psychologie, information-communication ou encore sciences de l'éducation) à des filières « nouveau départ », bien souvent en tension en termes d'offre et de demande.

1. 337 121 étudiants en licence, soit 35,9 % des effectifs en licence hors études de santé, et 523 726 étudiants tous niveaux confondus, soit 37,1 % de l'ensemble des effectifs universitaires hors études de santé. Source : RERS 2018.

2. C. Lemêtre et S. Orange ont notamment montré les difficultés d'usage de la plateforme APB par les bacheliers professionnels et, par conséquent, des bacheliers d'origine populaire, difficultés qui tiendraient en partie des différences dans la manière de voir et de dire son avenir (Lemêtre et Orange, 2017). Le vœu 1 ne peut de fait être considéré que comme un proxy des préférences des candidats, ces derniers pouvant par ailleurs oublier de reclasser leur vœu ou encore élaborer des stratégies en lien avec la tension de la demande de certaines filières.

Par ailleurs, les licences en ALLSH sont majoritairement non sélectives puisque 79 % d'entre elles sont répertoriées comme des licences à « pastille verte » en 2016, c'est-à-dire à capacités d'accueil suffisantes. Ce n'est le cas que d'une licence sur deux en droit (50 %) ou en économie-gestion (52 %), contre un peu plus de trois sur cinq en sciences, STAPS (61 %) ainsi qu'en sciences sociales (63 %). Elles sont donc les plus susceptibles d'accueillir les élèves non reçus sur leur vœu 1, et donc fréquemment qualifiées comme étant des filières où l'orientation serait une orientation par défaut (Convert, 2005).

Une population féminine, littéraire, et d'origine sociale légèrement défavorisée

L'analyse de la population admise en ALLSH souligne tout d'abord une forte surreprésentation des filles dans ces filières, puisque 70 % des admis sont des filles, contre 53 % de l'ensemble des admis dans le supérieur et 61 % des admis en licence ➤ **Tableau 1**.

Les admis en ALLSH sont également d'origine sociale un peu plus défavorisée que la moyenne: ainsi, les élèves d'origine sociale très favorisée, favorisée et plutôt favorisée sont proportionnellement moins nombreux à être admis en ALLSH qu'ils ne sont dans la population néo-bachelière admise dans le supérieur ainsi qu'à l'université, tandis que ceux d'origine sociale défavorisée et très défavorisée sont quant à eux plus nombreux. La population qui s'engage en ALLSH n'est donc plus celle des « héritiers » (Bourdieu et Passeron, 1964) mais, pour une part non négligeable, bien celle des « enfants de la démocratisation scolaire » (Beaud, 2003).

➤ **Tableau 1** Caractéristiques sociales et scolaires des néo-bacheliers acceptant une PA dans les différentes disciplines d'ALLSH (en %)

		Arts	Lettres, sciences du langage	LEA	LLCER	Histoire	ASH	ALLSH	Ensemble des admis en licence	Ensemble des admis dans le supérieur
Sexe	Femme	61	83	75	78	45	69	70	61	53
	Homme	39	17	25	22	55	31	30	39	47
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Série	ES	15	17	28	15	35	22	22	26	20
	L	46	55	35	52	27	46	43	16	10
	S	17	11	12	11	12	14	13	39	37
	Techno	13	8	16	13	15	11	13	13	21
	Pro	9	8	10	10	11	8	9	6	12
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Origine sociale	Très favorisée	17	11	8	7	12	17	11	13	14
	Favorisée	9	7	5	5	7	8	6	7	7
	Plutôt favorisée	24	21	19	19	21	24	21	22	22
	Moyenne supérieure	12	13	12	12	12	10	12	12	12
	Moyenne	12	14	14	14	14	13	14	13	13
	Défavorisée	16	19	22	23	19	17	20	18	18
	Très défavorisée	11	15	20	21	15	12	17	15	14
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : 61 % des candidats acceptant une PA en licence d'arts sont des femmes.

Champ : Ensemble des lycéens ayant accepté une proposition d'admission sur APB en 2016.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

Enfin, les candidats issus d'un bac L sont également surreprésentés, puisqu'ils représentent 43 % des admis contre seulement 10 % parmi l'ensemble des bacheliers admis dans le supérieur, et 16 % des admis en licence. Inversement, les candidats scientifiques, mais aussi technologiques et professionnels, sont proportionnellement moins nombreux qu'ils ne le sont parmi les admis dans le supérieur, rompant ainsi avec l'idée d'un « envahissement » de ces deux derniers profils à l'université. Il est cependant vrai que le secteur disciplinaire des ALLSH est l'un des secteurs universitaires où les bacheliers professionnels sont un peu plus présents, puisque 9 % des admis sont titulaires d'un tel bac contre 6 % pour l'ensemble des admis en licence.

Afin de rendre compte plus finement de l'orientation en ALLSH, nous avons alors regroupé les différentes licences du secteur disciplinaire en six filières : les arts (14 % des PA en ALLSH), les lettres et sciences du langage (13 %), langues étrangères appliquées (LEA, 23 %), langues littéraires civilisations étrangères et régionales (LLCER, 25 %), l'histoire (15 %) et les autres sciences humaines (9 %), composé des licences en histoire de l'art et archéologie, en humanités, en philosophie et en sciences de l'homme et anthropologie. On observe alors des différences non négligeables entre les filières.

Premièrement, le taux de féminisation diffère fortement, oscillant entre 83 % des admis en lettres et sciences du langage et 45 % des admis en histoire. La plupart des disciplines de ce secteur ont alors un recrutement majoritairement féminin tandis qu'en histoire, les garçons sont surreprésentés.

Deuxièmement, l'origine sociale des candidats des différentes filières est également hétérogène : les admis dans les filières d'arts mais aussi des autres sciences humaines (ASH) sont socialement plus favorisés, tandis que les admis en langues, aussi bien en LEA qu'en LLCER, sont d'origine relativement plus modeste.

Enfin, les candidats admis dans chacune de ces filières ne proviennent pas tous du même baccalauréat. La part de candidats originaires d'un bac littéraire est ainsi plus élevée en lettres et sciences du langage (55 %) ainsi qu'en LLCER (52 %), et moindre en LEA (35 %) ainsi qu'en histoire (27 %) tout en restant supérieure à la part de candidats littéraires dans l'ensemble de la population. Les candidats de la série ES sont, à l'inverse, proportionnellement plus nombreux en LEA (28 %) ainsi qu'en histoire (35 %). On observe par ailleurs un part non négligeable de candidats scientifiques en filières d'arts (17 %), probablement en lien avec recrutement plus fréquent sur dossier, tandis que les candidats technologiques et professionnels sont moins nombreux en lettres et sciences du langage (8 % chacun) et en ASH (11 % et 8 %) qu'ils ne le sont parmi les admis en ALLSH (13 % et 9 %).

Étudier les admis en ALLSH revient ainsi à analyser des populations différentes selon la discipline d'études.

Une orientation « par défaut » bien moindre que dans d'autres disciplines

L'analyse du premier vœu formulé par les admis dans chacune de ces filières nous permet alors d'observer si « dans le cas [...] des lettres et des sciences humaines, le choix de l'université est de plus en plus souvent un choix "par défaut" » (Convert, 2010, p. 17), ou, en d'autres termes, si ceux qui s'y orientent avaient initialement prévu de s'y inscrire.

Pour cela, nous mettons en lien le premier vœu d'orientation formulé et la PA validée par le candidat ➤ **Tableau 2**. On considère alors qu'une orientation est « par défaut » lorsque le candidat n'est pas accepté sur son vœu 1, en distinguant toutefois ceux qui acceptent

une PA dans la même filière mais dans un établissement différent du vœu 1. De fait, même si le candidat est accepté sur son second vœu avec un vœu 1 différent, et bien qu'il puisse également aspirer à rejoindre cette formation, nous considérons qu'il s'agit d'une orientation « par défaut », ce qui tend d'après nous à surinterpréter ce phénomène.

La première année commune aux études de santé (PACES), tout comme STAPS, occupe un statut à part parmi l'ensemble des secteurs disciplinaires universitaires : filières dites « en tension », placer cette formation en vœu 1 est presque nécessaire pour pouvoir y accéder.

Si l'on s'intéresse aux admis en ALLSH, on constate que la proportion d'admis sur leur vœu 1 (64 %) est alors un peu inférieure à celle des admis à l'université (68 %), cette dernière tenant compte des filières en tension : ce sont ainsi près de deux candidats sur trois qui rejoignent la formation qu'ils aspiraient à rejoindre, rejetant ainsi l'idée d'une orientation « par défaut » pour une majorité de candidats. C'est alors en droit-sciences politiques que ce taux de correspondance est le plus élevé, puisqu'il atteint 77 % si l'on tient compte des candidats reçus avec un vœu 1 dans une même filière³. En sciences sociales, il est quant à lui de 74 %, dont 7 % dans un établissement différent du vœu 1. Il faut toutefois noter que dans chacun de ces deux secteurs disciplinaires, on retrouve au moins une filière dite « en tension » – le droit et la psychologie –, où la formulation d'un vœu 1 dans la discipline est très souvent nécessaire si l'on veut être admis sous APB.

Lorsque l'on s'intéresse aux deux autres secteurs disciplinaires, à savoir l'économie-gestion et les sciences et où, à l'image des ALLSH, on ne retrouve pas de disciplines « en tension », on observe alors que le taux de correspondance entre vœu 1 formulé et PA acceptée est beaucoup plus faible : en économie-gestion, un candidat sur deux (50 %) est concerné par une orientation différente de celle de son vœu 1, ce qui est également le cas de 47 % des admis dans une licence scientifique.

À titre de comparaison, l'orientation dans les autres types de formation que sont les CPGE, les IUT et les STS se fait moins souvent sur le vœu 1, du fait d'une sélection à l'entrée et d'un nombre de places plus limité (respectivement 44 %, 62 % et 59 %). Toutefois, si l'on ajoute les candidats recevant une PA dans un autre établissement que celui de leur vœu 1, les valeurs associées sont alors de 83 %, 76 % et 70 %.

↘ **Tableau 2** Correspondance entre le premier vœu formulé et la PA acceptée par le candidat par secteur disciplinaire universitaire (en %)

	ALLSH	Droit Sciences politiques	Économie Gestion	PACES	Sciences	Sciences sociales	STAPS	Université
Vœu 1 obtenu	64	67	47	91	51	67	88	68
Même filière obtenue	4	10	3	2	2	7	5	5
Sous-total	68	77	50	94	53	74	93	72
Autre filière que le vœu 1	32	23	50	6	47	27	7	28
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : Parmi les admis en ALLSH, 64 % l'ont été sur ce qui constituait leur vœu 1. Par ailleurs, 4 % avaient formulé ce vœu 1 dans une licence à l'intitulé identique sans être acceptés. Enfin, 32 % d'entre eux avaient formulé un vœu 1 dans une autre formation.

Champ : Ensemble des lycéens admis à l'université sur APB en 2016.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

3. La proportion élevée de candidats reçus en droit-sciences politiques avec un vœu 1 dans la même filière mais dans un autre établissement s'explique en partie par l'instauration des vœux groupés pour la filière de droit qui, comme la PACES, STAPS et la psychologie, est dite « en tension ».

Par conséquent, si le secteur disciplinaire des ALLSH n'est pas celui où la proportion de candidats reçus sur son vœu 1 est la plus importante, il n'en reste pas moins un secteur disciplinaire dans la moyenne des autres secteurs disciplinaires universitaires, et où les candidats sont principalement acceptés dans l'établissement qu'ils aspiraient à rejoindre.

Le **tableau 3** renseigne quant à lui ces indicateurs par filière d'admission en ALLSH. Sans être aussi hétérogène qu'entre les différents secteurs disciplinaires, on constate toutefois que l'orientation « par défaut » en ALLSH n'est pas semblable en tout point selon les différentes disciplines. C'est ainsi en LLCER (70 %) que les candidats sont le plus souvent reçus sur leur vœu 1, tandis qu'en histoire (62 %), en arts (62 %) ainsi que dans les autres sciences humaines (59 %), les candidats semblent légèrement plus souvent rejoindre une formation qu'ils n'aspiraient pas à rejoindre initialement.

LES CARACTÉRISTIQUES SCOLAIRES, SEULES JUGES DE « L'ORIENTATION PAR DÉFAUT » ?

Série du bac et niveau scolaire, des caractéristiques fortement discriminantes

Cette question de l'orientation « par défaut » dans les filières universitaires est souvent mise en relation avec celle des recalés des filières sélectives courtes : privés d'accès à des formations en IUT ou en STS, les bacheliers technologiques mais aussi et surtout professionnels se tourneraient alors vers le seul segment de l'enseignement supérieur où l'accès est théoriquement libre, l'université, notamment en ALLSH où la plupart des licences ne sont ni sélectives, ni en tension, et ne nécessitant pas une connaissance approfondie des matières scientifiques.

Par conséquent, lorsque l'on observe parmi les admis en ALLSH la proportion de ceux qui aspiraient à rejoindre l'une de ces formations en fonction de leur passé scolaire, on remarque d'importantes disparités : tandis que 80 % des titulaires d'un bac L aspiraient effectivement à rejoindre la formation où ils ont été reçus, ce n'est le cas que d'un bachelier technologique sur deux (47 %) et de 40 % des bacheliers professionnels ↘ **Figure 1**. Les bacheliers ES (66 %) et S (64 %) sont quant à eux reçus dans des proportions presque équivalentes sur ce qui constituait leur vœu 1. Ce sont ainsi majoritairement les candidats généraux qui ont reçu une PA qui correspondait à leur vœu 1, tandis que pour les bacheliers technologiques et professionnels, il s'agit plus souvent d'un choix de second rang plutôt que du premier vœu.

Ce résultat n'est pas propre aux filières d'ALLSH : dans chacun des secteurs disciplinaires, les bacheliers professionnels et, à un degré légèrement moindre, technologiques, sont ceux qui, le plus souvent, avaient formulé un vœu 1 dans une autre formation ↘ **Figure 2**. Les pourcentages d'admis sur un vœu différent du premier pour ces populations sont par ailleurs plus élevés en économie-gestion ainsi qu'en sciences, et relativement équivalents en droit-sciences politiques. En d'autres termes, l'orientation contrariée des bacheliers technologiques et professionnels en première année de licence est un phénomène bien réel, mais qui ne se cantonne pas aux seules filières d'ALLSH.

On retrouve un constat similaire lorsque l'on décline ces résultats en fonction de la discipline d'admission ↘ **Figure 3** : les bacheliers L sont presque systématiquement ceux qui aspiraient le plus à rejoindre la formation où ils ont effectivement été admis. La seule exception notable se trouve être la filière de lettres et sciences du langage, où les candidats scientifiques

sont légèrement plus nombreux à recevoir une PA sur leur vœu 1 : on peut alors émettre l'hypothèse selon laquelle l'orientation de ces élèves, différant fortement du programme dispensé en S, s'inscrit dans une volonté plus ancienne de s'orienter vers une discipline littéraire, souvent en lien avec une orientation forcée en S en fin de seconde. Les bacheliers professionnels restent à nouveau ceux qui, proportionnellement, aspiraient le moins à rejoindre la formation où ils ont été admis, et ce dans chacune des disciplines concernées.

La question du dossier scolaire prend d'autant plus d'importance lorsque l'on croise la variable de la série d'origine avec celle de la mention obtenue ▶ **Figure 4** : quel que soit le bac obtenu, plus le candidat a été reçu avec une mention élevée et plus il a de chances d'être admis sur son vœu 1. Les différences semblent par ailleurs d'autant plus importantes pour les candidats technologiques et professionnels. Par conséquent, les résultats présentés ici confirment bien l'idée d'une orientation « par défaut » plus massive chez les bacheliers dont le capital scolaire serait moindre, c'est-à-dire parmi ceux titulaires d'un bac non général et/ou ceux ayant obtenu leur examen avec une mention moins élevée.

▶ **Tableau 3** Correspondance entre le premier vœu formulé et la PA acceptée par le candidat par filière d'arts, lettres, langues, sciences humaines (en %)

	Arts	Lettres, sciences du langage	LEA	LLCER	Histoire	ASH	ALLSH
Vœu 1 obtenu	62	65	64	70	62	59	64
Même filière obtenue	4	3	5	4	5	3	4
Sous-total	66	67	68	73	67	62	68
Autre filière que le vœu 1	34	33	32	27	33	38	32
Total	100	100	100	100	100	100	100

Éducation & formations n° 103 © DEPP

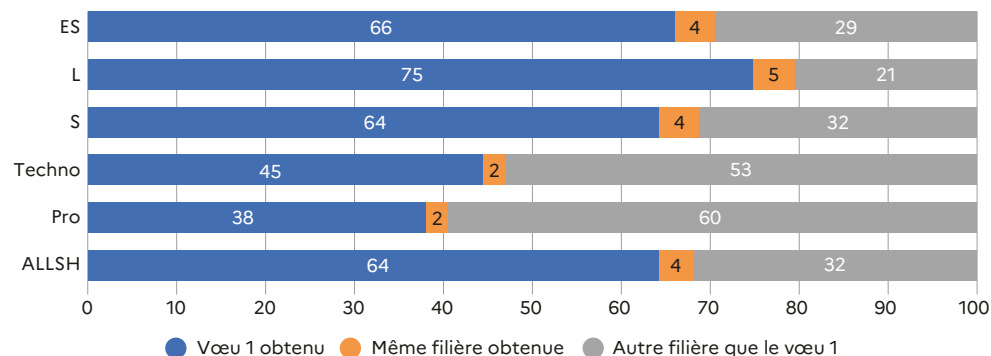
Lecture : Parmi les admis en licence d'arts, 62 % l'ont été sur ce qui constituait leur vœu 1.

Note : Certaines filières, comme les arts, regroupent plusieurs intitulés de licence. Une personne ayant formulé un vœu 1 en musicologie et ayant accepté une PA en arts plastiques, deux intitulés de licence regroupés sous la mention Arts, est ici considérée comme ayant validé une PA dans une autre filière que le vœu 1, soit parmi les 34 %.

Champ : Ensemble des lycéens admis à l'université en ALLSH sur APB en 2016.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

▶ **Figure 1** Vœu 1 et admission en ALLSH par série d'origine (en %)



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : Parmi les admis en licence d'ALLSH et titulaires d'un bac ES, 66 % l'ont été sur ce qui constituait leur vœu 1.

Champ : Ensemble des lycéens admis à l'université en ALLSH sur APB en 2016.

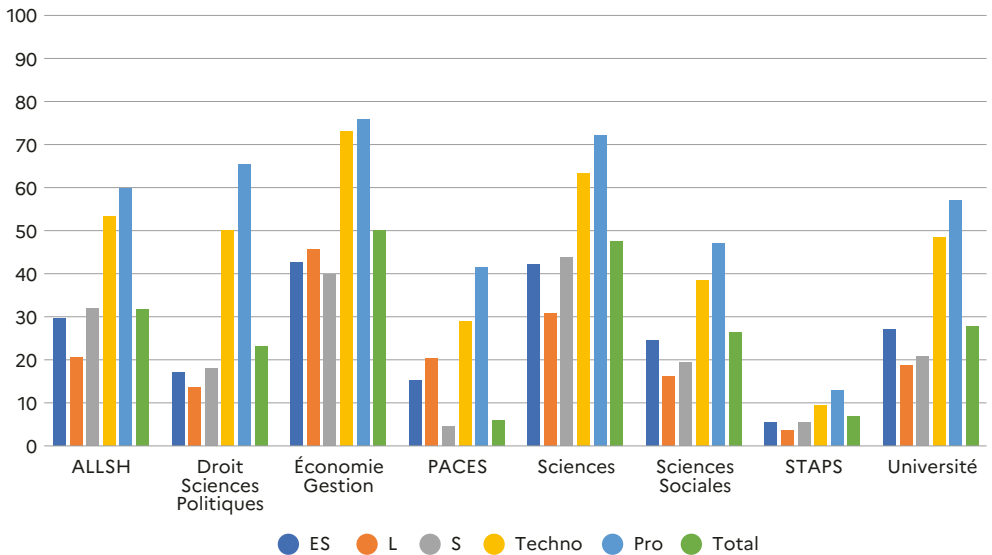
Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

De fait, si l'on observe dans un modèle de régression logistique le fait pour un néo-bachelier d'être admis sur son vœu 1 (ou dans la même filière que son vœu 1) plutôt qu'être admis en ALLSH avec un vœu 1 dans une filière différente, les variables de série au baccalauréat et de mention obtenue sont toutes deux significatives, et sont celles les plus discriminantes ▼ **Tableau 4**⁴.

La répartition de la correspondance entre le vœu 1 et la PA en ALLSH en fonction du genre laisse penser que les garçons sont plus nombreux à subir leur orientation en ALLSH, puisque 63 % des garçons admis en ALLSH avait fait un vœu 1 dans la filière où ils ont effectivement été admis contre 70 % des filles. Dans le modèle, la variable de genre n'est pas significative : les différences observées proviennent avant tout des différences en termes de niveau et de série d'origine, les garçons s'orientant en ALLSH étant plus souvent issu des séries non-générales et/ou détenteurs d'un baccalauréat avec une mention moins élevée.

Le recours aux statistiques descriptives montre également que ce sont les élèves d'origine sociale défavorisée qui aspiraient le moins à rejoindre la formation en ALLSH, puisque 70 % des très favorisés admis en ALLSH avaient fait un vœu 1 dans la filière où ils ont été admis, contre 71 % des favorisés, 70 % des plutôt favorisés, 71 % de ceux d'origine sociale moyenne supérieure, 70 % de ceux d'origine sociale moyenne, 66 % des défavorisés et 61 % des très défavorisés.

▼ **Figure 2** Part des candidats inscrits en licence tout en ayant formulé un vœu 1 dans une autre formation par série d'origine (en %)



Éducation & formations n° 103 © DEPP

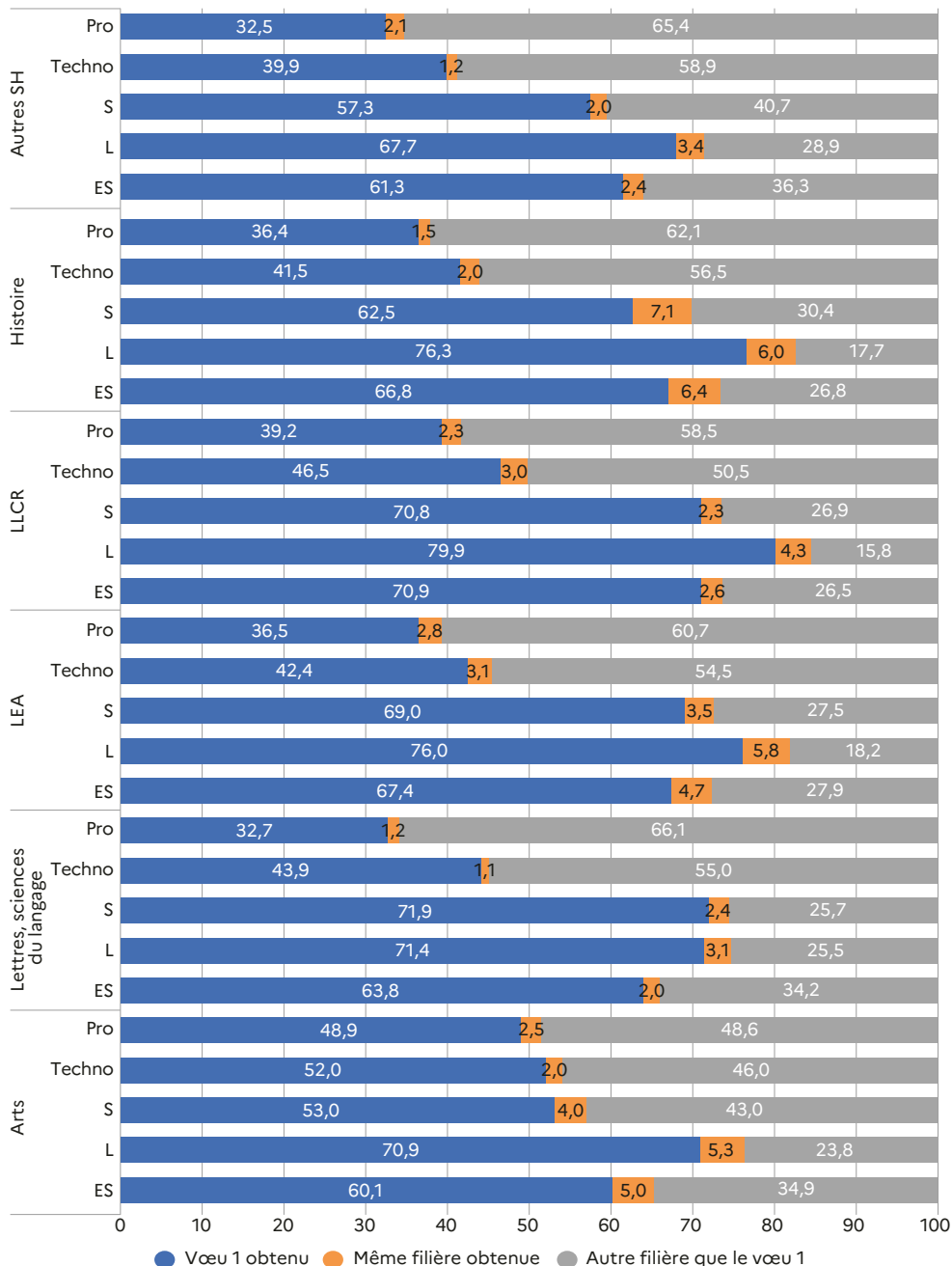
Lecture : Parmi les admis en licence d'ALLSH et titulaires d'un bac ES, 29 % l'ont été sur un vœu différent de leur vœu 1.

Champ : Ensemble des lycéens admis à l'université sur APB en 2016.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

4. La méthode des modèles emboîtés a été testée : sont présentés ici les résultats du seul modèle final. Les résultats des modèles emboîtés peuvent être fournis à la demande.

↘ **Figure 3 Vœu 1 et PA par discipline et série d'origine et par mention parmi les admis en ALLSH (en %)**



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : Parmi les admis en licence d'ALLSH, titulaires d'un bac ES mention très bien, 76 % l'ont été sur ce qui constituait leur vœu 1.

Champ : Ensemble des lycéens admis à l'université en ALLSH sur APB en 2016.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

Toutefois, dans le modèle, les résultats diffèrent quelque peu : ce sont ceux d'origine sociale plutôt moyenne⁵ qui aspiraient le plus à rejoindre la formation où ils ont été admis, tandis que les très favorisés sont ceux qui aspiraient le moins à rejoindre une licence en ALLSH. En d'autres termes, si les plus défavorisés sont ceux qui subissent le plus leur orientation en ALLSH, c'est avant tout parce qu'ils sont plus souvent issus des séries non générales, ce qui est confirmé par la légère augmentation des coefficients liés à la série d'origine dans le cas des modèles emboîtés. L'ensemble des modalités est cependant significatif, ce qui veut donc dire que les caractéristiques scolaires, si elles sont les plus discriminantes, n'expliquent pas à elles seules la plus ou moins forte contrainte dans l'orientation en ALLSH des candidats : les candidats admis en ALLSH d'origine sociale plutôt moyenne aspirent un peu plus souvent que ceux des classes défavorisées ou favorisées à rejoindre une formation en ALLSH lorsqu'ils en ont effectivement rejoint une, probablement en lien avec le type de formation demandée en vœu 1.

Par ailleurs, les variables indiquant la présence ou non d'une CPGE dans l'établissement d'origine, ainsi que celle d'origine géographique – en lien avec l'offre de formation –, si elles n'ont pas été explorées, s'avèrent significatives.

Enfin, les résultats sont contrôlés en fonction de la discipline d'admission, permettant de retrouver les résultats aperçus en amont, à savoir une plus grande orientation « par défaut » dans les filières des autres sciences humaines, et inversement en langues et notamment en LLCER.

Des variables inégalement discriminantes selon les disciplines

Plutôt que de calculer un ou plusieurs effets d'interaction avec la variable de la discipline d'admission, nous déclinons le modèle dans chacune des sous-populations admises dans les filières d'ALLSH ↘ **Tableau 5**. Cette méthode nous empêche alors de comparer les coefficients des différents modèles entre eux : elle permet néanmoins de distinguer, dans chacune des disciplines, les variables discriminantes de celles qui ne le sont pas.

Dans chacune des disciplines, les variables en lien avec la scolarité sont significatives : quelle que soit la discipline où le candidat est admis, les candidats professionnels et/ou admis sans mention et/ou avec un plus faible niveau en français sont ceux qui aspiraient le moins à rejoindre la discipline où ils ont été admis.

On constate toutefois des différences par discipline en ce qui concerne les autres variables. Ainsi, parmi les admis en licence d'arts, seules les caractéristiques scolaires sont significatives : le sexe, l'origine sociale ou encore géographique ne permettent pas d'expliquer les aspirations contrariées ou non des admis de la filière.

Inversement, en lettres et sciences du langage, ainsi qu'en LLCER, l'ensemble des autres variables de contrôle est significatif : les garçons, les plus favorisés ainsi que ceux résidant dans une commune de grand pôle aspiraient moins à rejoindre une formation de cette filière et ont ainsi plus fréquemment placé une autre formation en vœu 1 que celle où ils sont admis.

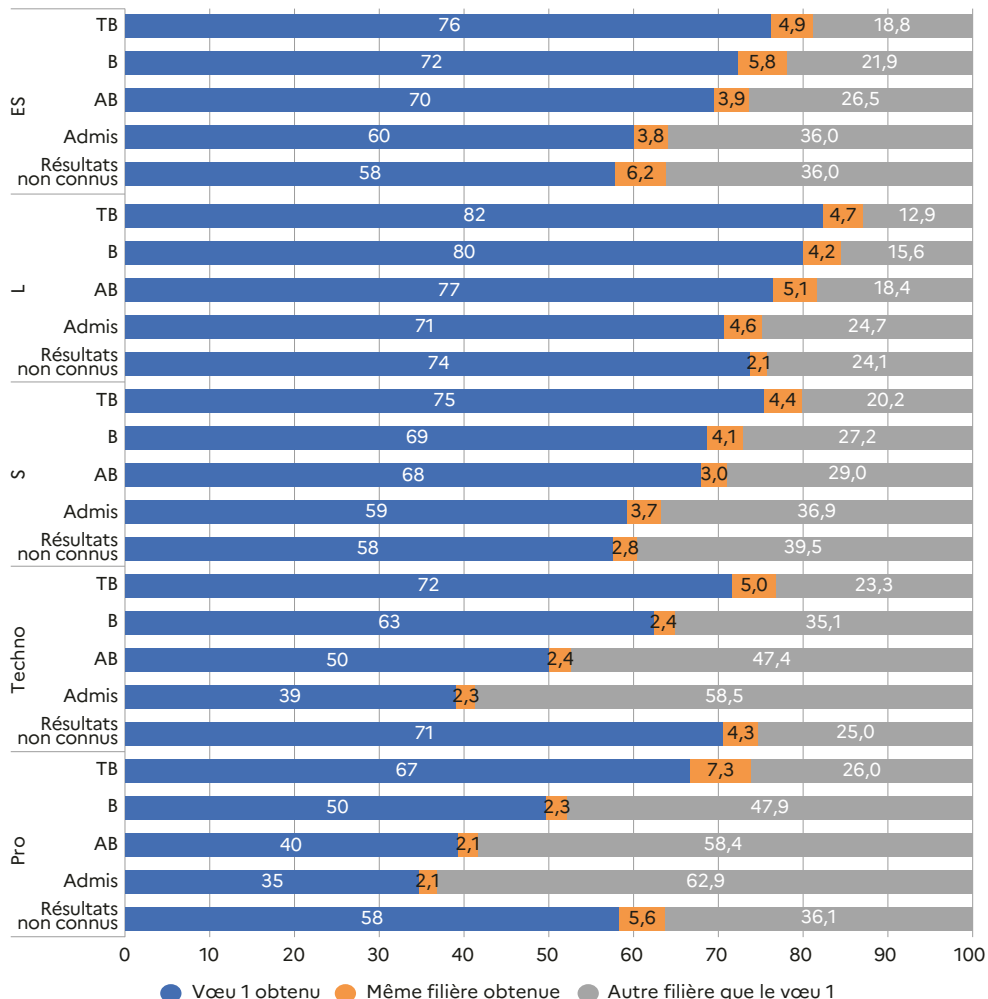
Le constat est partiellement semblable parmi les admis de LEA, puisque l'origine sociale ainsi que la présence ou non d'une CPGE dans le lycée ne sont pas significatives pour caractériser l'orientation « par défaut » des admis de la filière.

5. On peut considérer que les modalités « Très favorisée », « Favorisée » et « Plutôt favorisée » regroupent les classes favorisées au sens large, les modalités « Moyenne supérieure » et « Moyenne » les élèves d'origine sociale plutôt moyenne et les modalités « Défavorisée » et « Très défavorisée » les classes défavorisées au sens large.

En histoire, l'ensemble des variables prises en compte est significatif. Ce sont toutefois les élèves des classes moyennes mais également les hommes qui aspiraient le plus à rejoindre une licence d'histoire lorsqu'ils y ont été admis, tout comme ceux originaires de communes hors grands pôles.

Enfin, dans les autres sciences humaines, la variable de genre est également discriminante, les hommes ayant plus tendance que les femmes à aspirer rejoindre la formation au sein de laquelle ils ont été admis, tout comme l'est la variable de l'origine géographique. Cependant, celle d'origine sociale ne l'est pas pour appréhender les aspirations d'orientation des admis de la discipline.

↘ **Figure 4 Vœu 1 et PA par discipline et série d'origine et par mention parmi les admis en ALLSH (en %)**



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : Parmi les admis en licence d'ALLSH, titulaires d'un bac ES mention très bien, 76 % l'ont été sur ce qui constituait leur vœu 1.

Champ : Ensemble des lycéens admis à l'université en ALLSH sur APB en 2016.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

Par conséquent, dans chacune des disciplines, la série du baccalauréat ainsi que la mention restent les variables les plus discriminantes, la première étant par ailleurs la plus discriminante des deux. Ce résultat est à mettre en lien avec le caractère non-sélectif de l'université : les autres formations de l'enseignement supérieur pouvant sélectionner les candidats en amont de la scolarité, ceux disposant d'un meilleur dossier scolaire et admis à l'université en ALLSH ont effectivement plus de chances d'avoir aspiré à rejoindre cette formation de licence au sein de laquelle ils ont été admis, tandis que ceux avec un dossier scolaire plus fragile sont plus souvent là en ayant espéré rejoindre une autre formation.

► **Tableau 4** Régression sur le fait d'être admis en ALLSH sur son vœu 1 (ou vœu assimilé) plutôt qu'en ayant fait un vœu 1 dans une filière différente

		Admission sur le vœu 1 (ou vœu assimilé)
	Constante	0,27***
Mention	Très bien	2,05***
	Bien	1,65***
	Assez bien	1,35***
	Admis	Ref.
	Résultats non connus	1,03
Série	ES	3,36***
	L	5,59***
	S	3,05***
	Technologique	1,31***
	Professionnel	Ref.
Niveau en français	Inférieur à 10	Ref.
	Entre 10 et 13	1,20***
	Supérieur à 13	1,40***
	Note inconnue	2,11***
Sexe	Femme	Ref.
	Homme	0,97
Origine sociale	Très favorisée	Ref.
	Favorisée	1,13**
	Plutôt favorisée	1,10**
	Moyenne supérieure	1,20***
	Moyenne	1,22***
	Défavorisée	1,14***
Très défavorisée	1,09**	
Commune de résidence	Commune de grand pôle	Ref.
	Pas commune de grand pôle	1,31***
Établissement d'origine	Pas de CPGE	Ref.
	CPGE	0,93***
Discipline	Arts	1,33***
	Lettres, sciences du langage	1,30***
	LEA	1,69***
	LLCER	1,88***
	Histoire	1,56***
	ASH	Ref.

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Seuil de significativité : * : 10 % ; ** : 5 % ; *** : 1 %.

Lecture : À autres caractéristiques prises en compte identiques, les titulaires d'une mention très bien ont 2,41 fois plus de chances que les bacheliers sans mention d'être admis en licence d'ALLSH sur leur vœu 1 (ou un vœu assimilé) plutôt qu'être admis en ayant fait un vœu 1 dans une filière différente.

Champ : Ensemble des lycéens admis à l'université en ALLSH sur APB en 2016.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

Pour autant, selon les disciplines d'ALLSH, d'autres variables que celles scolaires, telles que le genre (pourtant non significatif au niveau du secteur disciplinaire) ainsi que l'origine sociale et géographique doivent également être prise en compte pour appréhender au mieux le phénomène de « l'orientation par défaut ». En d'autres termes, le capital scolaire, bien que fortement discriminant, n'explique pas à lui seul ces orientations contrariées dans les filières d'ALLSHS. Pour comprendre au mieux cette orientation, il convient alors d'observer ce qui avait effectivement été placé en tant que vœu 1.

↘ **Tableau 5 Régression par discipline d'ALLSH sur le fait d'être admis sur son vœu 1 (ou vœu assimilé) plutôt qu'en ayant fait un vœu 1 dans une filière différente**

		Arts	Lettres, sc.lang.	LEA	LLCER	Histoire	ASH	
Mention	Constante	0,89	0,28***	0,46***	0,38***	0,27***	0,29***	
	Très bien	2,25***	2,00***	4,02***	2,24***	1,31**	1,59***	
	Bien	1,44***	1,61***	2,27***	1,90***	1,15	1,39***	
	Assez bien	1,11*	1,31***	1,62***	1,38***	1,32***	1,20**	
	Admis	Ref.						
	Résultats non connus	0,99	1,71	1,16	0,74	1,18	0,70	
Série	ES	1,73***	3,46***	3,61***	3,67***	4,24***	3,24***	
	L	2,97***	5,38***	6,55***	6,89***	7,59***	4,56***	
	S	1,18*	5,21***	3,74***	3,60***	3,57***	2,66***	
	Technologique	0,96	1,56***	1,39***	1,46***	1,25**	1,34**	
	Professionnel	Ref.						
Niveau en français	Inférieur à 10	Ref.						
	Entre 10 et 13	1,13**	1,17**	1,15***	1,17***	1,35***	1,29***	
	Supérieur à 13	1,41***	1,55***	1,31***	1,27***	1,62***	1,40***	
	Note inconnue	1,05	2,42	5,67**	2,48	2,12	1,25	
Sexe	Femme	Ref.						
	Homme	1,06	0,76***	0,86***	0,87***	1,24***	1,15**	
Origine sociale	Très favorisée	Ref.						
	Favorisée	1,09	1,14	0,75**	1,45***	1,27**	1,27*	
	Plutôt favorisée	0,93	1,17	0,91	1,40***	1,21**	1,09	
	Moyenne supérieure	0,95	1,29**	0,95	1,45***	1,53***	1,17	
	Moyenne	0,96	1,35***	1,02	1,46***	1,43***	1,16	
	Défavorisée	0,90	1,28**	0,97	1,42***	1,17	1,17	
	Très défavorisée	0,95	1,33**	0,98	1,30***	1,11	1,05	
Commune de résidence	Commune de grand pôle	Ref.						
	Pas commune de grand pôle	0,98	1,45***	1,30***	1,31***	1,47***	1,41***	
Établissement d'origine	Pas de CPGE	Ref.						
	CPGE	0,93	0,88*	0,98	0,89**	0,97	0,97	

Education & formations n° 103 © DEPP

Seuil de significativité : * : 10 % ; ** : 5 % ; *** : 1 %.

Lecture : À autres caractéristiques prises en compte identiques, les titulaires d'une mention très bien ont 2,25 fois plus de chances que les bacheliers sans mention d'être admis en licence d'arts sur leur vœu 1 (ou un vœu assimilé) plutôt qu'être admis en ayant fait un vœu 1 dans une filière différente.

Champ : Ensemble des lycéens admis à l'université en ALLSH sur APB en 2016.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

L'ORIENTATION « PAR DÉFAUT », VOIE DÉTOURNÉE POUR ÉTUDIER SES CENTRES D'INTÉRÊT

Les ALLSH, simple espace-refuge des recalés du sélectif court ?

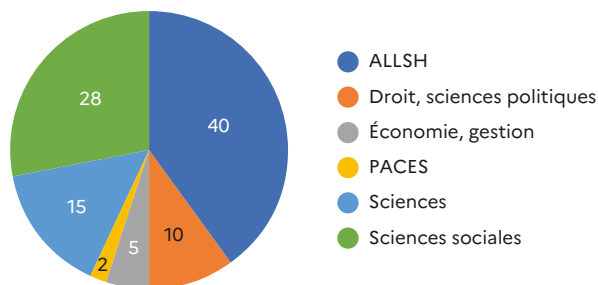
Parmi les admis en ALLSH, 16 767 avaient fait un vœu¹ dans une autre formation que celle d'admission : ils constituent dès lors la nouvelle population d'étude. Pour 35 %, le vœu 1 était un vœu en STS, pour 28 % une autre licence. Par ailleurs, 14 % souhaitaient rejoindre un IUT. Les recalés de CPGE ne constituent quant à eux que 5 % de la population.

En outre, parmi ceux qui aspiraient à rejoindre une licence, 40 % avaient formulé un vœu 1 en ALLSH, 28 % en sciences sociales. Les candidats ayant émis un vœu 1 en PACES (2 %) ainsi qu'en économie-gestion (5 %) sont quant à eux minoritaires ➤ **Figure 5**.

La **figure 6** renseigne quant au vœu 1 formulé en fonction de la série du bac. On constate alors que les bacheliers professionnels aspiraient majoritairement à rejoindre une formation de STS (74 %), tout comme la moitié des bacheliers technologiques (52 %), tandis que respectivement 10 % et 17 % d'entre eux seulement aspiraient à rejoindre une autre licence et donc s'inscrire à l'université. En revanche, pour les bacheliers généraux, la licence constituait la formation la plus envisagée des orientés « par défaut » en ALLSH : 33 % des candidats scientifiques, 42 % des candidats littéraires et 36 % des candidats économiques ont émis un vœu 1 en licence. Par conséquent, la variable de la série d'origine s'avère également discriminante quant au type de formation que le candidat aspirait à rejoindre.

La **figure 7** décline les résultats par série et par mention⁶. On constate alors que pour chacune des séries, plus la mention décroît et plus les candidats aspiraient à rejoindre une formation en STS ou une formation en IUT plutôt que la licence en ALLSH où ils ont été admis, à l'exception des bacheliers professionnels en ce qui concerne l'IUT. Inversement, parmi les bacheliers généraux et technologiques, plus la mention croît et plus la part de candidats qui aspiraient à rejoindre une CPGE ou une autre licence augmente.

➤ **Figure 5** Vœu 1 formulé en licence lors d'une admission « par défaut » (en %)



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : Parmi les néo-bacheliers en licence d'ALLSH admis sur une formation différente de celle du vœu 1 avec un premier vœu à l'université, 15 % avaient fait ce vœu 1 dans une licence de sciences.

Champ : Ensemble des lycéens admis à l'université en ALLSH sur APB en 2016.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

6. Les effectifs sont supérieurs à 100 candidats à l'exception des bacheliers technologiques et professionnels admis mention très bien, ainsi que pour l'ensemble des candidats dont la mention n'est pas renseignée.

Ces résultats valident ainsi partiellement – car il convient de rappeler que cette sous-population reste minoritaire (32 %) – les propos de Convert lorsqu'il écrit : « C'est que le choix de l'université relève d'au moins deux grands types de stratégies: elle peut être choisie par des élèves de bon niveau de réalisation scolaire, mais que leurs performances scolaires ou leur origine sociale éloignent des classes préparatoires [...], mais elle peut être choisie également par des élèves plus mal classés, refusés à l'entrée des filières sélectives comme les STS » (Convert, 2003, p. 68).

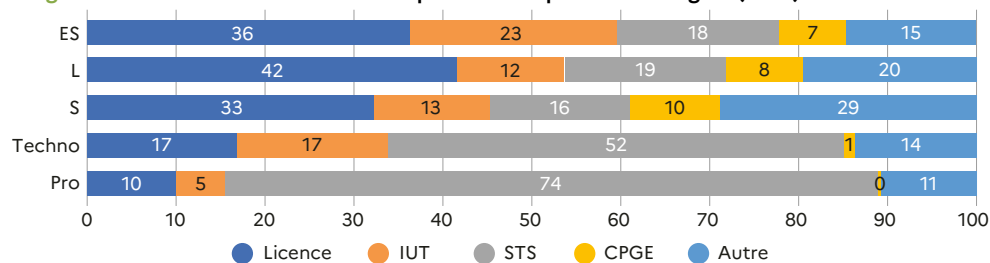
Il faut également noter que ces inégalités scolaires, tant au niveau de la série d'origine qu'au niveau de la mention, reflètent aussi des différences en termes de genre et d'origine sociale: les garçons s'orientent en effet plus souvent en filière professionnelle, technologique et scientifique que les filles et ont, à série identique, des résultats bien souvent inférieurs. De même, les élèves d'origine sociale plutôt défavorisée s'orientent moins massivement en filière générale, et sont diplômés avec des mentions plus faibles que ceux d'origine sociale favorisée.

Une affinité disciplinaire souvent présente

Le secteur disciplinaire des ALLSH reste toutefois un regroupement de disciplines et, de fait, aspirer à étudier en arts n'est pas la même chose qu'aspirer à étudier en lettres, en langues ou encore en histoire ou en philosophie. La **figure 8** pointe alors des différences importantes entre disciplines.

Ainsi, les orientés « par défaut » en licence d'arts se distinguent par une forte proportion de recalés des autres formations (43 %), contre 23 % pour ceux admis dans les autres sciences humaines mais surtout près de 10 % dans chacune des autres disciplines d'ALLSH. Si l'on observe les intitulés⁷ de ces autres formations demandées en vœu 1 par les admis en arts, on constate alors que 89 % aspiraient à rejoindre une formation dans le domaine de l'art (essentiellement une MANAA⁸). Quant aux 28 % de recalés de STS, 58 % d'entre eux aspiraient à rejoindre un STS « Métiers de l'audiovisuel ». Enfin, parmi les 18 % de recalés d'une autre licence, deux tiers (67 %) avaient formulé ce vœu 1 dans une autre licence en arts⁹.

↘ **Figure 6** Vœu 1 lors d'une admission « par défaut » par série d'origine (en %)



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : Parmi les néo-bacheliers en licence d'ALLSH admis sur une formation différente de celle du vœu 1 et titulaires d'un bac ES, 36 % avaient fait un vœu 1 dans une autre formation de licence.

Champ : Ensemble des lycéens admis à l'université en ALLSH sur APB en 2016.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

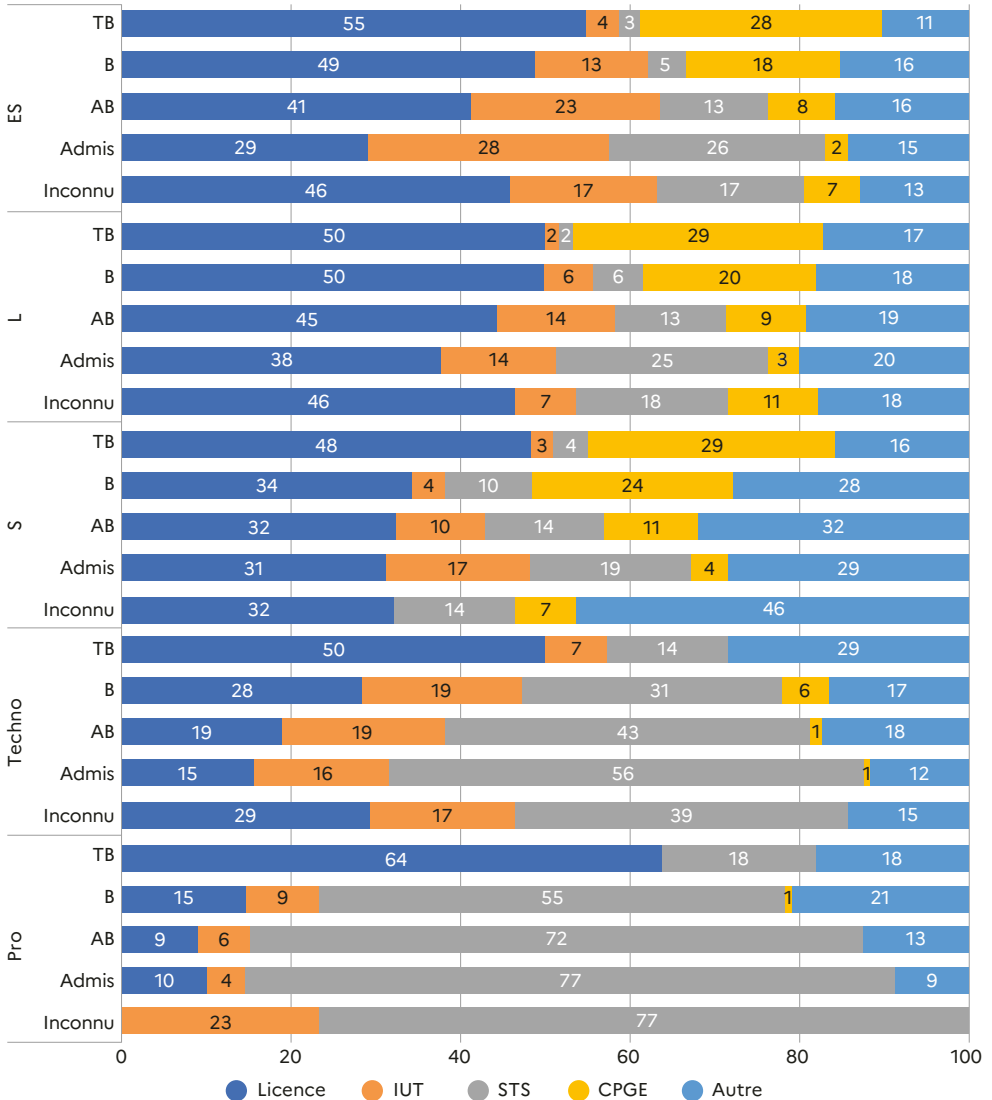
7. Les intitulés de licences, IUT et STS ont été regroupés en sous-groupes. L'ensemble des résultats détaillés est disponible à la demande.

8. MANAA : Mise à niveau en arts appliqués.

9. Par exemple, le candidat a formulé un vœu 1 en « Arts plastiques » et a été finalement accepté en « Arts ».

Sans aller jusqu'à considérer que ces filières sont identiques, et qu'un refus d'admission dans la formation en vœu 1 n'engendre pas de déception, il semble toutefois légitime de constater des affinités disciplinaires fréquentes entre la formation souhaitée et celle d'arts où le candidat a été admis. Les admis « par défaut » en licence de lettres et sciences du langage aspiraient pour leur part à s'inscrire principalement dans une autre licence (39 %), en STS (27 %) ainsi qu'en IUT (15 %). Parmi les recalés de licence, les intitulés des formations

► **Figure 7** Vœu 1 lors d'une admission « par défaut » par série d'origine et par mention (en %)



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : Parmi les néo-bacheliers en licence d'ALLSH admis sur une formation différente de celle du vœu 1 et titulaires d'un bac ES mention très bien, 55 % avaient fait un vœu 1 dans une autre formation de licence.

Champ : Ensemble des lycéens admis à l'université en ALLSH sur APB en 2016.

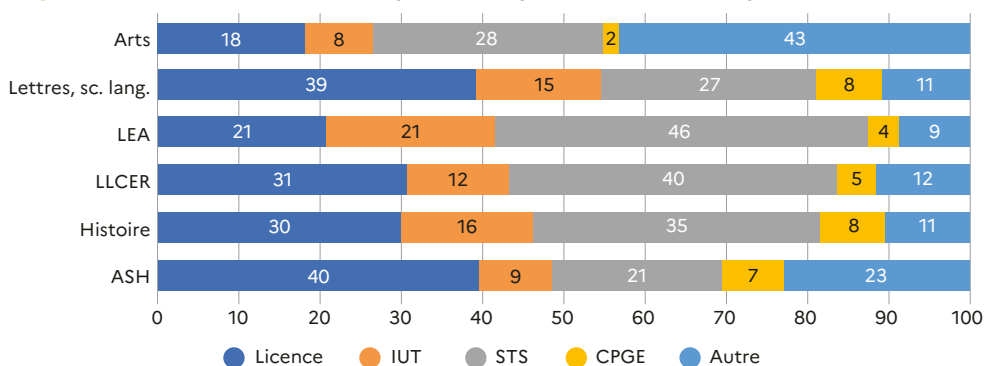
Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

demandées sont cette fois-ci plus disparates: 17 % en sciences de l'éducation, 14 % en information-communication ou encore 11 % en psychologie, ainsi que 16 % dans une licence d'arts¹⁰. Parmi ceux qui aspiraient à rejoindre une STS, le domaine de formation le plus demandé est celui du « Commerce, Management, Négociation, Immobilier » (23 %). Enfin, chez les recalés d'IUT, 53 % aspiraient à rejoindre un DUT « Information-communication ». Par conséquent, on retrouve une part non négligeable de candidats aspirant à rejoindre une formation en communication ou dans une autre filière de sciences sociales. On peut également noter que parmi les 8 % aspirant à rejoindre une CPGE, 91 % souhaitaient s'inscrire en CPGE littéraire.

Les admis en LEA sans avoir fait de vœu 1 dans cette filière sont, pour près de la moitié, des non-admis de STS (46 %). Un cinquième d'entre eux aspiraient en outre à rejoindre une licence (21 %) ou un IUT (21 %). Une proportion conséquente des non-admis en STS souhaitait rejoindre une formation dans le domaine « Commerce, Management, Négociation, Immobilier » (43 %), tandis que les non-admis en IUT aspiraient à rejoindre un DUT en « Technique de commercialisation » (38 %), en « Information-communication » (23 %) ou encore en « Gestion » (15 %). Les recalés de licence étaient quant à eux 14 % à vouloir faire STAPS, 14 % LLCER ou encore 12 % une des licences en « économie-gestion ». À l'exception donc des candidats qui voulaient rejoindre une licence STAPS, la majorité des orientés « par défaut » souhaitait alors étudier dans des formations en lien avec le commerce, le monde de l'entreprise ou l'apprentissage de langues, et l'inscription en LEA peut partiellement combler le refus d'admission dans l'une de ces autres filières.

Une large partie des admis « par défaut » en LLCER – qui est cependant la filière qui compte proportionnellement le moins d'admis contrariés – envisageait rejoindre une STS (40%) ou une autre formation de licence (31%). Parmi les recalés de STS, 31 % envisageaient rejoindre un BTS en « Commerce, Management, Négociation, Immobilier » et 15 % un BTS « Tourisme », tandis que les recalés d'une autre licence le sont, pour 22 % d'entre eux, d'une licence en LEA, et pour 12 % d'une licence de lettres.

➤ **Figure 8** Vœu 1 lors d'une admission « par défaut » pour chacune des disciplines d'ALLSH (en %)



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : Parmi les néo-bacheliers en licence d'arts admis sur une formation différente de celle du vœu 1, 18 % avaient fait un vœu 1 dans une autre formation de licence.

Champ : Ensemble des lycéens admis à l'université en ALLSH sur APB en 2016.

Source : APB/stat 2016, MESRI-SIES.

10. On ne renseigne ici que les formations qui ont été demandées par plus de 10 % des candidats.

Les aspirations d'orientation sont ici un peu plus éclatées, bien qu'une part non négligeable de ces admis « par défaut » le soit de formations en lien avec le commerce ou le tourisme, où l'apprentissage d'une langue par le biais d'une licence LLCER peut se révéler utile par la suite.

La répartition des vœux 1 des orientés « par défaut » en histoire se rapproche de celle des admis en LLCER, puisque 35 % souhaitaient rejoindre une STS, 30 % une licence. Parmi les non-admis en STS, 30 % aspiraient à un BTS en « Commerce, Management, Négociation, Immobilier », tandis que 19 % des recalés de licence le sont de STAPS, et 18 % du secteur disciplinaire droit-sciences politiques. En d'autres termes, les admis en histoire avec un vœu 1 différent ont des aspirations d'études supérieures assez hétérogènes, et dont les affinités disciplinaires avec la discipline qu'est l'histoire paraissent moins évidentes.

Enfin, les admis « par défaut » dans les autres sciences humaines aspiraient à rejoindre en priorité une licence (40 %) et, à un degré moindre, une autre formation (23 %) ou une STS (21 %). Ceux souhaitant s'inscrire dans une autre filière de licence envisageaient de le faire en arts (18 %), psychologie (16 %), en droit-sciences politiques (16 %) ou encore en histoire (14 %), ceux ayant formulé un vœu 1 dans une autre formation l'avaient fait pour 65 % dans une autre formation en arts, tandis que les recalés de STS avaient demandé des domaines variés, le plus prisé étant à nouveau celui du « Commerce, Management, Négociation, Immobilier » (22 %). Il paraît plus difficile de conclure à une plus ou moins grande proximité entre la formation dans laquelle le candidat a finalement été admis et celle qu'il aspirait à rejoindre, dans la mesure où une formation en arts appliqués peut plus facilement être considérée comme ayant des affinités avec une licence en histoire de l'art qu'avec une licence en philosophie, toutes deux des licences incluses dans les « autres sciences humaines ». Néanmoins, il semblerait que si les affinités disciplinaires entre filière d'admission et filière espérée ne soient pas aussi évidentes que pour les admis « par défaut » en arts ou en LEA, elles soient cependant plus manifestes que pour les admis « par défaut » en histoire notamment.

CONCLUSION

En conclusion, appréhender l'orientation « par défaut » des admis en ALLSH au moyen de l'asymétrie entre le vœu 1 formulé et la proposition d'admission acceptée par le candidat, comme cela a volontairement été fait dans un premier temps – et comme cela est fréquemment fait –, rend imparfaitement compte du processus d'orientation des candidats vers le supérieur. S'il ne s'agit à nouveau pas de minimiser les conséquences de cette asymétrie, par exemple en termes d'encadrement ou de professionnalisation attendus de la part de la formation par les candidats aspirant initialement à rejoindre une STS plutôt qu'une licence, ou encore en termes de motivation à rejoindre une formation qui n'était pas celle espérée, on constate toutefois, pour une part non négligeable de ces « orientés par défaut », une cohérence en termes d'affinités disciplinaire entre la filière souhaitée et celle rejointe lorsque l'on ne se limite plus seulement à une analyse par grands types de formations mais que l'on regarde plus en détail les filières demandées. Soulignons toutefois que cette cohérence disciplinaire reste variable selon les disciplines, tout en rappelant également que cette variabilité dépend aussi des alternatives disponibles : lorsque l'on est par exemple recalé d'une licence STAPS, les formations proposant un contenu qui s'en approche ne sont pas légion.

De fait, l'orientation « par défaut » en licence d'ALLSH est un phénomène qui, bien qu'inévitable du fait du caractère non sélectif que seule présente l'université dans l'enseignement supérieur français, nécessite d'être appréhendé plus finement que sous le seul angle des grands types de formations demandées : les bacheliers professionnels, très souvent admis en ALLSH tout en aspirant rejoindre une STS, ne choisissent pas tous leur licence « par hasard », « au cas où », et le font vraisemblablement sous la contrainte d'un manque de places dans les formations sélectives courtes. L'université absorbe alors ce public souhaitant poursuivre des études supérieures en jouant temporairement un rôle de sas (Bodin et Millet, 2011 ; Bodin et Orange, 2013b). Ce ne sont donc pas les différentes filières universitaires, parmi lesquelles les arts, lettres, langues et sciences humaines se trouvent en première ligne, qu'il s'agit de blâmer pour l'accueil d'une population souvent jugée inadaptée à l'université, mais plutôt le manque de place dans certaines formations, notamment certaines STS très demandées.

Par conséquent, l'utilisation de la notion « d'orientation contrariée » plutôt que « d'orientation par défaut » semble davantage justifiée.

Ces premiers résultats sur la « cohérence disciplinaire » entre formation souhaitée et formation rejointe en appellent d'autres, notamment dans la manière de mesurer au mieux celle-ci. Par ailleurs, nous avons centré la majorité de notre analyse sur les critères scolaires, bien que nous ayons également montré que l'origine sociale ou géographique ainsi que le genre n'étaient pas neutres dans ce processus d'orientation. Il pourrait ainsi être intéressant d'observer plus finement ce qu'il en est quant à l'intitulé des formations souhaitées selon ces différentes variables. Enfin, il semblerait également pertinent de regarder ce qu'il en est des débuts de parcours dans le supérieur pour ces étudiants, en fonction de leurs aspirations initiales.

ANNEXE A Cote sociale selon l'origine sociale DEPP des deux représentants légaux

Cote sociale utilisée	Origine sociale du père ou de la mère (DEPP)	Si autre référent légal
Très favorisée	Deux « Favorisée A »	
Favorisée	« Favorisée A » et « Favorisée B »	
Plutôt favorisée	« Favorisée A » et « Moyenne »	
	« Favorisée A » et « Défavorisée »	
	Un(e) « Favorisée A »	
	Deux « Favorisée B »	
Moyenne supérieure	« Favorisée B » et « Moyenne »	
	« Favorisée B » et « Défavorisée »	
Moyenne	Un(e) « Favorisée B »	
	Deux « Moyenne »	
Défavorisée	« Moyenne » et « Défavorisée »	« Moyenne » ou plus
Très défavorisée	Deux « Défavorisée »	« Défavorisée » ou non connue
	Un(e) « Défavorisée »	

Bibliographie

Beaud S., 2003, 80 % au bac et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire, Paris, Éditions La Découverte.

Beaud S., 2008, Enseignement supérieur : la « démocratisation scolaire » en panne. *Formation emploi, Revue française de sciences sociales* 101 : p. 149–165, <https://doi.org/10.4000/formationemploi.1146>.

Beaud S., Millet M., 2018, La réforme Macron de l'université, La vie des idées, <https://laviedesidees.fr/La-reforme-Macron-de-l-univer-site.html>.

Bodin R., Millet M., 2011, L'université, un espace de régulation, L'« abandon » dans les 1^{ers} cycles à l'aune de la socialisation universitaire, *Sociologie* 2 (3) : p. 225–242, <https://doi.org/10.3917/socio.023.0225>.

Bodin R., Orange S., 2013a, La barrière ne fera pas le niveau, *Actes de la recherche en sciences sociales* 199 : p. 102–117. <https://doi.org/10.3917/arss.199.0102>.

Bodin R., Orange S., 2013b, L'université n'est pas en crise, Les transformations de l'enseignement supérieur : enjeux et idées reçues, Bellecombe-En-Bauges, Éditions du Croquant.

Bourdieu P., Passeron J.-C., 1964, Les héritiers : les étudiants et la culture, Paris, Les Éditions de Minuit.

Convert B., 2003, Des hiérarchies maintenues, *Actes de la recherche en sciences sociales* 149 : p. 61–73, https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_2003_num_149_1_2780.

Convert B., 2005, Les impasses de la démocratisation scolaire, Sur une prétendue crise des vocations scientifiques, Paris, Raisons d'Agir

Convert B., 2010, Espace de l'enseignement supérieur et stratégies étudiantes, *Actes de la recherche en sciences sociales* 183 : p. 14–31, <https://doi.org/10.3917/arss.183.0014>.

Kabla-Langlois I. (dir.), 2017, État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France – 49 indicateurs (10^e ed.), Paris, MENESR.

Lemêtre C., Orange S., 2017, Les bacheliers professionnels face à Admission Post-Bac (APB) : « logique commune » versus « logique formelle » de l'orientation, *Revue française de pédagogie* 198 : p. 49–60. <https://doi.org/10.4000/rfp.5264>.

Mauger G., Soulié C., 2001, Le recrutement des étudiants en lettres et sciences humaines et leurs objets de recherche, *Regards sociologiques* 22 : p. 23–40.

Merle P., 2000, Le concept de démocratisation de l'institution scolaire : une typologie et sa mise à l'épreuve, *Population* 55(1) : p. 15–50, <https://doi.org/10.2307/1534764>.

Millet M., 2012, L'« échec » des étudiants de premiers cycles dans l'enseignement supérieur en France, Retours sur une notion ambiguë et descriptions empiriques, In Romainville M., Michaut C., *Réussite, échec et abandon dans l'enseignement supérieur*, Louvain-La-Neuve, De Boeck Supérieur, p. 69–88.

Orange S., 2012, Interroger le choix des études supérieures, Les leçons d'un « raté » d'enquête, *Genèses* 89 : p. 112–127, <https://doi.org/10.3917/gen.089.0112>.

Renisio Y., 2015, L'origine sociale des disciplines, *Actes de la recherche en sciences sociales* 210 : p. 10–27, <https://doi.org/10.3917/arss.210.0010>.

Rosenwald F. (dir.), 2018, Repères et Références statistiques, Paris, MEN-MESRI.

Citation de l'article : Mathieu Rossignol-Brunet, S'orienter en licence d'humanités. Les filières d'arts, lettres, langues et sciences humaines sont-elles réellement un choix de second rang ? *Revue Éducation & formations*, n°103 (2022)

L'orientation des bacheliers scientifiques saisie à travers la base APB : quelle place pour les licences universitaires ?

Marianne Blanchard

CERTOP/Université Toulouse-Jean Jaurès, CNRS, Toulouse, France

Philippe Lemistre

Céreq et CERTOP/Université Toulouse Jean-Jaurès, CNRS, Toulouse, France

Auteur de correspondance : philippe.lemistre@univ-tlse2.fr

Cet article analyse l'attractivité des licences universitaires dans l'espace de l'enseignement supérieur français en interrogeant la place qu'elles occupent dans l'orientation des titulaires d'un baccalauréat scientifique (S). Le vœu validé par les néo-bacheliers S sur la base APB est pris en compte pour analyser leurs choix. L'université reste le principal débouché de ces derniers, même si comparativement aux autres formations celles et ceux qui s'orientent vers une licence sont plus souvent issus des classes sociales les plus défavorisées ou ont obtenu de moins bons résultats au baccalauréat. Néanmoins, les licences universitaires n'attirent pas les mêmes publics, en fonction du genre, de l'origine sociale et de la mention obtenue : ceci témoigne des usages différenciés d'un même diplôme et des stratégies multiples pouvant conduire « à la fac ».

RAPPEL Les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes et pas les institutions auxquelles ils appartiennent, ni *a fortiori* la DEPP.

INTRODUCTION

L'université est-elle en crise? Oui! Nous disent un certain nombre d'observateurs. Désertée par les étudiants (Vatin et Vernet, 2009) et en particulier les bacheliers généraux, elle aurait perdu sa fonction d'institution de référence dans la poursuite des études après le baccalauréat (Renaut, 2008, p. 126). Non! répondent S. Orange et R. Bodin, l'université a conservé un rôle central et n'est « ni abandonnée par ses meilleurs étudiants », ni « envahie par des hordes d'étudiants particulièrement fragiles culturellement » (Bodin et Orange, 2013, p. 191).

On se propose ici d'interroger la place de cette institution dans l'espace de l'enseignement supérieur français à l'aune de l'orientation des titulaires d'un baccalauréat scientifiques (S). De fait, la filière scientifique au lycée est généralement considérée comme celle de « l'excellence », la « voie royale » ouvrant toutes les portes de l'enseignement supérieur¹. Or, force est de constater que loin d'être désertée les licences universitaires restent l'orientation modale de ces bacheliers « privilégiés » : à la rentrée 2016, la moitié d'entre eux (49,9 %) se sont inscrits à l'université (hors institut universitaire de technologie IUT)², à peine moins que les bacheliers ES (50,7 %) et beaucoup plus que les bacheliers technologiques (20,1 %) ou professionnels (7,4 %). Avec 65,6 % des inscriptions, seuls les bacheliers littéraires plébiscitent plus largement les bancs de la fac.

Néanmoins, si l'on retrouve parmi les bacheliers S les élèves obtenant les meilleurs résultats scolaires et les plus favorisés socialement, cela ne signifie pas pour autant que celles et ceux qui intègrent l'université partagent tous ces spécificités. En effet, au-delà de l'image élitiste accolée à la série S, il existe des différenciations fortes dans les caractéristiques sociales et scolaires de cet important groupe d'élèves qui en 2017 représente près d'un tiers (32 %) des inscrits sur la plateforme APB (Boulet, 2017). Il importe donc de voir comment se différencient les orientations des titulaires de ce même diplôme, le baccalauréat S, en fonction de leurs caractéristiques individuelles.

L'étude des vœux obtenus par les bacheliers S sur la base APB'stat 2016 permet ainsi à la fois de mieux comprendre la place des formations universitaires dans l'espace hiérarchisé de l'enseignement supérieur français, et d'interroger les usages socialement différenciés d'un même diplôme. Dans un premier temps, on analysera la position qu'occupe l'université dans les vœux des bacheliers scientifiques, en fonction de trois variables (origine sociale, sexe, mention, au baccalauréat).

En se focalisant sur celles et ceux qui optent pour l'université, on distinguera dans une seconde partie les vœux en fonction des groupes disciplinaires, mettant en évidence la position « intermédiaire » des licences scientifiques.

1. La dernière promotion de bacheliers S a quitté le système éducatif en 2020. Le nouveau baccalauréat est *a priori* indifférencié. En réalité, le choix des enseignements de spécialité fait perdurer une logique de filière, plus diffuse néanmoins. Est-ce que la dominante scientifique dans les choix d'enseignement de spécialité fera perdurer le rôle d'excellence de ces choix vers les filières les plus sélectives? Impossible à dire, mais peut-être la logique liée aux anciennes filières mettra-t-elle du temps à se dissiper. C'est pourquoi nous conservons le présent au moment de l'écriture de cet article.

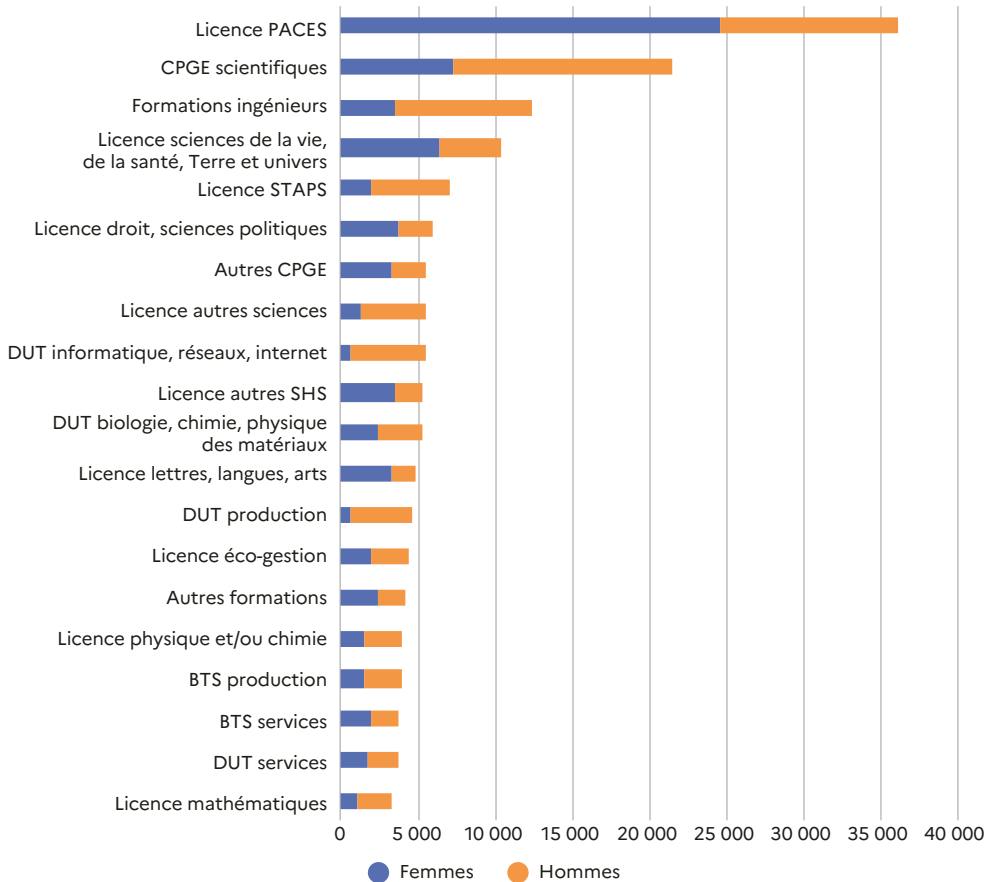
2. L'article porte sur l'orientation vers les licences universitaires. Par un raccourci de langage, lorsque nous faisons référence à l'université dans ce texte, il s'agit des licences hors IUT.

LA PLACE DES LICENCES UNIVERSITAIRES DANS L'ESPACE D'ORIENTATION DES BACHELIERS S

Un aperçu général

Que nous apprend la base APB 2016 sur l'orientation des bacheliers et bachelières scientifiques dans le supérieur ? Afin d'appréhender le devenir de ces élèves, on utilise ici comme variable les vœux qu'ils et elles ont acceptés, c'est-à-dire validés en fin de procédure. Il s'agit d'une approximation, dans la mesure où l'on ne sait pas si les lycéens ont finalement intégré ces filières à la rentrée suivante, étant donné qu'il existait des formations recrutant hors de la procédure APB (écoles de commerce, instituts d'études politiques IEP, écoles d'art, grands établissements tels que Paris Dauphine, préparations aux professions sanitaires et sociales). Cette approximation permet néanmoins de donner un aperçu de l'espace de l'orientation des bacheliers S ↘ **Figure 1.**

↘ **Figure 1** Vœux validés par les bacheliers S, par formation et par sexe



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : Lors de la procédure APB 2016, 11 420 bacheliers S ont validé un vœu en PACES (24 703 femmes et 11 420 hommes).

Champ : 156 704 bacheliers et bachelières S ayant validé un vœu sur la plateforme APB à la rentrée 2016.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

Cet espace peut être analysé à l'aune de deux grands types de découpages : un découpage par secteur disciplinaire (sciences, lettres, etc.), et un autre par type d'établissement (université, classe préparatoire aux grandes écoles CPGE, IUT, etc.).

Du point de vue du secteur disciplinaire, la majeure partie des bacheliers S (73 %) ont validé une proposition dans une filière scientifique, tout type d'établissement ou de formation confondus (brevet de technicien supérieur BTS, IUT, école d'ingénieur, université, CPGE). En écartant les études de santé (première année commune aux études de santé : PACES), cette proportion s'élève à 50,4 %. Si elle reste supérieure à 50 %, la part des bacheliers S s'orientant vers les filières scientifiques n'a pas augmenté au cours des dernières années, et aurait même plutôt légèrement décliné : Bédoué et *al.* (2006) indiquaient en effet que les filières scientifiques (santé incluse) recueillaient 74,5 % des nouveaux bacheliers S en 2000 (57,1 % hors santé).

Du point de vue du type d'établissement, perspective qui nous intéresse tout particulièrement ici, l'université apparaît bien comme le principal débouché des bacheliers S, puisque 55 % y ont validé un vœu³. Cependant, ce constat général connaît de fortes variations dès lors que l'on cesse de considérer cette population comme un ensemble homogène. Dans la suite de cet article, on se propose d'interroger l'orientation des bacheliers S vers l'université, au regard de trois variables d'intérêts, à savoir le sexe, l'origine sociale et la mention obtenue au baccalauréat.

Des orientations différenciées vers l'université

De nombreuses études (Vouillot, 2010) ont mis en évidence la dimension fortement genrée du choix des études dans l'enseignement supérieur, ce que confirme en première analyse la **figure 1**. Néanmoins, si la variable « sexe » est prééminente, il importe de l'articuler avec l'origine sociale, dans la mesure où la socialisation genrée des individus, la construction de leurs dispositions et de leurs aspirations sexuées varient fortement en fonction de leur position dans l'espace social (Lahire, 2019). À cette fin, nous mobilisons une nomenclature sociale *ad hoc*, à sept catégories (origine très favorisée, favorisée, plutôt favorisée, moyenne supérieure, moyenne, défavorisée, très défavorisée), permettant de prendre en compte les deux parents le cas échéant (cf. **Annexe A**). Enfin, la mention au baccalauréat est utilisée ici comme indicatrice du niveau scolaire. S'il s'agit d'un proxy, il n'en reste pas moins pertinent pour discriminer les trajectoires. Bien que centrales, ces trois variables – sexe, origine sociale et mention – sont loin d'épuiser la diversité des profils des titulaires du baccalauréat S, et de rendre compte à elles seules des orientations dans le supérieur. Le choix de s'y restreindre s'explique par la volonté d'appréhender la façon dont elles s'articulent et leurs effets conjoints, approche constituant l'un des apports principaux de notre travail.

Cette sous-partie décrit de façon générale les effets de ces trois variables principales sur les chances de valider un vœu à l'université, d'abord de façon séparée, puis en les croisant.

Lorsque l'on distingue les bacheliers S selon le genre, il apparaît que près de la moitié des hommes valident un vœu à l'université (45 %). Si une majorité privilégie les formations sélectives non universitaires ou en IUT (BTS-DUT 21,7 %, école d'ingénieur 10,9 %, CPGE 20,2 %) l'université demeure de loin la plus plébiscitée. Concernant les femmes, 66,5 % valident un

3. L'écart avec les chiffres donnés en introduction vient du fait que ceux-ci concernaient les inscriptions effectives et sont moins élevés pour l'université. Ce décalage peut s'expliquer par des inscriptions correspondantes à des formations hors APB (les étudiants valident un vœu à l'université sur APB mais intègrent une autre formation), mais aussi par des abandons précoces, les inscriptions effectives étant mesurées plusieurs mois après la rentrée universitaire.

vœu à l'université (contre 11,7 % en BTS-DUT, 4,6 % en école d'ingénieur et 14 % en CPGE). Soulignons toutefois que dans la moitié des cas, il s'agit d'un vœu en PACES et rappelons que deux tiers des entrants en PACES seront réorientés à l'issue de la première ou de la deuxième année. La PACES s'apparente donc à une filière « de sélection » (voir introduction de ce numéro).

L'origine sociale influence également les chances de valider un vœu à l'université. Sans surprise, les CPGE sont plus souvent obtenues par les élèves issus des classes sociales les plus favorisées (27,3 % pour les très favorisés en CPGE contre 17,3 % pour l'ensemble des filières). *A contrario*, les bacheliers de cette catégorie sociale ne sont que 46,6 % (contre 55 % pour l'ensemble) à se tourner vers une formation universitaire. À l'autre extrémité du spectre social, les bacheliers très défavorisés ne sont que 8,3 % à avoir un vœu validé en CPGE, contre 67,1 % à l'université. L'orientation en licence croît de fait régulièrement à mesure que la cote sociale diminue.

La mention obtenue au baccalauréat influe également sur le type de vœu validé. Alors que 68 % des bacheliers S sans mention valident un vœu en licence, cette proportion s'élève à 56,2 % pour les titulaires d'une mention AB, à 47,4 % pour celles et ceux qui ont obtenu une mention B et 36,9 % pour les mentions TB. Ces derniers s'orientent bien plus vers les CPGE (45,9 % contre 17,3 % pour l'ensemble) et, dans une moindre mesure, vers les écoles d'ingénieurs (12 % contre 7,9 %).

Si l'université est majoritairement un premier choix – dans 76 % des vœux validés pour une licence universitaire il s'agissait d'un vœu 1 –, les choix validés demeurent largement influencés par les dotations scolaires et sociales. De fait, ces facteurs se combinent de façon extrêmement linéaire, aussi bien chez les femmes ↘ **Figure 2** que chez les hommes ↘ **Figure 3**, même si les premières s'orientent toujours plus que les seconds vers des licences universitaires, quelles que soient la mention et l'origine sociale.

Les **Figures 2** et **3** montrent que la propension des élèves à intégrer une licence universitaire est d'autant plus dépendante de l'origine sociale que la mention « augmente ». Ainsi, chez les hommes, 66,7 % des « sans mention » d'origine très défavorisée s'orientent vers ces formations, contre 56,7 % des favorisés (écart de 10 points), tandis que pour les titulaires d'une mention TB, ces proportions s'élèvent respectivement à 35 % et 20,1 % (écart de 15 points). Pour les femmes, les écarts d'orientation à l'université observés entre les moins favorisées et les plus favorisées s'échelonnent de 7 points pour les « sans mention » à 20 points pour les « mentions TB ».

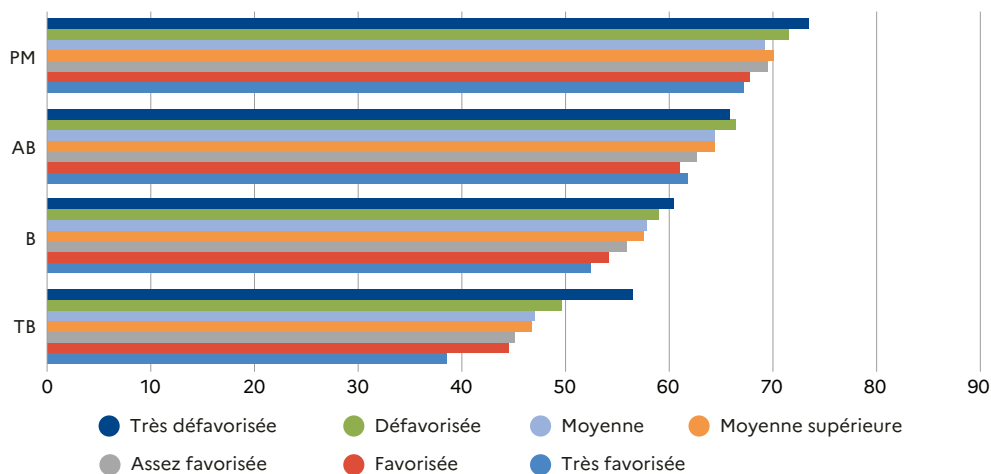
Analyse statistique du rôle du sexe, de l'origine sociale et de la mention au baccalauréat dans l'accès à l'université après un bac S

Afin de préciser le rôle des variables d'intérêt (mention, sexe, origine sociale), cette partie présente différentes estimations des chances de valider un vœu à l'université, en isolant dans un premier temps les effets de ces trois variables puis en les considérant simultanément.

Effets isolés des variables

Les effets isolés des variables sont appréhendés à travers deux modèles de régression logistique : le premier indique la probabilité d'être affecté en licence contre l'ensemble des alternatives (logit), le second estime simultanément les probabilités d'être affecté dans les différentes filières en prenant comme référence la licence (logit multinomial – les coefficients pour les autres types de formations ne sont pas reproduits).

↘ **Figure 2** Part des bacheliers (femmes) en licence, en fonction de la mention et de l'origine sociale (en %)



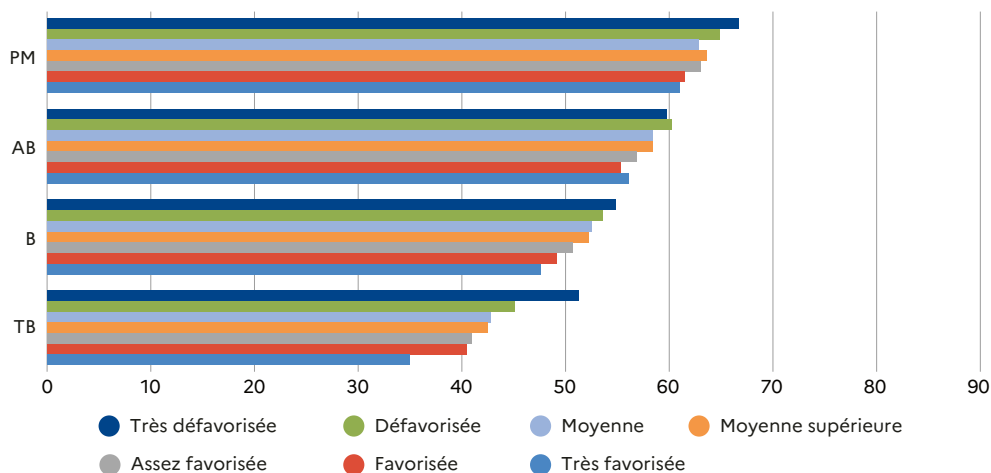
Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : 81,6 % des bacheliers S d'origine sociale très défavorisée n'ayant pas obtenu de mention s'orientent vers l'université, contre 42,6 % des bacheliers S d'origine sociale très favorisée ayant obtenu la mention TB. PM : étudiants n'ayant pas obtenu de mention ; AB : titulaires de la mention « assez bien » ; B : mention « bien » ; TB : mention « très bien ».

Champ : 73 719 bacheliers S ayant validé un vœu sur la plateforme APB à la rentrée 2016.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

↘ **Figure 3** Part des bacheliers (hommes) en licence, en fonction de la mention et de l'origine sociale (en %)



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : 66,7 % des bacheliers S d'origine sociale très défavorisée n'ayant pas obtenu de mention s'orientent vers l'université, contre 56,7 % des bacheliers S d'origine sociale très favorisée ayant obtenu la mention TB.

Champ : 82 985 bacheliers S ayant validé un vœu sur la plateforme APB à la rentrée 2016.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

L'intérêt de ces deux modèles ↘ **Tableau 1** est qu'ils permettent d'estimer le poids du sexe, de l'origine sociale et de la mention au baccalauréat par rapport à d'autres variables jusqu'ici non prises en compte: le fait d'obtenir le baccalauréat « en retard », qui affine la mesure du « niveau » scolaire; la nationalité et le lieu de naissance qui permettent d'introduire la trajectoire migratoire; la présence ou non de certaines filières dans l'établissement et enfin des données sur la localisation géographique des futurs étudiants.

Conformément aux analyses descriptives, le premier modèle (↘ **Tableau 1**, colonne « Licence ») montre que le sexe est de loin la variable la plus déterminante dans l'orientation à l'université, les femmes y validant beaucoup plus souvent un vœu que les hommes, ce qui s'explique par l'importance de la PACES dans les vœux féminins. Le deuxième modèle (↘ **Tableau 1**, autres colonnes) qui compare l'orientation dans une autre formation (CPGE, écoles d'ingénieurs post-bac et BTS/DUT) plutôt qu'en licence, montre que c'est vers une école d'ingénieur post-bac que les bacheliers scientifiques ont le moins de chances de s'orienter.

Le premier modèle confirme que la licence universitaire n'est pas privilégiée par les plus dotés scolairement et socialement, dans la mesure où plus les bacheliers S sont d'origine sociale favorisée et plus leur mention au baccalauréat est élevée, moins ils ont de chances de valider un vœu en licence. Pour autant, et il est nécessaire de le souligner, une large part des élèves très favorisés (46,6 %) opte pour les bancs de la fac, et c'est le cas de près d'un tiers (31,9 %) des titulaires d'une mention « TB ». Autrement dit, les résultats des estimations qui comparent des rapports de chance relatives ne doivent pas contribuer à alimenter l'image de « voiture-balai » associée à l'université. Certes, les lycéens issus des catégories les plus favorisées et qui ont obtenu les meilleures mentions ont plus de chances de lui préférer d'autres formations, mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils s'en détournent massivement. Les modèles probabilistes mettent en évidence des constats relatifs qui ne doivent pas occulter les valeurs absolues (cf. supra): loin d'être en crise, l'université reste une orientation souhaitable et souhaitée (Bodin et Orange, 2013), même par les lycéens issus de la « voie royale » que constitue la série générale scientifique.

On peut rapidement évoquer les autres variables introduites dans le modèle. Les jeunes en retard au bac ont 18 % de chances en plus de valider un vœu en licence plutôt que dans l'ensemble des autres filières, confirmant le fait que la licence universitaire accueille d'abord les bacheliers S avec les parcours scolaires les plus fragiles, et donc la place relativement dominée de cette formation dans l'espace des possibles des lycéens et lycéennes scientifiques. Pour l'accès aux BTS-DUT, cette variable n'est pas significative, mais le fait d'être en retard réduit les chances de valider un vœu en CPGE ou dans une école d'ingénieur.

Concernant la nationalité, les bacheliers de nationalité étrangère ont plus de chances de valider un vœu en licence. Ce résultat reste toutefois à creuser car la significativité des effets peut varier fortement selon le lieu de naissance, ce qui pourrait enrichir le constat de M. Ichou (2013) sur l'hétérogénéité scolaire au sein de l'ensemble « enfants d'immigrés »⁴.

Au sein du lycée d'origine, une offre de formation en BTS ou en CPGE augmente nettement la probabilité d'intégrer ces filières. On retrouve ici des résultats antérieurs, un élève a plus de chances d'intégrer une CPGE quand son lycée d'origine comprend des classes préparatoires (Nakhili, 2007). Ceci est également cohérent avec les recherches de S. Orange sur les BTS qui ont mis en exergue un « effet de myopie » pour les élèves d'origine sociale

4. Même si les données dont nous disposons ne nous permettent pas de construire de variable « enfant d'immigrés », et que notre raisonnement se limite aux étrangers.

↘ **Tableau 1 Déterminants des choix de filières**

Licence/tous	BTS-DUT, INGE, CPGE/ Licence	Licence		BTS-DUT		INGE		CPGE	
		OR	p	OR	p	OR	p	OR	p
Femme (réf.: Homme)		2,83	0,00	0,38	0,00	0,22	0,00	0,32	0,00
Origine sociale (réf.: Très défavorisée)									
Très favorisée		0,67	0,00	0,87	0,00	2,69	0,00	2,05	0,00
Favorisée		0,75	0,00	1,11	0,00	2,15	0,00	1,56	0,00
Assez favorisée		0,79	0,00	1,00	0,90	1,97	0,00	1,59	0,00
Moyenne supérieure		0,84	0,00	1,15	0,00	1,32	0,00	1,22	0,00
Moyenne		0,85	0,00	1,11	0,00	1,44	0,00	1,26	0,00
Défavorisée		0,92	0,00	1,05	0,75	1,17	0,01	1,16	0,00
Mention au bac (réf.: Pas de mention)									
Très bien		0,26	0,00	0,27	0,00	6,90	0,00	32,07	0,00
Bien		0,41	0,00	0,77	0,00	5,95	0,00	13,55	0,00
Assez bien		0,60	0,00	1,20	0,00	2,99	0,00	4,55	0,00
En retard au bac (réf.: À l'heure/en avance)		1,18	0,00	1,00	1,00	0,50	0,00	0,48	0,00
Nationalité étrangère (réf.: Française)		1,19	0,00	0,88	0,05	0,77	0,00	0,95	0,38
Lieu de naissance (réf.: France)									
Europe		1,43	0,00	0,61	0,00	0,79	0,00	0,68	0,00
Maghreb		0,97	0,54	0,62	0,00	1,68	0,00	1,79	0,00
Autre Afrique		1,05	0,42	0,89	0,73	1,08	0,51	1,03	0,74
Asie		0,82	0,00	0,89	0,24	1,49	0,00	1,47	0,00
Amérique		1,06	0,46	0,55	0,00	1,44	0,00	1,26	0,03
Moyen-Orient		1,72	0,00	0,38	0,00	1,09	0,56	0,45	0,00
Offre de formation en BTS dans le lycée d'origine		0,92	0,00	1,31	0,00	0,92	0,00	1,00	0,88
Offre de formation en CPGE dans le lycée d'origine		0,88	0,00	0,98	0,22	1,05	0,05	1,38	0,00
Type de commune (réf.: Appartenant à un grand pôle)									
Couronne d'un grand pôle		0,91	0,00	1,33	0,00	0,79	0,00	0,98	0,41
Multipolarisée		0,95	0,04	1,29	0,00	0,69	0,00	0,97	0,52
Moyen pôle		1,06	0,08	1,18	0,00	0,52	0,00	0,88	0,02
Couronne d'un moyen pôle		0,84	0,03	1,49	0,00	0,55	0,00	1,03	0,83
Autre commune multipolarisée		0,93	0,01	1,38	0,00	0,60	0,00	0,92	0,07
Appartenant à un petit pôle		1,10	0,01	1,14	0,00	0,48	0,00	0,86	0,00
Petit pôle		0,90	0,41	1,43	0,02	0,81	0,37	0,72	0,14
Isolée hors influence des pôles		0,97	0,29	1,34	0,00	0,51	0,00	0,89	0,02
Distance résidence bac et établissement d'affectation (réf.: Inférieure à 10 km)									
De 10 à moins de 30 km		0,99	0,45	1,10	0,00	1,52	0,00	0,83	0,00
De 30 à moins de 50 km		0,92	0,00	1,18	0,00	1,85	0,00	0,80	0,00
De 50 à moins de 100 km		0,96	0,03	1,22	0,00	1,60	0,00	0,75	0,00
De 100 à moins de 200 km		0,76	0,00	1,51	0,00	2,43	0,00	0,88	0,00
200 km et plus		0,33	0,00	2,63	0,00	10,6	0,00	1,63	0,00
Constante		2,15	0,00	0,31	0,00	0,03	0,00	0,04	0,00

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture: La colonne « Licence » (modèle 1) estime la probabilité d'avoir validé un vœu en licence contre l'ensemble des autres formations. Les femmes ont 2,8 fois plus de chances que les hommes de valider un vœu en licence. Les autres colonnes (modèle 2) comparent chaque filière à la licence. Pour les BTS-DUT, lorsque l'on compare les femmes aux hommes le coefficient est de 0,38. Cela signifie qu'elles ont 0,62 (= 1-0,38) soit 62 % de chances en moins que les hommes de valider un vœu en BTS ou DUT.

Champ: 156 704 bacheliers et bachelières S ayant validé un vœu sur la plateforme APB à la rentrée 2016.

Source: APB/stat 2016, MESRI-SIES.

les plus modestes : ceux-ci privilégient en effet « l'offre effective locale, qui se donne à voir en premier », et excluent certaines formations parce qu'elles ne sont pas proposées près de chez eux (Orange, 2011, p. 126).

Enfin, la taille du pôle du lieu de résidence n'a pas d'effet marqué sur la probabilité d'affectation en licence. Toutefois, elle joue nettement pour les BTS-DUT, là encore en cohérence avec les observations de S. Orange. Leur implantation davantage répartie sur l'ensemble du territoire national peut expliquer la plus forte probabilité de choisir cette affectation pour les bacheliers S qui résidaient hors des grands pôles, privilégiant ce qui est à leur portée géographique.

Effets croisés

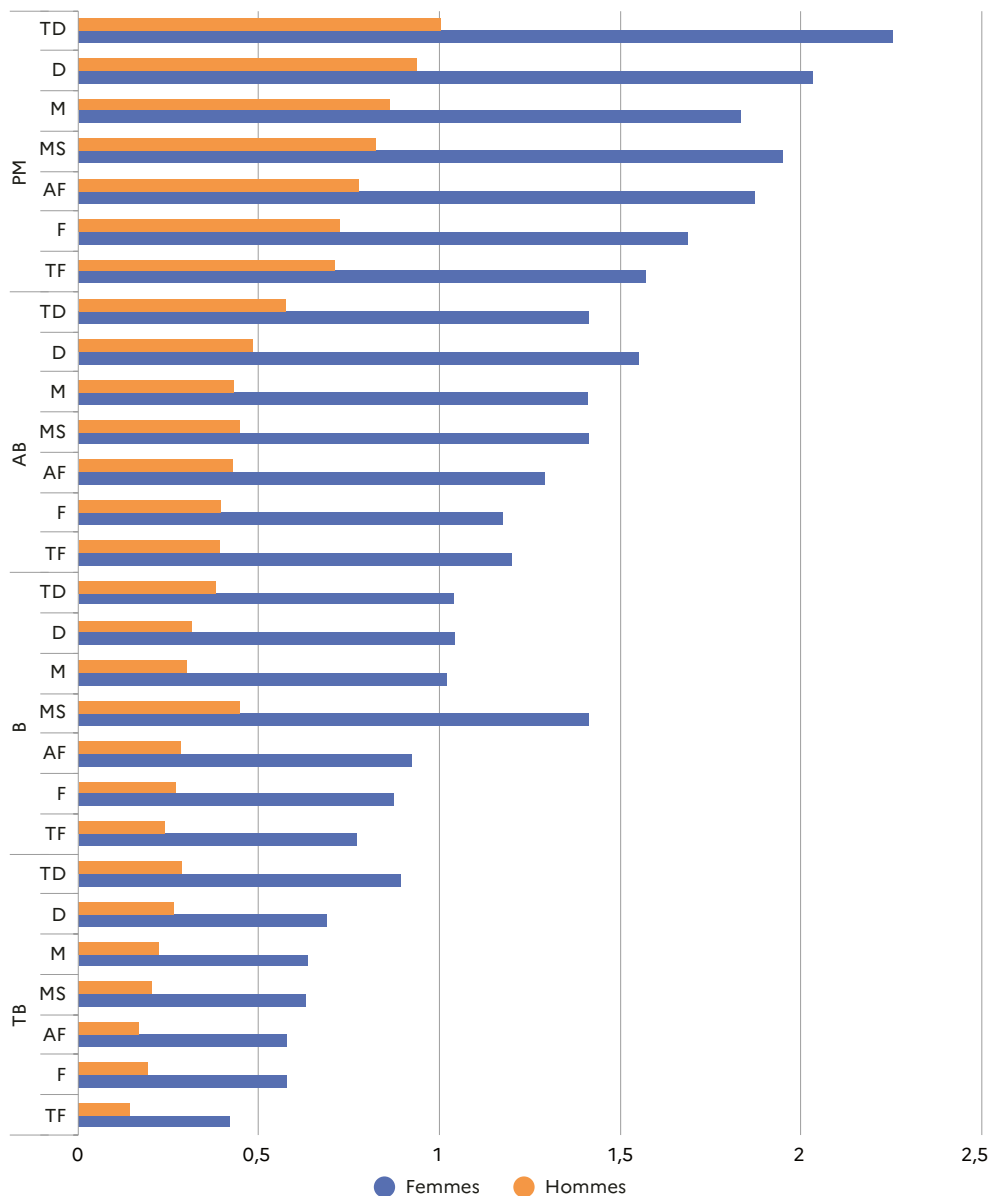
Les effets du sexe, de l'origine sociale et de la mention obtenue au baccalauréat se cumulent à l'évidence pour rendre compte des types de vœux validés. Néanmoins, les investigations descriptives conduites plus haut suggèrent des effets complexes, non strictement additifs. L'estimation présentée dans cette sous-partie confirme ces résultats.

La population a été divisée en 56 catégories, correspondant à la multiplication des deux catégories hommes/femmes, de la mention au baccalauréat (quatre items) et des sept catégories sociales constituées (très favorisés, etc.). Pour chacune de ces 56 catégories, nous avons calculé les chances de valider un vœu en licence universitaire, en prenant comme référence un homme ayant son baccalauréat sans mention, issu d'un milieu social très défavorisé. Les coefficients ont été reportés dans la ► **Figure 4**. Le résultat le plus remarquable est la linéarité des effets conjugués de la mention et de l'origine sociale sur la probabilité de valider un vœu en licence. Plus la mention et l'origine sociale augmentent, plus la probabilité d'entrer à l'université est faible. Il y a une exception immédiatement identifiable sur le graphique pour les mentions « bien » : l'origine sociale « moyenne supérieure » augmente les chances d'être affecté en licence plus que toutes les autres. Une interprétation possible peut être liée aux composantes de cette classe sociale « moyenne supérieure » où dominent les parents issus des catégories « professions intermédiaires » et « employés », pour beaucoup issus de l'université. Cette conjecture reste à étayer.

Si, pour les hommes comme pour les femmes, le croisement entre l'origine sociale et la mention induisent une diminution des chances relatives de valider un vœu à l'université, pour les premiers cette diminution est beaucoup moins nette à partir de la mention AB, les *odd ratios* étant alors déjà à un niveau faible. La pente est beaucoup plus régulière et marquée pour les femmes, à quelques exceptions près. En particulier, les bachelières les plus dotées scolairement (mention TB) et socialement sont nettement plus enclines à se détourner de l'université.

Les résultats économétriques confortent les données descriptives : plus l'origine sociale et la mention des bachelières et bacheliers S s'élèvent, moins ils ont de chances de valider un vœu en licence à l'université. Néanmoins, et il importe d'insister à nouveau sur ce point, ceci n'est pas contradictoire avec notre constat de départ, à savoir que près de la moitié d'entre eux se destinent à l'université, désignée comme premier choix par une large majorité. Ce résultat vaut plus particulièrement pour les femmes : hormis les franges les plus favorisées des détentrices d'une mention TB, elles sont une majorité à valider un vœu universitaire dans toutes les autres combinaisons entre mention et milieu social d'origine.

↘ **Figure 4** Chances relatives de valider un vœu à l'université, en fonction du sexe, de l'origine sociale et de la mention obtenue



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Origine sociale : TF: Très favorisée; F: Favorisée; AF: Assez favorisée; MS: Moyenne supérieure;

M: Moyenne; D: Défavorisée; TD: Très défavorisée (détail de la cote sociale en [Annexe A](#)).

Lecture : Relativement à un homme sans mention, très défavorisé, les femmes très favorisées ayant obtenu la mention TB ont un rapport de chances relatives de 0,42, soit (1-0,42), 58 % de chances en moins de valider un vœu à l'université.

Champ : 156 704 bacheliers et bachelières S ayant validé un vœu sur la plateforme APB à la rentrée 2016.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

L'ORIENTATION DES BACHELIERS DANS LES DIFFÉRENTES LICENCES UNIVERSITAIRES

Loin d'être un ensemble homogène, l'offre universitaire en licence s'organise elle-même selon une hiérarchie disciplinaire, qui varie en fonction du sexe, de l'origine sociale et du capital scolaire des étudiants (Renisio, 2015). Autrement dit, on ne peut pas penser l'espace de l'enseignement supérieur et la façon dont les bacheliers S s'y orientent en considérant l'université comme un bloc. Dans cette partie, on s'intéressera donc à l'orientation en licence en fonction du découpage disciplinaire, en portant une attention spécifique aux licences scientifiques.

Cette attention s'inscrit dans la suite des travaux sur la « désaffection des jeunes pour les sciences » ou la « crise des vocations scientifiques » qui se sont multipliés dans les années 2000 (voir Convert, 2003 ; Bédoué et *al.*, 2006). Partant du constat de la nette diminution des effectifs des filières scientifiques dans l'enseignement supérieur, ils ont montré qu'elle s'expliquait essentiellement par une moindre orientation vers les premiers cycles universitaires scientifiques. Une des explications proposées notamment par Convert (2003) était que les « nouveaux » bacheliers S, à savoir les femmes, les élèves « moyens » et les élèves des classes populaires, délaissaient ces formations.

Les données disponibles nous permettent d'interroger, plus d'une décennie plus tard, les profils scolaires et sociaux des bacheliers S qui accèdent à une licence scientifique, pour vérifier si l'on observe toujours une sous-représentation de ces « nouveaux » publics. Plus largement, on cherche ici à saisir la place que les licences scientifiques occupent dans l'espace des formations universitaires.

L'orientation en licence des bacheliers S : analyse descriptive

Sont considérées dans un premier temps les différentes licences, regroupées en 10 sous-groupes disciplinaires, à l'aune des caractéristiques sociales et scolaires de celles et ceux qui y valident un vœu.

La prise en compte du genre dessine une opposition entre les études de STAPS, les mathématiques et la physique chimie d'une part, qui attirent une majorité d'hommes, et les cursus en sciences de la vie, de la santé, ainsi qu'en lettres, sciences sociales, droit et science politiques, majoritairement féminins. La PACES se distingue comme la filière la plus féminisée, avec 68,4 % de femmes parmi les bacheliers y ayant validé un vœu ↘ **Figure 5**.

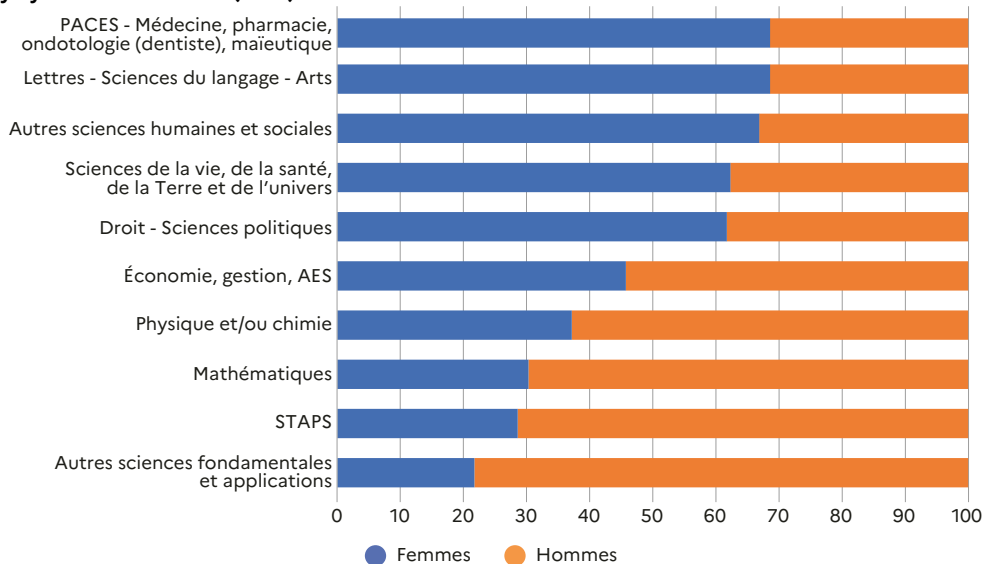
En regard de l'origine sociale, les clivages entre filières sont un peu moins nets. La licence de PACES mise à part, ce sont les filières non scientifiques (droit, sciences politiques, économie-gestion, etc.) ; ↘ **Figure 6** qui accueillent proportionnellement le plus de bacheliers S d'origine favorisée et très favorisée. Ceci suggère un usage différencié de l'université en fonction du milieu social. Pour les classes supérieures, il s'agirait notamment de rejoindre des formations qui n'ont pas d'équivalent en dehors de l'université (comme le droit), les sciences étant plutôt étudiées en CPGE alors que les lycéens des classes populaires se retrouvent plus souvent en licence pour étudier les disciplines scientifiques. S'il faudrait compléter ces résultats par une approche dynamique, il ne semble donc pas, en première analyse, que la désaffection pour les sciences à l'université soit le fait des élèves les moins favorisés.

La décomposition des filières en fonction des mentions de celles et ceux qui y ont validé un vœu ↘ **Figure 7** confirme la position très à part de la PACES au sein de l'espace des formations. Très féminine, attirant une population favorisée, elle accueille aussi plus de 40 % de titulaires de mentions TB et B.

La PACES pourrait, en première lecture, apparaître au sein de l'université comme une « formation d'élites », tant scolaire que sociale, avec la spécificité d'être très féminisée, constituant ainsi le pendant des CPGE scientifiques, largement masculinisées. Notons que la féminisation de cette filière est un phénomène relativement récent: les étudiantes ne représentaient que 35 % des inscrits en première année en médecine en 1970 – 71, 50 % en 1994 et 64 % en 2002 (Avenel, 2014). Autrement dit, tout se passe comme si la croissance de la part et du nombre de lycéennes préparant un bac S avait été en partie « absorbée » par les études de médecine, ces jeunes femmes n'optant ni pour les licences en sciences ni pour les CPGE scientifiques⁵.

Néanmoins, rappelons aussi que la PACES compte une part importante d'étudiants issus des catégories les moins favorisées, et environ un tiers de « sans mention » au baccalauréat. Plus généralement, et nous l'avons déjà indiqué, près des deux tiers de celles et ceux qui intègrent ces formations ne poursuivent pas ensuite des études de santé. Ceci invite à relativiser le caractère uniformément « élitiste » de cette formation.

↘ **Figure 5** Décomposition des filières en licence universitaire selon le sexe des bacheliers S y ayant validé un vœu (en %)



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture: 68,4 % des bacheliers S ayant validé un vœu en PACES sont des femmes, 31,6 % sont des hommes.

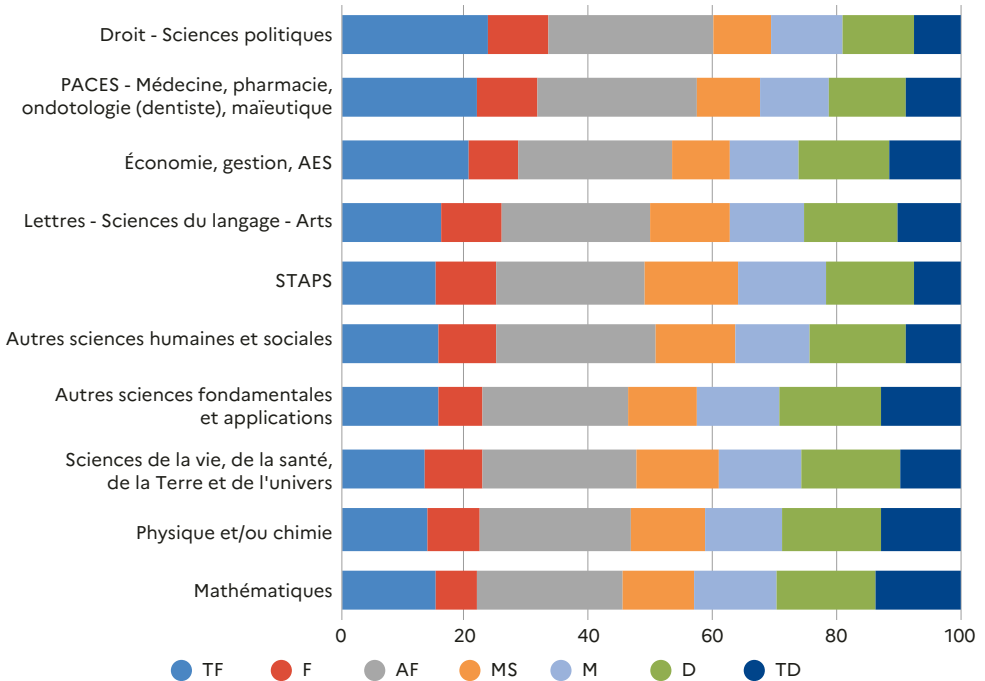
Champ: 156 704 bacheliers et bachelières S ayant validé un vœu à l'université sur la plateforme APB à la rentrée 2016.

Source: APB'stat 2016, MESRI-SIES.

5. Il faut cependant garder à l'esprit que toutes les voies en CPGE scientifiques ne sont pas majoritairement masculines: les femmes constituent 70 % des effectifs dans la filière BCPST (biologie, chimie, physique, sciences de la terre) (voir Blanchard et al., 2016).

Le droit et la science politique cumulent également ces différents attributs – féminisation, origine sociale favorisée des étudiants, part importante de titulaires de mentions TB et B – ainsi que, dans une moindre mesure, les lettres et sciences du langage. Ces formations peuvent être qualifiées d'électives pour une large partie des élèves qui y valide un vœu, puisqu'ils – et surtout elles! – possèdent des caractéristiques scolaires et sociales qui leur auraient permis de considérer d'autres voies. En bas de la hiérarchie scolaire, telle que mesurée par la part de titulaires de mentions B et TB, se trouvent notamment les licences en économie, gestion, AES (Administration économique et sociale) et STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives). Pour cette dernière filière, ce résultat recoupe les observations d'Orange et Bodin : les élèves de l'académie de Nantes – tous bacs confondus – ayant classé en premier choix sur APB cette filière sont, plus qu'ailleurs, de « petits bacheliers » ayant obtenu leur baccalauréat de justesse, et/ou à l'issue de redoublements ou de parcours de réorientation (Bodin et Orange, 2019, p. 34). Les deux auteurs montrent que du point de vue de l'origine sociale des candidats, la licence STAPS occupe une position plutôt intermédiaire, ce qui là encore rejoint nos résultats sur les bacheliers S.

▼ **Figure 6 Décomposition des filières en licence universitaire selon l'origine sociale des bacheliers S y ayant validé un vœu (en %)**



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Origine sociale : TF : Très favorisée; F : Favorisée; AF : Assez favorisée; MS : Moyenne supérieure; M : Moyenne; D : Défavorisée; TD : Très défavorisée (détail de la cote sociale en **Annexe A**).

Lecture : Les filières sont classées par ordre décroissant selon la part des bacheliers S d'origine favorisée et très favorisée y ayant validé un vœu. Les licences regroupées derrière l'intitulé « Droit-Sciences politiques » sont celles qui en accueillent proportionnellement le plus (un peu plus de 30 %), celles de mathématiques le moins (un peu moins de 20 %).

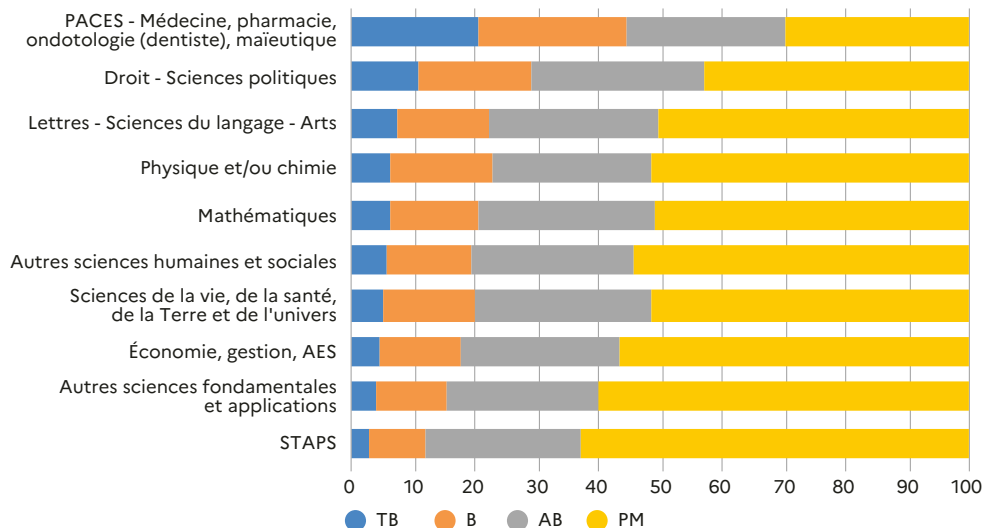
Champ : 156 704 bacheliers et bachelières S ayant validé un vœu à l'université sur la plateforme APB à la rentrée 2016.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

La littérature existante sur les filières AES (voir notamment Nicourd *et al.*, 2011) donne à penser que ce sont, au sein du regroupement disciplinaire opéré ici (économie, gestion, AES), les étudiants en AES qui sont les moins dotés scolairement. Emblématique de la massification de l'enseignement supérieur, cette licence accueille une forte proportion de jeunes issus des classes populaires et constitue la principale filière d'accueil des bacheliers technologiques. Souvent orientation de « deuxième choix » ou « par défaut » pour celles et ceux qui n'ont pu intégrer une formation sélective, on peut présupposer que cela soit encore plus vrai en ce qui concerne les bacheliers S. Les licences scientifiques proprement dites, à savoir les mathématiques, la physique/chimie et les sciences de la vie et de la terre occupent, quant à elle une position intermédiaire d'un point de vue des mentions. Quant à l'origine sociale de celles et ceux qui y valident un vœu, si elle apparaît un peu plus modeste, les écarts ne sont pas très marqués.

Ces résultats suggèrent des usages différenciés à la fois d'un même diplôme (le baccalauréat scientifique), mais aussi de l'institution universitaire. Les meilleurs lycéens, et surtout lycéennes, sont proportionnellement plus nombreux à valider un vœu à l'université en PACES. En ce sens, l'orientation dans la série scientifique au lycée peut être vue comme s'inscrivant dans un projet de faire des études dans le domaine de la santé. Mais les titulaires des meilleures mentions accédant à l'université sont aussi majoritaires dans les licences qui ne constituent pas des débouchés « naturels » d'un baccalauréat S comme le droit ou les lettres: ceci peut résulter d'une orientation « stratégique » en S, liée à la réputation de la filière et à ses larges débouchés plus qu'à une volonté de poursuivre vers des études scientifiques. Une fois l'examen obtenu, les préférences disciplinaires non scientifiques peuvent ainsi s'affirmer.

↘ **Figure 7** Décomposition des filières en licence universitaire selon la mention au bac des bacheliers S y ayant validé un vœu (en %)



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : Les étudiants titulaires d'un baccalauréat S mention TB représentent un peu plus de 20 % de celles et ceux ayant validé un vœu en licence PACES en 2016.

Champ : 156 704 bacheliers et bachelières S ayant validé un vœu à l'université sur la plateforme APB à la rentrée 2016.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

À l'autre bout de la hiérarchie scolaire, on trouve également des filières qui ne sont pas directement liées au cursus scientifique du lycée pour lesquelles les orientations semblent répondre à des logiques de trajectoire sociale plus qu'à des aspirations disciplinaires. Par exemple, l'orientation en STAPS peut s'interpréter, à la suite des observations de Bodin et Orange (2019), comme s'inscrivant dans des trajectoires de reclassement : soit de lutte contre le risque de déclassement, soit d'effort pour échapper à la reproduction de la position sociale parentale (p. 38). Quant à l'orientation en AES, elle est perçue, du moins pour les étudiants des milieux populaires, « comme un levier majeur de la mobilité sociale et de l'accès à des emplois sécurisés (comme ceux de la fonction publique par exemple) et qualifiés » (Nicourd et al., 2011, p. 29). Les sciences à l'université seraient donc situées dans un entre-deux, entre des choix électifs et élitistes, et des stratégies visant à sécuriser une trajectoire sociale avec un maigre bagage scolaire (et souvent social).

Analyse probabiliste de l'affectation vers les filières universitaires

Afin de préciser ces résultats descriptifs, on mobilise les mêmes modèles que précédemment, avec les mêmes variables ► **Tableau 2**, pour analyser les chances de valider un vœu en licence scientifique, comparativement à toutes les autres licences (modèle 1), puis comparativement à un type de licence donné (modèle 2).

Le premier modèle montre que toutes choses égales par ailleurs, les chances de valider un vœu en licence scientifique (hors PACES) plutôt que dans une autre discipline sont 63 % moins élevées chez les femmes que chez les hommes. Ceci confirme le poids prépondérant du genre pour analyser les orientations, en particulier pour les filières scientifiques.

L'effet de l'origine sociale n'est pas linéaire. Par rapport aux élèves d'origine sociale très défavorisée, les bacheliers et bacheliers des milieux les plus favorisés (très favorisés, favorisés, assez favorisés) ont moins de chances de valider un vœu dans une licence scientifique, au contraire de celles et ceux d'origine plus défavorisée. Notons que les effets sont faibles par rapport à ceux d'autres variables, sauf pour les très favorisés (33 % de chances). Le deuxième modèle indique que par rapport aux sciences, les filières droit-économie-gestion ont le plus de chances d'être plébiscitées par les élèves d'origine très favorisée ce qui correspondrait à une logique sociale de placement scolaire.

La non-linéarité s'observe également dans le second modèle pour la PACES. De façon assez attendue, les élèves des trois catégories les plus favorisées ont plus de chances d'y valider un vœu que d'aller en sciences, mais celles-ci sont moindres pour les catégories « défavorisée » à « moyenne supérieure » – ce qui apparaît cohérent avec les résultats du premier modèle.

Les résultats scolaires apparaissent toutefois déterminants. De façon très nette, plus la mention obtenue au baccalauréat est élevée, moins l'affectation en filière scientifique est probable. Les effets sont particulièrement spectaculaires pour la PACES. Plus qu'un choix de classe, il s'agirait donc d'un choix déterminé par les résultats scolaires, les concours à la fin de la première année induisant probablement des formes d'auto-sélection en amont.

Quelques mots enfin sur les autres variables du modèle : le fait d'avoir redoublé (être « en retard ») joue positivement à la fois sur l'affectation en sciences et, en sciences humaines et sociales. On peut y voir deux usages différents – voire contradictoires – de l'université : une stratégie de « repli » face aux CPGE ou d'autres filières sélectives pour des élèves néanmoins désireux de poursuivre dans les sciences et, pour celles et ceux qui vont en SHS, une stratégie d'évitement de ces mêmes disciplines.

↘ **Tableau 2 Déterminants de l'affectation dans les différentes filières universitaires**

Sciences/tous	PACES, SHS, DEG/Sciences	Sciences		PACES		SHS		DEG	
		OR	p	OR	p	OR	p	OR	p
Femme (réf.: Homme)		0,37	0,00	2,94	0,00	3,08	0,00	1,82	0,00
Origine sociale (réf.: Très défavorisée)									
Très favorisée		0,77	0,00	1,20	0,00	1,28	0,00	1,62	0,00
Favorisée		0,92	0,02	1,00	0,93	1,24	0,00	1,19	0,00
Assez favorisée		0,93	0,01	1,00	0,98	1,16	0,00	1,23	0,00
Moyenne supérieure		1,09	0,01	0,86	0,00	1,08	0,15	0,90	0,04
Moyenne		1,07	0,05	0,89	0,00	0,98	0,66	1,02	0,65
Défavorisée		1,05	0,09	0,90	0,00	1,06	0,25	0,98	0,64
Mention au bac (réf.: Pas de mention)									
Très bien		0,24	0,00	6,98	0,00	1,17	0,00	1,66	0,00
Bien		0,49	0,00	2,95	0,00	0,99	0,71	1,24	0,00
Assez bien		0,75	0,00	1,65	0,00	0,95	0,06	1,09	0,00
En retard au bac (réf.: À l'heure/en avance)		1,22	0,00	0,62	0,00	1,14	0,06	0,95	0,5
Nationalité étrangère (réf.: Française)		0,84	0,00	1,16	0,02	1,09	0,36	1,39	0,00
Lieu de naissance (réf.: France)									
Europe		0,93	0,26	1,00	0,97	1,39	0,00	1,02	0,84
Maghreb		0,52	0,00	2,53	0,00	0,78	0,06	1,60	0,00
Autre Afrique		0,83	0,01	1,36	0,00	0,60	0,00	1,38	0,00
Asie		0,94	0,47	1,10	0,35	1,01	0,96	1,07	0,63
Amérique		0,87	0,18	1,23	0,08	1,12	0,48	1,02	0,9
Moyen-Orient		0,61	0,00	1,98	0,00	0,9	0,60	1,57	0,00
Offre de formation en BTS dans le lycée d'origine		1,14	0,00	0,87	0,00	0,96	0,12	0,85	0,00
Offre de formation en CPGE dans le lycée d'origine		0,85	0,00	1,18	0,00	1,11	0,00	1,24	0,00
Type de commune (réf.: Appartenant à un grand pôle)									
Couronne d'un grand pôle		1,27	0,00	0,75	0,00	0,88	0,00	0,80	0,00
Multipolarisée		1,33	0,00	0,70	0,00	0,87	0,01	0,79	0,00
Moyen pôle		1,42	0,00	0,63	0,00	0,82	0,01	0,82	0,01
Couronne d'un moyen pôle		1,72	0,00	0,46	0,00	0,66	0,02	0,97	0,85
Autre commune multipolarisée		1,50	0,00	0,57	0,00	0,85	0,01	0,82	0,00
Appartenant à un petit pôle		1,56	0,00	0,59	0,00	0,67	0,00	0,80	0,00
Petit pôle		2,12	0,00	0,43	0,00	0,67	0,11	0,36	0,01
Isolée hors influence des pôles		1,75	0,00	0,50	0,00	0,68	0,00	0,69	0,00
Distance résidence bac et établissement d'affectation (réf.: Inférieure à 10 km)									
De 10 à moins de 30 km		1,08	0,00	0,96	0,11	1,00	0,95	0,80	0,00
De 30 à moins de 50 km		1,00	0,91	1,03	0,32	1,27	0,00	0,75	0,00
De 50 à moins de 100 km		0,93	0,01	1,19	0,00	1,38	0,00	0,63	0,00
De 100 à moins de 200 km		0,79	0,00	1,41	0,00	1,72	0,00	0,68	0,00
200 km et plus		0,86	0,00	0,89	0,01	2,48	0,00	0,99	0,83
Constante		1,18	0,00	0,44	0,00	0,16	0,00	0,23	0,00

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture: Par rapport à un homme, les femmes ont (1 – 0,37) 63 % de chances en moins de valider un vœu dans une licence de sciences.

Champ: 156 704 bacheliers et bachelières S ayant validé un vœu à l'université sur la plateforme APB à la rentrée 2016.

Source: APB/stat 2016, MESRI-SIES.

Le fait d'être né à l'étranger réduit les chances de valider un vœu en licence, quelque soit la zone géographique, et tout particulièrement pour celles et ceux nés dans un pays du Maghreb. Inversement, cette variable augmente les chances d'affectation en PACES, et particulièrement pour ce dernier groupe. Ceci est également vrai pour les licences en droit-économie-gestion. On peut y voir le reflet d'ambitions scolaires élevées et la volonté de s'assurer de bonnes conditions matérielles, telles qu'elles ont été mises en évidence pour les enfants (d')immigrés (Brinbaum et Kieffer, 2005).

Enfin, on peut noter le rôle non négligeable du type de résidence. Les chances de valider un vœu en licence scientifique augmentant à mesure que la taille de la commune diminue (hormis pour les communes isolées). Ce résultat mériterait de plus amples investigations.

La combinaison de nos trois variables d'intérêt – sexe, origine sociale et mention – permet d'éclairer plus en avant ces constats. La [Figure 8](#) présente, pour les hommes et les femmes, les chances relatives d'accéder à une licence scientifique plutôt qu'à une autre licence.

De prime abord, on retrouve une forme assez proche de celle de la [Figure 4](#), la position des hommes étant toutefois inverse de celle des femmes. Autrement dit, le sexe « écrase » les autres variables lorsque l'orientation est de façon générale assez faible vers une filière (les hommes vers l'université, [Figure 4](#); les femmes vers les licences de sciences, [Figure 8](#)).

Si les chances d'intégrer une licence scientifique diminuent à mesure que la mention et l'origine sociale s'élèvent, à la différence de la [Figure 4](#), les coefficients sont bien moins linéaires, puisqu'on observe des formes en cloche. À mention donnée, les classes « du milieu » (moyennes à inférieures) privilégient plus la licence scientifique que les autres. Cet effet est très net chez les hommes, sauf pour les mentions TB où les bacheliers d'origine très défavorisée se distinguent par un coefficient élevé (ils accèdent relativement plus à une licence scientifique que les autres); ceci pouvant relever d'une forme d'autocensure ou de méconnaissance par rapport aux CPGE. Pour les femmes, cet effet ne s'observe que pour les mentions B et AB.

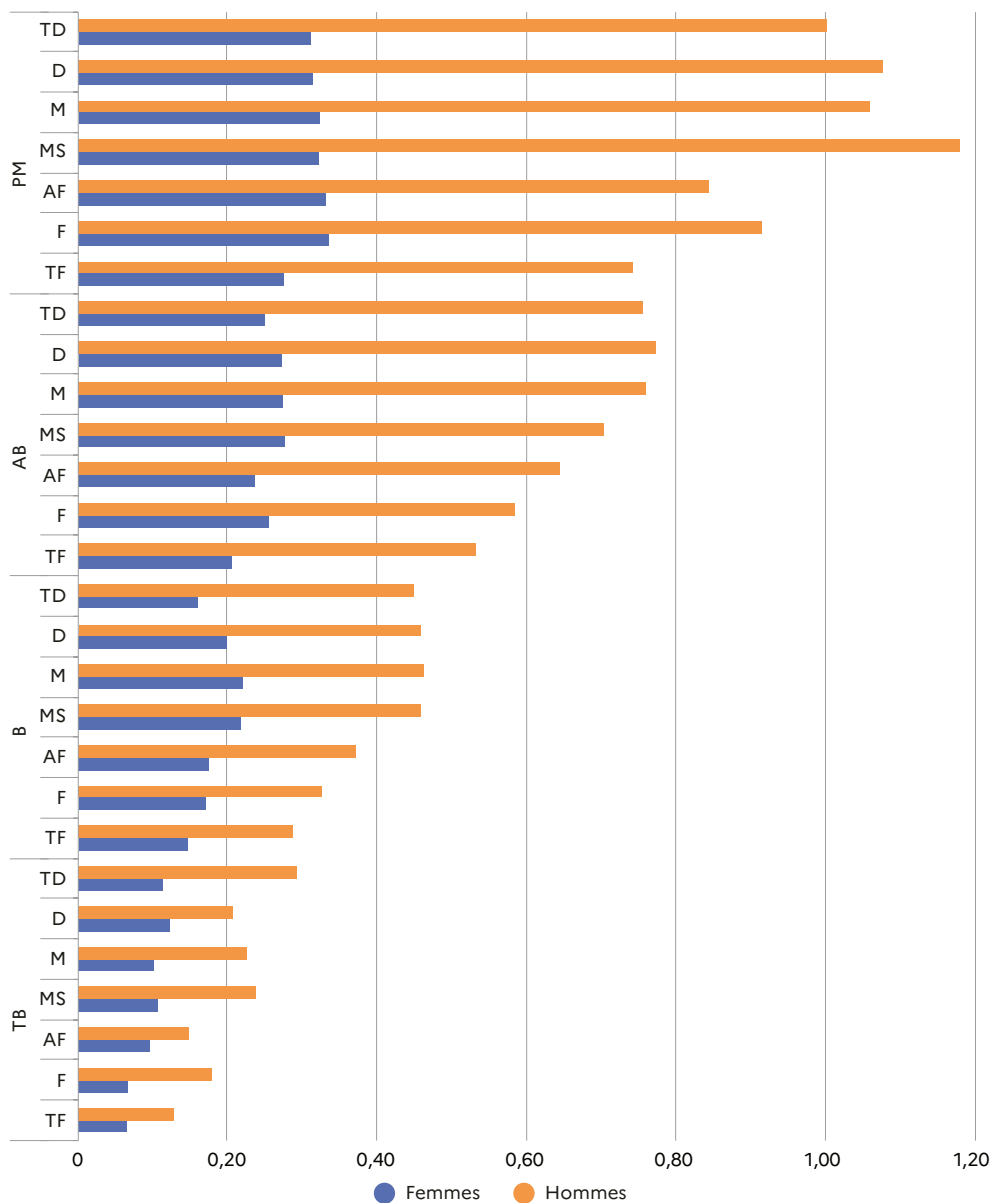
Ce résultat permet de conforter l'image d'une position intermédiaire des licences de sciences à l'université, qui apparaissent ici comme des formations (de classes) « moyennes ».

CONCLUSION

L'analyse de l'affectation de 156 704 bacheliers S, saisie à travers les vœux validés dans APB rappelle que l'université reste le principal débouché de ces élèves. Toutefois, lorsque l'on examine qui sont ces bacheliers et les principaux facteurs influençant leur probabilité d'affectation vers une licence universitaire, il apparaît que les plus fréquents et les plus probables dans la filière sont les bacheliers des classes sociales les plus défavorisées ou qui ont obtenu les moins bons résultats au baccalauréat, et plutôt des filles. En ce sens, l'université semblerait un « choix du pauvre » socialement et scolairement, marqué également par le genre.

Cette première lecture est toutefois à nuancer, et c'est un des apports de cet article, car la prise en compte du sexe, de l'origine sociale et de la mention obtenue montre que leurs effets ne s'articulent pas de façon nécessairement linéaire: un facteur peut être plus déterminant que l'autre, et les facteurs sociaux peuvent jouer différemment. Ainsi l'origine

Figure 8 Chances relatives de valider un vœu en sciences à l'université plutôt que dans d'autres disciplines, en fonction du sexe, de l'origine sociale et de la mention obtenue



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Origine sociale : TF: Très favorisée; F: Favorisée; AF: Assez favorisée; MS: Moyenne supérieure; M: Moyenne; D: Défavorisée; TD: Très défavorisée (détail de la cote sociale en [Annexe A](#)).

Lecture : Les coefficients sont calculés relativement à un homme sans mention, très défavorisé. Pour les bacheliers S d'origine très favorisée ayant obtenu la mention TB et ayant validé un vœu à l'université, les chances de valider un vœu dans une licence scientifique sont de (1-0,13) soit 87 % moindres que pour un bachelier sans mention d'origine très défavorisée.

Champ : 156 704 bacheliers et bacheliers S ayant validé un vœu à l'université sur la plateforme APB à la rentrée 2016.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

sociale et la performance influencent effectivement de concert l'affectation en licence, mais les effets ne sont pas additifs : plus l'origine sociale des bacheliers et bacheliers S s'élève et meilleure est leur mention, moins ils ont de chances de valider un vœu en licence à l'université. En regard de l'échelle sociale en sept catégories retenue, il y a néanmoins une exception pour les enfants des classes « moyennes supérieures » ayant une mention « bien » : filles ou garçons ont une probabilité relativement élevée d'affectation à l'université, peut-être en lien avec des parents majoritairement issus de l'université. À performance dans le secondaire donnée, l'usage d'un baccalauréat S est donc clairement différencié selon l'origine sociale. Si un tiers des jeunes ayant obtenu une mention « très bien » s'orientent vers l'université, cette proportion n'est donc pas uniformément répartie entre les classes sociales, plus encore entre les sexes.

L'exemple le plus probant dans ce registre concerne la première année en santé (PACES), attirant un public majoritairement féminin, et relativement bien doté socialement et scolairement. C'est également le cas, dans une moindre mesure des licences en droit et sciences politiques. À l'autre extrémité de la hiérarchie scolaire, on trouve les licences de STAPS. Les sciences occupent quant à elles une position intermédiaire qui n'est pas la place décrite par Convert il y a plus de dix ans (Convert, 2003). L'analyse probabiliste menée ici suggère en effet que la désaffection pour les sciences ne se traduit pas par la prédominance du choix de cette filière par les classes populaires, mais plutôt par les classes moyennes, quelles que soient les performances scolaires, et particulièrement pour les garçons.

Ceci montre la combinaison non linéaire de l'effet des trois facteurs (genre, performance, origine sociale). Or ces derniers sont généralement juxtaposés dans la majorité des études, supposant des effets distincts des variables. Les approches intersectionnelles prenant simultanément en compte les effets du genre et de l'origine sociale sont plus souvent adoptées dans des recherches qualitatives (Buscatto, 2016). L'originalité de cet article est de prendre en compte sur une base de données nationales exhaustive, les effets simultanés de l'origine sociale, du sexe et de la performance scolaire. Dans cette perspective, le baccalauréat et sa mention peuvent être appréhendés comme une ressource qui sera convertie différemment selon l'origine sociale et le genre. Un constat validé ici pour la transition entre secondaire et supérieur ici, et restant valide pour la suite du parcours de ceux qui intègrent les filières scientifiques universitaires (Lemistre et Ménard, 2019). Ces travaux invitent à explorer davantage à partir des données nationales les effets combinés de l'origine sociale, du genre et de la performance scolaire sur les choix d'orientation, leur réalisation et plus largement les parcours d'études, d'autant plus que ces parcours se sont fortement diversifiés ces dernières années vers et dans le cursus universitaire (Lemistre et Merlin, 2021).

ANNEXE A Nomenclature sociale en sept catégories

Afin de prendre en compte les deux parents (le cas échéant) dans l'origine sociale des élèves, nous avons ici construit et mobilisé une nomenclature en sept catégories (origine très favorisée, favorisée, plutôt favorisée, moyenne supérieure, moyenne, défavorisée, très défavorisée).

Pour cela, nous avons recombéné les quatre catégories utilisées par la DEPP (favorisées, plutôt favorisée, moyenne, défavorisée), elles-mêmes construites à partir des PCS à deux chiffres :

- **Catégorie favorisée** : professions libérales, cadres de la fonction publique, professeurs et assimilés, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, ingénieurs, cadres techniques d'entreprise, instituteurs et assimilés, chefs d'entreprise de dix salariés ou plus.
- **Catégorie plutôt favorisée** : professions intermédiaires de la santé et du travail social, clergé, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives du commerce ou des entreprises, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise, retraités-cadres et professions intermédiaires.
- **Catégorie moyenne** : agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et assimilés, employés civils, agents de service de la fonction publique, policiers et militaires, employés administratifs d'entreprise, employés de commerce, personnels de service direct aux particuliers, retraités agriculteurs exploitants, retraités artisans, commerçants ou chefs d'entreprise.
- **Catégorie défavorisée** : ouvriers qualifiés, ouvriers non qualifiés, ouvriers agricoles, retraité employés ou ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle.

Le **tableau** ci-dessous explicite les principes de regroupement.

L'arbitrage en faveur du parent si un seul est renseigné et que l'autre référent est tuteur, autre membre de la famille, DASS, autres cas.

Dans le même ordre d'idée, lorsque ni la catégorie sociale du père et de la mère ne sont renseignées, la combinaison a été minorée. En clair sans référent père et mère, la cote sociale est au mieux défavorisée, même si la PCS est moyenne ou plus pour « tuteur ou autre membre de la famille ». Encore une fois des cas marginaux.

ANNEXE A Nomenclature sociale en sept catégories

Père et/ou mère	Autre référent légal (le plus élevé si deux référents)	Catégorie
Deux favorisés		Très favorisée
Favorisé et plutôt favorisé		Favorisée
Favorisé et moyenne		Plutôt favorisée
Favorisé et populaire		
Un favorisé	La catégorie sociale du parent renseigné prime	
Deux plutôt favorisés		Moyenne supérieure
Plutôt favorisé et moyenne		
Plutôt favorisé et défavorisé		Moyenne
Un plutôt favorisé	La catégorie sociale du parent renseigné prime	
Deux moyenne		Défavorisée
Moyenne et défavorisé		
Une moyenne	La catégorie sociale du parent renseigné prime	Très défavorisée
Deux défavorisés		
Un défavorisé	La catégorie sociale du parent renseigné prime	Très défavorisée
Deux non renseignés	La catégorie sociale de l'autre référent est moyenne ou plus	
Deux non renseignés	La catégorie sociale de l'autre référent est au plus défavorisée ou non renseignée	Très défavorisée

Bibliographie

- Avenel C., 2014, La question de l'égalité des parcours en faculté de médecine: les conditions d'entrée à l'université des nouvelles carabines, *Educ Social* 31, <https://doi.org/10.4000/edso.801>.
- Bédoué C., Fourcade B., Giret J-F., Moullet S., 2006, Insertion, éducation et société. Les filières scientifiques et l'emploi, DEPP, coll. « Les dossiers (1999–2013) », 177 p. <https://www.bnsp.insee.fr/ark:/12148/bc6p06z73qk.r=Les%20filières%20scientifiques%20et%20l%27emploi.?rk=21459;2>
- Blanchard M., Orange S., Pierrel A., 2016, Filles + sciences = une équation insoluble? Paris, Éditions Rue d'Ulm, <https://www.presses.ens.fr/464-cepremap-filles-sciences-une-equation-inso-luble.html>.
- Bodin R., Orange S., 2013, L'université n'est pas en crise. Les transformations de l'enseignement supérieur: enjeux et idées reçues, Bellecombe-En-Bauges, Éditions du Croquant.
- Bodin R., Orange S., 2019, Déjouer les pronostics scolaires et les destins sociaux, Sur quelques représentations et usages de la filière Staps, *Sci Soc Sport* 14 : 31–49. <https://doi.org/10.3917/rsss.014.0031>.
- Boulet P., 2017, Orientation dans l'enseignement supérieur: vœux formulés pour la rentrée 2017–2018, *Note Flash du SIES*, 17.06.
- Brinbaum Y., Kieffer A., 2005, D'une génération à l'autre, les aspirations éducatives des familles immigrées: ambition et persévérance, *Educ Form* 72, p. 53–75.
- Buscatto M., 2016, La forge conceptuelle. « Intersectionnalité » : à propos des usages épistémologiques d'un concept (très) à la mode, *Rech Sociol Anthropol* 47(2), p. 101–115. <https://doi.org/10.4000/rsa.1744>.
- Convert B., 2003, La « désaffection » pour les études scientifiques, *Rev Fr Sociol* 44(3), p. 449–467. <https://doi.org/10.3917/rfs.443.0449>.
- Ichou M., 2013, Différences d'origine et origine des différences: les résultats scolaires des enfants d'émigrés/immigrés en France du début de l'école primaire à la fin du collège, *Rev Fr Sociol* 54(1), p. 5–52. <https://doi.org/10.3917/rfs.541.0005>.
- Lahire B. (dir.), 2019, *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants*. Paris, Seuil, <https://www.seuil.com/ouvrage/enfances-de-classe-collectif/9782021419603>.
- Lemistre P., Ménard B., 2019, Analysis of the trajectories of science graduates: applying Bourdieu and Sen. *Br J Sociol Educ* 40(7), p. 953–969. <https://doi.org/10.1080/01425692.2019.1640595>.
- Lemistre P., Merlin F., 2021, À diplôme égal, le parcours scolaire pèse sur l'insertion. In Couppié T., Dupray A., Gasquet C., Lemistre P., (dirs). *Enseignement supérieur: nouveaux parcours, nouveaux publics*. Céreq Essentiel 3, Marseille, Céreq, p. 17–26. <https://www.cereq.fr/enseignement-superieur-nouveaux-parcours-nouveaux-publics>.
- Nakhili N., 2007, L'environnement scolaire, quels effets sur les aspirations « individuelles » ? Le cas de l'entrée dans l'enseignement supérieur. Thèse de doctorat, Université de Bourgogne, HAL, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00260955>.
- Nicourd S., Samuel O., Vilter S., 2011, Les inégalités territoriales à l'université: effets sur les parcours des étudiants d'origine populaire, *Rev Fr Pédagogie* 176, p. 27–40. <https://doi.org/10.4000/rfp.3153>.
- Orange S., 2011, L'autre supérieur: aspirations et sens des limites des étudiants de BTS. Thèse de doctorat, Université de Nantes, <http://www.theses.fr/2011POIT5016>.
- Renaut A., 2008, *Quel avenir pour les universités*, Timée Editions.
- Renisio Y., 2015, L'origine sociale des disciplines. *Actes de la recherche en sciences sociales* 210: p. 10–27. <https://doi.org/10.3917/arss.210.0010>.
- Vatin F., Vernet A., 2009, La crise de l'Université française: une perspective historique et socio-démographique, *Rev MAUSS* 33, p. 47–68. <https://doi.org/10.3917/rdm.033.0047>.
- Vouillot F., 2010, L'orientation, le butoir de la mixité, *Rev Fr Pédagogie* 171, p. 59–67. <https://doi.org/10.4000/rfp.1900>.

Citation de l'article: Marianne Blanchard, Philippe Lemistre, L'orientation des bacheliers scientifiques saisie à travers la base APB: quelle place pour les licences universitaires? *Revue Éducation & formations*, n°103 (2022)

L'obtention de son premier vœu sur APB est-elle un gage de réussite en première année de Licence ?

Cosima Bluntz* et Pierre Boulet

MESRI-SIES, 1 rue Descartes, Paris, France

*Auteur de correspondance : cosima.bluntz@enseignementsup.gouv.fr

Dans APB, la licence est la formation la plus demandée par les candidats et la formation la plus souvent acceptée. En 2016, si 64 % des candidats obtiennent leur premier vœu, ils sont 72 % dans ce cas quand le premier vœu est une licence. Ce sont l'origine et le niveau scolaire qui déterminent principalement les chances d'avoir son premier vœu. Ainsi, les bacheliers généraux demandant une licence en premier vœu obtiennent plus souvent satisfaction que les bacheliers technologiques ou professionnels, qui ont plus souvent fait des premiers vœux sélectifs en BTS ou DUT. L'origine sociale et le fait d'être boursier jouent plus sur le passage en 2^e année que sur l'obtention du premier vœu. Toutes choses égales par ailleurs, la réussite en L1 est liée tout d'abord au niveau scolaire au collège, au lycée et au moment du baccalauréat, mais aussi au fait d'avoir eu son premier vœu dans APB. Ainsi, si 44 % des étudiants passent en deuxième année de licence en un an, ils ne sont que 36 % dans ce cas quand cette licence n'était pas le premier vœu dans APB.

RAPPEL Les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes et pas les institutions auxquelles ils appartiennent, ni a fortiori la DEPP.

INTRODUCTION

Avec la mise en place de la plateforme APB¹ en 2009 est apparu un nouveau phénomène qui, du moins, n'était pas facilement visible jusque-là. Alors que l'entrée à l'université a toujours été de plein droit pour les diplômés du baccalauréat, APB a mis en avant le fait que certaines licences, très demandées dans certaines zones géographiques, ne pouvaient pas matériellement accueillir tous les bacheliers demandeurs.

Ainsi, certaines licences étaient dites « en tension », leur accès étant contingenté. Ces licences ont donc fait l'objet d'un tirage au sort, puisqu'il n'y avait pas assez de places pour accepter toutes les candidatures. C'était le cas des licences de Psychologie, de STAPS² et de Droit, en particulier en Île-de-France. Dans APB 2016, il y avait 293 mentions de licences qui étaient considérées comme « en tension », dont 64 en Île-de-France.

Par ailleurs, certaines universités ont voulu attirer un autre public d'étudiants en créant des licences dites « sélectives », c'est-à-dire avec une sélection sur dossier et/ou entretien à l'entrée. Ces licences offraient souvent un nombre de places limité et proposaient un parcours bi-diplômant (droit/anglais, droit/économie ou encore droit/sciences politiques...) permettant à l'étudiant d'obtenir deux licences à la fin de son cursus. En 2016, on comptabilisait 405 mentions de licence sélective en France.

Pour éviter qu'un candidat qui n'aurait fait que des vœux en filières sélectives (DUT³, BTS⁴, CPGE⁵, dans une école post-bac) ou dans une licence en tension ou sélective, se retrouve sans aucune proposition à la fin de la procédure APB, les bacheliers généraux d'Île-de-France ont été obligés de faire au moins un vœu dans une licence « classique », où le nombre de places est suffisant et où il n'y a pas de sélection. Il était également fortement recommandé aux bacheliers généraux hors Île-de-France de choisir aussi une licence « classique » non sélective.

Ainsi, alors que certaines licences étaient en tension, d'autres faisaient office de licence de secours. Certains bons étudiants choisissaient de faire deux licences en même temps, quand d'autres candidats faisaient le choix d'une licence peu demandée (sciences humaines et sociales, langues rares, philosophie...) en tête de leur liste de vœux pour s'assurer une place dans l'enseignement supérieur. Le premier vœu apparaît donc primordial à étudier.

Par ailleurs, la réussite en première année de licence est souvent décriée : seuls 42 % des étudiants de L1 réussissent leur première année (Chan-Pang-Fong, 2017). Dès lors, il semble indispensable d'étudier la réussite en licence en fonction des préférences des étudiants lors de l'orientation, cette orientation pouvant être délibérément choisie par l'étudiant ou bien subie. Cet article propose donc d'analyser la réussite en licence en fonction des modalités pour y accéder : l'accès libre ou le tirage au sort, la place accordée à la licence dans la liste de vœux, la présence de filières sélectives mieux classées dans la liste de vœux. Cet article s'intéresse aux candidats APB ayant obtenu leur baccalauréat en 2016 et inscrits dans une licence à la rentrée suivante. Il est important de noter que tous les commentaires effectués par la suite sur l'ordre des vœux formulés portent sur une population limitée et

1. Admission Post-Bac.

2. Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

3. Diplôme universitaire de technologie.

4. Brevet de technicien supérieur.

5. Classe préparatoire aux grandes écoles.

spécifique parmi l'ensemble des postulants de la procédure APB, à l'université notamment. Les étudiants affectés en licence sont de fait un sous-ensemble certes important (voir introduction de ce numéro), mais leurs caractéristiques sociodémographiques, par exemple, sont particulières. Il faut donc garder à l'esprit que les investigations sur les vœux ne sont en aucun cas généralisables à l'ensemble des jeunes qui ont fait un ou plusieurs vœux à l'université, puisque pour ceux qui n'ont pas été affectés à l'université certains n'ont pas été exaucés ou figuraient plus loin dans l'ordre des vœux que celui obtenu.

L'analyse porte sur le croisement de deux fichiers : APB d'une part, qui permet d'étudier les choix d'orientation des candidats et le fichier SISE d'autre part qui retrace les inscriptions effectives des étudiants en 2016 et en 2017. La réussite en première année de licence sera calculée en fonction de l'inscription l'année suivante **► Encadré 1**. Notre raisonnement se fonde sur deux hypothèses principales. Premièrement, la composition de la liste de vœux et l'ordre de ces vœux expriment la préférence d'orientation des candidats. Deuxièmement, cette préférence influence la réussite en première année de Licence. L'analyse tiendra compte du fait que les vœux et le mode d'accès sont étroitement liés aux caractéristiques sociodémographiques et au niveau scolaire des étudiants, tout comme leur réussite en licence.

ENCADRÉ 1 Méthodologie

SOURCES

L'étude est basée sur les candidats APB 2016 ayant accepté une proposition en première année de licence (hors PACES) lors de la procédure normale. L'application ne couvre pas l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur : les IEP, Paris Dauphine, certaines écoles privées, et les écoles d'infirmiers ne sont pas proposés dans APB 2016. Les bases SISE Inscriptions utilisées sont issues des fichiers des inscrits en première année à l'Université pour 2016–2017 et ceux en deuxième année pour 2017–2018.

Les INE vides ou non valides des deux fichiers ont été supprimés. Le cas des INE multiples :

- sur SISE, pour les inscriptions multiples, on garde la plus proche de la proposition sous APB ;
- sur APB certains INE sont utilisés plusieurs fois, ils ont été écartés. Après première analyse il peut s'agir de candidat ayant tenté de s'inscrire plusieurs fois en recommençant à chaque fois depuis le début de la procédure APB.

TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2 : DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE

- Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L1 dans l'établissement l'année $n / n + 1$.
- Passage en L2 (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L2 l'année $n + 1 / n + 2$ quel que soit l'établissement d'accueil et la mention de licence.
- Redoublement (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L1 l'année $n + 1 / n + 2$ quel que soit l'établissement d'accueil.
- Changement d'orientation (numérateur) : étudiants de la base inscrits l'année $n + 1 / n + 2$ dans un diplôme qui ne fait pas partie du cursus Licence (y compris en DUT) quel que soit l'établissement d'accueil.
- Sortie (numérateur) : étudiants de la base sortis du système universitaire l'année $n + 1 / n + 2$.
- Cas des inscriptions multiples l'année $n + 1 / n + 2$: si un étudiant est inscrit dans plusieurs établissements l'année $n + 1 / n + 2$ et si sa situation n'est pas la même dans ces établissements, c'est la situation la plus favorable qui est retenue (passage en L2 puis redoublement puis réorientation).

S'ORIENTER EN L1: UNE DÉCISION MAJORITAIREMENT CHOISIE EN REGARD DES VŒUX

Parmi les néo-bacheliers inscrits en première année de licence à la rentrée 2016 ↘ **Encadré 2**, il s'agissait de leur premier choix sur APB pour 72 % d'entre eux, alors qu'en moyenne pour l'ensemble des formations sur le territoire, le premier vœu est satisfait pour 64 % des bacheliers (Inan, 2016b).

Pour plus d'un quart des nouveaux inscrits en L1, le premier choix dans la liste des vœux APB était autre. Si 35 % d'entre eux avaient préféré une autre licence (ou une autre université), 65 % avaient choisi une filière sélective ↘ **Tableau 1**. Ainsi, 25 % avaient demandé un DUT en premier vœu, 18 % un BTS et 10 % une CPGE.

Parmi les 13 408 étudiants n'ayant pas obtenu la licence souhaitée en premier vœu, 47 % d'entre eux avaient demandé la même licence mais dans un autre établissement en premier vœu, 36 % avaient choisi un autre établissement et une autre licence et enfin 17 % souhaitaient une autre licence dans le même établissement. Ces résultats permettent en partie de relativiser une orientation par défaut en licence puisque près de la moitié d'entre eux ont quand même été acceptés dans la spécialité de licence qu'ils désiraient au départ. Au total, ce sont ainsi 77 % des néo-bacheliers inscrits en licence qui ont intégré la spécialité de licence de leur premier vœu.

Ne pas avoir son premier vœu: quels déterminants?

Plusieurs facteurs peuvent influencer les taux de satisfaction du premier choix de poursuite d'études sur APB et à l'inverse, la non-satisfaction du premier vœu (Convert, 2003). Ainsi, la

ENCADRÉ 2 Les vœux dans APB 2016

En 2016, 533 600 nouveaux bacheliers sont passés par le portail Admission post-Bac (APB) pour leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Ils ont validé en moyenne 7,6 vœux; les candidats de la série générale formulant en moyenne plus de vœux que les candidats du bac professionnel (8,4 vœux contre 5,0) ou technologique (7,2 vœux).

Si l'on considère le vœu validé en première position par les nouveaux bacheliers, plus de la moitié des candidats de série générale ont demandé une première année de licence (y compris première année commune aux études santé), 14 % ont demandé un diplôme universitaire de technologie (DUT), 14 % une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) et 7 %, un brevet de technicien supérieur (BTS). Près de la moitié des candidats de la série technologique ont demandé un BTS, 21 % un DUT et 18 % une première année à l'université. Enfin, huit candidats de la série professionnelle sur dix souhaitant poursuivre dans l'enseignement supérieur ont demandé un BTS, 10 % une licence et 4 % un DUT.

À la fin de l'ensemble de la procédure APB (procédure normale et complémentaire), 94 % des candidats ont obtenu une proposition, dont 52 % en Licence. En effet, les vœux en Licence représentent 58 % des premiers vœux, mais 71 % des vœux 1 des bacheliers généraux, 30 % de ceux des bacheliers technologiques et 22 % de ceux des bacheliers professionnels.

Au final, les Licences représentent la moitié des vœux acceptés (51 %), devant les BTS (22 %), les DUT (11 %), les CPGE (9 %) et les autres formations (7 %). Ce sont les bacheliers généraux qui, après avoir demandé le plus souvent une Licence, acceptent aussi le plus souvent ce vœu : 62 % ont accepté une proposition en Licence, contre 31 % des bacheliers technologiques et 26 % de ceux professionnels.

Parmi les candidats de terminale demandant une première année de licence en premier vœu, 73 % ont obtenu la mention de Licence demandée à l'issue de la procédure normale et complémentaire. L'obtention du premier vœu est moins systématique dans les filières sélectives; seul 41 % des élèves demandant un DUT, 40 % de ceux demandant un BTS et 37 % de ceux demandant une CPGE ont obtenu leur premier vœu.

nationalité de l'étudiant apparaît comme une des caractéristiques sociodémographiques principales différenciant les taux de non-obtention du premier vœu. Ce sont 35 % des nouveaux bacheliers en L1 de nationalité étrangère qui n'ont pas été « satisfaits » contre 28 % de ceux de nationalité française ▶ **Tableau 2**. Ce chiffre brut dépend bien sûr du type de vœu 1 demandé, mais se cachent aussi derrière plusieurs phénomènes imbriqués pouvant se cumuler, tels que le fait d'être scolarisé à l'étranger en terminale, d'être moins bien informé sur l'entrée dans le supérieur et le fonctionnement d'APB, d'avoir une équivalence au baccalauréat, etc.

De même, le genre apparaît également discriminant, les taux de non-obtention sur le premier vœu s'élevaient à 31 % pour les hommes contre 26 % pour les femmes. Comme pour la nationalité, plusieurs facteurs peuvent expliquer cette différence. Quand bien même les femmes ont plus souvent de meilleurs résultats scolaires dans l'enseignement secondaire que les hommes, elles formulent en moyenne des choix d'orientation moins ambitieux (Duru-Bellat, 2004). À la session 2016 du baccalauréat par exemple, le taux de réussite était de 90,8 % pour les filles, soit 4,5 points de plus que celui des garçons (Thomas 2017). Dans APB 2016, les vœux en CPGE représentent 7,9 % des premiers vœux des femmes contre 9,7 % de ceux des hommes (-1,8 points). La différence était encore plus marquée pour les vœux en DUT (-5,6 points) et pour les BTS (-6,4 points) (Inan, 2016a). Dans cette étude, les femmes ont plus souvent fait leur 1^{er} vœu dans une licence (85 % contre 78 % des hommes) et aussi plus souvent dans une licence non sélective (60 % contre 55 %).

Enfin, l'origine sociale, approchée ici par la catégorie sociale la plus élevée des deux parents et le fait d'être boursier ou non, différencient également, mais dans une moindre mesure, les taux de satisfaction du premier choix sur APB. En effet, les écarts observés entre les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) sont moins élevés que précédemment : 28 % des « très favorisés » n'ont pas eu leur premier vœu contre 30 % des « très défavorisés ». Ce résultat est en grande partie lié au tri social qui s'effectue en amont de l'entrée à l'université. En effet, le rôle de l'origine sociale y est déterminant, comme le montre par exemple, la contribution de Marianne Blanchard et Philippe Lemistre pour les bacheliers S dans ce numéro pour APB 2016 également. Une fois en licence, les affectés avaient donc finalement des préférences relativement homogènes selon leur origine sociale, ce qui n'était pas du tout vrai pour l'ensemble des postulants APB.

▶ **Tableau 1** Répartition des premiers vœux des étudiants n'ayant pas eu leur premier choix

Vœu 1	Effectifs	%
Dans une autre Licence	13 408	35
En CPGE	3 708	10
En BTS	6 679	18
En DUT	9 647	25
Autre vœu	4 693	12
Ensemble	38 135	100

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : Parmi les 38135 candidats n'ayant pas obtenu leur 1^{er} vœu, 13408 (35 %) avaient demandé une autre L1.

Champ : Candidats ayant accepté une proposition en L1 lors de la procédure normale.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

L'écart est relativement similaire en regard du critère de la bourse : 30 % des boursiers du secondaire n'ont pas eu leur premier choix de formation contre 27 % pour les non-boursiers.

Le niveau scolaire, la variable au cœur des décisions d'orientation

Plus que les caractéristiques sociodémographiques évoquées ci-dessus, le niveau scolaire est le moteur à la fois des choix d'orientation mais aussi des décisions d'orientation. Le niveau scolaire à l'entrée dans l'enseignement supérieur des étudiants est ici évalué avec l'âge d'obtention du baccalauréat et la mention obtenue ↘ **Tableau 3**.

Le fait d'avoir obtenu son baccalauréat en retard, c'est-à-dire en ayant redoublé au moins une fois, augmente la proportion de jeunes n'ayant pas obtenu leur premier vœu : 32 % des bacheliers en retard d'un an et 33 % des bacheliers avec un retard supérieur ne l'ont pas obtenu, contre, 27 % des bacheliers « à l'heure » et 25 % de ceux « en avance ».

De même, les bacheliers qui n'ont pas obtenu de mention au baccalauréat ou sont passés par le rattrapage sont plus nombreux à ne pas avoir obtenu leur premier vœu : respectivement 32 % des bacheliers sans mention et 27 % de ceux passés par le rattrapage, contre 18 % de ceux ayant une mention très bien par exemple. Le taux de non-satisfaction le plus élevé observé pour les bacheliers sans mention peut s'expliquer par la plus grande sélectivité de leur premier vœu (23 % ont formulé un premier vœu sélectif contre 18 % des bacheliers admis au rattrapage).

Enfin, les bacheliers technologiques et professionnels sont moins souvent satisfaits : ils sont respectivement 35 et 37 % à ne pas avoir obtenu leur premier vœu, contre seulement 26 % des bacheliers généraux.

↘ **Tableau 2** Obtention ou non du 1^{er} vœu parmi les néo-bacheliers inscrits en licence selon leurs caractéristiques sociodémographiques

	Non-obtention du 1 ^{er} vœu		Obtention du 1 ^{er} vœu	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Nationalité				
Étrangère	1 792	35	3 395	65
Française	36 343	28	94 921	72
Genre				
Femme	21 063	26	60 386	74
Homme	17 072	31	37 930	69
Origine sociale				
Très Favorisée	14 802	28	37 351	72
Favorisée	4 225	26	12 054	74
Défavorisée	13 220	27	35 443	73
Très défavorisée	5 373	30	12 278	70
Inconnue	515	30	1 190	70
Bourse				
Boursiers	8 582	30	20 114	70
Non boursiers	29 553	27	78 202	73
Ensemble	38 135	28	98 316	72

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Champ : Candidats ayant accepté une proposition en L1 lors de la procédure normale.

Source : APB/stat 2016, MESRI-SIES.

Des mentions de licence plus ou moins accessibles

Si 27 % des étudiants ayant obtenu une licence « en tension », donc accessible sur tirage au sort, n'ont pas eu leur premier vœu ↘ **Tableau 4**, ils étaient 26 % à ne pas obtenir leur vœu¹ en licence sélective et 28 % parmi ceux ayant demandé une licence non sélective.

L'obtention de son premier choix de licence dépend surtout du domaine de formation. Presque un tiers (32 %) des étudiants inscrits dans le domaine Droit-Économie-Gestion n'ont pas obtenu leur premier vœu, contre un quart (24 %) pour ceux des domaines Arts-Lettres-Langues et Sciences-Technologies-Santé. Cependant, si on regarde l'offre de formation en licence proposée dans APB en 2016, la moitié des licences (51 %) du domaine Droit-Économie-Gestion sont sélectives, contre seulement environ un tiers des licences SHS⁶ (37 %) et STS⁷ (32 %) et un quart des licences Arts-Lettres-Langues (24 %). Une interprétation possible est une moindre sélection dans les licences du domaine Arts-Lettres-Langues que dans celles de Droit-Économie-Gestion. Cette dernière reste néanmoins à valider par des investigations complémentaires, car les alternatives à la licence en premier vœu ne sont pas équivalentes dans chaque domaine disciplinaire.

↘ **Tableau 3** Obtention ou non du 1^{er} vœu parmi les candidats selon la série, le retard et la mention au baccalauréat

	Non-obtention du 1 ^{er} vœu		Obtention du 1 ^{er} vœu	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Bac				
Général	29 865	26	83 877	74
Professionnel	2 216	35	4 163	65
Technologique	6 042	37	10 244	63
Autre bac	2	ns	10	ns
Retard au bac				
En avance	1 367	25	4 021	75
À l'heure	26 818	27	73 127	73
En retard d'1 an	7 942	32	17 104	68
En retard > 1 an	2 008	33	4 064	67
Mention au bac				
Très bien	1 360	18	6 379	82
Bien	4 482	22	15 509	78
Assez bien	10 127	26	29 568	74
Sans mention	21 884	32	46 261	68
Rattrapage	25	27	67	73
Ensemble (1)	38 135	28	98 316	72

Éducation & formations n° 103 © DEPP

(1) La somme des effectifs est parfois inférieure à ce total. L'écart correspond aux non renseignés.

Lecture : 26 % des candidats titulaires d'un baccalauréat général n'ont pas obtenu leur 1^{er} vœu.

Champ : Candidats ayant accepté une proposition en L1 lors de la procédure normale.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

6. Sciences humaines et sociales.

7. Sciences-Technologies-Santé.

Les écarts les plus importants sont mesurés sur la discipline détaillée de la licence. Parmi les licences pour lesquelles la proportion d'étudiants n'ayant pas eu son premier vœu est élevée (supérieure à 50 %, contre 28 % en moyenne), on distingue deux types de formation. Premièrement, les licences que l'on peut qualifier de « rares » et qui proposent peu de places sur le territoire: Mécanique (11 licences en France), Génie civil (13 licences), Administration et Échanges internationaux (une seule licence à Créteil), Électronique, énergie électrique, automatique (14). Pour ces 4 licences, la proportion d'étudiants ne l'ayant pas eu, varie de 74 % pour Mécanique à 56 % pour Électronique. Deuxièmement, on trouve des licences offrant un plus grand nombre de places, mais particulièrement demandées: la licence d'Informatique proposée dans quasiment tous les établissements universitaires français (74), Sciences pour l'ingénieur (44), Physique (37), Administration économique et sociale (53), Science politique (19), et Économie et gestion (79). Pour ces licences, on observe une part d'étudiants n'ayant pas eu leur premier vœu compris entre 47 % et 55 %.

↘ **Tableau 4** Obtention ou non du 1^{er} vœu parmi les candidats selon la sélectivité de la licence, le domaine disciplinaire et la discipline du 1^{er} vœu

	Non-obtention du 1 ^{er} vœu		Obtention du 1 ^{er} vœu	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Sélectivité de la licence				
En tension	13 498	27	35 991	73
Sélective	1 209	26	3 436	74
Non sélective	23 428	28	58 889	72
Domaine disciplinaire				
Arts-Lettres-Langues	6 833	24	21 809	76
Droit-Économie-Gestion	13 401	32	28 978	68
Sciences - Technologies - Santé	10 525	30	24 112	70
Sciences humaines et sociales	7 376	24	23 417	76
Discipline				
Mécanique	49	74	143	26
Génie civil	40	68	86	32
Administration et Échanges internationaux	237	57	315	43
Électronique, énergie électrique, automatique	86	56	108	44
Informatique	1 070	55	1 326	45
Sciences pour l'ingénieur	370	55	457	45
Physique	562	48	529	52
Administration économique et sociale	2 468	48	2 281	52
Science politique	350	48	317	52
Économie et gestion	3 590	47	3 123	53
...
Ensemble	38 135	28	98 316	72

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture: 27 % des candidats n'ont pas obtenu leur 1^{er} vœu dans une licence en tension.

Champ: Candidats ayant accepté une proposition en L1 lors de la procédure normale.

Source: APB/stat 2016, MESRI-SIES.

LES DÉTERMINANTS DE LA RÉUSSITE EN PREMIÈRE ANNÉE DE LICENCE, QUEL RÔLE DE L'ORIENTATION ?

La réussite en première année de licence est ici évaluée par le passage en deuxième année. Les données administratives issues des bases SISE permettent de suivre les étudiants et de comparer les inscriptions en L1 en 2016 à celles en L2 l'année suivante ➤ **Encadré 1**.

Ainsi, on observe que 44 % des étudiants de L1 sont inscrits dans une L2 à la rentrée suivante ➤ **Tableau 5**; 29 % sont toujours inscrits en L1; 2 % se sont réinscrits à l'université mais dans une autre formation (principalement en DUT et en DU⁸); et enfin 25 % n'ont pas repris d'inscription dans une université.

➤ **Tableau 5** Situation l'année suivante (à la rentrée 2017)

	Effectifs	%
Passage en L2	60 057	44
Redoublement de la L1	38 966	29
Réorientation à l'université	2 923	2
Sortie de l'université	34 505	25
Ensemble	136 451	100

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Champ : Candidats APB 2016 ayant accepté une proposition en L1 lors de la procédure normale.

Sources : APB 2016 et SISE inscriptions à l'université en 2016–2017 et 2017–2018.

➤ **Tableau 6** Passage en L2 selon les caractéristiques sociodémographiques des étudiants

	Passage en L2		Redoublement, réorientation ou sortie	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Origine sociale				
Très favorisée	26 248	50	25 905	50
Favorisée	7 198	44	9 081	56
Défavorisée	20 495	42	28 168	58
Très défavorisée	5 599	32	12 052	68
Inconnue	517	30	1 188	70
Bourse				
Boursiers	10 070	35	18 626	65
Non boursiers	49 987	46	57 768	54
Nationalité				
Étrangère	2 016	39	3 171	61
Française	58 041	44	73 223	56
Genre				
Femme	39 445	48	42 004	52
Homme	20 612	37	34 390	63
Ensemble	60 057	44	76 394	56

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : 50 % des candidats dont l'origine sociale est « très favorisée » passent en L2.

Champ : Candidats APB 2016 ayant accepté une proposition en L1 lors de la procédure normale.

Sources : APB 2016 et SISE inscriptions à l'université en 2016–2017 et 2017–2018.

Influence de l'origine familiale et sociale dans la réussite en première année

Contrairement aux vœux précédemment étudiés, la réussite universitaire, et en particulier le passage en 2^e année, sont fortement influencés par l'origine sociale et familiale des étudiants (Chan-Pang-Fong, 2020). Ainsi, le taux de passage en deuxième année décroît avec la PCS **Tableau 6**: la moitié (50 %) des étudiants de L1 issus d'un milieu « très favorisé » (cadres supérieurs, enseignants, professions libérales) passent en deuxième année en un an. À l'opposé, seul un tiers (32 %) des étudiants issus d'une famille « très défavorisée » (ouvriers) réussissent à passer en L2. On observe les mêmes différences si on regarde le taux de passage en fonction du fait d'être boursier ou non: 46 % des non-boursiers passent en L2, contre 35 % des élèves boursiers. Ainsi, le « tri social » qui s'opère entre les filières (licence versus BTS, IUT⁹, CPGE, Écoles, autres), atténué en regard de l'ordre des vœux de ceux qui intègrent effectivement la licence, réapparaît à nouveau au premier sas de sélection à l'université, en lien avec les effets de filières constatés plus loin. Ces constats sont des indices clairs d'une reprise de la « démocratisation ségrégative » lors du cursus en licence (Frouillou, 2017).

À l'instar du baccalauréat, les femmes ont un taux de réussite plus important que les hommes à l'entrée dans l'enseignement supérieur (Duru-Bellat, 2012). Elles sont 48 % à passer en seconde année contre 37 % des hommes. Enfin, le fait d'être de nationalité française favorise aussi la réussite: seuls 39 % des étudiants ayant une nationalité étrangère passent en L2, contre 44 % de ceux ayant la nationalité française.

Tableau 7 Passage en L2 selon la série, la mention et l'âge à l'obtention du baccalauréat

	Passage en L2		Redoublement, réorientation ou sortie	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Bac				
Général	57 082	50	56 660	50
Professionnel	2 564	16	13 722	84
Technologique	392	6	5 987	94
Autre bac	19	53	25	69
Mention au bac				
Très bien	6 241	81	1 498	19
Bien	14 330	72	5 661	28
Assez bien	20 969	53	18 726	47
Sans mention	18 164	27	49 981	73
Rattrapage	18	20	74	80
Âge à l'obtention du bac				
En avance	3 079	57	2 309	43
À l'heure	49 466	49	50 479	51
En retard d'1 an	6 393	26	18 653	74
En retard > 1 an	1 119	18	4 956	82
Ensemble	60 057	44	76 394	56

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture: 81 % des candidats ayant obtenu la mention « Très bien » au baccalauréat passent en L2.

Champ: Candidats APB 2016 ayant accepté une proposition en L1 lors de la procédure normale.

Sources: APB 2016 et SISE inscriptions à l'université en 2016–2017 et 2017–2018.

Mais le niveau scolaire reste prépondérant

Si les caractéristiques sociodémographiques jouent indéniablement sur la réussite, ce sont surtout les caractéristiques de niveau scolaire qui influencent le plus la réussite et le passage en deuxième année (Razafindratsima, 2018). Ainsi, dans cette étude 56 % des néo-bacheliers ayant obtenu une mention « très bien » au baccalauréat sont issus d'une famille « très favorisée », contre 32 % des néo-bacheliers sans mention. En particulier l'âge à l'obtention du baccalauréat est très révélateur : si 57 % des élèves « en avance » au baccalauréat passent en L2, seuls 18 % de ceux ayant plus d'un an de retard arrivent en deuxième année. De même, le fait d'avoir obtenu son baccalauréat avec mention favorise la réussite. Ainsi 81 % des élèves ayant la mention « très bien » au baccalauréat passent en L2 ; ils sont seulement 20 % dans ce cas parmi les élèves ayant obtenu le baccalauréat au rattrapage ➤ **Tableau 7**.

Enfin la série du baccalauréat a aussi une influence sur le passage en deuxième année. Sans surprise, les bacheliers généraux, les mieux armés scolairement pour réussir en licence, ont un taux de passage en L2 supérieur aux autres bacheliers : 50 % contre respectivement 16 % pour les bacheliers technologiques et 6 % pour les professionnels.

Le passage en 2^e année dépend aussi de la licence dans laquelle on est inscrit

Le passage en deuxième année de licence dépend aussi de la spécialité de la licence choisie. Les taux de passage en L2 s'échelonnent de 31 % en Informatique et 34 % en AES à plus de 60 % en sciences de l'éducation, information-communication et sciences du langage.

Même si d'autres variables influencent la réussite, il semble que le fait d'avoir eu son premier vœu sur APB aide à passer en deuxième année, vraisemblablement parce que ce sont les plus motivés pour poursuivre des études qu'ils ont choisies. Parmi ceux qui ont eu leur premier vœu, 47 % passent en L2, contre 36 % de ceux n'ayant pas eu leur premier choix d'orientation ➤ **Tableau 8**.

Ce phénomène est particulièrement vrai pour les bacheliers technologiques et professionnels dont la proportion d'admis en L2 double quasiment lorsqu'il s'agit de leur 1^{er} vœu. Ainsi, 19 % des bacheliers technologiques passent en L2 quand il s'agit de leur 1^{er} vœu (contre 10 % si ce n'est pas le vœu 1) et 7 % des bacheliers professionnels sont dans ce cas (contre 4 % quand il ne s'agit pas du vœu 1) ➤ **Tableau 9**.

➤ **Tableau 8** Passage en L2 selon le rang du vœu et le type de licence

	Passage en L2		Redoublement ou réorientation	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Vœu				
Obtention vœu 1	46 215	47	52 101	53
Autre vœu	13 842	36	24 293	64
Type de licence				
En tension	22 299	45	27 190	55
Sélective	2 832	61	1 813	39
Non sélective	34 926	42	47 391	58

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : 47 % des candidats ayant obtenu leur 1^{er} vœu passent en L2.

Champ : Candidats APB 2016 ayant accepté une proposition en L1 lors de la procédure normale.

Sources : APB 2016 et SISE inscriptions à l'université en 2016–2017 et 2017–2018.

De même, le type de licence sélective ou non ou par tirage au sort a un effet sur le passage en 2^e année. Ainsi si 61 % des étudiants inscrits dans une sélective passent en L2, ils ne sont que 42 % dans ce cas dans les licences non sélectives et 45 % dans les licences accessibles par tirage au sort.

Toutes choses égales par ailleurs, ne pas avoir obtenu son premier vœu diminue de 1,5 les chances de passer en deuxième année

Les paragraphes précédents montrent bien l'influence des différentes variables sur le taux de passage en L2. Ces écarts bruts observés pouvant être liés à des liens entre les différentes variables. Par exemple, les bacheliers professionnels passent moins souvent en L2 (6 % contre 44 % pour l'ensemble des bacheliers), mais ils sont aussi plus souvent issus d'une PCS défavorisée que les autres (42 % contre 36 % en moyenne). On peut observer la même chose avec les autres variables : les bacheliers professionnels sont plus souvent en retard au bac (62 % contre 23 % en moyenne) et ont moins souvent une mention au baccalauréat (56 % de « sans mention » contre 50 % en moyenne).

Il convient donc de réaliser une analyse « toutes choses égales par ailleurs » qui permet de mesurer l'influence d'une variable en neutralisant les autres, en choisissant comme variables le genre, la nationalité, la PCS, l'âge au baccalauréat, la mention et la série du baccalauréat, la sélectivité de la licence, le fait d'avoir eu son premier vœu et la discipline de licence.

Toutes choses égales par ailleurs, si l'origine sociale n'est pas discriminante, la série du baccalauréat et la mention obtenue influencent fortement les chances de passer en deuxième année de licence. Un bachelier technologique ou professionnel a 5,7 fois moins de chances qu'un bachelier général de passer en L2. De même, les bacheliers titulaires d'une mention au baccalauréat ont plus de chances de passer en deuxième année que ceux sans mention ou ayant eu leur baccalauréat au rattrapage. Ainsi, les bacheliers ayant eu une mention « Bien » ou « Très bien » ont 6,4 fois plus de chances que les bacheliers sans mention de passer en L2 ; et les bacheliers avec une mention « Assez bien » 2,9 fois plus de chances.

Dans une moindre mesure, l'âge à l'obtention du baccalauréat influence aussi la probabilité de passer en deuxième année. Si on n'observe pas de différence significative entre les bacheliers à l'heure au baccalauréat et ceux en avance, les bacheliers en retard ont 1,6 moins de chances que ceux à l'heure de passer en L2.

Tableau 9 Passage en L2 selon le baccalauréat et le rang du vœu

	Passage en L2			
	Obtention du vœu 1	%	Autre vœu	%
Baccalauréat				
Général	43 945	52	13 137	44
Technologique	1 944	19	620	10
Professionnel	309	7	83	4

Éducation & formations n° 103 © DEPP

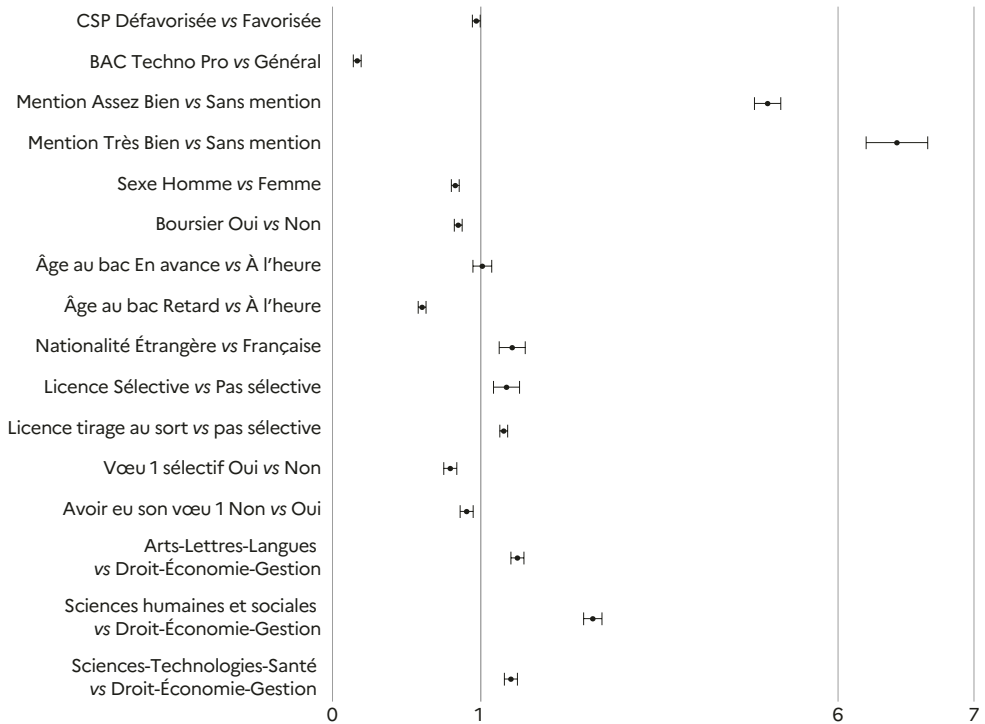
Lecture : 52 % des bacheliers généraux ayant obtenu leur 1^{er} vœu passent en L2, contre 44 % pour ceux pour qui ce n'était pas le vœu 1.

Champ : Candidats APB 2016 ayant accepté une proposition en L1 lors de la procédure normale.

Sources : APB 2016 et SISE inscriptions à l'université en 2016–2017 et 2017–2018.

Les autres variables explicatives ont une influence moindre. Ainsi, un homme a 1,2 chances de moins qu'une femme de passer en L2; les étudiants boursiers ont aussi 1,2 chances de moins que les non-boursiers de passer en L2. Le fait d'être dans une licence sélective augmente aussi légèrement les chances de réussite (1,2), ce qui s'explique par le fait que les meilleurs candidats ont été sélectionnés pour s'inscrire dans cette licence.

► **Figure 1 Régression logistique de la probabilité de passer en 2^e année de Licence**



Éducation & formations n° 103 © DEPP

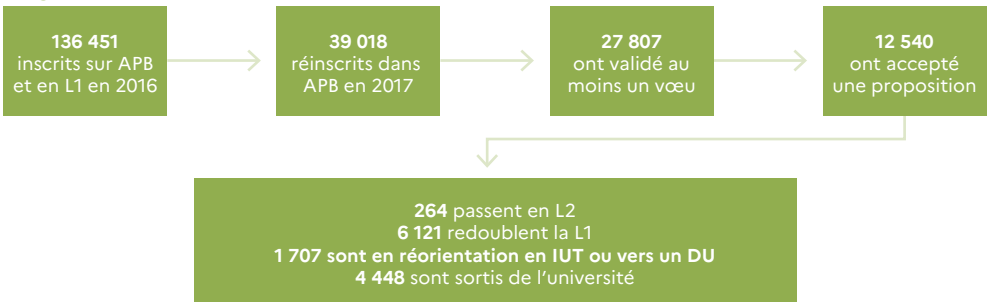
Seuil de significativité: * 10 % ; ** 5 % ; *** 1 %.

Lecture: Les candidats qui n'ont pas eu leur 1^{er} vœu ont 1,5 fois de chances de passer en L2.

Champ: Candidats APB 2016 ayant accepté une proposition en L1 lors de la procédure normale.

Sources: APB 2016 et SISE inscriptions à l'université en 2016–2017 et 2017–2018.

► **Figure 2 Devenir des candidats réinscrits dans APB en 2017**



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Champ: Candidats APB 2016 ayant accepté une proposition en L1 lors de la procédure normale.

Sources: APB 2016 et 2017 et SISE inscriptions à l'université en 2016–2017 et 2017–2018.

Enfin et surtout, le fait de ne pas avoir obtenu son premier vœu diminue de 1,5 les chances de passer en deuxième année ↘ **Figure 1**, confirmant l'influence de cette variable sur la réussite.

Et ceux qui n'ont pas réussi à passer en deuxième année de Licence?

Parmi les 136 451 étudiants inscrits en L1 en 2016, 29 % se sont réinscrits sur la plateforme APB en 2017. Se réinscrire sur APB peut signifier deux choses: soit l'étudiant n'avait pas eu son 1^{er} vœu en 2016 et retente sa chance (38 % des cas), soit l'étudiant est déçu de son orientation ou ne se sent pas à niveau, même s'il avait eu son premier choix (62 %) ↘ **Figure 2**.

Parmi les 39018 étudiants réinscrits sur APB en 2017, 71 % ont au moins validé un vœu et 32 % ont accepté une proposition au final.

Parmi les 12 540 ayant accepté une proposition sur APB en 2017, presque la moitié (49 %) sont des redoublants de L1: certains ont sans doute changé de mention de licence ou d'établissement et sont passés par APB pour faire ce choix. Un tiers (35 %) est sorti de l'université (non retrouvés dans les fichiers SISE), ils sont vraisemblablement partis en BTS ou en école. Pour 14 % d'entre eux, il s'agit d'une réorientation à l'université, le plus souvent, en DUT ou en DU. Les établissements demandent, en général, que la procédure de réorientation se fasse via le portail APB.

Enfin, 2 % ont accepté une proposition sur APB alors qu'ils sont passés en L2 l'année suivante. Il peut s'agir d'une stratégie de sécurité, l'étudiant a préféré s'assurer une place l'année suivante n'étant pas sûr de valider son année. Il peut aussi s'agir d'étudiant ayant décidé de se réorienter.

CONCLUSION

La licence est la formation la plus souvent demandée sur APB et il s'agit le plus souvent d'une orientation choisie puisque pour 7 néo-bacheliers en première année de licence sur 10 il s'agissait de leur premier vœu dans APB. Cependant, obtenir son premier vœu dépend avant tout de la série du baccalauréat et de la mention obtenue. Cette étude montre que les bacheliers généraux demandant une Licence en premier vœu obtiennent plus souvent satisfaction que les bacheliers technologiques ou professionnels; ces derniers ayant plus souvent fait des premiers vœux sélectifs en BTS ou DUT. La licence apparaît donc pour la majorité des néo-bacheliers qui entrent en première année comme une orientation choisie et non comme une orientation par défaut.

Si presque la moitié des étudiants de L1 (44 %) passent en L2 l'année suivante, la probabilité de passage est, avant tout, fortement corrélée aux variables classiques de réussite scolaire et universitaire: la série du baccalauréat (les bacheliers professionnels et technologiques ont presque 6 fois moins de chances que les généraux de réussir), la mention obtenue au baccalauréat (les mentions « bien » ou « très bien » ont 6 fois plus de chances que ceux qui n'ont pas de mention), et enfin l'âge au baccalauréat, même si son influence est moins forte. Cependant, le fait d'avoir eu son premier vœu sur APB favorise aussi la réussite, en particulier pour les bacheliers technologiques et professionnels.

La mise en place de Parcoursup à la rentrée 2018 a supprimé la hiérarchisation des vœux par les candidats: tous les vœux émis reçoivent une réponse, positive ou non, des formations

d'accueil. Cela permet aux candidats de prendre une décision finale plus tardivement en fonction des réponses reçues et d'éventuellement d'approfondir leur projet de poursuite d'études. Mais surtout, cela évite tout calcul de la part du candidat qui aboutissait à mettre en premier choix un vœu qui n'était pas forcément le préféré mais qui avait plus de chances de recevoir une proposition positive. Le corollaire qui découle de la non-hiérarchisation des vœux est cependant non négligeable puisqu'il allonge considérablement le temps d'attente avant une réponse positive pour les candidats les moins bien classés par les établissements d'enseignement supérieur.

Bibliographie

Chan-Pang-Fong E., 2017, Les bacheliers 2014, où en sont-ils à la rentrée 2015 ? *In Note d'information du SIES*, 17.09, MESRI, <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid122940/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid122940/les-bacheliers-2014-ou-en-sont-ils-a-la-rentree-2015.html>.

Chan-Pang-Fong E., 2020, Parcours et réussite des étudiants au cours des trois années universitaires suivant l'obtention de leur baccalauréat en 2014, *In Note d'information du SIES*, 20.07, MESRI, <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid151451/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid151451/parcours-et-reussite-des-etudiants-au-cours-des-trois-annees-uni-versitaires-suivant-l-obtention-de-leur-baccalaureat-en-2014.html>.

Convert B., 2003, Des hiérarchies maintenues. Espace des disciplines, morphologie de l'offre scolaire et choix d'orientation en France, 1987–2001, *Actes de la recherche en sciences sociales* 149, p. 61–73, <https://doi.org/10.3917/arss.149.0061>.

Duru-Bellat M., 2012, Appréhender les inégalités dans et par l'enseignement supérieur : spécificités des processus, spécificités des mesures ? *In* Benninghoff M., Fassa F., Goastellec G., Leresche J.-P., eds. *Inégalités sociales et enseignement supérieur*. Louvain-La-Neuve, De Boeck Supérieur, p. 17–29.

Duru-Bellat M. 2004. L'École des filles : quelle formation pour quels rôles sociaux ? Paris : L'Harmattan.

Frouillou L., 2017, Ségrégations universitaires en Île-de-France, Inégalités d'accès et trajectoires étudiantes, Paris, La Documentation française.

Inan C., 2016a, Orientation dans l'enseignement supérieur : vœux formulés pour la rentrée 2016-2017, *In Note Flash du SIES*, 16.08, MENESR, <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24683-cid104004/orientation-dans-l-enseignement-superieur-voeux-formules-pour-la-rentree-2016-2017.html>.

Inan C., 2016b, APB 2016 : propositions d'admission, et réponse des candidats pour l'année scolaire 2016–2017, *In Note Flash du SIES*, 16.17, MENESR, <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid110068/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid110068/apb-2016-propositions-d-admission-et-reponse-des-candidats-pour-l-annee-scolaire-2016-2017.html>.

Lemaire S., 2004, Que deviennent les bacheliers après leur baccalauréat ? France portrait social 2004–2005, Insee.

Thomas F., 2017, Résultats définitifs de la session 2016 du baccalauréat, *In Note d'information de la DEPP*, 17.05, MENJ, https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/13341/resultats-definitifs-de-la-session-2016-du-baccalaureat-stabilite-de-la-reussite-dans-les-voies-gene?_lg=fr-FR.

Razafindratsima N., 2018, Parcours et réussite en licence et en PACES : les résultats de la session 2017, *Note Flash du SIES*, 18.21, MESRI, <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid136677/parcours-et-reussite-en-licence-et-en-paces-les-resultats-de-la-session-2017.html>.

Citation de l'article : Cosima Bluntz, Pierre Boulet, L'obtention de son premier vœu sur APB est-elle un gage de réussite en première année de Licence ? *Revue Éducation & formations*, n°103 (2022)

Sélectionner en licence : un moyen de garantir la réussite ? Le cas des licences d'arts d'une université francilienne ?

Nadine Théophile

Observatoire des Formations et des Insertions Professionnelles,
Évaluations (OFIPE), Université Gustave Eiffel, Champs-sur-Marne, France

Auteur de correspondance : nadine.theophile@univ-eiffel.fr

Quand les capacités d'accueil d'une licence très demandée sont limitées, les universités peuvent vérifier la motivation des futurs étudiants. Certaines universités se saisissent de cette opportunité pour développer une offre de formation spécifique afin de choisir leurs étudiants. Le cas des licences d'arts d'une université francilienne, toutes sélectives, permet d'interroger des effets de la sélection à l'entrée en licence. En effet, de la candidature à l'inscription, chaque étape agit comme un filtre conduisant *in fine* à une surreprésentation des bacheliers généraux, et notamment scientifiques, dans ces licences. Ainsi, la réussite en licence sélective est plus élevée que dans les autres licences, en raison d'un public plus favorable. Néanmoins, les départs de la licence sont également nombreux, d'une part parce que l'inscription en licence n'était pas forcément un premier vœu. D'autre part, bien que l'orientation ait été soigneusement préparée, les étudiants ont besoin d'éprouver leur projet, ce qui les conduit parfois à les réajuster.

RAPPEL Les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes et pas les institutions auxquelles ils appartiennent, ni *a fortiori* la DEPP.

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, les établissements d'enseignement supérieur sont en concurrence les uns avec les autres et en particulier les universités entre elles. En effet, une partie de l'allocation des moyens alloués par le ministère s'appuie sur le Système de répartition des moyens à la performance et à l'activité (dit modèle SYMPA) prenant en compte notamment les effectifs accueillis et la présence aux examens. Ce mode de répartition favorise la culture du résultat initiée par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). En 2007, la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) accentue le pilotage par la performance. De surcroît la tutelle adosse le dialogue contractuel avec les universités à la mesure de la performance: il s'appuie par exemple sur des indicateurs de réussite en licence ou d'insertion professionnelle (Borras *et al.*, 2014). D'ailleurs, en 2007, le plan pour la réussite en licence fixe pour objectif de diviser par deux le taux d'échec en licence. Même si les indicateurs de performance sont critiqués (Hallier et Lopez, 2009; Borras *et al.*, 2014; Brodaty et Jacotin, 2016), ils participent à l'information des étudiants et à la transparence du service rendu aux usagers. La presse s'empare également de la publication des indicateurs pour élaborer des palmarès des universités. Ainsi, aux problématiques de résultats s'ajoutent des enjeux de communication.

L'enjeu est donc pour les universités d'attirer le plus d'étudiants, et ceux les plus à même de réussir. Pour cela, elles s'investissent dans la promotion de leur offre auprès des lycéens, en organisant des journées portes ouvertes, en représentant leur établissement dans les différents salons dédiés à l'orientation... Les établissements se saisissent d'ailleurs de ces vitrines pour attirer et capter les étudiants en adéquation à l'image qu'ils souhaitent renvoyer (Van Zanten et Olivier, 2015). Les universités peuvent également s'appuyer sur le dispositif de l'orientation active: celui-ci permet aux universités d'émettre un avis individualisé aux lycéens quant à l'opportunité – eu égard à leur projet professionnel et leurs chances de réussite – de s'engager dans une filière. De plus, les universités peuvent, notamment pour les licences très demandées ou aux capacités d'accueil limitées, vérifier la motivation et/ou le niveau des étudiants préalablement à leur inscription. Certaines d'entre elles développent même une offre de formation spécifique pour choisir leurs étudiants (Frouillou, 2017). Autrement dit, les universités organisent une sélection à l'entrée de certaines licences. Nous prendrons l'exemple des licences d'arts dans une université d'Île-de-France qui propose trois licences en arts, toutes sélectives, et ce bien avant la mise en place du portail Admission Post-Bac (APB). Nous suivrons le parcours d'un étudiant, de sa candidature à ses premiers pas à l'université en mobilisant des données issues d'APB, d'Apogée et d'une enquête *ad hoc* ➤ **Encadré 1** pour répondre aux deux questions suivantes: dans quelle mesure les licences sélectives écartent-elles des cursus académiques les étudiants les moins bien dotés scolairement? Dans quelle mesure la sélection en licence permet-elle d'assurer la réussite des étudiants?

CANDIDATURES ET SÉLECTION EN LICENCE

De la candidature à l'inscription, chaque étape agit comme un filtre ➤ **Figure 1**. Premièrement, les lycéens, bien qu'intéressés par une licence d'arts peuvent ne pas déposer

de dossier de candidature (autocensure). Deuxièmement, un jury statue sur les dossiers reçus : il en retient et classe certains et en écarte d'autres. Troisièmement, bien que choisis, certains lycéens préfèrent ne pas s'inscrire (auto-sélection).

Plus forte autocensure des lycéens de séries technologiques ou professionnelles

Dans l'université étudiée, la sélection en licence d'arts repose sur l'examen du dossier scolaire, des motivations et des productions artistiques du candidat. Plus de 2 200 lycéens ont présélectionné une licence d'arts de cette université. Parmi eux, 62 % déposent un dossier de candidature. Toutefois, alors qu'ils avaient présélectionné une licence d'arts, les lycéens de série non générale déposent moins fréquemment un dossier de candidature que les lycéens généraux (46 % des lycéens professionnels, 56 % des lycéens technologiques contre 64 % des lycéens généraux). À l'inverse, les lycéens scientifiques déposent plus souvent un dossier que les autres lycéens généraux (72 %) soit autant que les étudiants issus de classe de mise à niveau en arts appliqués¹ (MANAA) ➤ **Tableau 1**.

ENCADRÉ 1 Méthodologie et sources

Nous prendrons l'exemple d'une université francilienne : une université de taille moyenne, accueillant environ 12 000 étudiants, dont un peu plus de 5 000 en licence. Dans cette université, pour cinq licences, l'entrée est soumise à l'examen d'un dossier. Toutes les licences d'arts de l'établissement sont sélectives ; elles sont au nombre de trois :

- Licence Arts – Cinéma et audiovisuel ;
- Licence Arts – Musique et métiers du son ;
- Licence Arts – Études visuelles, multimédias et arts numériques.

LES CANDIDATURES AUX LICENCES D'ARTS

Les informations sur les candidatures aux licences d'arts de cette université sont issues de l'application APB, restreintes aux informations accessibles par les établissements gestionnaires (APB local). Cette application permet d'une part aux lycéens de formuler et de classer leurs vœux d'orientation (en mars 2017 pour la rentrée de septembre 2017) et d'autre part aux établissements d'exprimer des propositions d'admission (en juin 2017). Les données accessibles permettent de suivre l'état d'avancement des candidatures (dossier parvenu ou non parvenu) et la décision de l'établissement pour les licences sélectives (candidature retenue ou non retenue, rang de classement si la candidature est retenue). Les informations disponibles concernant les lycéens sont restreintes à leur scolarité (série du bac, lieu de scolarisation).

Dans la mesure où les licences sélectives sont étiquetées d'une manière spécifique (pastille rouge), une partie des résultats est biaisée : il est probable que certains étudiants évitent ces licences. Cette autocensure ne peut être mesurée ni *a fortiori* évaluée.

LA RÉUSSITE EN PREMIÈRE ANNÉE DE LICENCE

La réussite en première année de licence est évaluée par le taux de passage en deuxième année de licence. Pour ce faire, les données contenues dans Apogée (base de données administrative et pédagogique de l'établissement) ont été mobilisées. Le taux de passage en deuxième année de licence est un indicateur controversé pour mesurer la réussite (Millet, 2012) et notamment parce qu'un étudiant peut parfaitement quitter l'université après une première année de licence validée. Toutefois, pour les comparaisons nationales, les données permettant son calcul sont les seules disponibles. L'Open data du Ministère a été exploité pour calculer pour chaque série du bac les taux de passage en deuxième année de licence d'arts.

LES DÉPARTS APRÈS UNE INSCRIPTION EN LICENCE D'ARTS

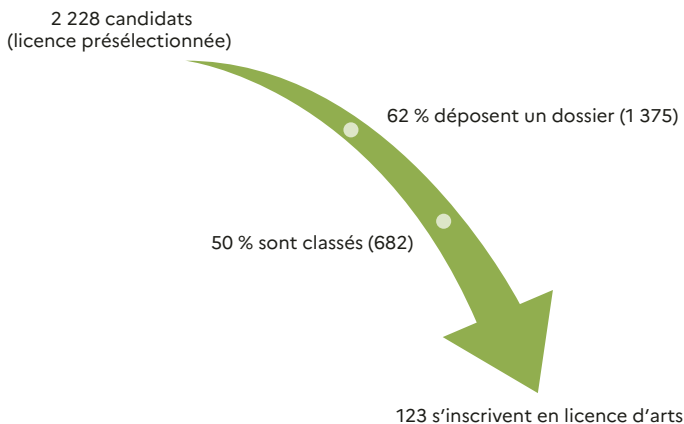
Une enquête a été conduite auprès des néo-bacheliers inscrits en 2015 et 2016 en première année de licence d'arts dans l'université sélectionnant ses étudiants, et non réinscrits après une ou deux inscriptions. Ces étudiants sont nommés « sortants de licence ». Ils ont été interrogés par téléphone, en février 2018. La plupart des sortants ont quitté l'université après leur première année de licence (L1) mais quelques étudiants (8) avaient accédé à la deuxième année (L2). Le questionnaire visait d'une part à connaître leurs motivations à l'inscription, et d'autre part à retracer leur parcours après avoir quitté l'université. Parmi les 57 étudiants concernés, 31 ont participé à l'enquête. Au regard de la faiblesse des effectifs, une approche qualitative est privilégiée pour analyser les données recueillies.

1. Cette formation est destinée aux bacheliers n'ayant pas suivi de formation artistique ; elle vise à leur apporter les fondamentaux en art afin d'intégrer une formation en arts appliqués.

Ainsi, afficher que l'entrée en licence est soumise à l'examen d'un dossier, semble filtrer les lycéens les moins dotés scolairement peu à l'aise avec une lettre de motivation (Frouillou, 2017). Ceux-ci privilégient les sections de technicien supérieur (STS), filières très marquées socialement et caractérisées par une finalité plus professionnelle (Orange, 2013). Toutefois, ce premier constat mérite d'être affiné. En effet, plusieurs études ont montré que les lycéens choisissent une filière pour l'intérêt qu'ils portaient aux contenus des études, et plus spécifiquement pour leur proximité, réelle ou supposée, avec leur cursus dans le secondaire (Lemaire, 2004 ; Jagers, 2012 ; Théophile, 2017). Pour les formations sélectives, il semblerait que constituer un dossier en vue d'être examiné par un jury invite les lycéens à s'interroger sur leurs choix de licence. En effet, quand les enseignements de licence semblent prolonger ceux de terminale, les lycéens finalisent plus souvent leur candidature

↘ **Tableau 1.** Ainsi, les lycéens de la série Sciences et techniques du design, et des arts appliqués (STD2A) déposent plus souvent un dossier que les autres lycéens technologiques uniquement en licence Études visuelles et arts numériques. De même, les lycéens de série littéraire déposent plus souvent un dossier de candidature quand la spécialité choisie en terminale est en rapport avec la licence (↘ **Annexe A :** Bac général et spécialités). Enfin, si les lycéens de séries scientifiques déposent plus souvent un dossier que les autres lycéens, c'est d'autant plus le cas des lycéens de la spécialité informatique et sciences du numérique postulant en licence Études visuelles, multimédias et arts numériques. Il en va de même pour les scientifiques préparant une spécialité en physique-chimie, quand ils sont intéressés par la licence Musique et métiers du son, ce qui s'explique par le fait que l'acoustique est au programme en physique².

↘ **Figure 1** De la présélection d'une licence d'arts sur APB à l'inscription



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Champ : Candidatures en licence d'arts.

Source : APB local, 2017.

2. En physique, « son et musique » aborde le fonctionnement des instruments de musique, des émetteurs et récepteurs sonores (micro, reconnaissance vocale...) et les questions liées au son et à l'architecture (auditorium, isolation phonique...). ONISEP, consulté le 06/06/2018.

De surcroît, l'enquête auprès des 31 sortants de licence d'arts montre que les étudiants s'étaient particulièrement investis dans la préparation de leur orientation. En effet, une grande majorité ont discuté de leurs projets avec des professionnels de l'éducation et de l'orientation (enseignants, conseillers d'orientation). Ils ont également consulté les sites internet des établissements et secondairement les sites spécialisés dans l'orientation (essentiellement celui de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions, ONISEP). Ils sont également venus aux journées portes ouvertes (JPO) des établissements et la moitié se sont rendus sur des salons consacrés à l'orientation

↳ **Tableau 2.** Les étudiants qui ont persévéré en licence d'arts n'ont pas été enquêtés. Il aurait été intéressant de vérifier si tous les inscrits en licence d'arts s'étaient investis aussi intensément dans leur orientation. Le questionnaire invitait également les sortants de licence d'arts à s'exprimer sur leurs motivations initiales à l'inscription. Il s'agit d'une « filière vocationnelle adossée à un champ professionnel » selon la terminologie de Danner *et al.* (2016) : les disciplines artistiques se pratiquent dans le cadre d'activités de loisirs et, même si les débouchés professionnels ne sont pas garantis, leur enseignement vise à une insertion professionnelle dans un secteur défini. Aussi, comme dans l'étude des auteurs, les 31 étudiants enquêtés expliquent le choix de leur orientation par des arguments que Dubet qualifie de vocationnels (Dubet, 1996), liés à leur passion et leur engagement artistique ainsi que leur souhait d'en faire leur profession :

« Cela fait des années que je fais de la musique (13 ans). J'étais intéressé par le côté musicologie [...] et le son m'intéressait beaucoup. » (Julien³, licence Musique et métiers du son). « J'aimais beaucoup le cinéma, c'était une passion. » (Anais, licence Cinéma et audiovisuel). « J'étais intéressé pour travailler dans le monde de l'art. » (Maxime, licence Musique et métiers du son). « Depuis 12 ans, je veux faire du graphisme et c'est [la licence] le meilleur compromis entre arts numériques et multimédias. » (Chloé, licence Études visuelles, multimédias et arts numériques).

↳ **Tableau 1** Candidatures en licence d'arts : dossiers déposés et séries du bac

	Licence Cinéma et audiovisuel		Licence Musique et métiers du son		Licence Études visuelles, multimédia et arts numériques		Ensemble*	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Littéraire	387	59	92	62	173	55	566	60
Économique et social	248	52	60	50	155	72	385	59
Scientifique	326	64	181	77	244	70	613	72
Total bac général	961	59	333	68	572	66	1564	64
Bac technologique	258	40	85	62	191	68	412	56
dont Sciences et techniques du design, et des arts appliqués	74	43	12	Ns	86	69	129	60
Bac professionnel	93	37	42	45	71	56	158	46
MANAA	49	69	15	Ns	60	77	80	76
Autre	10	Ns	2	Ns	2	Ns	14	Ns
Total	1 371	54	477	65	896	66	2 228	62

Éducation & formations n° 103 © DEPP

*Le total est inférieur à la somme des candidatures en licence en raison des candidatures multiples.

Ns: Non significatif.

Lecture : Parmi les 387 lycéens littéraires ayant présélectionné une licence Cinéma et audiovisuel, 59 % ont déposé un dossier de candidature.

Champ : Candidatures en licence d'arts.

Source : APB local, 2017.

3. Pour préserver l'anonymat, tous les prénoms ont été modifiés.

En outre, l'analyse des discours confirme que ces sortants de licence s'étaient bien renseignés sur les contenus de la licence. À la question « qu'est-ce qui vous a attiré dans la licence d'arts de l'université? », ils répondent en effet :

« Il y avait des cours de prise de son. Il y avait un côté pratique plus présent que le théorique. » (Hugo, licence Musique et métiers du son). « Le mélange entre l'art et le multimédia, la dimension design graphique et le travail assisté par ordinateur. » (Héloïse, licence Études visuelles, multimédias et arts numériques). « Le fait que ce soit complet et qu'il y ait des études sur l'histoire du cinéma et de la pratique. » (Anaïs, licence Cinéma et audiovisuel).

Le choix du jury

Les enseignants réunis en commission évaluent les dossiers, en écartent certains et classent ceux qu'ils sélectionnent. À l'issue de l'examen des 1375 dossiers déposés, la moitié des candidatures ont été retenues et classées (soit 682), dont un cinquième sur liste principale. La dimension artistique des dossiers est un des critères d'évaluation. Aussi, les étudiants issus de MANAA sont plus souvent retenus (79 %) dont un tiers sur liste principale ↘ **Tableau 3**. De même, les candidatures des lycéens de série STD2A sont plus souvent retenues que celles des autres lycéens de séries technologiques. Ils sont même choisis dans la même mesure que les lycéens de séries générales, exception faite en licence Musique et métiers du son. Toutefois, ils sont rarement classés dans les premières places.

Néanmoins, les critères scolaires ont également une place prépondérante : les candidatures des lycéens de séries professionnelles sont plus souvent écartées alors qu'à l'inverse, celles des lycéens scientifiques sont plus souvent sélectionnées, et placées dans le haut du classement. Et les lycéens dont l'option ou la spécialité correspond à la licence ne sont pas plus souvent retenus que les autres lycéens de leur série.

Les inscriptions effectives en licence

Une fois sélectionnés, les étudiants ne s'inscrivent pas forcément en licence : seuls 18 % des sélectionnés en liste principale s'inscrivent finalement en licence d'arts. Parmi ceux inscrits sur la première liste complémentaire, 30 % se sont inscrits en licence d'arts. Ainsi, les inscrits en licence étaient classés relativement loin de la tête de liste.

↘ **Tableau 2** Moyens mobilisés pour préparer l'orientation (en %)

Discussion avec des professionnels de l'éducation et de l'orientation	81
Dont enseignants	71
Dont conseillers d'orientation	36
Consultation des sites internet	97
Dont sites internet des établissements	94
Dont site internet de l'ONISEP	71
Dont autres sites internet spécialisés en orientation	45
Visites d'orientation	84
Dont portes ouvertes d'établissement(s)	70
Dont salons consacrés à l'orientation	52

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : 81 % des sortants de licence d'arts avaient préparé leur orientation en discutant avec des professionnels de l'éducation et de l'orientation.

Source : Enquête sortants de licence d'arts, 2017.

Les données dont nous disposons ne nous permettent pas de connaître le rang des licences d'arts dans le classement des candidats. Toutefois, on peut facilement imaginer que s'ils ne s'y inscrivent pas, c'est parce qu'ils ont été retenus dans une formation qui avait leur préférence. Et dans le domaine des arts, les formations accessibles après le bac sont nombreuses⁴. Le panorama suivant synthétise rapidement le dossier constitué par l'ONISEP sur le sujet (*Les études d'art*, septembre 2016). Les formations des arts de la scène (danse, musique, comédie, régie de spectacle...) peuvent se suivre dans les conservatoires nationaux supérieurs qui délivrent un diplôme national supérieur professionnel (DNSP). Les écoles d'art dramatique, de danse et musique sont plus nombreuses. Moins exigeantes (elles proposent également des formations accessibles sans condition de diplôme) elles sont également plus onéreuses puisqu'elles ne sont pas sous statut public. Leurs certifications ne sont pas reconnues par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Les formations en arts plastiques et en arts appliqués sont dominées par les brevets de technicien supérieurs (BTS, 40 % des formations recensées par l'ONISEP) dont moins de la moitié se préparent dans des établissements publics. Les grandes écoles d'arts, de statut public, sont peu nombreuses et extrêmement sélectives (Galodé et Michaut, 2003). Les écoles d'art de statut privé se sont développées: elles proposent 39 % des certifications: celles-ci ne sont pas reconnues par l'État. Enfin, les préparations aux études d'arts, d'une durée d'un an, maximisent les chances d'intégrer une formation du domaine: MANAA, préparations aux concours d'entrée aux grandes écoles d'art. S'ajoutent les années préparatoires aux certificats d'écoles, valables uniquement dans l'établissement qui les dispensent. Enfin, certaines classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) préparent en deux ans aux concours d'entrée aux écoles normales supérieures (ENS) arts et design et lettres avec option artistique.

► **Tableau 3 Candidatures retenues et séries du bac**

	Licence Cinéma et audiovisuel		Licence Musique et métiers du son		Licence Études visuelles, multimédia et arts numériques		Ensemble*	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Littéraire	229	46	57	49	96	53	337	51
Économique et social	129	36	30	37	111	40	229	42
Scientifique	210	46	140	66	171	58	441	61
Total bac général	568	44	227	58	378	51	1007	53
Bac technologique	102	20	53	38	129	37	229	34
dont Sciences et techniques du design, et des arts appliqués	32	41	4	Ns	59	56	77	53
Bac professionnel	34	0	19	Ns	40	33	72	24
MANAA	34	53	9	Ns	46	85	61	79
Autre	4	Ns	1	Ns	1	Ns	6	Ns
Total	742	39	309	53	594	66	1 375	50

Éducation & formations n° 103 © DEPP

*Le total est inférieur à la somme des candidatures en licence en raison des candidatures multiples.

Ns: Non significatif.

Lecture: Parmi les 229 lycéens littéraires ayant déposé un dossier de candidature en licence Cinéma et audiovisuel, 46 % ont vu leur candidature classée.

Champ: Candidatures en licence d'arts.

Source: APB local, 2017.

4. *A contrario* du domaine des STAPS, autre discipline vocationnelle adossée à un champ professionnel, qui ne s'étudie qu'à l'université.

Dans ce paysage, les licences préparées à l'université occupent une place à part: l'entrée est soumise à l'examen d'un dossier pour 18 licences parmi 71. Toutefois, pour les licences non sélectives, les capacités d'accueil ne permettent pas toujours l'inscription de tous les étudiants qui en font la demande: un tirage au sort départage alors les candidats. Autre critère distinctif: les enseignements théoriques y occupent une place plus importante. Sur le site de l'ONISEP⁵, on peut ainsi lire que «*l'université n'est pas une école d'art, pas plus qu'une école de musique ou d'art dramatique. Elle privilégie une approche théorique et apporte des repères et des outils sur l'univers de l'art. La pratique artistique varie beaucoup d'une faculté à l'autre: elle est de 30 % en arts du spectacle, mais de 50 % en musique et arts plastiques.*»

Les étudiants s'auto-sélectionnent en fonction de leur envie, de leur projet et certainement de la réputation des différents établissements (Galodé et Michaut, 2003). C'est pourquoi, les licences d'arts sont rarement classées en première place des vœux d'affectation. En effet, au niveau national, un peu moins de 30 000 lycéens (soit 5 %) ont sélectionné une licence d'arts sur la plateforme APB⁶. Parmi eux, un peu moins du tiers l'ont placée en tête de leurs préférences. Et pour 42 %, ce n'est même pas la licence de prédilection. De plus, les formations universitaires sont également concurrencées par des établissements ne participant pas à la procédure APB.

In fine, parmi les inscrits en licence d'arts sélective, les bacheliers généraux sont surreprésentés (90 % contre 78 % pour l'ensemble des universités), et particulièrement les bacheliers scientifiques ↘ **Tableau 4**. Ces derniers constituent le tiers des étudiants (contre 17 % au niveau national). À l'inverse, les bacheliers non généraux sont sous-représentés (10 % des inscrits contre un peu moins du quart au niveau national).

↘ **Tableau 4** Répartition des inscrits en licence d'arts selon la série du bac

	L'université sélective		Ensemble des universités	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Littéraire	222	36	3 273	46
Économique et social	123	20	1 011	15
Scientifique	210	34	1 168	17
Total bac général	555	90	5 452	78
Bac technologique	51	9	857	12
Bac professionnel	8	1	674	10
Total	614	100	6 983	100

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture: Dans l'université sélective, 222 inscrits sont titulaires d'un bac littéraire, soit 36 % des inscrits.

Champ: Nouveaux bacheliers entrants en licence dans l'université sélective, promotions 2011 à 2015 cumulées.

Sources: Apogée, 2017 et open data.

5. Consulté le 06/06/2018.

6. Source: APB'stat 2016, MESRI-SIES.

RÉUSSITE EN LICENCE

Passage en 2^e année de licence

La réussite en première année de licence est usuellement évaluée à partir du taux de passage en deuxième année de licence. Et, quelle que soit la discipline, les bacheliers généraux ont plus de chances de passer en deuxième année que les bacheliers technologiques ou professionnels. De surcroît, les bacheliers scientifiques réussissent plus souvent, même dans les disciplines littéraires (↘ **Annexe B**: Taux de passage de L1 en L2). Aussi, les inscrits en licences d'arts sélectives, très souvent titulaires d'un bac général, présentent des caractéristiques particulièrement favorables à la réussite. Ainsi, la réussite en première année de licence d'arts dans cette université est plus élevée que dans les autres universités (67 % contre 45 %). Et il ne s'agit pas uniquement d'un effet composition du public puisque les taux de passage en deuxième année sont plus élevés quelle que soit la série du bac ↘ **Tableau 5**. Néanmoins, l'accès en deuxième année des bacheliers technologiques demeure moindre que celui des bacheliers généraux.

Départ de la licence

Malgré une réussite élevée, les départs de la licence sont nombreux. Pour les bacheliers généraux, les taux de départ de la licence sont comparables à ceux observés au niveau national (26 % contre 28 %). En revanche, les bacheliers technologiques quittent moins souvent la licence qu'au niveau national (38 % contre 47 %).

D'après l'enquête conduite auprès des sortants de licence, plus du tiers poursuivent dans une formation en arts, aux enseignements centrés sur la pratique artistique, en opposition avec ceux de licence, où la théorie tient une large place ↘ **Figure 2**. Ils se sont inscrits, par exemple, en BTS audiovisuel, Diplôme des métiers d'arts (DMA). Les formations préparatoires aux écoles d'arts sont également privilégiées. D'ailleurs pour certains, la formation qu'ils ont intégrée représentait leur premier choix d'orientation. En effet, parmi les sortants de licence d'arts, un peu plus de quatre sur dix auraient préféré une autre formation en arts à la licence. Conditionner l'inscription en licence à l'examen d'un dossier ne prémunit donc pas contre les inscriptions par défaut.

↘ **Tableau 5** Passage en deuxième année de licence selon la série du bac (en %)

	Taux de passage en deuxième année de licence d'arts		Taux de départ de licence d'arts	
	L'université sélective	Ensemble des universités	L'université sélective	Ensemble des universités
Littéraire	68	50	26	28
Économique et social	63	47	30	32
Scientifique	74	58	24	27
Total bac général	69	51	26	28
Bac technologique	45	29	38	47
Bac professionnel	Nc	16	Nc	52
Total	67	45	28	33

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture: Dans l'université sélective, 68 % des titulaires d'un bac littéraire sont passés en deuxième année de licence d'arts et 26 % ne se sont pas réinscrits en licence d'arts.

Champ : Nouveaux bacheliers entrants en licence dans l'université sélective, promotions 2011 à 2015 cumulées. Nouveaux bacheliers entrants en licence d'arts dans l'ensemble des universités en 2014–2015.

Sources : Apogée, 2017 et open data.

Bodin et Orange (2013) ont déjà montré ce résultat dans une recherche portant sur les BTS. Néanmoins, le passage par l'université est bénéfique pour les étudiants puisqu'il leur a peut-être permis d'intégrer des formations peu accessibles directement après le bac (Galodé et Michaut, 2003):

« C'était l'avant-dernier choix dans APB car je voulais mettre un choix en arts. » (Olivia, licence Cinéma et audiovisuel, premier vœu APB: MANAA). « La licence de cette université était plus une roue de secours au cas où je ne serais pas accepté dans mon premier vœu. » (Florian, licence Musique et métiers du son, premier vœu APB: BTS audiovisuel option son). « [La licence de cette université] c'était un choix par défaut, un plan B [...]. Ce n'était pas ce que je voulais faire après le bac, il me fallait une MANAA pour faire un BTS Design de produits. » (Inès, licence études visuelles, multimédias et arts numériques, réorientée en MANAA).

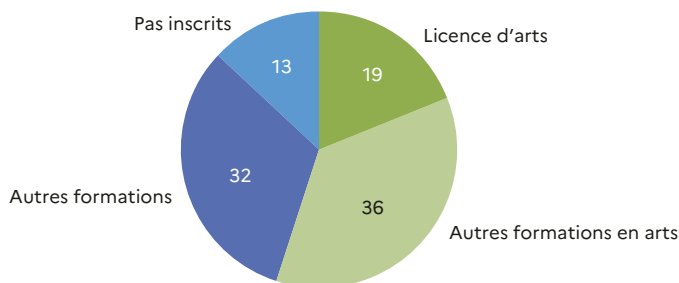
Au total, plus de la moitié des sortants suit une formation dans le domaine des arts, puisque s'ajoute un cinquième des sortants qui continue leur parcours en licence d'arts, dans une autre université. Ils justifient en premier lieu leur départ de l'établissement par l'éloignement de l'université par rapport à leur lieu de résidence :

« J'habite en province et Paris est une ville difficile à vivre. » (Clément, licence Musique et métiers du son, réinscrit en licence Musicologie). « La fac était trop loin de chez moi. » (Noémie, licence Cinéma et audiovisuel, réinscrite en licence Cinématographie et audiovisuel).

Dans un second temps, le contenu des études et l'organisation propre à l'université sélective sont évoqués. La distance est donc un des facteurs de départ mais pas le seul:

« Il y avait trop de technique physique et mathématiques alors que j'ai fait un bac L. » (Hugo, licence Musique et métiers du son, réorienté en licence Musicologie). « L'emploi du temps de cette université était fixe et j'avais trop de trous vides, alors que dans ma nouvelle université, il est fait par les étudiants. » (Chloé, licence études visuelles, multimédias et arts numériques, réorientée en licence Arts – études visuelles, multimédias et arts numériques). « J'ai quitté cette université car il y avait trop de présentiel, et comme je suis musicien dans un projet, je n'avais pas beaucoup de temps et donc pas trop le temps d'être présent et l'établissement ne l'a pas trop bien compris. Je suis également intermittent du spectacle à côté. » (Thomas, licence Musique et métiers du son, réorienté en licence Musicologie).

↘ **Figure 2** Devenir des sortants de licences d'arts (en %)



Éducation & Formations n° 103 © DEPP

Lecture: 19 % des sortants de licence poursuivent en licence d'arts dans une autre université.

Champ: Inscrits dans une formation l'année suivant la sortie de licence.

Source: Enquête sortants de licence d'arts, 2017.

Un tiers des sortants de licence s'est réorienté dans des formations qui ne relèvent pas du domaine des arts⁷: DUT Gestion des entreprises et des administrations, DUT génie électrique, BTS management des unités commerciales, BTS tourisme, licence sciences humaines et sociales ou langues... Ainsi, la sélection en licence, à l'instar des autres licences, n'empêche pas les expérimentations et les réajustements. À la question « pour quelles raisons ne vous êtes-vous pas réinscrits en licence d'arts dans votre université? », ils répondent en effet:

« *Je sentais que ce n'était pas ma vocation, que ce n'était pas ce que voulais faire plus tard.* » (Anaïs, licence Cinéma et audiovisuel, réorienté en licence d'histoire). « *Je n'avais plus autant d'intérêt pour le cinéma qu'avant.* » (Quentin, licence Cinéma et audiovisuel, réorienté en CPGE littéraire).

En outre, certains étudiants, dont la licence d'arts était pourtant le vœu préféré, expriment une désillusion, voire une déception quant aux études académiques. Leurs principaux griefs rejoignent ceux exprimés par les sortants des autres licences: trop de théorie, pas assez de pratique, trop de liberté... En somme, ils n'ont pas réussi la transition lycée-université (Beaupère et Boudesseul, 2009) ou, pour reprendre le concept de Coulon (2005) ils ne sont pas parvenus à s'affilier:

« *Le système de fac, de liberté ne me convenait pas et je n'y allais pas trop souvent. J'ai arrêté car je perdais mon temps.* » (David, licence Cinéma et audiovisuel). « *Cela ne me convenait pas, il y avait trop de théorie et pas assez de pratique.* » (Yann, licence Musique et métiers du son).

CONCLUSION

L'exemple des licences d'arts dans une université francilienne dont l'inscription est régie par l'examen d'un dossier montre que plusieurs filtres se superposent. Premièrement, les lycéens les plus faiblement dotés scolairement s'autocensurent en ne déposant pas de dossier de candidature, alors qu'ils étaient *a priori* intéressés par ce type de formation.

Il est possible aussi que déposer un dossier de candidature amène les lycéens à interroger leurs motivations et éventuellement à renoncer à s'engager dans cette démarche. Deuxièmement, les enseignants retiennent puis classent certains dossiers et en écartent d'autres. Le passé scolaire semble aussi prépondérant que les critères artistiques puisque les lycéens non généraux sont plus souvent écartés, à l'inverse des lycéens scientifiques. Enfin, les lycéens retenus peuvent s'inscrire ou au contraire préférer une autre formation. Eu égard à la diversité des formations en arts, les licences de ce domaine ont rarement les faveurs des lycéens.

In fine, la réussite en licence sélective est plus élevée, notamment parce que les étudiants inscrits présentent un profil plus favorable à la réussite (bacheliers généraux, de préférence scientifiques). Ainsi, introduire la sélection à l'entrée des cursus recentre l'université sur son objectif de diplomation et laisse de côté certaines de ses missions comme l'orientation ou l'accès à l'enseignement pour tous. Néanmoins, les départs après une première année de licence sont nombreux. En effet, la sélection à l'entrée en licence ne garantit pas le

7. Ce résultat ressort également des précédentes enquêtes conduites au sein de la même université auprès des sortants de licence.

recrutement d'étudiants motivés par les études académiques puisqu'un certain nombre s'inscrivent faute d'avoir pu intégrer une autre formation. De plus, même les étudiants *a priori* intéressés par les études universitaires ont besoin d'éprouver l'image qu'ils se sont faite en se documentant. Ce qui peut les amener à changer d'avis ou à ajuster leur projet.

Enfin, Romainville et Michaut (2012) soulignent que les réorientations après une inscription en licence sont moins fréquentes quand les disciplines n'ont pas d'équivalent dans le secteur non universitaire, par exemple sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), droit, psychologie. Or dans le domaine des arts, les formations et les établissements sont nombreux. Les travaux de Fouillou (2017) ou Van Zanten et Olivier (2015) montrent que les établissements utilisent de véritables stratégies de marque pour se distinguer et attirer un public en cohérence avec l'image qu'ils souhaitent renvoyer. Et vérifier comment les lycéens et les étudiants reçoivent cette image permettrait de comprendre comment les universités sont perçues, y compris les unes par rapport aux autres. Prolonger les travaux dans ce sens participerait à comprendre comment se construisent la réputation et le prestige d'un établissement.

ANNEXE A Bac général et spécialités. Source: ONISEP

Les lycéens préparant un **bac littéraire** choisissent une des spécialités suivantes :

- Arts, sept domaines sont proposés : arts plastiques, cinéma audiovisuel, histoire des arts, musique, théâtre expression dramatique, danse, arts du cirque ;
- langues et cultures de l'Antiquité (latin, grec) ;
- langue vivante 3 ;
- approfondissement de la première ou deuxième langue vivante ;
- mathématiques ;
- droit et grands enjeux du monde contemporain.

En série **économique et social**, trois spécialités sont proposées :

- mathématiques ;
- sciences sociales et politiques ;
- économie approfondie.

En **terminale scientifique**, les lycéens choisissent une des quatre spécialités suivantes :

- mathématiques ;
- physique-chimie ;
- sciences de la vie et de la Terre ;
- informatique et sciences du numérique ;
- écologie, agronomie et territoires (préparé en lycée agricole).

ANNEXE B Taux de passage de L1 en L2

Devenir en 2016–2017 des néo-bacheliers entrés en 1^{re} année de licence en 2015–2016 (en %)

	Bac littéraire	Bac économique	Bac scientifique	Ensemble bac général	Bacs technologiques	Bacs professionnels	Ensemble des séries
Droit-Sciences politiques	34,9	46,7	59,1	46,3	6,7	1,1	39,1
Sciences économie-Gestion (hors A.E.S)	21,4	46,4	61,3	50,0	6,9	1,0	39,7
Administration économique et sociale (A.E.S)	34,4	45,3	55,8	45,9	9,3	1,9	28,4
Lettres-Sciences du langage-Arts	51,8	55,2	59,2	53,7	26,6	12,4	47,4
Langues	46,8	50,5	57,1	49,3	12,7	4,5	39,8
Sciences humaines et sociales	49,8	58,0	66,4	56,7	21,3	7,0	45,9
Sciences de la vie, de la Terre et de l'univers	11,9	7,0	49,2	47,8	7,1	1,8	40,9
STAPS	27,9	42,4	58,0	51,4	17,1	5,6	40,9
Sciences fondamentales et applications	31,6	26,6	53,9	52,2	9,5	2,7	44,1
Ensemble	45,8	48,8	56,4	50,8	13,6	4,6	41,6

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : En licence relevant de la discipline droit-sciences politiques, 34,9 % des titulaires d'un bac littéraire passent en deuxième année de licence.

Champ : Universités et établissements assimilés, France entière hors Nouvelle Calédonie (données indisponibles en 2015-2016).

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES.

Bibliographie

Beaupère N., Boudesseul G. (dir.), 2009, Sortir sans diplôme de l'Université, Comprendre les parcours d'étudiants « décrocheurs », Paris, La Documentation française, coll. « Études & recherches ».

Bodin R., Orange S., 2013, L'Université n'est pas en crise, Les transformations de l'Enseignement supérieur : enjeux et idées reçues, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.

Borras I., Boudier M., Canals V., Calmand J., Guégnard C., Ménard B., et al., 2014, Comparer les performances des universités : les indicateurs quantitatifs en question, In Calmand J., Epiphane D., (coord.), *Évaluer les universités : analyse critique des indicateurs d'établissements et méthodologie des enquêtes auprès des recruteurs*, Relief n° 47, Céreq, p. 9–47.

Brodady T., Jacotin G., 2016, Peut-on comparer les performances des universités : application à la satisfaction des étudiants franciliens, *Revue économique* 67 (2) p. 315–336, <https://doi.org/10.3917/reco.pr2.0058>.

Coulon A., 2005, Le métier d'étudiant, L'entrée dans la vie universitaire (2^e éd.), Paris, Economica, anthropolos, coll. « Éducation ».

Danner M., Éard C., Guégnard C., 2016, Probabilités d'orientation déjouées... Des bacheliers professionnels en STAPS et en classe préparatoire aux écoles supérieures d'art, *Les Sciences de l'éducation – Pour l'Ère nouvelle* 49 (3), p. 71–97, <https://doi.org/10.3917/lsdle.493.0071>.

Dubet F., 1996, Des raisons d'étudier. Agora débats/jeunesse 6, p. 57–68.

Frouillou L., 2017, Ségrégations universitaires en Île-de-France, Inégalités d'accès et trajectoires étudiantes, Paris, La Documentation française, coll. « Études & recherches de l'Observatoire national de la vie étudiante ».

Galodé G., Michaut C., 2003, Le cheminement des étudiants dans les écoles supérieures d'art, *Revue française de pédagogie* 143, p. 79–89.

Hallier P., Lopez A., 2009, Comparer les universités au regard de l'insertion professionnelle de leurs étudiants, Quelques simulations à partir des enquêtes « Génération », Net.Doc n° 54, Céreq.

Jagers C., 2012, Les nouveaux bacheliers inscrits en licence à la rentrée 2011, Note d'information, 12.07, MESR-SIES.

Lemaire S., 2004, Les bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur. *Éducation et formations* 67, p. 33–49.

Millet M., 2012, L'« échec » des étudiants de premiers cycles dans l'enseignement supérieur en France, Retours sur une notion ambiguë et descriptions empiriques, In Romainville M., Michaut C., (dir.), *Réussite, échec et abandon dans l'enseignement supérieur* (1^{re} éd.), Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, p. 69–88.

Orange S., 2013, L'autre enseignement supérieur. Le BTS et la gestion des aspirations scolaires, Paris, PUF.

Romainville M., Michaut C., 2012, Réussite, échec et abandon dans l'enseignement supérieur (1^{re} éd.), Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, <https://www.cairn.info/reussite-echec-et-abandon-dans-l-enseignement-supe--9782804168681.htm>.

Théophile N., 2017, S'orienter en licence avec après un bac technologique, Entre logiques individuelles et mécanismes institutionnels, *Éducation et formations* 93, p. 89–103.

Van Zanten A., Olivier A., 2015, Les stratégies statutaires des établissements d'enseignement supérieur : une étude des journées portes ouvertes, LIEPP Working paper n° 40, SciencesPo, Paris.

Citation de l'article: Nadine Théophile, Sélectionner en licence : un moyen de garantir la réussite ? Le cas des licences d'arts d'une université francilienne, *Revue Éducation & formations*, n°103 (2022)

➤ **Varia**

Reconfiguration du champ des formations en sciences humaines en Île-de-France: le poids de la sélection

Mathieu Rossignol-Brunet

Université Toulouse II-Jean Jaurès – CERTOP, Toulouse, France

Auteur de correspondance: mathieu.rossignol-brunet@univ-tlse2.fr

Élise Tenret

Université Paris-Dauphine – IRISSO/

Observatoire nationale de la vie étudiante, Paris, France

Pauline Barraud de Lagerie

Université Paris-Dauphine – IRISSO, Paris, France

Marco Oberti

Sciences Po – OSC, Paris, France

Yannick Savina

Sciences Po – OSC, Paris, France

À partir d'une étude sur les filières en sciences humaines dans le champ de l'enseignement supérieur francilien, et en se concentrant notamment sur celles pratiquant la sélection, cet article montre la diversité et la hiérarchie interne à ces formations. Le développement des licences sélectives à l'université engendre une sélectivité socio-scolaire proche de celles d'établissements historiquement sélectifs. Ainsi, les licences sélectives de Paris 1 ont un recrutement proche de celui des classes préparatoires les plus favorisées et d'institutions comme Sciences Po ou l'université Paris-Dauphine, ce qui traduit les recompositions à l'œuvre dans le champ de l'enseignement supérieur. Pour autant, malgré des traits communs, Sciences Po, Dauphine et Paris 1 présentent des spécificités en lien avec leur spécialisation disciplinaire. Sciences Po et Paris 1 sont ainsi plus proches entre elles dans leur recrutement qu'elles ne le sont de l'université Paris-Dauphine, car elles recrutent davantage d'étudiants issus des fractions culturelles des classes supérieures et moins d'élèves scientifiques. Les élèves non franciliens y sont également plus nombreux – proportionnellement – qu'ils ne le sont à Dauphine.

RAPPEL Les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes et pas les institutions auxquelles ils appartiennent, ni a fortiori la DEPP.

INTRODUCTION

Les travaux qui portent sur les inégalités d'accès à l'entrée dans l'enseignement supérieur sont aujourd'hui nombreux. S'ils s'intéressent principalement aux inégalités d'accès en fonction de l'origine sociale (François et Berkouk, 2018; Herbaut, 2019 parmi les plus récents) et du genre (Blanchard *et al.*, 2016; Jaoul-Grammare, 2018), deux points aveugles méritent toutefois notre attention.

Premièrement, l'accès aux filières sélectives est principalement analysé dans le cas des formations scientifiques : les filières de sciences humaines et sociales (SHS) et de droit-économie-gestion (DEG)¹ demeurent relativement absentes des débats portant sur les inégalités d'accès aux filières les plus prestigieuses. Cela renvoie à la position traditionnellement plus dominée – tout du moins intermédiaire en ce qui concerne celles de DEG – de ces disciplines dans l'espace des disciplines académiques (Renisio, 2015), l'accès à ces formations étant par conséquent moins questionné. En effet, depuis les travaux de Bourdieu sur le champ des grandes écoles (Bourdieu, 1989), et qui incluaient les sciences humaines (Ulm-Sciences et Lettres, École Nationale d'Administration (ENA), École des hautes Études commerciales de Paris (HEC) ...), les travaux portant sur la sélection dans les formations en DEG-SHS se sont faits rares, et n'analysent que rarement le recrutement de manière comparative. Du fait du prestige qui lui est associé, Sciences Po fait figure d'exception. Mais si la question de l'accès à cette institution ressurgit régulièrement dans le débat public, les travaux académiques qui lui sont consacrés portent presque exclusivement sur son programme d'ouverture sociale (voir entre autres Van Zanten, 2010; Allouch, 2013; Fernández-Vavrik *et al.*, 2018; Oberti et Pavie, 2020), et non sur les étudiants admis par la voie du concours².

Deuxièmement, l'accès aux filières les plus prestigieuses au sortir de l'enseignement secondaire reste bien souvent analysé sous le seul angle des inégalités d'accès aux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (Darmon, 2015; Dutercq et Masy, 2016) ou aux grandes écoles (Draelants, 2010; Oberti, 2013), perpétuant la distinction entre universités, assimilées à un segment non sélectif d'un côté, et filières sélectives longues³ de l'autre. Or, l'accueil d'un nouveau public étudiant du fait de la seconde massification scolaire et le détournement d'une partie des meilleurs bacheliers vers des formations sélectives a conduit les universités à adapter leur offre de formation, ces institutions étant par ailleurs mises en compétition depuis les années 2000 (Musselin, 2017). On assiste alors à une recomposition du champ qui conduit à un brouillage des frontières entre filières dites « sélectives » et filières dites « non sélectives ». Ceci passe par exemple par la création de doubles ou bi-licences dans un nombre croissant d'universités, autorisant ces dernières à pratiquer une sélection des candidats (Frouillou, 2015).

1. Ici et dans la suite de l'article, nous entendons par DEG-SHS les formations relatives aux disciplines suivantes : « Droit-Sciences politiques », « Administration économique et sociale (AES) », « Sciences économiques-Gestion (hors AES) », « pluri droit-sciences éco-AES », « sciences humaines et sociales » et « pluri-lettres-langues-sciences humaines ». Ces découpages sont ceux que l'on retrouve dans les bases SISE (système d'information sur le suivi des étudiants) au sein de la variable « discipline ».

2. La procédure d'admission a par ailleurs changé depuis l'année 2021.

3. Par cet adjectif, nous excluons de la réflexion les filières sélectives « courtes », ou plutôt professionnalisantes, comme les STS (sections de technicien supérieur) et les IUT (instituts universitaires de technologie).

À ce titre, l'Île-de-France, caractérisée par une forte densité des formations post-bac, constitue un terrain d'étude privilégié de cette reconfiguration du champ des DEG-SHS⁴.

Parallèlement, des établissements dispensant des formations de premier cycle en DEG-SHS occupent une position spécifique. L'université Paris-Dauphine (UPD) tout d'abord, créée en 1970 et qui dispose du statut de « grand établissement » depuis 2004, tout en ayant instauré dès 1975 un « *numerus clausus* » lui permettant de recourir à la sélection. Également membre de la conférence des grandes écoles depuis 2014 – il s'agit de la seule université dans ce cas –, Dauphine a un mode de recrutement qui la distingue des universités traditionnelles, puisqu'elle a recours à l'algorithme « Boléro » reposant sur le calcul d'un score fondé sur les notes de lycée et des épreuves anticipées au baccalauréat. En fonction de la série d'origine, de la localisation du lycée et de la catégorisation de ce dernier établie en interne, des « barres » sont mises en place et ce sont les étudiants qui dont le score passe ces « barres » qui sont alors autorisés à s'inscrire (Barraud de Lagerie et Tenret, 2020). Ce n'est enfin que depuis la session 2020 que Dauphine a intégré Parcoursup : avant cela, le recrutement s'opérait hors Parcoursup et donc hors APB. Sciences Po ensuite, grande école qui s'est cependant considérablement transformée en donnant une place de plus en plus importante à la recherche et en revendiquant précisément le statut « d'université de recherche » de niveau international. Sciences Po bénéficie d'un prestige notable puisqu'une grande majorité des admis (96 %) déclarent qu'il s'agissait de leur premier vœu d'orientation dans l'enseignement supérieur⁵. Ainsi, ces établissements qui pratiquaient historiquement la sélection de leur public – et continuent de la pratiquer – dès le premier cycle partagent désormais cette sélection officielle avec l'université.

Ces différents établissements, et les formations qu'ils proposent, apparaissent parfois complémentaires pour les candidats de terminale : parmi les admis finalement non-inscrits à Dauphine en 2018, 21 % sont finalement allés à l'institut d'études politiques (IEP) de Paris, même si à l'image de Sciences Po, les CPGE restent encore l'alternative la plus souvent envisagée. Inversement, les universités Paris-Dauphine et Paris 1 (P1) constituent également des alternatives crédibles pour les étudiants en cas d'échec au concours d'entrée à Sciences Po : parmi ceux indiquant l'université comme second choix en cas de non-admission (34 % des élèves), près d'un tiers envisageaient de rejoindre Paris 1, et 14 % l'université Paris-Dauphine⁶. Sciences Po apparaît alors davantage comme l'option privilégiée lors de candidatures multiples.

Le présent article est ainsi consacré aux filières sélectives en DEG-SHS dans le champ de l'enseignement supérieur francilien et vise à montrer les recompositions et les hiérarchies au sein de ce champ. On montrera dans un premier temps que la dénomination « licences sélectives » masque une hétérogénéité des profils d'admission, et qu'à ce titre les licences

4. Nous avons exclu de notre analyse les STS et les IUT qui correspondent à des formations à vocation professionnalisante, ainsi que des écoles de commerces post-bac, dont le recrutement est certes hétérogène mais en moyenne d'un moindre niveau scolaire. Une brève analyse du recrutement de ces écoles passant par APB (Admission Post-Bac) nous a en effet permis de constater que les admis étaient majoritairement des lycéens originaires des classes supérieures économiques, et dont la dotation scolaire ne leur permet que rarement d'envisager une formation très sélective de l'enseignement supérieur de type CPGE, puisque plus de trois quarts d'entre eux (79,6 %) n'obtiennent pas la mention bien ou très bien au baccalauréat. De fait, nous avons décidé d'écarter les écoles de commerce post-bac de notre étude, bien qu'il en existe probablement certaines dont le profil de recrutement se rapproche de formations étudiées ici, tandis que les CPGE économiques serviront, lorsque cela apparaîtra nécessaire, de point de comparaison en termes de profils de recrutement.

5. Enquête interne post-admission.

6. *Ibid.*

sélectives de Paris 1 ont un recrutement social et scolaire qui les distingue des autres car il s'avère proche de celui des classes préparatoires les plus favorisées et plus encore de celui d'institutions pratiquant de longue date la sélection : Sciences Po et l'université Paris-Dauphine. Dans un second temps, on caractérisera plus finement le profil des admis au sein de ces trois formations identifiées comme les plus sélectives scolairement et socialement, tout en maintenant la comparaison avec celui des autres formations franciliennes en DEG-SHS. Le dernier temps de notre analyse permettra enfin de mettre en lumière les singularités de chacune des trois institutions.

UN RECRUTEMENT SOCIALEMENT ET SPATIALEMENT PROCHE À L'ÉCHELLE FRANCILIENNE

Des licences sélectives aux profils d'admission variés

Les licences sélectives se sont développées à partir des années 2000 au sein des universités. Prenant généralement la forme d'une double licence ou d'une bi-licence⁷, ces cursus s'accompagnent d'une sélection à l'entrée qui peut prendre des formes variées selon les établissements et les formations, allant de l'examen du dossier à la tenue d'un entretien oral. Les licences sélectives étudiées ici sont à distinguer des licences dites « en tension » sous APB, à savoir des licences officiellement non sélectives mais qui, du fait d'un déficit de places proposées en comparaison du nombre de candidatures, sont obligées de départager certains postulants à travers des règles de priorisation créés artificiellement⁸ et, en dernier recours, à travers un tirage au sort (Frouillou *et al.*, 2019)⁹. Si les candidats à une licence en tension ne sont généralement pas tous admis, les responsables de la filière ne peuvent cependant pas définir eux-mêmes les critères retenus au moment du choix des admis, au contraire des licences dites sélectives.

Outre un diplôme distinctif offrant une combinaison de compétences spécifiques, les étudiants des licences sélectives bénéficient de conditions d'encadrement supposées plus avantageuses, puisque tout ou partie des cours se font en petits effectifs. D'après l'exploitation de la base APB ↘ **Encadré 1**, on dénombre 406 licences sélectives sur le territoire en 2016, tandis qu'il n'en existait que 215 en 2011, soit un doublement en l'espace de 5 ans.

Toujours d'après l'exploitation de la base APB, l'Île-de-France concentre à elle seule 36 % des licences sélectives nationales en 2016. C'est dans cette région que l'offre de formation universitaire sélective est la plus fournie, non sans lien avec la forte densité des formations sur ce territoire (Baron et Berroir, 2007 ; Baron, 2009) et la concurrence inter-établissements qui en découle. Le recours à la sélection permet alors aux universités de modifier le profil de recrutement des élèves admis en licences de SHS, et notamment

7. Les doubles licences permettent aux étudiants l'obtention de deux diplômes en fin de cursus (une double licence en droit-histoire aboutit à une licence en droit et une en histoire), tandis que les étudiants en bi-licences se voient délivrer un seul diplôme dans deux mentions (une bi-licence droit-histoire aboutit à un diplôme en « droit-histoire »).

8. Rang du vœu relatif dans un premier temps, puis rang du vœu absolu.

9. Il s'agit principalement des licences en droit, psychologie, STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) et la PACES (première année commune aux études de santé) sous APB.

de contourner la règle de sectorisation académique: en 2016, 29 % des admis en licences sélectives étaient scolarisés hors Île-de-France en terminale, contre 7 % des admis en licences non sélectives. Par ailleurs, tandis qu'en licences non sélectives, 23 % des admis ne sont pas titulaires d'un baccalauréat général, ce n'est le cas que de 3 % des admis en

ENCADRÉ 1 Les données de la recherche


Dans le cadre de cette recherche, plusieurs bases de données ont été mobilisées. Premièrement, les bases SISE du Systèmes d'information et d'études statistiques (SIES) et Post-Bac de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), pour repérer les profils sociaux des inscrits dans les différentes formations franciliennes de l'enseignement supérieur en DEG-SHS (universités, écoles et CPGE).

Deuxièmement, dans la mesure où il n'est pas possible d'isoler les candidats et les admis des licences sélectives dans les bases SISE, et que nous n'avons pas accès aux données internes de l'université Paris1, nous avons eu recours à la base APB 2016, issue de l'ancienne plateforme d'accès à l'enseignement supérieur Admission Post-Bac, pour obtenir des informations sur les admis en licences sélectives.

Troisièmement, des données internes de l'Université Paris-Dauphine et de Sciences Po entre 2014 et 2018 ont été mobilisées, permettant également d'obtenir des informations sur les candidats, admis et inscrits de l'institution. Dans la mesure où ce travail de recherche vise à présenter les voies d'entrée les plus classiques de chacune de ces trois institutions, le cas des programmes d'ouverture sociale – CEP (Conventions éducation prioritaire) pour Sciences Po (10 % des inscrits en 2016) et Égalité des Chances pour Dauphine (7 % des inscrits en 2016) – n'est pas abordé ici, pas plus que ne l'est la procédure internationale d'entrée à Sciences Po (environ 40 % des admis). À une différenciation socio-scolaire entre établissements de premier cycle dans le champ des formations franciliennes en SHS se conjugue une différenciation interne aux établissements dans les voies de recrutement traitée par ailleurs dans un autre travail de recherche (Oberti et al., 2021). Si les bases de données utilisées permettent d'obtenir directement des informations sur le sexe, l'origine territoriale, le baccalauréat et le niveau scolaire des élèves (appréhendé par les notes aux épreuves anticipées au baccalauréat dans le cadre des données internes, la mention au baccalauréat dans le cadre de la base APB), nous avons défini une cote sociale afin de mesurer l'origine sociale des élèves. Lorsque les parents n'appartiennent pas à la même classe sociale, la plus élevée des deux a été retenue, permettant ainsi la comparaison avec d'autres travaux ayant adopté cette même nomenclature. Cela permet entre autres de distinguer une frange des classes supérieures plutôt associée au capital économique, et une frange à niveau de revenu légèrement inférieur et davantage associée au capital culturel (Préteceille, 2018). Nous nommerons les premières « classes supérieures » (que l'on pourrait aussi qualifier de « classes économiques supérieures » ; et les secondes « classes moyennes supérieures » (eu égard à leur niveau de revenu inférieur), que l'on pourrait aussi nommer « classes intellectuelles supérieures ».

La cote sociale retenue comporte cinq grandes classes – dont deux niveaux de définition des classes supérieures (Van Zanten, 2013; Préteceille, 2018) – construites en fonction de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) à deux chiffres et hiérarchisées ainsi:

- les « classes supérieures » englobent les professions libérales et cadres d'entreprise auxquels s'ajoutent les chefs d'entreprise de plus de 10 salariés;
- les « classes moyennes supérieures » sont composées des seuls cadres de la fonction publique, des professeurs et professions scientifiques et des professions de l'information, des arts et des spectacles;
- les « classes moyennes » sont constituées des professions intermédiaires de la santé et du travail social, des techniciens, des instituteurs et assimilés, des contremaîtres, agents de maîtrise, des professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, des policiers et militaires, des retraités anciens cadres et professions intermédiaires;
- les « artisans, commerçants, agriculteurs » ;
- les « classes populaires » sont constituées des ouvriers qualifiés, des ouvriers non qualifiés, des employés civils et agents de service de la fonction publique, des employés de commerce, des employés administratifs, des personnels des services directs aux particuliers, des retraités anciens employés et ouvriers, des autres personnes sans activité professionnelle et enfin de ceux dont l'information n'est pas renseignée (qui représentent une part négligeable et dont l'examen qualitatif nous conduit à les associer très majoritairement aux catégories populaires).

licences sélectives. La part de bacheliers qui n'ont pas obtenu de mention s'élève enfin à 15 % en licences sélectives, contre 52 % en licences non sélectives. Pour autant, d'un point de vue scolaire, le degré de sélectivité est très variable selon les formations, appuyant ainsi la nécessaire distinction entre sélection et élitisme scolaire (Bodin et Orange, 2013). Une analyse des correspondances multiples (ACM) réalisée à partir de la base APB 2016 entre les admis des licences sélectives franciliennes et tenant compte du sexe, de l'origine sociale, de l'origine territoriale, de la série du baccalauréat ainsi que de la mention obtenue à cet examen fait ainsi ressortir la position spécifique des licences sélectives de l'université Paris1 par rapport aux autres universités  **Figure 1.**

D'un point de vue scolaire, le degré de sélectivité scolaire et sociale est ainsi très variable selon les formations. Ce sont principalement au sein des universités situées en dehors de Paris, et notamment dans les banlieues les moins favorisées (à droite de la figure) que l'on retrouve une proportion plus importante d'étudiants moins bien dotés sur le plan scolaire. De même, le recrutement y est plus populaire, en lien également avec un recrutement plus localisé : il s'agit alors pour ces universités d'éviter l'exode des étudiants vers les universités *intra-muros*, jugées plus prestigieuses par les élèves de terminale (Baron, 2009)¹⁰. Se développent alors des licences sélectives mais qui n'ont pas principalement pour vocation de recruter les « meilleurs » étudiants sur le plan scolaire, même si ces formations se présentent comme « exigeantes »¹¹.

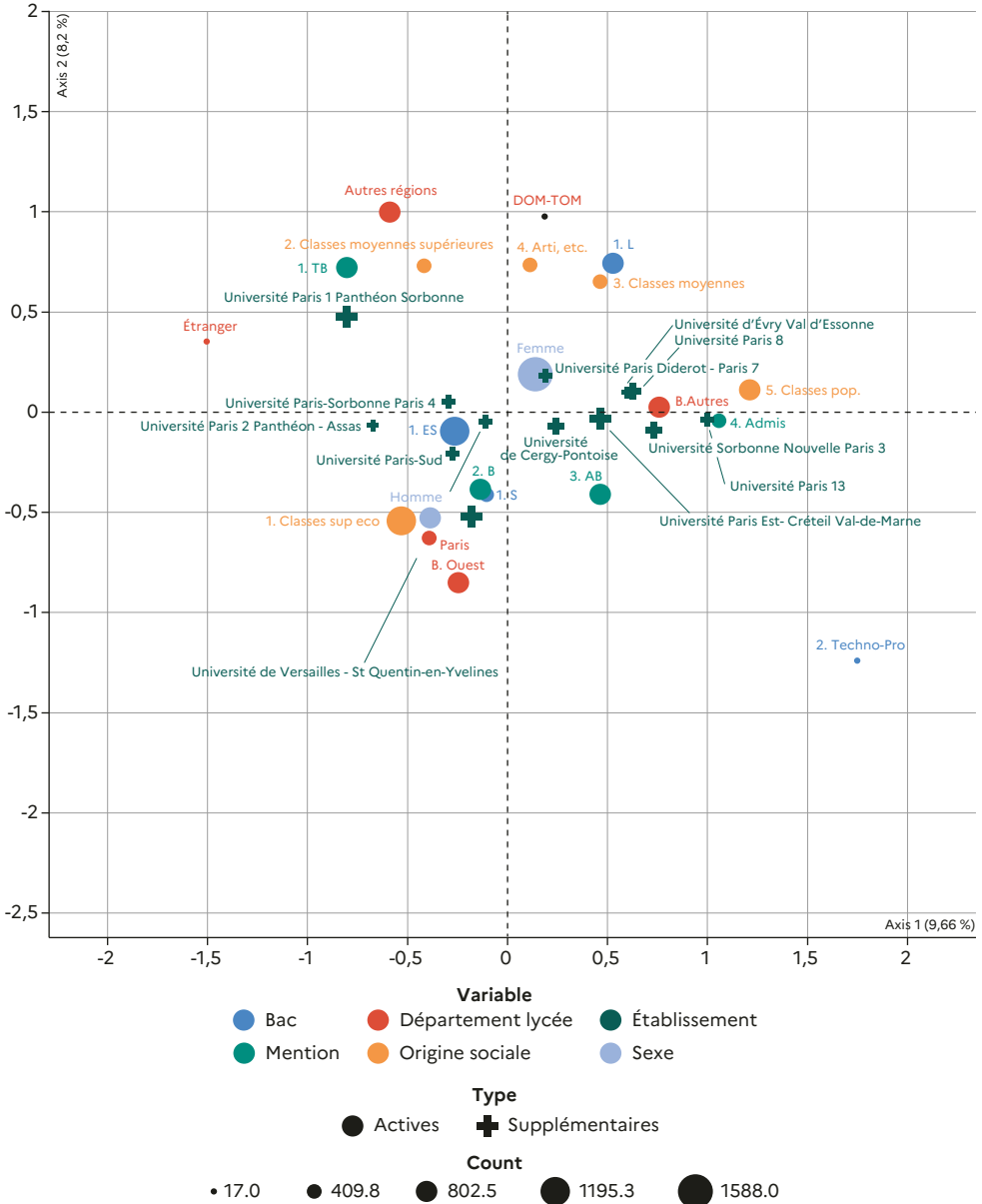
D'autres universités se caractérisent par un recrutement des bons étudiants parisiens et issus des banlieues Ouest (en bas à gauche de la figure). Il s'agit davantage des licences sélectives en droit, économie, gestion, dans des établissements parisiens (Paris 2, Paris 4) ou de la banlieue Ouest, comme Nanterre ou Saint-Quentin-en-Yvelines. En lien avec la population de ces territoires, le recrutement est davantage tourné vers les lycéens issus des classes supérieures. Ces universités proposent des formations visant à recruter les meilleurs étudiants sur le plan scolaire. Elles doivent toutefois faire face à une forte concurrence de Paris 1 (ou encore de l'UPD, comme nous le verrons par la suite), qui bénéficient actuellement d'une position privilégiée dans la hiérarchie des formations, notamment pour les universités de banlieues Ouest.

En effet, Paris 1 occupe une position spécifique dans ce champ des licences sélectives franciliennes, tant d'un point de vue du recrutement scolaire (71 % sont titulaires d'une mention très bien, contre 19 % au sein des autres licences sélectives) que social (si une majorité d'admis est issue des classes supérieures, le recrutement se fait davantage parmi les classes moyennes supérieures à fort capital culturel). En outre, bien qu'une part importante des élèves admis à Paris 1 en licences sélectives soient des résidents franciliens (43 %), comparativement aux autres universités franciliennes, Paris 1 se distingue par son recrutement davantage national et international, puisque 43 % des admis sont également issus d'un département métropolitain non francilien, contre 17 % pour les autres licences sélectives franciliennes. Bénéficiant d'un statut reconnu et d'un rayonnement national voire

¹⁰. Bien qu'il existe une règle de priorité académique dans le cas des filières en tension (comme peut l'être le droit), les candidats non parisiens peuvent postuler et être admis dans les établissements parisiens en cas de places suffisantes dans les licences non sélectives. Or, du fait d'un réseau de transport relativement dense en Île-de-France, les élèves de banlieues peuvent envisager venir étudier à Paris sans que cela n'implique de décohabitation.

¹¹. « Il est donc attendu de cette expérience pédagogique un enrichissement épistémologique inédit pour les étudiants d'histoire et de science politique. La double licence histoire-science politique est une formation exigeante qui permet d'obtenir, une fois les trois années d'études accomplies, deux diplômes. » (Site de l'université Paris 8 présentant la double licence Histoire-Science politique : <https://www.univ-paris8.fr/-Double-licence-Histoire-Science-politique-603-> (Consulté le 10 novembre 2020)).

▼ Figure 1 L'université Paris 1 dans le champ des licences sélectives franciliennes



Lecture: Les variables actives sont celles contribuant aux axes et à la représentation graphique: ont été retenus le sexe, l'origine sociale, la série du baccalauréat, la mention obtenue au baccalauréat et l'origine territoriale. La variable supplémentaire est celle de l'établissement des admis.

Champ: Étudiants admis dans une des licences franciliennes de DEG-SHS pratiquant la sélection à l'entrée en L1 et dont le recrutement s'opère par la plateforme Admission Post-Bac. Paris-Dauphine, ayant sa propre procédure de recrutement jusqu'en 2020, n'apparaît pas sur la figure.

Source: APB'stat 2016, SIES-MESRI.

international, Paris 1 propose une offre de formation de licences sélectives susceptible de recruter de très bons étudiants, dont les caractéristiques se rapprochent d'autres formations sélectives comme Dauphine et Sciences Po.

Sciences Po, Dauphine et Paris 1: trois institutions socialement favorisées dans le champ DEG-SHS

Afin de pouvoir comparer l'ensemble des institutions franciliennes proposant des formations post-bac en DEG-SHS, et ainsi caractériser le champ de ces formations, nous avons eu recours à une analyse factorielle des correspondances (AFC) à partir des données des bases SISE et Post-Bac¹² en fonction du sexe, de l'origine sociale et du département d'études en terminale¹³ ↘ **Figure 2**. Le premier axe est structuré par une opposition sociale, des catégories sociales les moins favorisées (à gauche de l'axe 1) aux plus favorisées (à droite du même axe). Cette opposition va de pair avec une opposition entre les territoires où vivent ces populations, principalement au Nord et à l'Est de l'Île-de-France pour les classes populaires, à Paris et à l'Ouest pour les classes supérieures. Le second axe est quant à lui structuré autour de l'opposition entre banlieues Ouest et Paris, et ne concerne alors principalement que la partie droite du premier axe. Ce sont alors trois groupes d'établissements qui se distinguent.

Le premier groupe, situé à la gauche du graphique, regroupe ainsi les universités des banlieues les moins favorisées d'Île-de-France, qui sont principalement les « nouvelles universités » créées dans les années 1990 à la suite du plan U2000 dans le but de favoriser la poursuite d'études dans le supérieur des jeunes de ces territoires (Cattan *et al.*, 2005). Le recrutement est de fait plus populaire, en lien avec la ségrégation socio-résidentielle francilienne: les étudiants de ces établissements sont plus fréquemment issus des classes populaires ou moyennes (Frouillou, 2014)¹⁴. Les CPGE situées sur ce territoire appartiennent également à ce groupe: il s'agit alors davantage de CPGE de proximité (Dutercq *et al.*, 2019), c'est-à-dire des formations dont le recrutement est socialement proche de la population locale et socialement moins fermées que ne le sont historiquement les CPGE.

Un second groupe, en bas à droite de la figure, regroupe les établissements des banlieues les plus favorisées, ainsi que les CPGE de ces territoires. Les élèves inscrits dans ces filières/établissements sont plus fréquemment issus des classes supérieures, mais c'est avant tout leur origine territoriale qui les distingue de ceux du troisième groupe: une forte proportion d'entre eux sont ainsi originaires des départements favorisés de l'Ouest de l'Île-de-France.

Enfin, le troisième groupe, en haut à droite, regroupe les universités parisiennes ainsi que Sciences Po et l'UPD. Ces établissements sont, à l'image de ceux du groupe 2, également caractérisés par un recrutement socialement plus favorisé. Toutefois, au sein de ce groupe, Sciences Po et l'UPD se démarquent des autres établissements par leur position à l'extrême droite du premier axe, proches également des CPGE parisiennes les plus prestigieuses,

12. Le recours aux bases SISE et Post-Bac s'explique par une volonté de disposer de données harmonisées tout en permettant l'introduction des formations de CPGE dans ce champ. Ces bases ne permettent toutefois pas de distinguer les licences sélectives des licences non sélectives, aussi avons-nous projeté en supplémentaires les caractéristiques issues de la base APB des admis en licences sélectives de Paris 1 et de ceux des autres établissements.

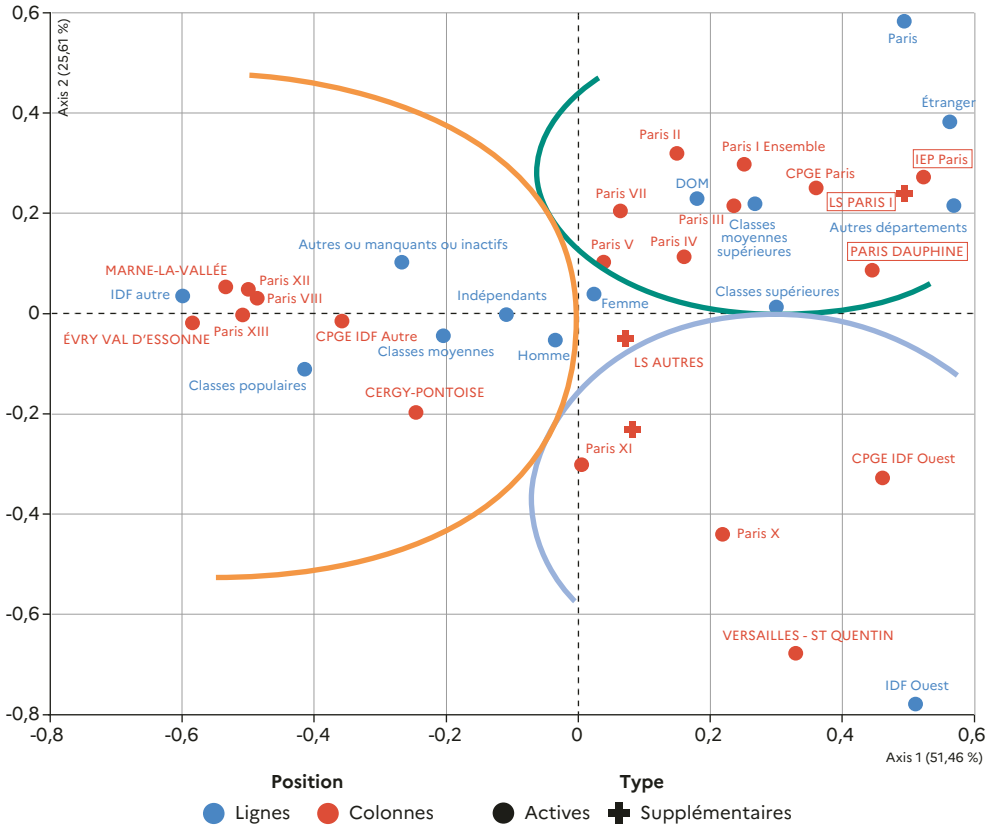
13. Il existe une hétérogénéité interne aux regroupements disciplinaires effectués (DEG et SHS). Notamment, le public en AES est relativement plus défavorisé qu'il ne l'est en droit par exemple. C'est toutefois une entrée disciplinaire qui est choisie dans ce papier, ce qui conduit à ne pas exclure cette filière dite « dominée » (Fihon, 2010).

14. L'analyse a également été faite en distinguant les formations de DEG et celles de SHS dans chaque établissement: le poids prépondérant des institutions, au-delà des disciplines, est alors confirmé.

illustrant un recrutement majoritairement composé d'élèves des classes supérieures, bien davantage que dans les universités parisiennes classiques qui ne peuvent sélectionner.

La **figure 1** ayant souligné la spécificité du profil des admis en licences sélectives à Paris 1 – et notamment d'un point de vue scolaire, que l'on ne peut appréhender à travers la base SISE mais à travers la base APB –, on décide de projeter en tant qu'individus supplémentaires les caractéristiques de ces admis ainsi que ceux des autres licences sélectives sur la figure¹⁵.

► **Figure 2** Champ des formations franciliennes post-bac en DEG-SHS



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Champ: Universités, CPGE et grands établissements proposant des formations de premier cycle en DEG-SHS.
Sources: Données SISE 2016 (universités), données Post-Bac 2016 (CPGE) et APB 2016 (licences sélectives).

15. Les admis à Paris 1 présentent en moyenne un excellent niveau scolaire (nous y reviendrons ci-après), qui les distingue des autres licences sélectives. Notamment, 71 % d'entre eux ont obtenu la moyenne très bien au baccalauréat (496 admis): la seconde université avec le taux le plus élevé est Paris 2 (50 % sur 20 admis), la troisième Paris 7 (36 % sur 86 admis). Le choix de distinguer Paris 1 de l'ensemble des autres licences sélectives (soit un bloc relativement hétérogène) s'explique alors également, outre les résultats énoncés en amont, par l'importance de son offre de formation de licences sélectives (16 sur APB en 2016), quand certains établissements n'en proposent parfois qu'une ou deux sur la plateforme, conduisant à analyser des effectifs très restreints.

La position des licences sélectives de Paris 1 souligne alors l'homologie sociale dans le recrutement de ces néo-bacheliers avec ceux de Sciences Po, Dauphine et des classes préparatoires parisiennes. En outre, si le recrutement à l'UPD est davantage tourné vers les banlieues Ouest que ne l'est celui de Sciences Po ou de Paris 1, en lien avec la localisation de l'institution dans le 16^e arrondissement de Paris, ces trois institutions se caractérisent également par un recrutement beaucoup plus important de bacheliers non franciliens, la sélection leur permettant de s'émanciper des contraintes territoriales. Sciences Po, Dauphine et Paris 1 par le biais de ses licences sélectives occupent par conséquent une position proche dans l'espace des établissements franciliens post-bac, soulignant ainsi que les classes préparatoires aux grandes écoles ne sont pas les seules formations sélectives post-bac en DEG-SHS.

DES FORMATIONS ÉGALEMENT SCOLAIREMENT SÉLECTIVES

Une sélection principalement sur critères scolaires

À Sciences Po Paris, Dauphine ainsi qu'en licences sélectives à Paris 1, la sélection est avant tout scolaire (Oberti *et al.*, 2020). En effet, les trois institutions apparaissent comme éminemment sélectives : respectivement 82 %, 76 % et 71 % des admis¹⁶ à Sciences Po¹⁷, Dauphine et Paris 1 ont obtenu une mention très bien, un pourcentage qui s'élève à 96 % et 93 % pour les deux dernières institutions quant à l'obtention d'une mention bien ou très bien ↘ **Figure 3**. Cette proportion très importante de bacheliers d'un excellent niveau scolaire est supérieure à celle des admis en CPGE, et ce même au sein des CPGE parisiennes et de la banlieue Ouest où 58 % des admis ont obtenu une moyenne supérieure à 16 et 85 % une moyenne supérieure à 14. À l'image des CPGE les plus sélectives, le recrutement dans ces trois institutions écarte ceux dont le niveau scolaire est jugé insuffisant.

Des filles davantage présentes et une sélectivité sociale prononcée dans les trois institutions

Si la surreprésentation des filles dans l'enseignement supérieur est un résultat désormais classique en sociologie de l'éducation (Duru-Bellat, 1990), les disciplines restent fortement genrées (Fontanini, 2018). En licence de DEG mais surtout en SHS, les filles sont notamment surreprésentées par rapport à leur part dans l'ensemble de la population étudiante (56 % en 2019–2020¹⁸).

Elles le sont notamment à Paris-Dauphine (72 %), parmi les licences sélectives de Paris 1 (71 %) et dans une moindre mesure à Sciences Po (63 %), dans des proportions assez nettement supérieures à celles observées dans les formations sélectives traditionnelles que sont les CPGE en DEG-SHS (58 à 59 %, ↘ **Figure 4**). Ces proportions sont également supérieures à celles observées dans les licences non-sélectives. Pour autant, si ces formations accueillent majoritairement des filles, le processus de sélection ne joue pas

16. Pour Dauphine, il s'agit des inscrits.

17. Comme indiqué dans l'encadré 1, il s'agit uniquement des admis par la procédure par examen, à l'exclusion donc de la procédure CEP et internationale. Par ailleurs, les informations à notre disposition ne concernaient que le pourcentage d'admis avec la mention très bien.

18. Source : *Repères et références statistiques 2020*, DEPP-SIES, p. 177.

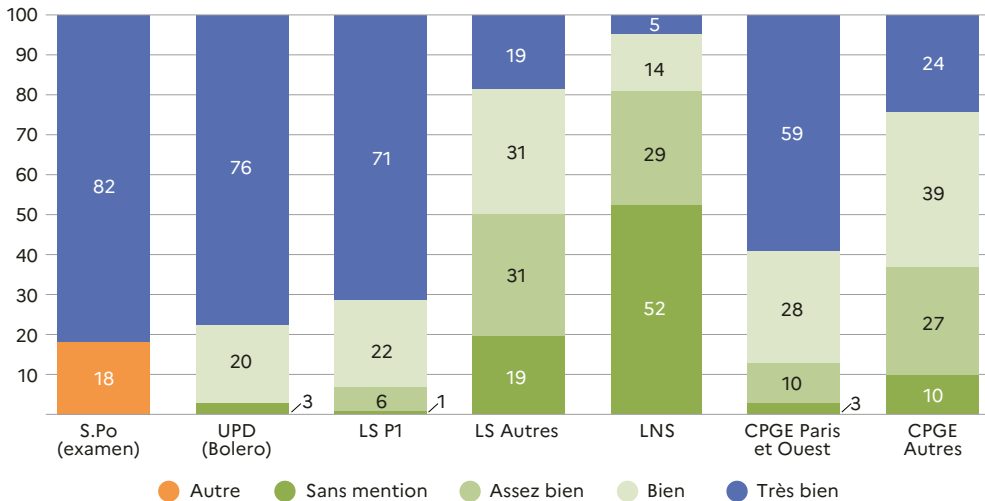
nécessairement en leur faveur, dans la mesure où parmi les admissibles à Sciences Po, les garçons ont significativement plus de chances que les filles d'être admis, toutes choses égales par ailleurs (Oberti *et al.*, 2020). Ce résultat pourrait s'expliquer par la présence d'un oral lors de la procédure par examen, même si ces dernières ne sont pas systématiquement désavantagées (Breda et Ly Son, 2014).

Les trois institutions retenues se caractérisent également, à l'image de ce que l'on observe aussi parmi les CPGE les plus prestigieuses, par une forte sélectivité sociale. Tandis que dans les autres licences sélectives – qui ne le sont certes pas toutes de manière homogène –, les élèves issus des classes supérieures et moyennes supérieures représentent 44 % des admis, cette part s'élève à 77 % en licences sélectives à Paris 1, 81 % à Dauphine et 85 % à Sciences Po Paris ↘ **Figure 5**. Ce pourcentage est équivalent et même supérieur à celui que l'on peut observer au sein des classes préparatoires franciliennes de Paris et des banlieues Ouest (78 %).

Inversement, les élèves issus des classes populaires sont relativement absents des licences sélectives de Paris 1 ainsi que des voies d'entrée « classiques » à Sciences Po et à l'UPD, dont ils représentent respectivement 7 %, 5 % et 4 % des admis. Ce pourcentage est inférieur à celui observé dans les CPGE les plus réputées (9 %), pourtant largement documentées comme étant des formations socialement très sélectives (Bonneau *et al.*, 2021), et bien inférieur à celui observé dans les autres CPGE (25 %) ou en licences non sélectives (34 %).

Le profil de recrutement de Sciences Po, Dauphine et des licences sélectives de Paris 1 est donc scolairement et socialement proche de celui des CPGE, conduisant à reconsidérer le champ des filières sélectives au sortir du secondaire dans les filières de SHS. Pour autant, les données présentées mettent aussi en évidence des différences dans le profil des étudiants admis à Sciences Po, Dauphine et Paris 1.

↘ **Figure 3 Recrutement des filières en DEG-SHS en Île-de-France selon la mention obtenue au baccalauréat (en %)**



Éducation & formations n° 103 © DEPP

LS : licences sélectives ; LNS : Licences non sélectives.

Lecture : 76 % des inscrits à Paris-Dauphine (voie Boléro) ont obtenu la mention très bien au baccalauréat. Les pourcentages ont été calculés hors valeurs manquantes (6 % des admis à Paris 1).

Sources : Bases de données internes 2016 concernant Sciences Po et UPD. Base APB*stat 2016, SIES-MESRI, concernant les autres formations.

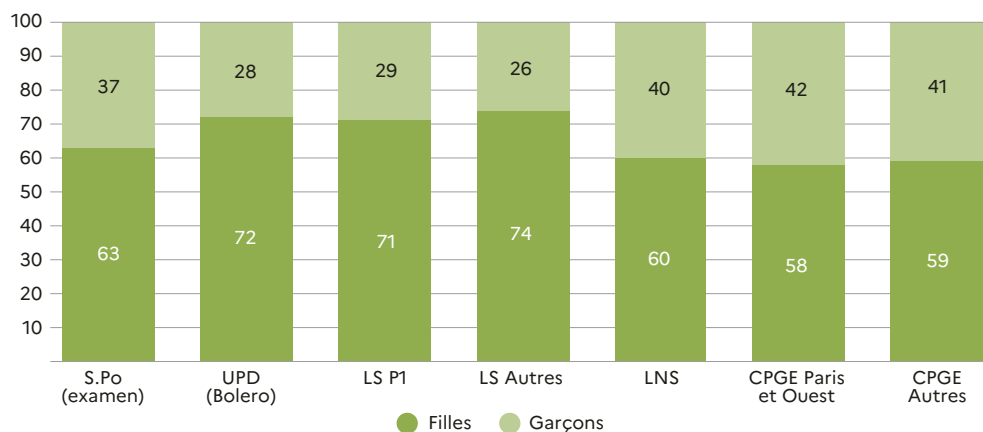
DES SPÉCIFICITÉS PROPRES À CHACUNE DES TROIS INSTITUTIONS

Une plus forte présence des fractions économiques des classes supérieures à Dauphine, et de celles fortement dotées en capital culturel à Sciences Po

Si les trois institutions se caractérisent par un recrutement important d'élèves des classes supérieures, au sens large du terme, on observe toutefois une proportion plus importante d'élèves issus des fractions économiques de ces dernières à l'UPD qu'à Sciences Po et Paris 1, où les élèves issus des fractions économiques sont également majoritaires mais où ceux issus des fractions culturelles sont proportionnellement plus nombreux. Ainsi, en 2016, les élèves appartenant à ce que nous avons nommé les « classes moyennes supérieures » **↘ Encadré 1** représentent 24 % des étudiants admis à Sciences Po par la procédure par examen, 20 % à Paris 1 contre 13 % à Dauphine par la procédure Boléro.

Le **tableau 1** présente un niveau plus détaillé de la catégorie sociale moyenne des deux parents et fait bien ressortir la différence de profil des classes supérieures entre Sciences Po – et à un degré moindre Paris 1 – et Dauphine. Le pourcentage d'enfants d'un cadre de la fonction publique en première année est ainsi de 10 % à Sciences Po, contre 8 % à Paris 1 et 6 % à Dauphine, tandis que celui des professeurs et assimilés est respectivement de 13 %, 11 % et 7 %, et celui des professions de l'information, des arts et du spectacle de 4 % (Sciences Po et Paris 1) et 2 % (Dauphine). Le pourcentage d'enfants d'ingénieurs et cadres techniques d'entreprise est à peu près du même ordre dans les trois cas (10 % à Dauphine, contre 9 % à Paris 1 et 8 % à Sciences Po), Dauphine se caractérisant également par un pourcentage très légèrement plus élevé d'enfants de cadres du privé (21 %, 19 % à Sciences Po et 16 % à Paris 1) et de chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus (5 %, 3 % à Sciences Po et seulement 2 % à Paris 1). Sciences Po et Paris 1 recrutent ainsi davantage auprès de catégories du public à fort capital culturel, et Dauphine davantage auprès de catégories supérieures du privé à plus forte dotation en capital économique.

↘ Figure 4 Recrutement des filières en DEG-SHS en Île-de-France selon le sexe (en %)



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : 63 % des admis à Sciences Po (voie par examen) sont des filles.

Sources : Bases de données internes 2016 concernant Sciences Po et UPD. Base APB'stat 2016, SIES-MESRI, concernant les autres formations.

► **Tableau 1** Catégorie socio-professionnelle détaillée de la personne de référence du ménage

	Spo	UPD	P1
Agriculteur exploitant	0,4	1,1	0,7
Total agriculteurs	0,4	1,1	0,7
Artisan	1,0	0,6	1,1
Commerçant et assimilé	2,6	3,6	2,3
Chef entreprise de dix salariés ou plus	3,4	4,7	2,3
Total artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,0	8,9	5,7
Profession libérale	12,3	11,4	10,3
Cadre de la fonction publique	9,9	5,6	7,5
Professeur et assimilé	12,8	7,1	11,4
Profession information, arts, spectacle	3,7	1,8	3,9
Cadre administratif et commercial d'entreprise	19,1	20,5	15,8
Ingénieur et cadre technique d'entreprise	8,0	10,0	8,8
Total cadres et professions intellectuelles supérieures	65,8	56,3	57,7
Instituteur et assimilé	2,8	2,7	2,2
Profession intermédiaire santé-travail social	3,6	3,0	3,3
Clergé, religieux	0,0	0,1	0,1
Profession intermédiaire administrative de la fonction publique	1,8	1,2	0,6
Profession intermédiaire administrative et commerciale des entreprises	1,1	1,4	2,0
Technicien	1,1	1,5	1,7
Contremaître, agent de maîtrise	0,8	1,3	1,3
Total professions intermédiaires	11,2	11,1	11,3
Employé civil - agent service de la fonction publique	1,3	1,7	2,5
Policier et militaire	1,0	1,1	1,1
Employé administratif d'entreprise	1,8	2,5	3,6
Employé de commerce	1,3	2,0	1,9
Person. Service direct aux particuliers	0,7	1,4	1,0
Total employés	6,1	8,6	10,2
Ouvrier qualifié	1,0	1,3	1,7
Ouvrier non qualifié	0,1	0,5	0,4
Ouvrier agricole	0,1	-	0,0
Total ouvriers	1,2	1,7	2,1
Retraité agriculteur exploitant	0,0	0,7	0,1
Retraité artisan, commerçant, chef d'entreprise	0,1	2,5	0,0
Retraité cadre, profession intermédiaire	0,8	1,1	1,0
Retraité employé et ouvrier	0,4	0,8	0,3
Total retraités	1,3	5,0	1,4
Chômeur n'ayant jamais travaillé	0,0	-	0,1
Personne sans activité professionnelle	4,6	6,7	3,7
Total chômeurs ou inactifs	4,6	6,7	3,8
Non renseignée (inconnue ou sans objet)	2,2	0,7	7,1
Effectifs	804	715	496

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Construction : Afin de ne pas privilégier le « parent 1 » (souvent le père) ou certaines PCS lorsque les deux parents sont catégorisés identiquement mais avec une PCS détaillée (par exemple, profession libérale et chef d'entreprise), nous avons calculé pour ce tableau le pourcentage observé pour chacun des deux parents (parents 1 et 2) puis la moyenne de ces pourcentages, ce qui permet d'obtenir un profil moyen des deux parents.

Lecture : 0,4 % des admis à Sciences Po en 2016 a au moins un parent qui occupe un emploi d'agriculteur exploitant.

Champ : Ensemble des néo-bacheliers inscrits en première année à Sciences Po et Dauphine, des néo-bacheliers admis à étudier en licence sélective à Paris 1.

Sources : Bases de données SISE 2016 concernant Sciences Po et UPD. Base APB/stat 2016, SIES-MESRI, concernant Paris 1.

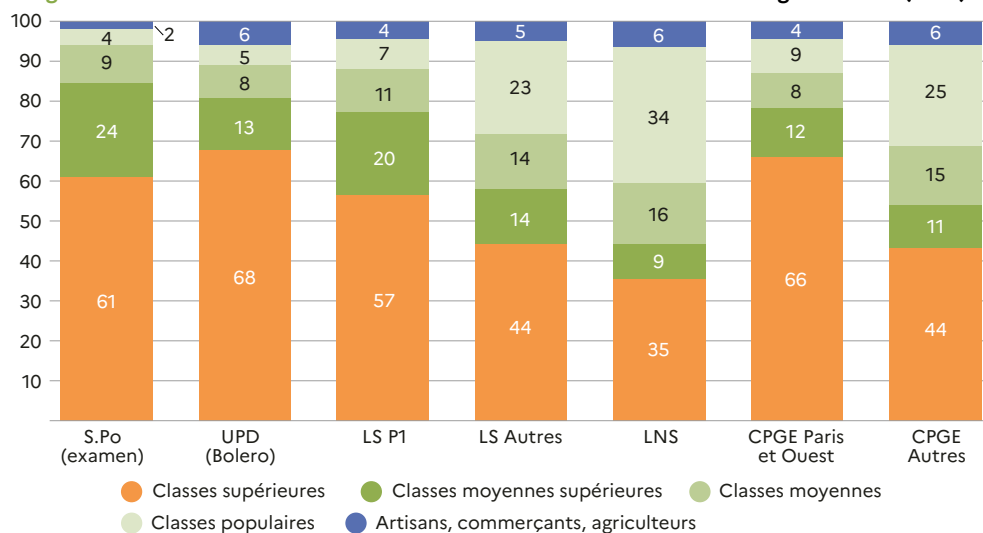
On peut également noter que les élèves dont un parent au moins est commerçant sont en moyenne un peu plus nombreux à Dauphine (4 %, contre 2 % à Paris 1 et 3 % à Sciences Po), et que la part de retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise est de 3 %. Additionnés, ces résultats viennent renforcer la thèse d'une orientation dans ces trois institutions différenciées selon la structure des capitaux détenus au sein du milieu familial.

Des spécialisations disciplinaires différenciées

Les trois institutions étudiées se différencient également quant à la série du baccalauréat de leurs étudiants. Si toutes trois ont en commun de ne retenir aucun bachelier non généraliste – ou une extrême minorité –, contrairement à ce que l'on peut observer dans les licences non sélectives en DEG-SHS (23 % des admis), les différentes séries du baccalauréat sont inégalement représentées ↘ **Figure 6**.

C'est dans les licences sélectives de Paris 1 que les titulaires d'un baccalauréat ES (59 %) et d'un baccalauréat L (17 %) sont les plus représentés, dans des proportions supérieures à celles que l'on peut observer parmi les admis à Sciences Po (respectivement 52 % et 11 %). Inversement, la proportion de bacheliers S est nettement supérieure à Sciences Po qu'elle ne l'est dans les licences sélectives de Paris 1 (39 % contre 22 %). Le mode de recrutement à Dauphine exclut quant à lui d'office les bacheliers littéraires (Barraud de Lagerie et Tenret, 2020) et contribue par ailleurs à une surreprésentation des bacheliers scientifiques parmi les étudiants de cet établissement (58 %) ¹⁹ : le recrutement est alors proche de celui que l'on observe dans les CPGE de Paris et des banlieues Ouest.

↘ **Figure 5** Recrutement des filières en DEG-SHS en Île-de-France selon l'origine sociale (en %)



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : 61 % des admis à Sciences Po (voie par examen) sont issus des classes supérieures.

Sources : Bases de données internes 2016 concernant Sciences Po et UPD. Base APB'stat 2016, SIES-MESRI, concernant les autres formations.

¹⁹. À Dauphine uniquement, les bacheliers scientifiques ont significativement plus de chances que les bacheliers ES d'être admis. À Sciences Po, les bacheliers littéraires ont quant à eux moins de chances que les bacheliers ES d'être admis à autres caractéristiques constantes (Oberti *et al.*, 2020).

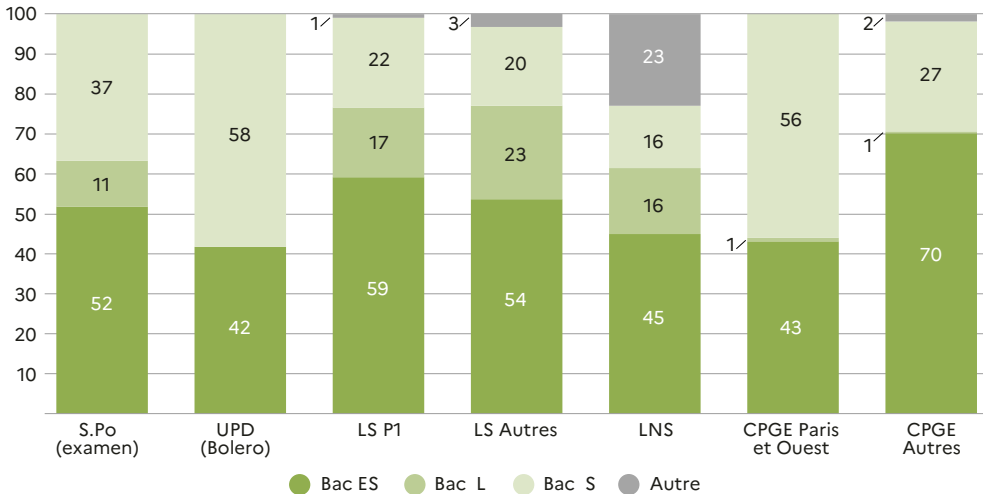
Ces données soulignent le caractère davantage généraliste des formations proposées par Sciences Po et Paris 1. En effet, le droit, les sciences politiques, mais également l’histoire, la sociologie et l’économie sont enseignées en première année à Sciences Po, tout comme dans les licences sélectives de Paris 1 qui combinent souvent le droit, l’économie ou l’histoire avec une autre discipline de DEG ou de SHS. Le premier cycle de Dauphine est quant à lui principalement tourné vers la gestion et l’économie appliquée. L’algorithme Boléro donne un poids très important aux mathématiques et établit des barres d’admission plus élevées pour les bacheliers de la filière ES que pour ceux de la série scientifique.

Même si la multiplication des filières de gestion-management à Sciences Po et des filières de sciences sociales à Dauphine ces dernières années contribue à un rapprochement disciplinaire de ces institutions, les spécialisations disciplinaires initiales de chacun des établissements se maintiennent, au moins dans les représentations communes. Cela explique sans doute l’effet de la série du baccalauréat, mais peut-être aussi les différences de recrutement en termes de fractions de classes au sein des classes supérieures. Contrairement à ce qui s’observe au sein de la fraction culturelle des classes supérieures, les membres des classes supérieures économiques possèdent en effet un capital culturel davantage tourné vers la culture scientifique, qui serait favorable à une orientation dans des filières où les mathématiques occupent une place plus importante.

Un rayonnement national inégal

Les trois institutions observées, en lien avec leur statut et leur pratique de la sélection, présentent enfin une aire de recrutement plus large que les autres formations. Elles le font cependant dans des proportions qui diffèrent.

► **Figure 6** Recrutement des filières en DEG-SHS en Île-de-France selon la série du baccalauréat (en %)



Éducation & formations n° 103 © DEPP

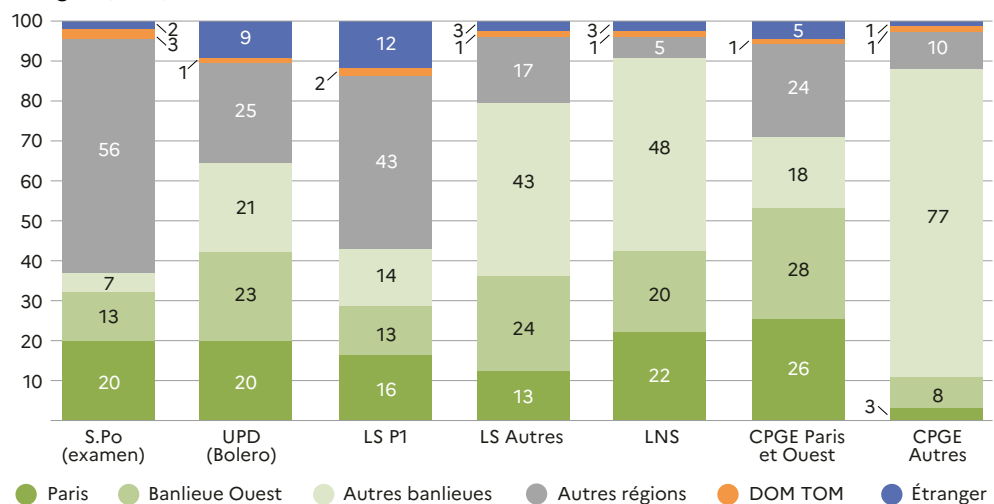
Lecture : 52 % des admis à Sciences Po (voie par examen) sont des bacheliers ES.

Sources : Bases de données internes 2016 concernant Sciences Po et UPD. Base APB’stat 2016, SIES-MESRI, concernant les autres formations.

À Sciences Po, 56 % des étudiants recrutés par la procédure par examen sont issus des territoires non franciliens, et 5 % n'étaient pas scolarisés en métropole lors de l'année de terminale²⁰ : c'est ainsi au sein de cette institution que les recrutements non franciliens sont les plus nombreux, soulignant par là le caractère plus national (et international comme indiqué dans l'**encadré 1**) de l'établissement comparativement à UPD et Paris 1 ↘ **Figure 7**²¹.

Toutefois, Dauphine et plus encore Paris 1 à travers ses licences sélectives recrutent également hors des académies franciliennes : cela concerne 35 % des inscrits en première année à UPD (procédure Boléro) et 57 % des admis à Paris 1, contre seulement 20 % dans les autres licences sélectives, 9 % dans les licences non sélectives ou encore 12 % dans les CPGE des banlieues les moins favorisées. L'écart constaté avec les licences non sélectives est par conséquent le plus important : pour les deux universités, la sélection et son paramétrage (un pilotage de l'algorithme Boléro par le territoire, cf. Barraud de Lagerie et Tenret, 2020) apparaît donc bien comme un moyen d'élargir son bassin de recrutement en contournant les principes de priorité académique²² traditionnellement à l'œuvre.

↘ **Figure 7 Recrutement des filières en DEG-SHS en Île-de-France selon la localisation du lycée d'origine (en %)**



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : 20 % des admis à Sciences Po (voie par examen) étaient scolarisés dans un établissement parisien en terminale.

Sources : Bases de données internes 2016 concernant Sciences Po et UPD. Base APB*stat 2016, SIES-MESRI, concernant les autres formations.

²⁰. Notons que les admis étrangers à Sciences Po passent par une autre procédure, et ne sont donc pas comptabilisés ici. Cette procédure internationale représente près de 40 % des admis en 1^{re} année, parmi lesquels 13 % seulement viennent des filières internationales des lycées situés en France : à ce titre, Sciences Po apparaît également davantage comme une institution d'envergure internationale.

²¹. On peut noter l'existence de campus à Sciences Po Paris en dehors de l'Île-de-France (Dijon, Le Havre, Menton, Nancy, Poitiers, Reims) qui participe, entre autres, à la visibilité de l'institution en dehors de la région.

²². Depuis la session 2019 sur Parcoursup, l'échelon des candidats prioritaires en Île-de-France n'est plus l'académie mais la région.

L'ancrage reste toutefois en grande partie territorial, notamment à Dauphine. Prolongeant les travaux sur la sociologie urbaine des territoires franciliens (Oberti, 2013), le choix a été fait de distinguer parmi les candidats franciliens d'une part les élèves parisiens, d'autre part, parmi les élèves inscrits en terminale dans un établissement de banlieue, ceux de la banlieue Ouest (Hauts-de-Seine et Yvelines) de ceux des autres communes. Les élèves parisiens représentent 20 % des futurs étudiants à Sciences Po comme à Dauphine, et 16 % de ceux à Paris 1. Pour autant, Dauphine recrute davantage parmi les étudiants ayant passé leur baccalauréat dans une commune de la banlieue Ouest, mais également Est : ces derniers représentent respectivement 23 % et 21 % des inscrits à Dauphine en 2016, contre 13 % et 14 % à Paris 1 et 13 % et 7 % à Sciences Po²³.

On précisera pour terminer que dans chacune des trois institutions, les admis non franciliens disposent en moyenne d'un meilleur niveau scolaire que leurs homologues franciliens. À Sciences Po, 50 % des admis parisiens ont une moyenne aux épreuves anticipées du baccalauréat supérieure à 16 : c'est le cas de 63 % des admis issus des grandes métropoles régionales ou encore de 89 % de ceux issus des départements, régions et collectivités d'Outre-Mer (DROM-COM)²⁴. À l'université Dauphine, si 22 % des admis parisiens ont une moyenne aux épreuves anticipées du baccalauréat supérieure à 16, c'est le cas de 39 % des admis hors Île-de-France et de 65 % de ceux issus des DROM-COM. Enfin, à Paris 1, 52 % des admis parisiens ont obtenu la mention très bien, contre 79 % des bacheliers des autres régions métropolitaines. Pour les trois institutions, la sur sélection scolaire des élèves non franciliens est ainsi particulièrement forte.

CONCLUSION

L'ensemble de ces résultats montre tout d'abord que, dans le champ des DEG-SHS, l'opposition entre, d'un côté, les grandes écoles ou grands établissements et, de l'autre, l'université non sélective apparaît extrêmement réductrice. Il existe notamment une forte segmentation horizontale entre les formations de premier cycle de licence, rendue possible par l'apparition plus ou moins récente de filières sélectives au sein de l'université. Toutes ces licences sélectives ne sont cependant pas uniformément élitistes sur le plan scolaire, mais elles contribuent à la complexification hiérarchique du système d'enseignement supérieur français de premier cycle. Certaines d'entre elles, comme les licences sélectives de Paris 1, s'avèrent aussi sélectives scolairement que les CPGE des territoires franciliens les plus favorisés, mais également que l'université Paris-Dauphine et Sciences Po sur les dimensions à la fois sociales et académiques. Les licences sélectives participent ainsi de la recomposition de la sélection au sortir de l'enseignement secondaire.

Pour autant, malgré des traits communs, elles présentent chacune des spécificités liées à leur spécialisation disciplinaire. À ce titre, Sciences Po et les licences sélectives de Paris 1 apparaissent plus proches entre elles dans leur recrutement qu'elles ne le sont avec l'université Paris-Dauphine, possiblement en lien avec la place plus importante accordée

23. Cette plus faible proportion d'admis issus des banlieues Est à Sciences Po s'explique en partie par la non prise en compte dans notre analyse de la procédure CEP (voir Oberti et al., 2021, sur le rééquilibrage territorial introduit par le CEP).

24. Données obtenues sur la période 2014–2017 pour avoir des effectifs plus importants.

au droit et aux sciences politiques. Les fractions culturelles des classes supérieures y sont aussi davantage présentes parmi les admis, et le recrutement moins tourné vers les élèves scientifiques. Inversement, à Dauphine, la place importante accordée aux mathématiques conduit à retenir une proportion plus importante de bacheliers scientifiques.

Enfin, les élèves non franciliens sont proportionnellement moins nombreux à Dauphine qu'ils ne le sont à Sciences Po et à Paris 1, avec la particularité de Sciences Po qui recrute beaucoup étudiants étrangers à travers la procédure internationale. Paris 1, en ayant recours à la sélection en parallèle des autres licences non sélectives, peut par ailleurs déjouer le critère de priorité académique et ainsi attirer les meilleurs bacheliers y compris sur le plan national.

L'analyse de la sélection à l'œuvre dans chacune des institutions, non traitée dans cet article, a fait l'objet d'un récent rapport qui tient compte de l'effet propre de chacune des variables socio-scolaires à autres caractéristiques constantes (Oberti *et al.*, 2020). Jusqu'à présent, il n'était pas possible – sauf enquête en interne – d'observer précisément les décisions prises par les candidats en cas de double ou triple admissions dans ces trois institutions, du fait d'un mode de recrutement non centralisé pour Sciences Po et Paris-Dauphine. Leur intégration à la plateforme d'accès à l'enseignement supérieur Parcoursup (en 2020 pour l'université Paris-Dauphine et 2021 pour Sciences Po) va de fait permettre d'analyser plus finement les décisions d'orientation effectives, en raisonnant non plus par établissement mais à travers l'ensemble des candidatures des bacheliers au moyen d'une base unique.

Bibliographie

Allouch A., 2013, L'ouverture sociale comme configuration : Pratiques et processus de sélection et de socialisation des milieux populaires dans les établissements d'élite, Thèse de doctorat, Observatoire sociologique du changement, Sciences Po Paris, <http://www.theses.fr/20131EPP0043>.

Baron M., 2009, Villes et régions en concurrence pour comprendre l'offre de formations universitaires ? *Espaces et sociétés* 136-137, p. 135-154, <https://doi.org/10.3917/esp.136.0135>.

Baron M., Berroir S., 2007, Paris et le système universitaire français : Mythe et réalités, *Annales de géographie* 665, p. 227-246, <https://doi.org/10.3917/ag.655.0227>.

Barraud de Lagerie P., Tenret É., 2020, Sélection à l'université : Orchestration et arrangements du Boléro de Dauphine, *L'Année sociologique* 70, , p. 365-394, <https://doi.org/10.3917/anso.202.0365>.

Blanchard M., Orange S., Pierrel A., 2016, Filles sciences = une équation insoluble ? Enquête sur les classes préparatoires scientifiques, Paris, Éditions rue d'Ulm, <https://www.presses.ens.fr/464-cepremap-filles-sciences-une-equation-insoluble.html>.

Bodin R., Orange S., 2013, La barrière ne fera pas le niveau, *Actes de la recherche en sciences sociales* 199, p. 102-117, <https://doi.org/10.3917/ars.199.0102>.

Bonneau C., Charoussat P., Grenet J., Thebault G., 2021, « Quelle démocratisation des grandes écoles depuis le milieu des années 2000 ? », Rapport IPP N° 30, Janvier 2021, <https://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2021/01/democratisation-grandes-ecoles-depuis-milieu-annees-2000-ipp-janvier-2021.pdf>.

Bourdieu P., 1989, La noblesse d'état : Grandes écoles et esprit de corps, Paris, Les Éditions de Minuit, http://www.leseditionsdemi nuit.fr/livre-La_Noblesse_d%20%80%99%C3%89tat-1961-1-1-0-1.html.

Breda T., Ly Son T., 2014, Les filles sont-elles discriminées en science ? Les enseignements du concours d'entrée à l'ENS, *Notes IPP* 15, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02526999/>.

Cattan N., Berroir S., Saint-Julien T., 2005, L'attraction des universités des villes nouvelles franciliennes, *Les annales de la recherche urbaine* 98, p. 67-73, https://www.persee.fr/doc/arj_0180-930x_2005_num_98_1_2599.

Darmon M., 2015, Classes préparatoires : La fabrique d'une jeunesse dominante. Paris, La Découverte, https://www.editions-ladecouverte.fr/classes_preparatoires-9782707186287.

Draelants H., 2010, Les effets d'attraction des grandes écoles. Excellence, prestige et rapport à l'institution. *Sociologie* 1, p. 337- 356. <https://doi.org/10.3917/socio.003.0337>.

Duru-Bellat M., 1990, L'école des filles : Quelle formation pour quels rôles sociaux ? Paris, L'Harmattan, https://www.editions-harmattan.fr/livre-l_ecole_des_filles_quelle_formation_pour_quels_roles_sociaux_marie_duru_bellat-9782738407566-3458.html.

Dutercq Y., Lanéelle X., Michaut C., David P., 2019, Les classes préparatoires de proximité, entre démocratisation et loi du marché. *Éducation et Formations* 100, van 169-184, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02426391/>.

Dutercq Y., Masy J., 2016, Origine sociale des étudiants de CPGE : Quelles évolutions, Paris, CNESCO, http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2016/09/dutercq_solo1.pdf.

Fernández-Vavrik G., Pirone F., Zanten van A., 2018, Discrimination positive, méritocratie et l'inclusion en tension : Les « Conventions éducation prioritaire » de Sciences Po, *Raisons éducatives* 22, van 19- 47. <https://doi.org/10.3917/raised.022.0019>.

Filhon A., 2010, La première année en filière administration économique et sociale : Motivations, abandons et attentes des étudiants, *Formation emploi* 111, p. 19-33, <https://doi.org/10.4000/formationemploi.3081>.

Fontanini C., 2018, Orientation et parcours des filles et des garçons dans l'enseignement supérieur, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, <http://books.openedition.org/purh/1554>.

François P., Berkouk N., 2018, Les concours sont-ils neutres ? Concurrence et parrainage dans l'accès à l'École polytechnique, *Sociologie* 9, p. 169-196. <https://doi.org/10.3917/socio.092.0169>.

Frouillou L., 2014, Les écarts sociaux de recrutement des universités d'Île-de-France : Un processus de ségrégation ? *Espaces et sociétés* 159, p. 111-126. <https://doi.org/10.3917/esp.159.0111>.

Frouillou L., 2015, Les mécanismes d'une ségrégation universitaire francilienne: carte universitaire et sens du placement étudiant. Thèse de doctorat en Géographie, Université Paris 1, Paris, [http:// www.theses.fr/2015PA010640](http://www.theses.fr/2015PA010640).

Frouillou L., Pin C., Van Zanten A., 2019, Le rôle des instruments dans la sélection des bacheliers dans l'enseignement supérieur. La nouvelle gouvernance des affectations par les algorithmes. *Sociologie* 10, p. 209–215, <https://doi.org/10.3917/socio.102.0209>.

Herbaut E. 2019. Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur français. *Revue française de sociologie* 60, p. 535–566. <https://doi.org/10.3917/rfs.604.0535>.

Jaoul-Grammare M. 2018. L'évolution des inégalités de genre dans l'enseignement supérieur français entre 1998 et 2010. *Éducation et formations* 96, p. 113–132. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01831801/>.

Musselin C., 2017, La grande course des universités, Paris, Presses de Sciences Po, <http://www.pressesdesciencespo.fr/fr/book/?GCOI=27246100383210>.

Oberti M., 2013, Politique « d'ouverture sociale », ségrégation et inégalités urbaines: Le cas de Sciences Po en Île-de-France, *Sociologie* 4, p. 269–289. <https://doi.org/10.3917/socio.043.0269>.

Oberti M., Pavie A., 2020, Les paradoxes d'un programme d'ouverture sociale: Les Conventions Éducation prioritaire à Sciences Po, *L'Année sociologique* 70, p. 395–422, <https://doi.org/10.3917/anso.202.0395>.

Oberti M., Barraud de Lagerie P., Rossignol-Brunet M., Savina Y., Tenret É., 2020, Analyse comparée des filières sélectives de l'enseignement supérieur en Île-de-France dans le domaine des sciences humaines et sociales, Paris-Dauphine, Sciences Po et licences sélectives de l'Université Paris 1, DEPP-SIES, <https://spire.sciencespo.fr/notice/2441/40u2e7qggi8nr988c7vrovnq3j>.

Oberti M., Tenret E., Rossignol-Brunet M., Barraud de Lagerie P., Savina Y., 2021, « L'accès aux filières sélectives de l'enseignement supérieur au prisme des lycées d'origine. D'où viennent les étudiants de Sciences Po Paris et de l'Université Paris-Dauphine? ». *Éducation et formations* DEPP (à paraître).

Préteceille E., 2018, Dynamique et diversité des classes moyennes dans la métropole parisienne, In Authier J.-Y., Collet A., Giraud C., Rivière C., Tissot S., eds. *Les Bobos n'existent pas*. Lyon, Presses Universitaires de Lyon, p. 119–149. <https://presses.univ-lyon2.fr/product/show/les-bobos-n-existent-pas/841>.

Reniso Y., 2015, L'origine sociale des disciplines. *Actes de la recherche en sciences sociales* 210, p. 10–27. <https://doi.org/10.3917/ars.210.0010>.

Van Zanten A., 2010, L'ouverture sociale des grandes écoles: Diversification des élites ou renouveau des politiques publiques d'éducation? *Sociétés contemporaines* 79, p. 69–95, <https://doi.org/10.3917/soco.079.0069>.

Van Zanten A., 2013, La compétition entre fractions des classes moyennes supérieures et la mobilisation des capitaux autour des choix scolaires, In Coulangeon P, Duval J, ed. *Trente ans après « La Distinction » de Pierre Bourdieu*, Paris, La Découverte, p. 278–289. https://www.editionsladecouverte.fr/trente_ans_a_pres_la_distinction_de_pierre_bourdieu-9782707176677.

Citation de l'article: Mathieu Rossignol-Brunet, Élise Tenret, Pauline Barraud de Lagerie, Marco Oberti, Yannick Savina, Reconfiguration du champ des formations en sciences humaines en Île-de-France: le poids de la sélection, *Revue Éducation & formations*, n°103 (2022)

Grandes écoles : des politiques d'« ouverture sociale » en échec

Cécile Bonneau

École normale supérieure et PSE-École d'économie de Paris, Paris, France

Pauline Charousset

Université Paris 1 et PSE-École d'économie de Paris, Paris, France

Julien Grenet

CNRS et PSE-École d'économie de Paris, Paris, France

Auteur de correspondance: julien.grenet@psemail.eu

Georgia Thebault

EHESS et PSE-École d'économie de Paris, Paris, France

Grâce à des données riches et inédites, cet article analyse les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles et leur évolution depuis le milieu des années 2000. Malgré les dispositifs d'« ouverture » qui ont été mis en place par certaines grandes écoles pour diversifier le profil de leurs étudiants, ces institutions d'élite sont restées presque entièrement fermées aux élèves issus de milieux sociaux défavorisés et leur base de recrutement n'a guère évolué au cours des quinze dernières années. Cette permanence des inégalités d'accès aux grandes écoles ne s'explique qu'en partie par les écarts de performance scolaire entre les élèves issus de milieux très favorisés et les élèves issus de milieux défavorisés. Elle trouve sa source, en amont, dans l'absence de diversification du recrutement des classes préparatoires et des écoles post-bac au cours de la période. Ce constat d'échec invite à repenser les leviers qui pourraient être mobilisés pour élargir le recrutement des filières sélectives.

RAPPEL Les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes et pas les institutions auxquelles ils appartiennent, ni *a fortiori* la DEPP.

INTRODUCTION

En France, le concours a longtemps été considéré comme un moyen de garantir la méritocratie républicaine en permettant un accès juste et équitable aux formations les plus prestigieuses. Cette vision positive de la méritocratie fait cependant l'objet de vives contestations en raison de l'ampleur et de la persistance des inégalités sociales d'accès aux filières les plus sélectives : les classes préparatoires et les grandes écoles. Depuis les travaux de Bourdieu et Passeron (1964), la littérature sociologique a mis en évidence l'influence déterminante de l'origine sociale sur l'orientation et la réussite des étudiants dans l'enseignement supérieur (Beaud, 2003 ; Duru-Bellat et Kieffer, 2008 ; Crouslé et al., 2020), tout en soulignant la contribution des défaillances du système éducatif au déterminisme social des trajectoires éducatives (Van Zanten, 2015). Dans le contexte d'un dualisme marqué entre universités et grandes écoles, ce constat interroge la capacité des filières sélectives à assurer le renouvellement et la circulation des élites et, plus généralement, à favoriser la mobilité sociale intergénérationnelle (Falcon et Bataille, 2018 ; Oberti et al., 2020).

Pour tenter de remédier à la sous-représentation des étudiants d'origine sociale défavorisée parmi leurs étudiants, plusieurs grandes écoles ont mis en place depuis le milieu des années 2000 des dispositifs dits d'«ouverture sociale», qui se déclinent de plusieurs manières : programmes de parrainage et d'accompagnement de lycéens scolarisés dans l'éducation prioritaire, modification des modalités de recrutement par la mise en place de voies d'admission parallèle et, dispositifs d'aide financière et de soutien en faveur des étudiants boursiers sur critères sociaux. Or, malgré la multiplication de ces initiatives, on ne dispose d'aucune évaluation quantitative de leur impact global sur les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles – les études statistiques consacrées à l'évolution du recrutement des grandes écoles s'arrêtant pour la plupart au seuil des années 1990 (Euriet et Thélot, 1995 ; Albouy et Wanecq, 2003).

L'objet du présent article est de combler en partie cette lacune en tirant parti des données très riches dont on dispose aujourd'hui pour caractériser le recrutement des grandes écoles et son évolution depuis le milieu des années 2000. Les résultats présentés ici sont tirés du rapport que notre équipe a consacré à l'analyse plus large des inégalités d'accès à ces formations selon les dimensions de l'origine sociale, de l'origine géographique et du genre, et à leur évolution au cours de la période 2006–2016 (Bonneau et al., 2021)¹.

L'exploitation des données de l'année universitaire 2016–2017 met en évidence l'étroitesse de la base sociale de recrutement des grandes écoles : les étudiants issus de professions et catégories socio-professionnelles (PCS) très favorisées (cadres et assimilés, chefs d'entreprise, professions intellectuelles et professions libérales) représentaient 64 % de leurs effectifs, alors que seuls 23 % des jeunes de 20 à 24 ans étaient issus de ces catégories sociales. À l'inverse, les étudiants des grandes écoles n'étaient que 9 % à être issus de PCS défavorisées (ouvriers et personnes sans activité professionnelle), alors que c'était le cas de 36 % des jeunes de 20 à 24 ans. La surreprésentation des catégories sociales très favorisées est encore plus marquée dans les grandes écoles les plus sélectives, où leur proportion atteint près de 80 %.

1. Cette étude a été réalisée dans le cadre de l'appel à projets de recherche « Filières sélectives et mobilité sociale » et a bénéficié du soutien financier de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS-DEPP) et de la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI-SIES).

L'analyse statistique des inégalités sociales d'accès aux grandes écoles fait ressortir plusieurs faits saillants. Le premier est que les différences de taux d'accès à ces formations selon l'origine sociale sont largement prédéterminées, en amont, par les inégalités d'accès aux formations de premier cycle qui y conduisent : les classes préparatoires, qui préparent leurs étudiants aux concours d'entrée aux grandes écoles, et les écoles post-bac, qui recrutent directement après le baccalauréat. Un second enseignement de l'analyse est que les inégalités sociales d'accès à ces filières sélectives ne s'expliquent qu'en partie par les écarts de performance scolaire des élèves en fonction de leur milieu social : plus de la moitié du différentiel d'accès entre élèves issus de PCS très favorisées et élèves issus de PCS défavorisées renvoie à d'autres facteurs. Enfin, l'analyse des évolutions observées depuis le milieu des années 2000 montre que les programmes mis en place pour tenter de diversifier le recrutement social des grandes écoles n'ont pas atteint leurs objectifs. En effet, malgré une augmentation importante de leurs effectifs au cours de la période, les grandes écoles sont restées presque entièrement fermées aux étudiants issus de milieux sociaux défavorisés.

Après une brève présentation des dispositifs d'ouverture sociale des grandes écoles, la première partie de l'article propose une analyse en coupe transversale de leur recrutement en 2016–2017. La deuxième partie s'appuie sur le suivi des trajectoires scolaires des élèves qui étaient scolarisés en classe de troisième en 2005–2006 pour quantifier les inégalités sociales d'accès aux classes préparatoires et aux grandes écoles. Enfin, la dernière partie décrit l'évolution de ces inégalités au cours de la période 2006–2016.

LES DISPOSITIFS D'« OUVERTURE SOCIALE » DES GRANDES ÉCOLES

Face au constat du manque de diversité dans leur recrutement, une réflexion sur l'ouverture sociale des grandes écoles a été engagée au tournant des années 2000 par les différents acteurs de l'enseignement supérieur en France.

L'Institut d'études politiques de Paris a été l'un des premiers établissements d'enseignement supérieur sélectifs à modifier son processus d'admission pour tenter de diversifier le profil social de ses étudiants, à travers la mise en place des Conventions d'éducation prioritaire (CEP). Lancé en 2001, ce dispositif crée une voie spécifiquement destinée aux élèves issus des lycées partenaires rattachés à l'éducation prioritaire. Au sein des grandes écoles, les CEP de Sciences Po demeurent un dispositif à part, dans la mesure où ces conventions mettent explicitement en œuvre une politique de discrimination positive. Depuis sa mise en place, ce programme n'a cependant concerné qu'un nombre relativement limité d'étudiants admis à l'IEP de Paris (une centaine par an sur des promotions de plus de 1500 étudiants).

Lancé en 2008, le programme des Cordées de la réussite vise quant à lui à promouvoir l'égalité des chances par la collaboration entre les établissements du secondaire, du supérieur et le monde professionnel. Les programmes labellisés « Cordées de la réussite » sont pour la plupart des actions de tutorat destinées à accompagner des élèves scolarisés dans des établissements de l'éducation prioritaire. Ce dispositif, qui a fusionné en 2020 avec celui des « parcours d'excellence », ne concerne cependant qu'environ 80 000 collégiens et lycéens chaque année, soit moins de 1,5 % des élèves scolarisés dans le second degré.

Après la signature en 2005 de la Charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence (MENESR, 2005), de nombreuses grandes écoles ont mis en place leurs

propres dispositifs d'ouverture sociale, qui se déclinent de plusieurs manières (CGE, 2010) : programmes de parrainage et d'accompagnement en amont, modification des modalités de recrutement par la mise en place de voies d'admission parallèle et, en aval, mise en œuvre de dispositifs d'aide financière et de soutien en faveur des étudiants boursiers.

Malgré la multiplication de ces initiatives, on ne dispose que de peu d'études d'impact des actions mises en œuvre. Les évaluations existantes ont porté spécifiquement sur le programme des CEP de Sciences Po Paris (Tiberj, 2011 ; Oberti, 2013 ; Thibaud, 2019) et sur certains dispositifs rattachés au programme national des Cordées de la réussite, comme le programme X-Tremplin (CNRS-GRECSTA, 2013) ou le programme Talens (Ly et al., 2015). Ces évaluations mettent en évidence des effets en moyenne positifs sur la motivation et les performances scolaires des élèves bénéficiaires. Cependant, leurs conclusions quant à la capacité de ces dispositifs à diversifier le recrutement social des grandes écoles sont plus mitigées. Les données administratives mobilisées dans le cadre du présent article permettent d'aller au-delà de ces évaluations partielles, en mesurant l'impact global des dispositifs d'ouverture sociale des grandes écoles au cours de la période 2006 – 2016.

LE RECRUTEMENT SOCIAL DES GRANDES ÉCOLES EN 2016 – 2017

En 2016–2017, 234 grandes écoles étaient recensées dans les données administratives mobilisées dans le cadre de l'étude ↘ **Encadré 1**. Ces écoles, qui accueillaient près d'un quart des étudiants inscrits dans les formations de niveau bac + 3 à bac + 5, peuvent être classées en cinq catégories : les écoles d'ingénieurs (44 % des effectifs), les écoles de commerce (46 %), les instituts d'études politiques (6 %), les écoles normales supérieures (2 %) et les écoles spécialisées², qui regroupent environ 2 % des étudiants des grandes écoles.

Des niveaux de sélectivité très variables

En moyenne, les grandes écoles sont plus sélectives que les formations universitaires de niveau d'études équivalent : 25 % de leurs étudiants ont obtenu une mention très bien au baccalauréat contre 10 % des étudiants inscrits dans une formation universitaire de niveau bac + 3 à bac + 5 ↘ **Figure 1**. Les grandes écoles présentent cependant des niveaux de sélectivité très variables. Parmi les étudiants des 10 % des écoles les moins sélectives (qui sont identifiées sur la base des résultats obtenus par leurs étudiants au baccalauréat général), 1 % ont obtenu une mention très bien, alors que c'était le cas de 74 % des étudiants inscrits dans les 10 % des écoles les plus sélectives³. La sélectivité varie également en fonction du type d'école : si 14 % des étudiants des écoles de commerce ont obtenu une mention très bien au baccalauréat, c'était le cas de 69 % des étudiants des ENS.

2. Les écoles regroupées dans cette catégorie sont l'École des hautes études en sciences sociales, l'École nationale des chartes, l'École nationale supérieure du paysage, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, les écoles nationales vétérinaires, le Muséum national d'histoire naturelle et l'École pratique des hautes études.

3. Parmi les 10 % des grandes écoles de niveau bac 3 à bac 5 les plus sélectives selon cette définition, on trouve l'École polytechnique, l'École des Mines de Paris, CentraleSupélec, l'École nationale des ponts et chaussées, l'ENSTA ParisTech, l'ISAE Supaéro, l'ENS Paris, l'ESPCI Paris, l'ENSAE, Télécom ParisTech, HEC, Centrale Lyon, l'IEP Paris, l'ENS Lyon, l'École nationale supérieure de chimie de Paris, l'École nationale vétérinaire de Lyon, l'École nationale des chartes, Iota Palaiseau, l'École nationale vétérinaire de Nantes, ESCP-Europe, Centrale Marseille et l'IEP de Rennes.

Des étudiants au profil social très favorisé

L'origine sociale des étudiants est mesurée à partir de la variable renseignant la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) de leur représentant légal, selon la classification en quatre groupes proposée par la DEPP⁴ ↘ **Encadré 2**. En 2016–2017, les étudiants issus de PCS très favorisées (cadres et assimilés, chefs d'entreprise, professions intellectuelles et professions libérales) représentaient 64 % des effectifs des grandes écoles, alors que seulement 23 % de l'ensemble des jeunes de la cohorte et 42 % des étudiants inscrits dans une formation universitaire de niveau bac + 3 à bac + 5 étaient issus de ces catégories sociales ↘ **Figure 2**. À l'inverse, les étudiants des grandes écoles n'étaient que 9 % à être issus de PCS défavorisées (ouvriers et personnes sans activité professionnelle), contre 36 % des jeunes de la cohorte et 23 % des étudiants inscrits dans une formation universitaire de niveau bac + 3 à bac + 5. Cette sous-représentation concerne également les étudiants issus de PCS favorisées (professions intermédiaires) ou moyennes (employés, agriculteurs, artisans, commerçants), qui ne constituaient respectivement que 10 % et 18 % des effectifs des grandes écoles en 2016–2017 contre 14 % et 27 % des jeunes de la cohorte (12 % et 23 % des étudiants inscrits dans une formation universitaire de niveau bac 3 à bac 5).

ENCADRÉ 1 Les données utilisées

La plupart des études consacrées à l'évolution des inégalités d'accès aux grandes écoles se sont appuyées sur des données d'enquête (Albouy et Wanecq, 2003; Gurgand et Maurin, 2007) ou des données mises à disposition de façon discrétionnaire par un nombre limité d'écoles (Euriet et Thélot, 1995; Tiberj, 2011; Oberti, 2013; Blanchard et al., 2017). Par rapport à ces travaux, l'une des principales contributions de notre étude est de mobiliser un ensemble de données de gestion quasi exhaustives et d'une très grande richesse. Ces données individuelles, nouvellement accessibles aux chercheurs, ont été mises à disposition par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS-DEPP) et par la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI-SIES).

L'étude s'appuie à titre principal sur les recensements annuels des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire (données FAERE extraites du système d'information SCOLARITÉ) et des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (données STS/CPGE extraites du système d'information SCOLARITÉ et données SISE) au cours de la période 2006–2016. Ces données fournissent des informations détaillées sur les caractéristiques socio-démographiques des élèves et des étudiants (âge, sexe, nationalité, commune de résidence, profession et catégorie socio-professionnelle des représentants légaux), l'établissement fréquenté et la formation suivie chaque année. Ces données sont complétées par les informations relatives aux résultats obtenus par les élèves au diplôme national du brevet et du baccalauréat, extraites du système d'information OCEAN. La présence d'une version cryptée de l'identifiant national élève (INE) permet d'apparier ces différentes bases de données de manière à reconstituer les trajectoires des élèves depuis leur entrée en sixième jusqu'à leur sortie du système éducatif.

On peut estimer à environ 90 % la part des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur qui sont couverts par les données mobilisées pour l'année universitaire 2016–2017 (MENESR, 2017). Les formations non couvertes par le dispositif sont les formations paramédicales et sociales, les écoles artistiques et culturelles, de journalisme et d'architecture et certaines grandes écoles de la fonction publique telles que l'École nationale d'administration et l'École nationale de la magistrature.

Les analyses portent sur l'ensemble des étudiants inscrits dans des formations de niveau bac + 1 à bac + 5 couvertes par les données SISE et STS-CPGE au cours de la période 2006 à 2016, soit environ 1,8 million d'individus chaque année. Pour éviter que les évolutions mesurées ne soient biaisées par l'augmentation du nombre de grandes écoles recensées dans les données SISE, les analyses sont réalisées à champ constant, en considérant différents ensembles de grandes écoles de niveau bac + 3 à bac + 5 : celles qui étaient présentes tout au long de la période 2006–2016 (champ 2006, qui inclut 62 % des écoles recensées en 2016) et celles qui étaient présentes tout au long de la période 2008–2016 (champ 2008, qui inclut 84 % des écoles recensées en 2016).

4. Une classification plus fine pourrait être obtenue en combinant les PCS des deux responsables légaux. Cette approche n'a pu être mise en œuvre dans le cadre de l'étude car la PCS du deuxième responsable légal (généralement la mère) n'est renseignée dans les données SISE qu'à partir de 2009.

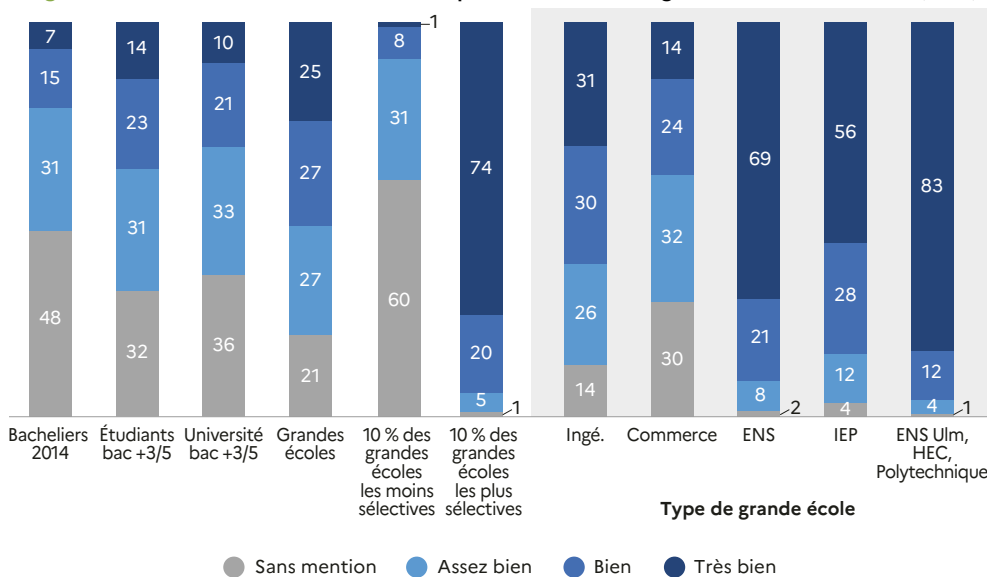
La composition sociale moyenne des grandes écoles varie peu en fonction de leur spécialisation : les étudiants issus de PCS très favorisées sont surreprésentés dans toutes les catégories d'écoles, bien que les écoles de commerce et d'ingénieurs aient dans leur ensemble une composition sociale un peu plus diversifiée (63 % et 65 % d'étudiants issus de PCS très favorisées, respectivement) que les IEP (68 %) ou les ENS (72 %). La part des étudiants issus de PCS défavorisées reste, en revanche, uniformément faible dans tous les types d'écoles (moins de 10 % des effectifs).

Le profil social des étudiants des grandes écoles s'écarte d'autant plus de la structure sociale de l'ensemble de la cohorte que le niveau de sélectivité des écoles augmente : 78 % des étudiants inscrits dans les 10 % des écoles les plus sélectives étaient issus de PCS très favorisées et, dans les écoles les plus prestigieuses (ENS Ulm, Polytechnique et HEC), cette proportion atteint 85 % en moyenne.

En amont des grandes écoles: les classes préparatoires et les écoles post-bac

Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles ne peuvent se comprendre qu'au regard des inégalités d'accès aux formations qui y préparent. La surreprésentation des catégories sociales favorisées dans les grandes écoles se retrouve en effet dès les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les écoles post-bac, qui regroupent respectivement 8 % et 5 % des effectifs inscrits dans des formations de niveau bac 1 et bac 2 en 2016–2017.

➤ **Figure 1 Mentions obtenues au baccalauréat par les étudiants des grandes écoles, 2016–2017 (en %)**



Lecture : 31 % des étudiants inscrits en école d'ingénieurs en 2016–2017 ont obtenu la mention très bien au baccalauréat.

Notes : La répartition des mentions au baccalauréat présentée dans la colonne « Étudiants bac +3/5 » concerne uniquement les bacheliers de niveau bac +3 à bac +5 en 2016–2017 (hors formations supérieures non couvertes par les données SISE). Cette répartition diffère de celle observée parmi l'ensemble des bacheliers généraux 2014 car certains bacheliers ne poursuivent pas leurs études jusqu'au niveau bac +3. La sélectivité des grandes écoles est mesurée par le rang percentile moyen de leurs étudiants au baccalauréat général (calculé séparément par série et année de l'examen).

Champ : Étudiants français inscrits dans des formations de niveau bac +3 à bac +5 en 2016–2017.

Sources : Données SISE (MESRI-SIES) et OCEAN (MENJS-DEPP).

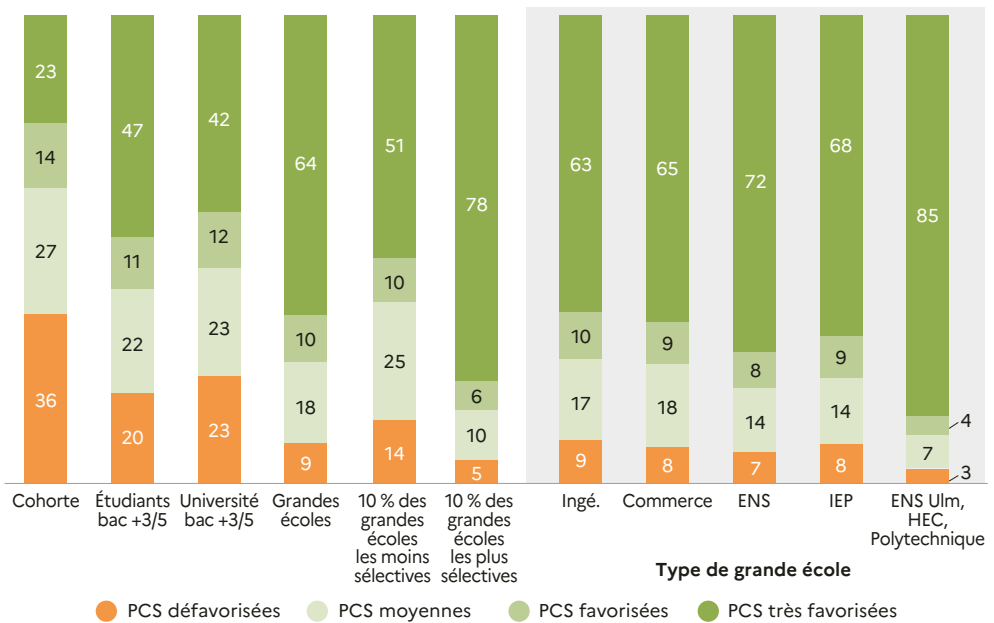
ENCADRÉ 2 Quel indicateur pour mesurer l'origine sociale des étudiants ?

L'origine sociale des étudiants est mesurée à partir de la variable renseignant la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) de leur représentant légal. Pour faciliter l'interprétation des résultats, les PCS sont regroupées selon la classification en quatre groupes proposée par la DEPP : PCS « très favorisées » (cadres et assimilés, chefs d'entreprises, professions libérales, professions intellectuelles), PCS « favorisées » (professions intermédiaires), PCS « moyennes » (employés, agriculteurs, artisans, commerçants) et PCS « défavorisées » (ouvriers et personnes sans activité professionnelle).

Cette classification correspond à une hiérarchisation des PCS selon leur dotation différentielle en capital socioéconomique et scolaire. L'approche fondée sur la PCS est préférée à une mesure alternative de l'origine sociale des étudiants : le statut de boursier sur critères sociaux de l'enseignement supérieur. Cet indicateur n'est pas en effet adapté pour effectuer des comparaisons dans le temps, en raison des nombreux changements intervenus dans le barème d'attribution des bourses sur critères sociaux depuis le milieu des années 2000.

Dans les données mobilisées, la catégorie socioprofessionnelle du responsable légal est renseignée de façon quasi exhaustive en 2016–2017, quel que soit le type de formation considéré. Les biais potentiellement induits par le non-renseignement de la PCS lorsqu'on compare les différentes catégories de formations sont donc *a priori* limités pour les analyses portant sur les données de l'année 2016–2017. Pour la période antérieure, le taux de renseignement de la catégorie socio-professionnelle du représentant légal est élevé (supérieur à 90 %) et n'a pas varié sensiblement au cours du temps. Il est donc possible d'analyser sans risque de biais l'évolution du recrutement social des formations d'enseignement supérieur au cours de la décennie 2006–2016.

► **Figure 2** Composition sociale des grandes écoles (niveaux bac +3 à bac +5), 2016–2017 (en %)



Lecture : Parmi les étudiants inscrits dans une ENS en 2016–2017, 72 % étaient issus de PCS très favorisées, 8 % de PCS favorisées, 14 % de PCS moyennes et 7 % de PCS défavorisées.

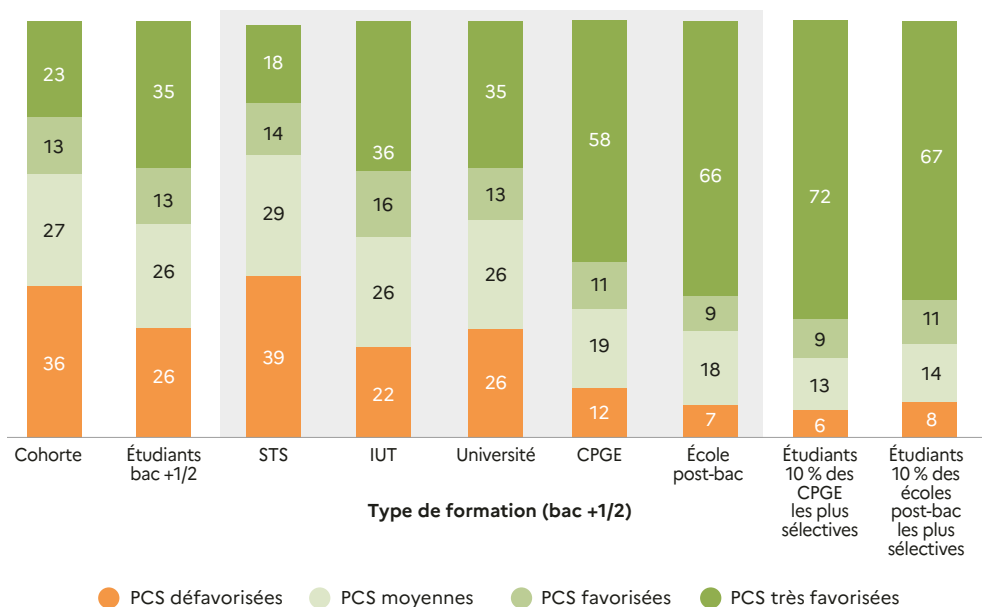
Notes : La composition sociale de la population (colonne « Cohorte ») est estimée à partir des données SCOLARITÉ en utilisant la PCS du responsable légal des élèves des cohortes concernées lorsqu'ils étaient inscrits dans l'enseignement secondaire (toutes classes confondues) à l'âge de 14 ans. La sélectivité des grandes écoles est mesurée par le rang percentile moyen de leurs étudiants au baccalauréat général (calculé séparément par série et année de l'examen).

Champ : Étudiants français inscrits dans des formations de niveau bac+3 à bac+5 en 2016–2017.

Sources : Données SISE (MESRI-SIES) et SCOLARITÉ (MENJS-DEPP).

La composition sociale des filières de niveau bac +1 et bac +2 est très clivée ↘ **Figure 3**. Les écoles post-bac – qui sont pour la plupart privées – sont les formations les plus sélectives socialement, avec 66 % d'étudiants issus de PCS très favorisées (contre 23 % dans la population et 35 % parmi l'ensemble des étudiants de niveau bac +1 et bac +2) et seulement 7 % d'étudiants issus de PCS défavorisées (contre 36 % dans la population et 26 % parmi les étudiants de niveau bac +1 et bac +2). Bien que quasi gratuites, les CPGE présentent une composition sociale à peine plus diversifiée que celle des écoles post-bac, avec 58 % d'étudiants issus de PCS très favorisées et seulement 12 % d'étudiants issus de PCS défavorisées. À la différence des écoles post-bac, où la part des étudiants d'origine sociale favorisée varie peu en fonction du niveau de sélectivité des écoles⁵, la surreprésentation des couches sociales très favorisées tend à croître avec le niveau de sélectivité des classes préparatoires : dans les 10 % des CPGE les plus sélectives, les étudiants issus de ces catégories sociales représentent 72 % des effectifs.

↘ **Figure 3** Composition sociale des filières de l'enseignement supérieur (niveaux bac +1 et bac +2), 2016–2017 (en %)



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : Parmi les étudiants des écoles post-bac en 2016–2017, 66 % étaient issus de PCS très favorisées, 9 % de PCS favorisées, 18 % de PCS moyennes et 7 % de PCS défavorisées.

Notes : Voir notes de la **figure 2**. La sélectivité des CPGE et des écoles post-bac est mesurée par le rang percentile moyen de leurs étudiants au baccalauréat général (calculé séparément par série et année de l'examen). La sélectivité des CPGE est calculée séparément par type de classe préparatoire (littéraire, économique, scientifique ou technologique).

Champ : Étudiants français inscrits dans les deux premières années de l'enseignement supérieur en 2016–2017, hors formations paramédicales et sociales, écoles d'architecture, de journalisme et écoles artistiques et culturelles.

Sources : Données SISE (MESRI-SIES), STS/CPGE et SCOLARITÉ (MENJS-DEPP).

⁵ Parmi les 10 % des écoles post-bac les plus sélectives, on trouve les INSA de Lyon, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse, l'ENSC Lille, l'ENSC Rennes, l'Institut polytechnique de Bordeaux et les IEP de Paris, Lille, Rennes et Strasbourg.

DES INÉGALITÉS D'ACCÈS QUI SE JOUENT EN AMONT ET QUI NE S'EXPLIQUENT QU'EN PARTIE PAR LES ÉCARTS DE PERFORMANCE SCOLAIRE

Afin de mieux cerner les déterminants des inégalités sociales d'accès aux classes préparatoires et aux grandes écoles, nous concentrons notre analyse sur les élèves qui étaient scolarisés en classe de troisième en 2005–2006 et qui ont pu être suivis jusqu'en 2014–2015, soit neuf années après le collège⁶.

Taux d'accès aux CPGE et aux grandes écoles en fonction de l'origine sociale

Les inégalités sociales d'accès aux CPGE et aux grandes écoles sont très prononcées ▶ **Tableau 1**. Les élèves issus de PCS très favorisées (qui représentaient 21 % de la cohorte étudiée) ont un avantage considérable sur le reste de la population : 16,9 % d'entre eux ont accédé à une CPGE ou à une école post-bac et 16,0 % à une grande école de niveau bac+3 à bac+5, soit des taux d'accès deux à trois fois plus élevés que ceux des élèves issus de PCS favorisées (15 % de la cohorte), quatre fois plus élevés que ceux des élèves issus de PCS moyennes (27 % de la cohorte), et neuf à dix fois plus élevés que ceux des élèves issus de PCS défavorisées (37 % de la cohorte) – moins de 2 % de ces derniers ayant accédé à une grande école de niveau bac+3/5. Lorsqu'on compare les différences sociales dans les taux d'accès par type d'école, on note qu'elles sont un peu plus prononcées pour les écoles de commerce, les ENS et les IEP que pour les écoles d'ingénieurs.

▶ **Tableau 1** Taux d'accès aux classes préparatoires et aux grandes écoles des élèves qui étaient scolarisés en classe de troisième en 2005–2006, en fonction de leur origine sociale

		Taux d'accès aux CPGE et aux grandes écoles (en % des élèves de chaque groupe de PCS)											
		% de la cohorte	Formations bac +1/2				Formations bac +3/5						
			CPGE	École post-bac	CPGE ou école post-bac*	Grandes écoles		Type de grande école					
						Toutes	10 % des écoles les plus sélectives	Ingénieurs	Commerce	ENS	IEP	Autre	
Catégorie sociale (PCS du responsable légal)	PCS très favorisées	21,1	11,3	6,2	16,9	16	2,5	7,0	7,2	0,5	1,2	0,3	
	PCS favorisées	14,6	4,7	2,0	6,4	5,9	0,6	3,0	2,3	0,1	0,4	0,1	
	PCS moyennes	27,1	3,0	1,6	4,4	4,2	0,3	1,9	1,9	0,1	0,2	0,1	
	PCS défavorisées	37,1	1,4	0,5	1,8	1,6	0,1	0,8	0,7	0,0	0,1	0,0	

Éducation & formations n° 103 © DEPP

* Les taux d'accès indiqués dans la colonne « CPGE ou école post-bac » sont légèrement inférieurs à la somme des taux d'accès aux CPGE et aux écoles post-bac car certains élèves ont accédé à l'un et l'autre type de formation.

Lecture : 37,1 % des élèves qui étaient scolarisés en classe de troisième en 2005–2006 étaient issus de PCS défavorisées. Parmi ces élèves, 1,6 % a accédé à une grande école au cours des neuf années qui ont suivi et 0,1 % a accédé aux 10 % des grandes écoles les plus sélectives.

Note : La sélectivité des grandes écoles est mesurée par le rang percentile moyen de leurs étudiants au baccalauréat général (calculé séparément par série et année de l'examen).

Champ : Ensemble des élèves scolarisés en troisième en 2005–2006, suivis jusqu'en 2014–2015.

Sources : Données SISE (MESRI-SIES), FAERE, STS/CPGE et OCEAN (MENJS-DEPP).

6. L'étude complète propose également une analyse des inégalités sociales d'accès aux grandes écoles parmi les élèves qui ont obtenu le baccalauréat général en 2010 (voir Bonneau et al., 2021, chapitre 6). Les conclusions sont très similaires à celles obtenues sur la population des élèves scolarisés en classe de troisième en 2005–2006.

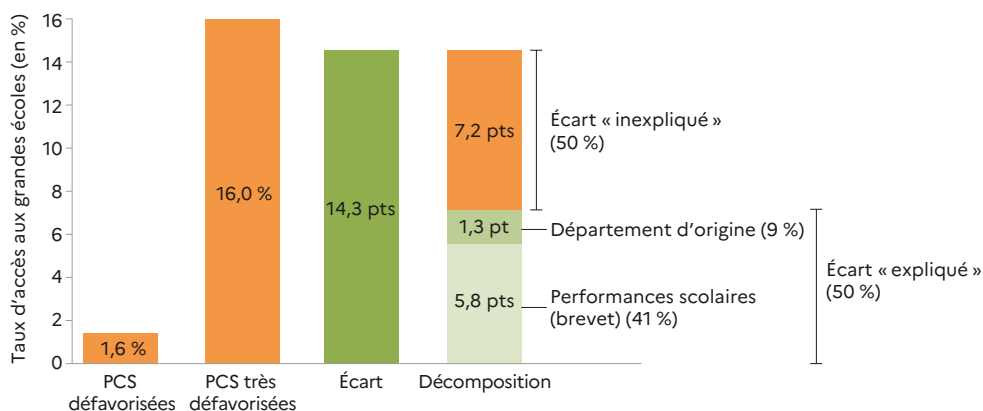
Des inégalités d'accès qui ne s'expliquent qu'en partie par les écarts de performance scolaire

Les différences de taux d'accès aux classes préparatoires et aux grandes écoles en fonction de l'origine sociale peuvent en partie s'expliquer par les écarts entre les performances scolaires moyennes des groupes d'élèves considérés.

Pour tenter d'isoler la contribution spécifique de ce facteur par rapport aux autres déterminants des inégalités d'accès aux filières sélectives, nous nous appuyons dans cette partie sur une méthode de décomposition statistique développée par Blinder (1973) et Oaxaca (1973)⁷. Appliquée aux inégalités sociales d'accès aux grandes écoles parmi les élèves qui étaient scolarisés en classe de troisième en 2005–2006, cette méthode montre que plus de la moitié des écarts entre élèves de PCS très favorisées et élèves de PCS défavorisées renvoie à d'autres facteurs que les performances scolaires → **Figure 4**.

Dans cette cohorte, le taux d'accès aux grandes écoles des élèves de PCS très favorisées (16,0 %) était dix fois supérieur à celui des élèves de PCS défavorisées (1,6 %). La moitié environ de cet écart peut être « expliquée » par les moindres performances scolaires moyennes des élèves issus de milieux sociaux défavorisés en fin de troisième (pour 5,8 points de pourcentage, soit 41 % de l'écart brut) et par le fait qu'ils tendent à être surreprésentés dans des départements où, à performances scolaires comparables, on accède moins souvent à une grande école (pour 1,3 point de pourcentage, soit 9 % de l'écart brut). Cependant, la moitié du différentiel de taux d'accès aux grandes écoles en fonction de l'origine sociale (7,2 points de pourcentage) reste « inexpliquée » par ces deux facteurs.

→ **Figure 4** Décomposition des inégalités sociales d'accès aux grandes écoles, élèves qui étaient scolarisés en classe de troisième en 2005–2006



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : Parmi les élèves issus de PCS défavorisées qui étaient scolarisés en classe de troisième en 2005–2006, 1,6 % a accédé à une grande école au cours des neuf années qui ont suivi, contre 16,0 % parmi les élèves issus de PCS très favorisées. Sur ces 14,3 points de pourcentage d'écart, 7,1 peuvent être « expliqués » par les moindres performances scolaires moyennes des élèves de PCS défavorisées en fin de troisième (pour 5,8 points de pourcentage) et par le fait que ces élèves tendent à être surreprésentés dans des départements où, à performances scolaires comparables, on accède moins souvent aux grandes écoles (pour 1,3 point de pourcentage). L'écart résiduel de 7,2 points de pourcentage n'est pas expliqué par ces deux facteurs. Cette décomposition est obtenue à l'aide de la méthode de Blinder-Oaxaca.

Champ : Ensemble des élèves scolarisés en classe de troisième en 2005–2006, suivis jusqu'en 2014–2015.

Sources : Données SISE (MESRI-SIES), FAERE et OCEAN (MENJS-DEPP).

7. Les détails de la méthode sont présentés dans l'encadré 2, pp. 166–168 de Bonneau et al. (2021).

Cette part inexpliquée tend à être plus importante pour les écoles de commerce (61 %) que pour les écoles d'ingénieurs (42 %) et pour les 10 % des grandes écoles les plus sélectives (33 %), ce qui indique que la sélectivité sociale des écoles de commerce est sensiblement plus prononcée que leur sélectivité scolaire.

Des inégalités d'accès qui se jouent en amont

L'application de la méthode de décomposition de Blinder-Oaxaca à l'analyse des inégalités d'accès aux classes préparatoires et aux écoles post-bac conduit à des conclusions similaires à celles obtenues pour les grandes écoles ↘ **Figure 5.**

La décomposition montre que le différentiel d'accès aux grandes écoles en fonction du milieu social d'origine est largement déterminé, en amont, par les inégalités sociales d'accès aux formations qui y mènent et que ces inégalités ne s'expliquent qu'en partie par les écarts de performance scolaire observés en fin de troisième. En effet, les moindres performances des élèves issus de PCS défavorisées expliquent à peine plus de la moitié (56 %) de leur différentiel d'accès aux CPGE par rapport aux élèves de PCS très favorisées et moins du tiers (31 %) de leur différentiel d'accès aux écoles post-bac. La sélectivité sociale des formations qui conduisent aux grandes écoles va donc au-delà des niveaux prédits par leur sélectivité scolaire, particulièrement pour les écoles post-bac dont le coût souvent élevé constitue une barrière majeure pour les étudiants d'origine sociale modeste.

ÉVOLUTION DES INÉGALITÉS SOCIALES D'ACCÈS AUX CLASSES PRÉPARATOIRES ET AUX GRANDES ÉCOLES

La dernière partie de cet article analyse l'évolution des inégalités sociales d'accès aux classes préparatoires et aux grandes écoles depuis le milieu des années 2000, de manière à quantifier le degré de « démocratisation » de ces formations au cours de cette période.

Un recrutement social inchangé

La composition sociale des grandes écoles est restée quasiment inchangée depuis le milieu des années 2000 ↘ **Figure 6.**

Tout au long de la décennie 2006–2016, les grandes écoles accueillent environ deux tiers d'étudiants issus de PCS très favorisées, 10 % de PCS favorisées, 17 % de PCS moyennes et moins de 10 % de PCS défavorisées. Ce constat vaut également pour les grandes écoles les plus sélectives, où la part des étudiants issus de PCS très favorisées est restée proche de 80 % alors que celle des étudiants issus de PCS défavorisées n'a jamais dépassé 5 %. L'extrême stabilité du recrutement social des grandes écoles est d'autant plus remarquable que leurs effectifs ont augmenté d'environ 50 % au cours de la période et que plusieurs grandes écoles ont instauré des voies d'admission parallèle. Les dispositifs d'« ouverture » mis en place depuis le milieu des années 2000 n'ont donc pas permis de diversifier le profil social de leurs étudiants.

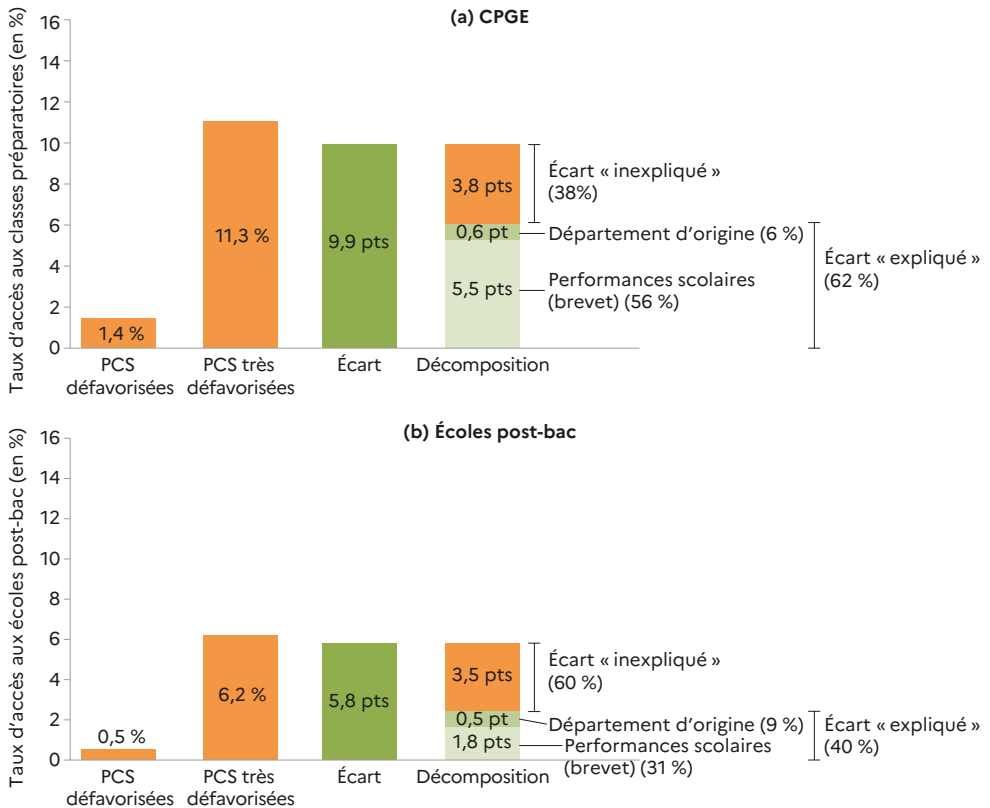
La stabilité du recrutement social des grandes écoles fait écho à celle observée, en amont, dans les classes préparatoires et les écoles post-bac. Tout au long de la décennie 2006–2016, la proportion d'étudiants de PCS très favorisées est restée proche de 60 % dans les CPGE

et de 70 % dans les écoles post-bac, alors que la part des étudiants de PCS moyennes est restée inférieure à 20 % et celle des étudiants de PCS défavorisées comprise entre 5 et 10 %.

Tenir compte de l'évolution de la structure sociale de la population: les rapports de chances

Pour mesurer l'évolution des inégalités sociales d'accès aux classes préparatoires et aux grandes écoles, il faut tenir compte de la déformation sous-jacente de la structure sociale de la population. Il est en effet possible que la stabilité de la composition sociale de ces formations entre 2006 et 2016 masque en réalité une amélioration des chances relatives d'accès des catégories sociales défavorisées par rapport aux catégories très favorisées, si le poids des premières dans la population a eu tendance à diminuer au profit des secondes au cours de la période étudiée.

▼ **Figure 5** Décomposition des inégalités sociales d'accès aux classes préparatoires et aux écoles post-bac, élèves qui étaient scolarisés en classe de troisième en 2005–2006



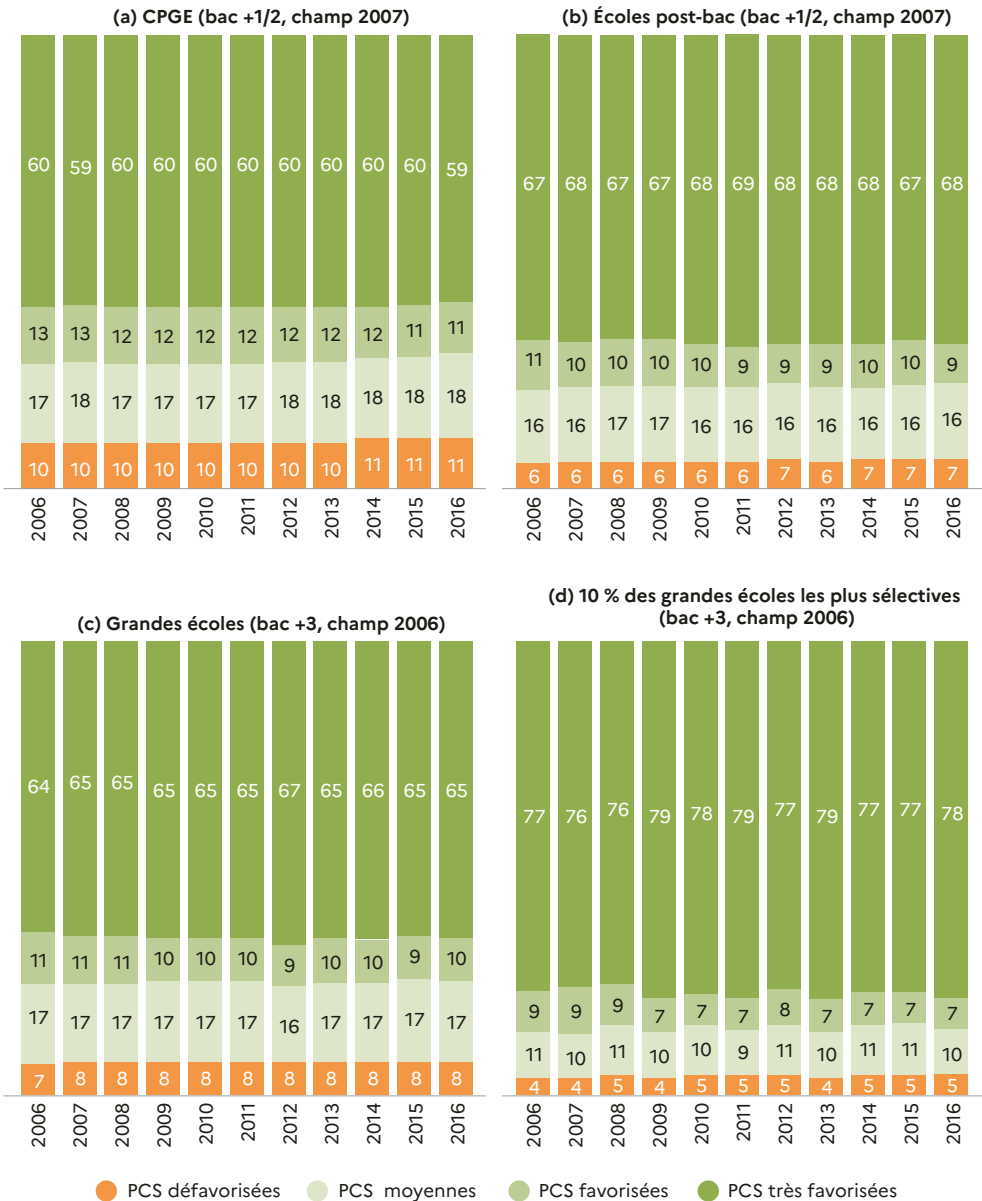
Éducation & Formations n° 103 © DEPP

Lecture : Parmi les élèves issus de PCS défavorisées qui étaient scolarisés en classe de troisième en 2005–2006, 1,4 % a accédé à une CPGE au cours des neuf années qui ont suivi, contre 11,3 % parmi les élèves issus de PCS très favorisées. Sur ces 9,9 points de pourcentage d'écart, 6,1 peuvent être « expliqués » par les moindres performances scolaires moyennes des élèves de PCS défavorisées en fin de troisième (pour 5,5 points de pourcentage) et par le fait que ces élèves tendent à être surreprésentés dans des départements où, à performances scolaires comparables, on accède moins souvent aux CPGE (pour 0,6 point de pourcentage). L'écart résiduel de 3,8 points de pourcentage n'est pas expliqué par ces deux facteurs. Cette décomposition est obtenue à l'aide de la méthode de Blinder-Oaxaca.

Champ : Ensemble des élèves scolarisés en classe de troisième en 2005–2006, suivis jusqu'en 2014–2015.

Sources : Données SISE (MESRI-SIES), FAERE, STS/CPGE et OCEAN (MENJS-DEPP).

► **Figure 6 Évolution de l'origine sociale des étudiants par type de formation, 2006–2016 (en %)**



Lecture : Parmi les étudiants inscrits en CPGE en 2016–2017, 59 % étaient issus de PCS très favorisées, 11 % de PCS favorisées, 18 % de PCS moyennes et 11 % de PCS défavorisées.

Notes : La sélectivité des grandes écoles est mesurée par le rang percentile moyen de leurs étudiants au baccalauréat général (calculé séparément par série et année de l'examen). Les analyses sont effectuées à champ constant en considérant les établissements qui étaient déjà présents dans les données STS/CPGE ou SISE en 2007 pour les CPGE et les écoles post-bac, et les grandes écoles déjà présentes dans les données SISE en 2006.

Champ : Étudiants français inscrits en CPGE ou en écoles post-bac (niveaux bac+1 et bac+2) et étudiants français inscrits dans les grandes écoles (niveau bac+3) au cours de la période 2006–2016.

Sources : Données SISE (MESRI-SIES), STS/CPGE et OCEAN (MENJS-DEPP).

L'approche la plus communément utilisée dans la littérature pour tenir compte de ces modifications structurelles consiste à analyser l'évolution des rapports de chances relatives (*odds ratio*) des individus d'un groupe donné par rapport aux individus d'un autre groupe. Appliqué aux inégalités sociales d'accès aux grandes écoles, un rapport de chances relatives égal à X s'interprète comme suit: si l'on tire au hasard un élève d'origine sociale favorisée et un élève d'origine sociale défavorisée, il y a X fois plus de chances d'être dans la configuration «l'élève favorisé a accédé à une grande école et l'élève défavorisé n'y a pas accédé» que dans la configuration inverse. Comparés à d'autres indicateurs, les rapports de chances relatives présentent l'intérêt de ne pas être affectés par des modifications de la taille relative des groupes considérés dans l'analyse et sont plus adaptés pour rendre compte des évolutions plafonnées, comme c'est le cas pour les pourcentages dont la valeur est toujours comprise entre 0 et 100 %.

Nous mettons en œuvre cette méthode en comparant l'évolution du recrutement social des classes préparatoires et des grandes écoles au cours de la période 2006–2016 à celle des cohortes nées entre 1988 et 1997, qui sont les cohortes pertinentes pour cette période. La structure sociale de chaque cohorte de naissance est estimée à partir des informations disponibles sur la PCS du responsable légal des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire (toutes classes confondues) à l'âge de 14 ans⁸.

Au cours de la période, le profil social de la population s'est légèrement déformé au profit des catégories sociales très favorisées: alors que dans la cohorte née en 1988, 21 % des individus étaient issus de PCS très favorisées, 15 % de PCS favorisées, 27 % de PCS moyennes et 37 % de PCS défavorisées, les proportions observées parmi les individus nés en 1997 étaient respectivement de 24 %, 13 %, 27 % et 36 %.

Évolution des inégalités d'accès aux classes préparatoires et aux écoles post-bac

En l'espace de neuf ans, les inégalités sociales d'accès aux études supérieures ont diminué de manière très sensible ↘ **Tableau 2**: parmi les individus nés en 1988, les chances relatives d'accéder à une formation de niveau bac 1 étaient 7,4 fois plus élevées pour les élèves issus de PCS très favorisées que pour ceux issus de PCS défavorisées; parmi les élèves nés en 1997, la valeur de l'*odds ratio* était presque deux fois plus faible (4,3). Cette dynamique a été principalement tirée par la forte augmentation du taux d'accès des élèves de PCS défavorisées à l'université et, dans une moindre mesure, aux sections de technicien supérieur (STS): entre la cohorte 1988 et la cohorte 1997, la part de ces élèves qui a accédé à une formation universitaire est passée de 11 % à 17 % et, pour les STS, de 7 % à 11 %, alors que les taux d'accès à ces formations sont restés relativement stables pour les élèves de PCS très favorisées.

Au cours de cette période, on note également une légère érosion de l'avantage relatif des élèves de PCS très favorisées par rapport aux élèves de PCS défavorisées pour l'accès aux CPGE (*odds ratio* passé de 10,4 à 8,0) et, de manière plus prononcée, aux écoles post-bac recensées en 2006 (*odds ratio* passé de 21 à 14). Ces évolutions ne doivent pas cependant conduire à conclure hâtivement à une «démocratisation» de ces formations sélectives au cours de la période, pour deux raisons. D'une part, l'amélioration de la situation relative des élèves issus de PCS défavorisées s'explique pour l'essentiel par une légère diminution du taux d'accès aux CPGE des élèves issus de PCS très favorisées, en lien avec l'augmentation de leur poids dans la population; on ne constate en revanche qu'une infime progression

8. Pour une présentation détaillée du calcul des rapports de chances relatives, voir Bonneau et al. (2021, chapitre 8).

du taux d'accès des élèves issus de PCS défavorisées aux CPGE, qui est passé de 1,2 % à 1,4 % entre la cohorte 1988 et la cohorte 1997, et aucune amélioration de leur taux d'accès aux écoles post-bac, qui a plafonné à 0,2 %. D'autre part, avec des chances relatives 8 fois plus faibles pour les élèves issus de PCS défavorisées d'accéder aux CPGE et 14 fois plus faibles d'accéder aux écoles post-bac que pour les élèves issus de PCS très favorisées, les inégalités sociales d'accès à ces formations demeurent considérables au sein des cohortes les plus récentes. Leur légère diminution depuis le milieu des années 2000 n'a contribué que de manière marginale à la réduction plus générale des inégalités sociales d'accès à l'enseignement supérieur.

Évolution des inégalités sociales d'accès aux grandes écoles

Entre la cohorte née en 1988 et la cohorte née en 1995, on observe une légère progression des taux d'accès aux formations universitaires de niveau bac+3 pour l'ensemble des catégories sociales à l'exception des PCS très favorisées ▶ **Tableau 3**. En revanche, les probabilités d'accès aux grandes écoles (champ 2008) selon la catégorie sociale n'ont guère varié au cours de la période et ce, quel que soit le type d'école considéré.

L'évolution des rapports de chances relatives indique une légère diminution des inégalités d'accès aux formations universitaires de niveau bac+3 entre les élèves issus de PCS très favorisées et les élèves issus de PCS défavorisées (*odds ratio* passé de 4,8 à 3,8 entre la cohorte 1988 et la cohorte 1995), mais de moindre ampleur que celle observée pour les formations universitaires de niveau bac+1.

▶ **Tableau 2** Taux d'accès aux formations de niveau bac+1 et rapports de chances relatives selon l'origine sociale, élèves nés en 1988 et 1997

Cohorte de naissance	Formations de niveau bac +1		Université		STS		IUT		CPGE		Écoles post-bac (champ 2006)	
	1988	1997	1988	1997	1988	1997	1988	1997	1988	1997	1988	1997
Taux d'accès (en %)												
PCS très favorisées	68,1	68,7	38,0	36,6	7,1	8,1	8,4	8,6	11,1	10,3	3,2	3,4
PCS favorisées	37,6	51,0	19,0	26,9	8,5	11,6	5,9	7,3	3,4	3,9	0,8	0,9
PCS moyennes	36,7	46,3	19,1	24,9	8,9	11,6	5,4	5,8	2,6	3,0	0,6	0,7
PCS défavorisées	22,3	33,5	10,8	17,1	7,2	11,2	2,9	3,4	1,2	1,4	0,2	0,2
Rapports de chances relatives (<i>odds ratio</i>)												
PCS très favorisées par rapport aux PCS défavorisées	7,4	4,4	5,0	2,8	1,0	0,7	3,1	2,6	10,4	8,0	20,9	13,9

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : 11,1 % des élèves issus de PCS très favorisées nés en 1988 ont accédé à une CPGE contre 1,2 % des élèves issus de PCS défavorisées nés la même année. Le rapport de chances relatives (*odds ratio*) dans l'accès aux CPGE entre les élèves issus de PCS très favorisées et les élèves issus de PCS défavorisées nés en 1988 était de 10,4 (calcul: $(0,111 / (1 - 0,111)) / (0,012 / (1 - 0,012))$).

Note : La composition sociale de chaque cohorte de naissance est estimée à partir des données SCOLARITÉ en utilisant la PCS du responsable légal des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire (toutes classes confondues) à l'âge de 14 ans.

Champ : Élèves nés entre 1988 et 1997. Les écoles post-bac considérées ici sont uniquement celles qui étaient présentes dans les données SISE en 2006 (soit environ 53 % des écoles post-bac recensées en 2016).

Sources : Données SISE (MESRI-SIES), SCOLARITÉ, STS/CPGE et OCEAN (MENJS-DEPP).

Bien que l'on observe une tendance similaire pour les grandes écoles (*odds ratio* passé de 15,7 à 12,8 entre la cohorte 1988 et la cohorte 1995), cette évolution ne saurait être interprétée comme le signe d'une ouverture sociale croissante de ces formations en direction des publics issus des catégories populaires. La diminution de l'*odds ratio* au cours de la période provient en effet pour l'essentiel d'une légère érosion du taux d'accès des élèves issus de PCS très favorisées aux grandes écoles, sans amélioration notable pour les élèves issus de PCS défavorisées : leur probabilité d'accéder à ces formations est restée proche de 1 % lorsqu'on considère l'ensemble des grandes écoles et inférieure à 0,1 % lorsqu'on se limite aux 10 % des écoles les plus sélectives. La diminution des inégalités sociales d'accès aux grandes écoles s'apparente donc davantage à une conséquence mécanique de l'augmentation du poids des catégories sociales favorisées dans la population (avec pour corollaire une diminution des chances individuelles d'accès des membres de ce groupe) qu'à une substitution croissante en faveur des élèves d'origine sociale défavorisée dans le recrutement des grandes écoles.

CONCLUSION

Les analyses proposées dans cet article mettent en évidence l'étranglement de la base sociale de recrutement des grandes écoles et des formations qui y mènent : les élèves d'origine sociale très favorisée ont une probabilité neuf à dix fois plus élevée d'accéder à une classe préparatoire puis à une grande école que les élèves d'origine sociale défavorisée. La décomposition de ces écarts révèle que si les performances scolaires des élèves constituent un déterminant majeur de leurs trajectoires éducatives, elles expliquent moins de la moitié des inégalités sociales d'accès aux filières sélectives de l'enseignement supérieur. La sélectivité sociale de ces formations n'est donc pas uniquement, ni principalement, la conséquence de leur sélectivité scolaire.

► **Tableau 3** Taux d'accès aux formations de niveau bac +3 et rapports de chances relatives selon l'origine sociale, élèves nés en 1988 et 1995

Cohorte de naissance	Type de grande école									
	Université (bac + 3)		Grandes écoles (champ 2008)		10 % des grandes écoles les plus sélectives (champ 2008)		Écoles d'ingénieurs		Écoles de commerce	
	1988	1995	1988	1995	1988	1995	1988	1995	1988	1995
Taux d'accès (en %)										
PCS très favorisées	29,6	29,8	11,3	11,0	1,2	1,4	6,0	5,4	3,3	3,4
PCS favorisées	14,1	18,5	2,6	3,1	0,2	0,2	1,6	1,7	0,5	0,7
PCS moyennes	13,6	16,0	2,4	2,7	0,1	0,2	1,3	1,3	0,6	0,7
PCS défavorisées	8,1	10,1	0,8	1,0	0,0	0,1	0,5	0,5	0,2	0,2
Rapports de chances relatives (<i>odds ratio</i>)										
PCS très favorisées par rapport aux PCS défavorisées	4,8	3,8	15,7	12,8	29,6	21,4	13,7	11,3	18,6	15,2

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : 11,3 % des élèves issus de PCS très favorisées nés en 1988 ont accédé à une grande école contre 0,8 % des élèves issus de PCS défavorisées nés la même année. Le rapport de chances relatives (*odds ratio*) dans l'accès aux grandes écoles entre les élèves issus de PCS très favorisées et les élèves issus de PCS défavorisées nés en 1988 était de 15,7 (calcul : $(0,113 / (1 - 0,113)) / (0,008 / (1 - 0,008))$).

Note : La composition sociale de chaque cohorte de naissance est estimée à partir des données SCOLARITÉ en utilisant la PCS du responsable légal des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire (toutes classes confondues) à l'âge de 14 ans.

Champ : Élèves nés entre 1988 et 1995. Les grandes écoles considérées ici sont uniquement celles qui étaient présentes dans les données SISE en 2008 (soit 84 % des écoles recensées en 2016).

Sources : Données SISE (MESRI-SIES), SCOLARITÉ, STS/CPGE et OCEAN (MENJS-DEPP).

Le recrutement des grandes écoles et, en amont, celui des classes préparatoires et des écoles post-bac, a très peu changé au cours de la décennie 2006–2016, indiquant de manière claire que les dispositifs d'« ouverture sociale » n'ont pas atteint leurs objectifs, dans une période pourtant marquée par une croissance soutenue des effectifs des grandes écoles.

Parmi les facteurs susceptibles d'expliquer la persistance de ces inégalités sociales d'accès aux filières d'élite, il convient de distinguer ce qui relève de l'influence de l'environnement familial et scolaire sur les choix d'orientation des individus, ce qui relève du rôle de l'information dont ils disposent, et ce qui relève des contraintes auxquelles ils sont confrontés dans leurs choix, dans la mesure où ces facteurs appellent des modalités d'intervention différentes.

Bien que les préférences individuelles soient difficilement malléables, la recherche a montré que des interventions visant à renforcer l'estime de soi et le sentiment d'efficacité des élèves d'origine modeste pouvaient atténuer l'influence des stéréotypes associés à l'origine sociale sur les choix d'orientation (Oyserman *et al.*, 2006; Guyon et Huillery, 2020). Par ailleurs, pour corriger le déterminisme social à l'œuvre dans le processus d'orientation scolaire, il semblerait judicieux de fournir aux lycéens une information transparente sur les perspectives professionnelles (taux d'emploi, rendements salariaux) associées aux différentes formations proposées après le baccalauréat, ainsi que sur les aides financières auxquelles peuvent prétendre les étudiants. À l'étranger, ce type d'intervention a démontré sa capacité à réorienter une partie des élèves de milieux défavorisés vers les filières sélectives offrant de meilleures perspectives d'insertion professionnelle (Hoxby et Turner, 2013; Dynarski *et al.*, 2021).

Les inégalités sociales d'accès aux classes préparatoires et aux grandes écoles sont également renforcées par les contraintes financières (coût de la vie étudiante, frais de scolarité, frais d'inscription aux concours, etc.) auxquelles font face certains étudiants pour accéder à ces formations. Pour lever ces contraintes, plusieurs leviers pourraient être mobilisés : outre le relèvement du montant des bourses sur critères sociaux, dont il a été démontré qu'elles favorisent l'accès aux études supérieures et la réussite au diplôme des étudiants d'origine sociale modeste (Fack et Grenet, 2015), et la mise en place d'une exonération systématique des frais d'inscription aux concours pour les candidats boursiers, il semblerait légitime d'étendre à l'ensemble des grandes écoles payantes la modulation des frais de scolarité en fonction du revenu fiscal des parents.

Au-delà des leviers précédemment mentionnés, le débat sur la diversification du recrutement des classes préparatoires et des grandes écoles ne peut faire l'économie d'une réflexion plus générale sur la place à accorder aux politiques de discrimination positive dans la réalisation de cet objectif. À moyen terme, l'élargissement de la base de recrutement des grandes écoles passe nécessairement par celui de leur principal vivier de recrutement : les classes préparatoires. Dans cette perspective, les quotas qui ont été mis en place depuis 2018 dans le cadre de la procédure Parcoursup pour favoriser l'accès des étudiants boursiers aux filières sélectives apparaissent comme une voie prometteuse, à condition de relever sensiblement les taux appliqués et de les étendre à l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur privé.

Bibliographie

- Albouy V., Wanecq T., 2003, Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles, *Économie et statistique* 361, p. 27–52, <https://doi.org/10.3406/estat.2003.7351>.
- Beaud S., 2003, 80 % au bac... et après ? Paris, La Découverte, https://www.editions-ladecouverte.fr/80__au_bac_et_apres_-9782707141514.
- Blanchard M., Orange S., Pierrel A., 2017, La noblesse scientifique : jugements scolaires et naturalisation des aspirations en classes préparatoires aux grandes écoles, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 220, p. 155–190, <https://doi.org/10.3917/ars.220.0068>.
- Blinder A., 1973, Wage discrimination: Reduced form and structural estimates, *Journal of Human Resources* 17(1), p. 436–455. <https://doi.org/10.2307/144855>.
- Bonneau C., Charouset P., Grenet J., Thebault G., 2021, Quelle démocratisation des grandes écoles depuis le milieu des années 2000 ? Rapport IPP n° 30, Paris, Institut des politiques publiques, <https://www.ipp.eu/publication/janvier-2021-quelle-democratisation-grandes-ecoles-depuis-le-milieu-des-annees-2000/>.
- Bourdieu P., Passeron J.-C., 1964, Les Héritiers, les étudiants et la culture, Paris, Éditions de Minuit, http://www.leseditionsdeminuit.fr/livre-Les_H%C3%A9ritiers-1950-1-1-0-1.html.
- CNRS-GRECSTA, 2013, Évaluation de l'action de l'association Tremplin au lycée, Rapport pour le Fonds d'Expérimentation pour la jeunesse, https://www.experimentation-fej.injep.fr/IMG/pdf/Rapport_Final_EVA_AP2_140.pdf.
- CGE, 2010, L'ouverture sociale des grandes écoles. Livre blanc des pratiques. Premiers résultats et perspectives, Paris, Conférence des grandes écoles, <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/104000672.pdf>.
- Crouslé D., Guelzim M., Kabla-Langlois I., 2020, L'accès aux grandes écoles scientifiques : une égalité des chances ? Note d'information du SIES, n° 15, MESRI-SIES, https://cache.media.enseignement-super-recherche.gouv.fr/file/2020/68/6/NI15_BoursiersCPGE_scientifiques_1343686.pdf.
- Duru-Bellat M., Kieffer A., 2008, Du baccalauréat à l'enseignement supérieur en France : déplacement et recomposition des inégalités, *Population* 63(1), p. 123–157, <https://doi.org/10.2307/1534765>.
- Dynarski S., Libassi C., Michelmore K., Owen S., 2021, Closing the gap: The effect of a targeted, tuition-free promise on college choices of high-achieving, low-income students, *American Economic Review*, à paraître, <https://doi.org/10.3386/w25349>.
- Euriat M., Thélot C., 1995, Le recrutement social de l'élite scolaire en France : évolution des inégalités de 1950 à 1990, *Revue française de sociologie* 36(3), p. 403–438, <https://doi.org/10.2307/3322163>.
- Fack G., Grenet J., 2015, Improving college access and success for low-income students: evidence from a large need-based grant program, *American Economic Journal: Applied Economics* 7(2), p. 1–34. <https://doi.org/10.1257/app.20130423>.
- Falcon J., Bataille P., 2018, Equalization or reproduction? Long-term trends in the intergenerational transmission of advantages in higher education in France, *European Sociological Review* 34(4), p. 335–347, <https://doi.org/10.1093/esr/jcy015>.
- Gurgand M., Maurin É., 2007, Démocratisation du secondaire et inégalités salariales : l'expansion éducative d'après-guerre, In Cohen D. (dir), *Une jeunesse difficile : portrait économique et social de la jeunesse française*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, Collection du CEPREMAP n° 6, p. 82–105, <http://www.ceprenmap.fr/depot/opus/OPUS06.pdf>.
- Guyon N., Huillery É., 2020, Biased aspirations and social inequality at school: evidence from French teenagers, *Economic Journal* 131 (634), p. 525–540, <https://doi.org/10.1093/ej/ueaa077>.
- Hoxby C., Turner S., 2013, Expanding college opportunities for high-achieving, low-income students, *SIEPR Discussion Paper* n° 12-014, https://siepr.stanford.edu/sites/default/files/publications/12-014paper_6.pdf.
- Ly S.-T., Maurin É., Riegert A., 2015, Rapport d'évaluation du programme Talens, Paris, Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse, https://www.experimentation-fej.injep.fr/IMG/pdf/ap2_209_eva_rf_201501.pdf.
- MENESR., 2005, Charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, <https://www.education.gouv.fr/bo/2005/36/MENE0502079C.htm>.

MENESR., 2017, Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, [https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2017/57/3/depp-RERS-2017-maj-janv-2018_877976\(1\)\(1\)\(1\)_894573.pdf](https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2017/57/3/depp-RERS-2017-maj-janv-2018_877976(1)(1)(1)_894573.pdf).

Oaxaca R., 1973, Male-female wage differentials in urban labor markets, *International Economic Review* 14(3), p. 693–709. <https://doi.org/10.2307/2525981>.

Oberti M., 2013, Politique « d'ouverture sociale », ségrégation et inégalités urbaines: le cas de Sciences Po en Île-de-France, *Sociologie* 4(3), p. 269–289. <https://doi.org/10.3917/socio.043.0269>.

Oberti M., Barraud de Lagerie P., Rossignol-Brunet M., Savina Y., Tenret É., 2020, Analyse comparée des filières sélectives de l'enseignement supérieur en Île-de-France dans le domaine des sciences humaines et sociales, Rapport de recherche, Sciences Po., Paris, Observatoire sociologique du Changement, https://spire.sciencespo.fr/notice/2441/40u2e7qggi8nr988c7vrovnq3j#_ga=2.82193299.444496761.1641378641-875840403.1641378641

Oyserman D., Bybee D., Terry K., 2006, Possible selves and academic outcomes: how and when possible selves impel action, *Journal of Personality and Social Psychology* 91(1), p. 188–204. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.91.1.188>.

Thibaud J., 2019, Aiming higher: spillover effects of affirmative action in higher education, Document de travail, https://drive.google.com/file/d/1vKLiAnx0SwTvu2nKFRs2856_v0PrsGHi/view.

Tiberj V., 2011, Sciences Po, dix ans après les Conventions éducation prioritaire, Rapport, Paris,, Sciences Po., <https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01064424>.

Van Zanten A., 2015, Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur: quel rôle joue le lycée d'origine des futurs étudiants? *Regards croisés sur l'économie* 1, p. 80–92, <https://doi.org/10.3917/rce.016.0080>.

Citation de l'article: Cécile Bonneau, Pauline Charousset, Julien Grenet, Georgia Thebault, Grandes écoles: des politiques d'« ouverture sociale » en échec, *Revue Éducation & formations*, n°103 (2022)

Les derniers numéros

- n° 102 - juin 2021 Les territoires de l'éducation : des approches nouvelles, des enjeux renouvelés (978-2-11-162558-7)
- n° 101 - nov. 2020 Les enseignants : panorama, carrières et représentations du métier (978-2-11-162255-5)
- n° 100 - déc. 2019 La réussite des élèves : contextes familiaux, sociaux et territoriaux (978-2-11-155478-8)
- n° 99 - juil. 2019 *L'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes, dans le système éducatif – Volume 4* (978-2-11-155472-6)
- n° 98 - déc. 2018 *L'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes, dans le système éducatif – Volume 3* (978-2-11-152669-3)
- n° 97 - sept. 2018 *L'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes, dans le système éducatif – Volume 2* (978-2-11-152665-5)
- n° 96 - mars 2018 *L'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes, dans le système éducatif* (978-2-11-152396-8)
- n° 95 - déc. 2017 *Les panels d'élèves de la DEPP : source essentielle pour connaître et évaluer le système éducatif* (978-2-11-152390-6)
- n° 94 - sept. 2017 *Mathématiques : clefs de lecture des résultats TIMSS 2015* (978-2-11-151755-4)
- n° 93 - mai 2017 *Voie professionnelle : choix d'affectation, conditions de vie, conditions de travail* (978-2-11-151750-9)
- n° 92 - déc. 2016 *Les enseignants : professionnalisation, carrières et conditions de travail* (978-2-11-151367-9)
- n° 91 - sept. 2016 *Massification scolaire et mixité sociale* (978-2-11-151355-6)
- n° 90 - avril 2016 *Inégalités sociales, motivation scolaire, offre de formation...* (978-2-11-139160-4)
- n° 88-89 - déc. 2015 *Climat scolaire et bien-être à l'école* (978-2-11-138952-6)
- n° 86-87 - mai 2015 *Évaluation des acquis : principes, méthodologie, résultats* (978-2-11-138951-9)
- n° 85 - nov. 2014 *Transformation des parcours des élèves. Implication des parents. Performance des établissements* (978-2-11-138625-9)
- n° 84 - déc. 2013 *Le décrochage scolaire : un défi à relever plutôt qu'une fatalité* (978-2-11-099371-7)

Ces numéros sont disponibles en téléchargement sur
education.gouv.fr/etudes-et-statistiques

LIGNE ÉDITORIALE

La revue *Éducation & formations* est une publication institutionnelle à caractère scientifique, éditée par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (DEPP-MENJS). Cette revue est destinée à tous les acteurs du système éducatif, de l'évaluation et de la statistique publique. Elle accueille des études originales – résultats d'enquêtes ou d'évaluations, recherches méthodologiques en sciences sociales, méthodes d'analyse de la statistique publique – dans le champ de l'éducation et notamment issues des sciences de l'éducation, de la psychométrie, de la sociologie, des sciences politiques, de l'économie.

La revue *Éducation & formations* a pour objectifs d'informer toute personne intéressée par le champ de l'éducation et d'alimenter le débat public. Le lecteur y trouvera des analyses et des réflexions concernant le système éducatif, les enseignants et les personnels de l'éducation, les moyens et les coûts de l'éducation, l'insertion professionnelle, l'éducation et la société, propres à faciliter la connaissance et la compréhension du système éducatif et de son évolution au travers d'évaluations des réformes qui le modèlent, et des comparaisons internationales.

Les auteurs sont les chargés d'études de la DEPP, du SIES et des services statistiques académiques, mais aussi des experts et des chercheurs, nationaux ou internationaux, des domaines disciplinaires couverts par cette publication, qui analysent et commentent les données de la statistique publique ou les résultats de leurs travaux.

La revue *Éducation & formations* construit ses numéros sur la base de sollicitations qu'elle adresse aux auteurs. Elle publie également des articles qui lui sont soumis spontanément, après avis d'un comité d'experts. Les articles pourront être regroupés le cas échéant autour d'un thème fédérateur, au sein d'un dossier ou d'un numéro thématique. Les articles pourront être soumis sous différents formats en fonction de leurs objectifs et du public visé. Il pourra s'agir d'articles longs ou courts, de notes méthodologiques, de notes de cadrage, qui pourront s'articuler selon des rubriques et/ou dans un dossier thématique. Il convient que les auteurs se réfèrent et respectent les consignes aux auteurs.

Pour toute information : education.gouv.fr/revue-education-formations-89606

LES STATISTIQUES DE la DEPP

↘ Vous recherchez des données publiques couvrant tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche ?

Rendez-vous sur :

education.gouv.fr/etudes-et-statistiques
enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques

Vous y trouverez :

- ↘ les derniers résultats d'enquêtes
- ↘ les publications et rapports de référence
- ↘ des données détaillées et actualisées
- ↘ des répertoires, nomenclatures et documentation

↘ Vous recherchez une information statistique ?

Rendez-vous sur DΣPPαDoc, le catalogue qui rassemble toutes les publications et archives de la statistique sur l'éducation et la formation :

archives-statistiques-depp.education.gouv.fr

Besoin d'aide pour trouver une information ?

depp.documentation@education.gouv.fr

Admission Post-Bac : le portail APB reflet des problématiques d'affectation dans l'enseignement supérieur

➤ Admission Post-Bac : le portail APB reflet des problématiques d'affectation dans l'enseignement supérieur.

Cosima Bluntz et Philippe Lemistre

➤ Quelles inégalités d'accès à l'enseignement supérieur selon l'origine géographique ?

Arnaud Dupray et Mélanie Vignale

➤ L'espace concurrentiel de l'enseignement supérieur universitaire francilien : hiérarchisation des vœux et des formations dans APB 2016.

Leïla Frouillou

➤ S'orienter en licence d'humanités. Les filières d'arts, lettres, langues et sciences humaines sont-elles réellement un choix de second rang ?

Mathieu Rossignol-Brunet

➤ L'orientation des bacheliers scientifiques saisie à travers la base APB : quelle place pour les licences universitaires ?

Marianne Blanchard et Philippe Lemistre

➤ L'obtention de son premier vœux sur APB est-elle un gage de réussite en première année de Licence ?

Cosima Bluntz et Pierre Boulet

➤ Sélectionner en licence : un moyen de garantir la réussite ? Le cas des licences d'arts d'une université francilienne.

Nadine Théophile

➤ **Varia** : Reconfiguration du champ des formations en sciences humaines en Île-de-France : le poids de la sélection.

Mathieu Rossignol-Brunet, Élise Tenre, Pauline Barraud de Lagerie, Marco Oberti et Yannick Savina

➤ **Varia** : Grandes écoles : des politiques d'« ouverture sociale » en échec.

Cécile Bonneau, Pauline Charouset, Julien Grenet et Georgia Thebault



9 782111 625686



↳ Téléchargeable sur education.gouv.fr

ISSN : 0294-0868

ISBN 978-2-11-162568-6